Quatre-vingt-cinquième année. — N° 224. Le Numéro : 35 francs. Lundi 21 et Mardi 22 Septembre 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

AVIS

Le numéro 22 du « Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses » paraît ce jour.
Il contient des décrets portant témoignage de la Reconnaissance française et des tableaux de concours pour la Légion d'honneur de l'armée de mer (active) et de l'armée de l'air (réserve).

Prix: 25 F.

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Arrêté portant désignation du président de la première sous-section de la section du contentieux du conseil d'Etat (p. 8310).

Arrêté fixant la liste des candidats admis à se présenter au concours de recrutement de greffiers des cours et tribunaux et les centres où se dérouleront les épreuves écrites (p. 8310).

Arrêté portant nominations, réintégrations, mutations, mise en disponibilité et admissions à la retraite (administration pénitentiaire) (p. 8310).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 28 août 1953 portant témoignage de la Reconnaissance française (p. 8314).

Decret du 17 septembre 1953 portant nomination d'un maire adjoint dans le dix-neuvième arrondissement de Paris (p. 8311).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décrets du 16 septembre 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8311).

Décrets du 16 septembre 1953 portant concession de la médaille militaire et modifiant les dispositions d'un précédent décret (p. 8315).

Décret n° 53-861 du 17 septembre 1953 modifiant et complétant la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée (p. 8328).

Décret n° 53-865 du 17 septembre 1953 portant transfert d'autorisation de programme et de crédits de payement (Défense nationale. — Section Guerre) (p. 8328).

Arrêtés des 14, 15, 16 et 17 septembre 1953 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 8330).

Arrêté du 17 septembre 1953 modifiant l'arrêté du 7 octobre 1950 fixant les conditions d'attribution de la prime exceptionnelle dans l'armée de terre (p. 8330).

Décrets du 17 septembre 1953 portant promotions, nominations, admission dans les cadres et à la retraite (armée de terre, active et réserve) (p. 8330).

Décrets du 17 septembre 1953 portant nominations (armée de mer, active) (p. 8341).

Décrets du 17 septembre 1953 portant nominations, intégrations et changement d'armée (armée de l'air, active et réserve) (p. 8341).

Arrêté portant nominations (commissariat de la marine) (p. 8312).

Décision portant nominations au grade de stagiaire des affaires militaires musulmanes (p. 8342).

Liste des candidats admis à la section vétérinaire de l'école du service de santé militaire (p. 8342).

Liste des élèves de l'école navale nommés au grade d'aspirant du cadre actif (p. 8342).

Liste d'aptitude à l'emploi d'expert titulaire de l'habillement (p. 8343).

Liste de classement à l'examen de fin de cours des élèves officiers de la quatorzième série (division Saint-Cyr) de l'école spéciale militaire interarmes (p. 8343).

Tableaux de concours, de l'année 1953, pour la Légion d'honneur (armée de mer, active) (p. 8311).

Tableau de concours, de l'année 1953, pour la Légion d'honneur (armée de l'air, réserve) (p. 8311).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 53-866 du 11 septembre 1953 fixant le taux d'indemnités susceptibles d'être allouées à certains personnels des trésoreries des territoires d'outre-mer (p. 8344).

Décret n° 53-867 du 21 septembre 1953 relatif au règlement des dépenses publiques au moyen de traites (p. 8345).

Arrêté modifiant les dispositions de l'annexe IV au code général des impôts relatives à l'emploi des machines à timbrer (rectificatif) (p. 8345).

Arrêté portant modification des arrêtés des 30 juin 1952 et 31 janvier 1953 relatifs au remboursement des charges sociales et fiscales aux entreprises exportatrices (rectificatif) (p. 8345).

Tableau des éléments retenus pour le calcul des bénéfices agricoles forfaitaires imposables au titre de l'année 1952 (revenus de 1952) (quatrième tableau) (p. 8346).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 53-868 du 17 septembre 1953 relatif aux bourses nationales de l'enseignement du second degré dans les classes préparatoires aux grandes écoles (p. 8347).

Décret portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 8348).

Liste des candidats ayant obtenu le diplôme d'enseignement commercial supérieur (session juin 1953) (p. 8348).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 18 septembre 1953 autorisant la commune de Tonnay-Charente à contracter un emprunt (p. 8349).

Décret du 18 septembre 1953 portant admission à la retraite d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées (p. 8349).

MARINE MARCHANDE

Circulaire du 26 août 1953 relative à l'application de l'arrêté du 29 juillet 1953 modifiant l'arrêté du 28 février 1952 instituant un certificat de matelot qualifié (p. 8350).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 53-869 du 17 septembre 1953 portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions de l'article 4 relatif aux formes de tuberculose donnant lieu à réhibition, de la loi du 7 juillet 1953 sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés et le contrôle de la salubrité des viandes (p. 8350).

Décret n° 53-870 du 17 septembre 1953 fixant le taux de la cotisation d'allocation de vieillesse agricole à partir du 1er janvier 1954 (p. 8350).

Arrêté portant renouvellement des membres de la commission régionale agricole de conciliation de la région de Montpellier (rectificatif) (p. 8350).

Liste de classement des élèves de l'école nationale des industries agricoles ayant obtenu le diplôme d'ingénieur des industries agricoles (promotion 1950-1953) (p. 8350).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté du 9 septembre 1953 fixant les modalités d'application du décret n° 52-341 du 22 mars 1952 portant réglementation générale des bourses, prêts d'honneur, aides et secours scolaires accordés par les territoires d'outre-mer aux étudiants et élèves en cours d'études dans la métropole, les départements d'outre-mer ou l'Algérie (p. 8351).

Arrêté du 9 septembre 1953 fixant le taux annuel des bourses et des diverses allocations accordées aux étudiants ou élèves en cours d'études dans la métropole, les départements d'outre-mer ou l'Algérie (p. 8352).

Arrêté fixant le nombre d'ingénieurs adjoints à admettre au cycle d'enseignement d'agriculture tropicale annexé à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale (p. 8353).

Arrêté portant nominations et mises en position de mission:

Administrateurs (p. 8353).

Géologues (p. 8353).

Vétérinaires africains (p. 8353).

Liste des candidats admis à l'école nationale de la France d'outre-mer (concours « A » de 1953) (p. 8353).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décrets du 17 septembre 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8353).

Arrêté du 7 septembre 1953 modifiant le modèle d'imprimé S. 1205 (p. 8355).

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission supérieure des conventions collectives (p. 8355).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Arrêté portant nomination de membres du comité d'aménagement de la région parisienne (rectificatif) (p. 8355).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 8355).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour (p. 8355).

Conseil de la République. — Ordre du jour (p. 8355).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 8356).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis relatif au tirage de la trente-troisième tranche de la loterie nationale 1953 (p. 8356).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 8356).

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Liste additive à la liste de classement de l'année 1951 des candidats aux emplois réservés (3e liste) (rectificatif) (p. 8360).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance d'un poste de médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique de la Charité-sur-Loire (Nièvre) (p. 8360).

Avis de vacance du poste de directeur des hospices civils d'Agen (Lot-et-Garonne) (p. 8360).

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la santé du Rhône (p. 8360).

Annonces (p. 8361).

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 14 au 20 septembre 1953.

ASSEMBLEE NATIONALE

SESSION DE 1953

Feuille 6.

Ratification du traité instituant la communauté européenne de défense et les actes annexes. — Projet de loi (*suite*) . p. 161

Feuille 7.

Ratification du traité instituant la communauté européenne de défense et les actes annexes. — Projet de loi (*suite*).. p. 193

Feuille 8.

Ratification du traité instituant la communauté européenne de défense et les actes annexes. — Projet de loi (*suite*).. p. 225

Dommages de guerre. — Modification de certaines dispositions. — Proposition de loi de M. Henneguelle..... p. 233

Extension du bénéfice de la loi de sursis à toutes les peines d'amende. — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 233

Transports par navigation intérieure. — Perception de taxes. — Avis..... p. 234

Prestations familiales agricoles. — Fixation du budget annexe. — Lettre rectificative..... p. 234

Infirmières et infirmiers. — Exercice de la profession à titre définitif. — Proposition de loi de Mme Rabaté..... p. 235

Anciens combattants médaillés militaires. — Nomination au titre de chevalier de la Légion d'honneur. — Proposition de loi de M. Deshors..... p. 235

Offices départementaux. — Bénéfice du régime de retraite de la loi du 14 avril 1924 à certains agents permanents. — Proposition de loi de M. Max Brusset..... p. 235

Réintégration des démobilisés. — Extension de l'ordonnance du 1er mai 1945. — Proposition de loi de M. Max Brusset. p. 236

Urbanisme et habitation. — Procédure de codification des textes législatifs. — Rapport par M. Gaubert..... p. 236

Honorariat des anciens conseillers prud'hommes. — Avis... p. 236

Service militaire. — Allègement de la durée aux pères de famille et dispense totale aux pères de deux enfants. — Proposition de loi de M. Billat..... p. 237

Institution de délégués des jeunes. — Proposition de loi de M. Gabriel Paul..... p. 237

Fixation de l'âge d'éligibilité des délégués du personnel. — Proposition de loi de M. Gabriel Paul..... p. 237

Prestations familiales des travailleurs indépendants. — Majoration. — Parité avec les prestations des employeurs. — Rapport par M. Bouxom..... p. 238

Remboursement des spécialités pharmaceutiques. — Suppression de la vignette — Rapport par M. Durbet..... p. 238

Code du vin. — Complément à l'article 79. — Rapport par Mme Laissac..... p. 239

Délais accordés à certains agriculteurs pour la livraison de leurs prestations d'alcool de vin. — Rapport par Mme Laissac..... p. 239

Réglementation de la pharmacie. — Ratification de la convention conclue entre la France et la principauté de Monaco. — Rapport par M. Olmi..... p. 240

Extension du régime de l'admission temporaire à la résine synthétique. — Approbation d'une délibération du grand conseil de l'Afrique occidentale française. — Projet de loi..... p. 240

Code des douanes. — Modification de certaines dispositions pour le territoire du Cameroun. — Projet de loi..... p. 241

Statut des réfugiés. — Ratification de la convention de Genève. — Projet de loi..... p. 241

Aide aux victimes des calamités agricoles. — Modification de la loi du 6 août 1950. — Proposition de loi de Mme Laissac..... p. 247

Etablissement d'un tarif postal unique entre la France et la Belgique. — Rapport par M. Henneguelle..... p. 247

Air France. — Suppression des licenciements et mutations dans certains centres. — Rapport par M. Marcel Noël.. p. 247

Exercice 1953. — Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils:

Anciens combattants et victimes de la guerre. — Avis.... p. 249

Intérieur. — Avis..... p. 255

Aide aux victimes de l'effondrement de Nanterre. — Proposition de résolution de M. Gazier..... p. 250

Aveugles et grands infirmes. — Bénéfice de l'allocation de salaire unique. — Proposition de résolution de Mme Lempereur ..... p. 250

Réfection des ouvrages de défense contre les eaux et des ouvrages d'intérêt public détruits à la suite des inondations dans le département de la Gironde. — Proposition de loi de M. Jean Durand..... p. 250

Postes, télégraphes et téléphones. — Possibilités d'accès des contrôleurs principaux féminins aux classes exceptionnelles. — Examen de la situation des catégories féminines. — Rapport par M. Levindrey ..... p. 251

Assistantes et auxiliaires de service social et d'infirmières. — Complément à la loi du 8 avril 1946. — Proposition de loi de M. Vassor..... p. 251

Prestations familiales. — Bénéfice d'une prime exceptionnelle de 5.000 F. — Proposition de loi de Mme Vermeersch.. p. 253

Suppression de la Haute Cour de justice. — Rapport supplémentaire par M. Wasmer..... p. 253

Bonifications d'ancienneté aux personnes ayant pris une part active et continue à la résistance. — Complément à la loi du 26 septembre 1951 — Rapport supplémentaire par M. Guthmuller..... p. 253

Membres des mahakmas et adouls de justices de paix d'Algérie. — Institution d'une caisse de retraite et de prévoyance. — Rapport par M. Rabier..... p. 253

Anciens gradés et sapeurs des compagnies II du 5e génie de la guerre 1914-1918. — Attribution de la carte de combattant. — Proposition de loi de M. André Mercier..... p. 254

Demande en autorisation de poursuite contre un membre de l'Assemblée. — Rapport par M. Pierre-Fernand Mazuez.. p. 254

Assistance à l'enfance. — Dépôt des fonds pupillaires dans les caisses régionales de crédit agricole mutuel. — Proposition de loi de M. Pelleray..... p. 254

Cumul des fermes. — Proposition de loi de M. Pelleray..... p. 254

Octroi des titres de gouverneur honoraire. — Abrogation et modification du décret du 28 septembre 1948. — Rapport par M. Duveau..... p. 256

Application dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun de la loi du 24 mai 1951. — Rapport par M. Duveau..... p. 256

Feuille 9.

Exercice 1953. — Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires:

Défense nationale. — Avis..... p. 257

Rapport par M. Christian Pineau..... p. 276

Provinces de Madagascar. — Possibilités de recourir à l'emprunt. — Rapport par M. Duveau..... p. 258

Fièvre aphteuse. — Vaccination obligatoire des animaux. — Proposition de résolution de M. Deshors..... p. 259

Code général des impôts. — Droits d'enregistrement des actes de prorogation des sociétés coopératives agricoles. — Proposition de loi de M. Charpentier..... p. 259

Collectif d'ordonnancement sur l'exercice 1952. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 259

Exercice 1953. — Dépenses d'équipement des services civils:

Postes, télégraphes, téléphones. — Caisse nationale d'épargne. — Avis..... p. 273

Rapport par M. Léon Dagain..... p. 280

Etrangers. — Conditions d'entrée, de circulation, de séjour et de travail en France. — Proposition de loi de M. Armengaud ..... p. 274

Exercice 1953. — Crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils:

Anciens combattants et victimes de la guerre. — Rapport par M. Darou..... p. 275

Intérieur. — Rapport par M. Leenhardt..... p. 275

Etats associés. — Rapport par M. Dorey..... p. 277

Réparation des avaries occasionnées par la tempête et le raz de marée des 31 janvier et 1er février 1953. — Proposition de résolution de M. Paul Reynaud..... p. 277

Pensions civiles et militaires. — Complément à la loi du 20 septembre 1948. — Proposition de loi de M. Hénault.. p. 277

Loyers. — Modification à la loi du 1er septembre 1948. — Proposition de loi de M. Baylet..... p. 278

Anciens militaires dégagés des cadres. — Modification du statut. — Rapport de M. Quinson ..... p. 278

Exercice 1953. — Crédits affectés aux dépenses d'équipement des services civils. — Postes, télégraphes et téléphones. — Caisse nationale d'épargne. — Rapport par M. Léon Dagain ..... p. 280

Aide à certaines catégories d'aveugles et de grandes infirmes. — Proposition de loi de Mme Françoise Rabaté..... p. 280

Professions agricoles. — Fixation du salaire minimum garanti à parité avec celui de l'industrie et du commerce. — Proposition de loi de M. Renard..... p. 281

Planteurs de tabac. — Fonctionnement de la caisse d'assurance. — Proposition de loi de M. Thamier..... p. 283

Aide aux victimes des calamités atmosphériques dans le Nord de la France:

Proposition de résolution de M. Darou..... p. 283

Proposition de résolution de M. Pierrard..... p. 283

Réparation des digues de mer de Dunkerque. — Proposition de résolution de M. Pierrard..... p. 284

Aide aux travailleurs de la région de Dunkerque réduits au chômage par suite de calamités atmosphériques. — Proposition de résolution de M. Pierrard..... p. 284

Exercice 1953. — Développement des dépenses d'investissements. — Equipement des services civils. — Investissements économiques et sociaux. — Réparations des dommages de guerre. — Avis..... p. 284

Officiers chefs de musique militaire. — Complément des dispositions de la loi du 1er avril 1930. — Proposition de loi de M. Quinson..... p. 288

Bénéfice de la nomination d'administrateur civil aux agents supérieurs des administrations centrales. — Proposition de loi de M. Quinson..... p. 288

Feuille 10.

Bénéfice de la nomination d'administrateur civil aux agents supérieurs des administrations centrales. — Proposition de loi de M. Quinson (*suite*)..... p. 289

Entreprises de crédit différé. — Modification à la loi du 24 mars 1952. — Proposition de loi de M. Capdeville..... p. 289

Exercice 1953. — Développement des dépenses d'investissements. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 299

Aide aux victimes des calamités atmosphériques:

Côte de la mer du Nord — Proposition de résolution de M. Damette..... p. 296

Départements du Nord et du Pas-de-Calais. — Proposition de résolution de M. Duquesne..... p. 315

Exercice 1952. — Ratification de décrets. — Ouverture et annulation de crédits. — Avis par M. Félix Gouin..... p. 297

Commémoration du dixième anniversaire de la libération de la Tunisie. — Rapport par M. de Monsabert (*rectifié*). p. 297

Pensions d'invalidité de la sécurité sociale. — Divers compléments apportés à la législation. — Proposition de loi de M. Jean Cayeux..... p. 297

Maréchaux ferrants. — Bénéfice de l'application de l'article 4 pour le calcul de la retraite. — Proposition de résolution de M. Jean-Paul David..... p. 298

Sécurité sociale:

Octroi d'un statut légal à l'assurance volontaire. — Proposition de loi de M. Jean Cayeux..... p. 298

Divers aménagements apportés à la législation en faveur des jeunes travailleurs. — Proposition de loi de M. Jean Cayeux..... p. 299

Code civil. — Complément apporté aux intérêts moratoires pour toute dette non réglée à échéance. — Proposition de loi de M. Klock..... p. 300

Code pénal. — Modification de l'article 224. — Rapport supplémentaire de M. Maurice Grimaud..... p. 300

Code de la nationalité française. — Modification de l'ordonnance du 11 octobre 1945. — Rapport supplémentaire de M. Henri Lacaze..... p. 300

Sociétés anonymes. — Abrogation de l'article 3 de la loi du 16 novembre 1940. — Rapport supplémentaire de M. Maurice Grimaud..... p. 300

Augmentation du nombre des avoués dans certains tribunaux. — Rapport supplémentaire par M. Maurice Grimaud.... p. 301

Amnistie. — Complément à la loi du 5 janvier 1951. — Rapport supplémentaire par M. Duveau..... p. 301

Marins pêcheurs artisans. — Institution d'un système d'allocations familiales. — Avis par M. Pantaloni..... p. 302

Caisse de retraites des marins. — Validation pour la pension de la durée d'un mandat parlementaire rempli par un inscrit maritime. — Rapport par M. Louis Michaud..... p. 302

Répression de l'ivresse publique. — Police des débits de boissons en ce qui concerne les mineurs de seize ans. — Rapport par Mme Poinso-Chapuis..... p. 302

Ratification du traité franco-néerlandais conclu à Paris le 2 juin 1948. — Rapport par M. Duquesne..... p. 303

Travail de nuit des femmes. — Ratification de la convention internationale n° 89. — Rapport par M. Duquesne..... p. 303

Communauté européenne du charbon et de l'acier. — Création d'une commission de coordination pour l'étude des questions. — Rapport par M. Minjoz..... p. 303

Anciens combattants volontaires de la Résistance. — Dépôt demandes de prêts. — Rapport par M. Bignon..... p. 303

Respect de l'article 23 du décret n° 46-1433 du 14 juin 1946 par les Charbonnages de France et toutes les exploitations minières. — Proposition de résolution de M. Camphin..... p. 304

Caisse autonome de sécurité sociale dans les mines. — Affiliation des mineurs du bassin de Provins. — Proposition de loi de M. Casanova..... p. 304

Secours versés aux compagnes des militaires. — Proposition de résolution de M. Draveny..... p. 305

Prisonniers civils déportés et internés de la guerre 1914-1918. — Extension du bénéfice des divers statuts concernant les déportés et internés résistants et politiques de la guerre 1939-1945. — Proposition de loi de M. Mouton... p. 306

Statut du personnel des exploitations minières. — Proposition de loi de M. Camphin..... p. 306

Proposition de loi de M. Camphin..... p. 306

Institution d'un pécule pour les internés et déportés politiques. — Proposition de résolution de Mme Rose Guérin..... p. 307

Code du travail. — Modification des articles 47 a et 47 b du livre 1er. — Proposition de loi de M. Maton..... p. 307

Crise du logement. — Institution de mesures exceptionnelles et temporaires. — Proposition de résolution de M. Minjoz..... p. 307

Aide financière aux agriculteurs victimes des calamités agricoles. — Projet de loi..... p. 308

Premier tiers provisionnel. — Report de la date au 15 avril. — Proposition de résolution de M. Bricout..... p. 309

Déclarations fiscales. — Délai d'un mois accordé aux contribuables. — Proposition de résolution de M. Bricout.... p. 309

Fixation du budget annexe des prestations familiales agricoles pour 1953. — Avis..... p. 310

Collectif d'ordonnancement sur l'exercice 1952. — Avis..... p. 310

Loi de finances pour l'exercice 1953. — Avis..... p. 310

Vins. — Création d'un comité interprofessionnel d'exportation des vins de consommation courante et des vins délimités de qualité supérieure. — Avis..... p. 314

Financement du désenclavement de Mantet. — Rapport par M. Dufour..... p. 315

Société nationale des chemins de fer français. — Bénéfice de la réduction de 50 p. 100 à tous les malades hospitalisés dans les établissements de cure et de soins et à un membre de leur famille. — Rapport par M. Dufour.... p. 315

Fonctionnaires retraités. — Complément à la loi du 8 août 1947. — Proposition de loi de Mme Lempereur..... p. 316

Justice à Madagascar et dépendances et aux Comores. — Modification des dispositions relatives à l'organisation transitoire. — Rapport par M. Duveau..... p. 317

Nations sinistrées. — Mise à la disposition des nations de tous les moyens civils, militaires et maritimes pour le sauvetage et la protection des populations. — Création d'un comité national. — Proposition de résolution de M. Lecourt..... p. 319

Postes, télégraphes et téléphones. — Abrogation des dispositions de l'arrêté du 24 mars 1943. — Rapport par M. Sibué..... p. 320

Travailleurs émigrants. — Ratification de la convention n° 97. — Rapport par M. Duquesne..... p. 320

Feuille 11.

Jardins familiaux. — Modification de la loi du 26 juillet 1952. — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 321

Emplois réservés accordés aux mutilés du travail. — Proposition de résolution de Mme Degrond..... p. 322

Sécurité sociale. — Modification de la législation au profit des titulaires d'une pension ou d'une rente vieillesse. — Proposition de résolution de Mme Degrond..... p. 322

Sauvegarde du patrimoine touristique du pays. — Proposition de résolution de M. Francis Leenhardt..... p. 322

Logement. — Encouragement de la construction familiale par l'abaissement du taux des prêts du Crédit foncier. — Proposition de loi de M. Raymond Laurent..... p. 323

Rentes viagères. — Relèvement du taux de majoration. — Rapport par M. Joseph Denais..... p. 323

Accélération dès 1953 de la construction de logements économiques et familiaux. — Projet de loi..... p. 324

Amélioration du régime de l'aide à l'exportation. — Proposition de résolution de M. de Léotard..... p. 335

Aide aux victimes de différentes calamités atmosphériques dans divers départements. — Rapport par M. Francis Leenhardt..... p. 336

Modification du régime des élections municipales. — Proposition de loi de Mme Spertisse..... p. 337

Impôts. — Tiers provisionnel. — Report de la date pour la majoration de 10 p. 100. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont ..... p. 337
Proposition de résolution de M. Triboulet..... p. 340
Proposition de loi de M. Boisdé..... p. 341
Proposition de loi de M. Mabrut..... p. 341
Proposition de résolution de M. Penoy..... p. 345

Réorganisation administrative et financière des chemins de fer algériens. — Proposition de loi de M. Blachette.... p. 337

Fraude fiscale. — Interdictions d'exercer une activité professionnelle. — Abrogation de l'article 47 de la loi de finances du 14 avril 1952. — Proposition de loi de M. Boisdé..... p. 340

Code des pensions civiles et militaires de retraite. — Modification de l'article 19. — Proposition de loi de M. Badie. p. 341

Statut général des fonctionnaires. — Complément aux articles 19 et 21 de la loi du 19 octobre 1946. — Proposition de loi de M. Badie ..... p. 341

Prorogation des baux commerciaux, industriels ou artisanaux en ce qui concerne les immeubles appartenant à l'Etat, aux départements, aux communes et aux établissements publics. — Proposition de loi de M. Ulver..... p. 342

Statut des chefs coutumiers en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et au Togo. — Avis..... p. 343

Institution d'un statut professionnel du garagiste motoriste, du motociste et du vélociste. — Proposition de loi de M. Bernard Lafay..... p. 344

Expropriation pour cause d'utilité publique. — Relèvement des indemnités allouées aux propriétaires d'immeubles, commerçants, industriels et artisans. — Proposition de loi de M. Bernard Lafay..... p. 344

Déclaration obligatoire de tout changement de résidence et institution d'un fichier communal. — Proposition de loi de M. Penoy..... p. 345

Déclarations fiscales. — Report des échéances. — Proposition de résolution de M. Joseph Denais..... p. 346

Aide à l'industrie cinématographique. — Avis..... p. 346
Avis par M. Jules-Julien..... p. 352

Aide américaine à la France. — Attribution et utilisation des fonds M. S. A. bloqués au titre de l'amendement Blair Moody. — Proposition de loi de M. Deixonne..... p. 347

Sécurité sociale. — Application à l'Algérie de la législation pour les grands invalides de guerre. — Proposition de résolution de M. Rabier..... p. 347

Régime juridique, administratif et financier des aérodromes. — Avis..... p. 348

Chasse. — Report de la date de fermeture pour le gibier d'eau. — Proposition de résolution de M. Tourné..... p. 348

Attractions foraines. — Relèvement de la base d'imposition et exonération de la taxe sur les spectacles de certains divertissements. — Proposition de loi de M. Marc..... p. 349

Rétablissement du trafic ferroviaire sur la ligne de Salon à Saint-Cannat dans le département des Bouches-du-Rhône. — Proposition de résolution de M. Lucien Lambert ..... p. 349

Affichage des prix. — Abrogation de l'arrêté du 18 septembre 1952. — Proposition de résolution de M. Estradère..... p. 349

Majoration de l'allocation maternité et extension à toutes les naissances. — Proposition de loi de Mme Roca..... p. 350

Subventions aux sociétés et fédérations sportives. — Rétablissement en faveur de la fédération sportive et gymnique du travail. — Proposition de résolution de M. Gabriel Paul..... p. 350

Convention collective de travail concernant les employés de maison. — Extension au département de la Seine. — Proposition de résolution de M. André Mercier..... p. 350

Organisation de la célébration du 400e anniversaire de la mort de Rabelais. — Proposition de résolution de M. Cogniot..... p. 351

Calcul des avantages familiaux. — Maintien du rang des enfants. — Proposition de loi de M. Bouxom..... p 351

Feuille 12.

Aide à l'industrie cinématographique. — Avis de M. Jules-Julien (*suite*) ..... p. 353

Libération des actions. — Prorogation de la loi du 17 mars 1948. — Proposition de loi de M. Joseph Denais..... p. 354

Amnistie en faveur des Français incorporés de force dans les formations militaires ennemies. — Proposition de loi de M. Maurice Violette..... p. 354
Rapport par M. Lefranc..... p. 365
Avis ..... p. 378
Rapport par M. Lefranc..... p. 378

Gratuité du tabac pour les vieillards, infirmes et incurables des établissements hospitaliers. — Proposition de résolution de M. Alcide Benoit..... p. 353

Elèves sages-femmes. — Augmentation du taux de pension. — Régime facultatif de l'internat. — Rapport par Mme Rabaté..... p. 355

Petite exploitation cinématographique. — Définition et aide. — Proposition de résolution de M. Desson..... p. 356

Allocations familiales des petits pêcheurs. — Proposition de résolution de M. Serafini..... p. 356

Marins du commerce et de la pêche. — Augmentation des salaires forfaitaires. — Proposition de résolution de M. Serafini..... p. 356

Marins de commerce originaires des territoires d'outre-mer. — Mesures à prendre pour remédier au chômage. — Proposition de résolution de M. Magendie..... p. 357

Remise des animaux mis en fourrière aux personnes qui les ont trouvés. — Proposition de loi de M. Soustelle..... p. 357

Code général des impôts. — Fraude fiscale. — Interdiction provisoire d'exercer toute profession commerciale. — Proposition de loi de M. Beauvais..... p. 357

Agents de gardiennage des services extérieurs de la marine marchande. — Revision du classement indiciaire. — Proposition de résolution de M. René Schmitt..... p. 358

Digues de protection. — Réfection et entretien. — Proposition de loi de M. René Schmitt..... p. 358

Surveillance des établissements d'accouchement. — Suppression, pour les commissaires de police, d'exercer cette surveillance. — Proposition de loi de M. Pierre-Fernand Mazuez ..... p. 359

Comité interprofessionnel des vins d'origine du pays nantais. — Avis..... p. 359

Conventions collectives. — Modification de la loi du 11 février 1950. — Avis..... p. 360

Création de « Jeux de l'Union française ». — Rapport par M. Gau..... p. 360

Légion d'honneur. — Promotion supplémentaire pour les grands mutilés de guerre. — Proposition de loi de M. Monin..... p. 360

Création d'écoles spéciales pour les enfants de bateliers. — Proposition de loi de Mme Lempereur..... p. 360

Allocation dite de salaire unique aux aveugles et grands infirmes. — Proposition de résolution de Mme Lempereur (rectifiée)..... p. 361

Interdiction du cumul d'un mandat législatif avec le mandat de conseiller municipal de Paris. — Proposition de loi de M. Joseph Denais..... p. 362

Rentes viagères. — Extension du bénéfice des majorations aux rentiers assujettis à la surtaxe progressive. — Proposition de loi de M. Joseph Denais..... p. 362

Réglementation des entrepôts spéciaux et des dépôts d'avitaillement des huiles minérales. — Ratification de délibérations de l'assemblée représentative de Madagascar. — Rapport par M. Francis Vals..... p. 362

Droits de douane d'importation aux îles Saint-Pierre et Miquelon. — Ratification d'un décret. — Rapport par M. Francis Vals..... p. 363

Réglementation du service local des douanes dans les Etablissements français de l'Océanie. — Ratification d'un décret. — Rapport par M. Francis Vals..... p. 363

Exonération du payement des droits de douane pour le matériel importé par des compagnies de navigation aérienne dans les Etablissements français de l'Océanie. — Rapport par M. Francis Vals..... p. 364

Accord de commerce franco-haïtien. — Ratification. — Rapport par M. Billiemaz..... p. 364

Parité du salaire minimum garanti des travailleurs agricoles avec celui des professions industrielles et commerciales. — Proposition de loi de M. Loustau..... p. 365

Aide aux victimes des cyclones des îles Mayotte et Majunga. — Rapport par M. Burlot..... p. 366

Code civil. — Modification de l'article 55 relatif aux déclarations de naissances. — Proposition de loi de M. Lebon. p. 366

Commémoration du quatrième centenaire de la naissance d'Henri IV par la ville de Pau en 1953. — Proposition de loi de M. Loustaunau-Lacau..... p. 366

Electrification de la ligne de la Société nationale des chemins de fer français Lyon—Grenoble. — Proposition de loi de M. Dufour..... p. 367
Proposition de loi de M. Berthet..... p. 373

Baisse des prix par suppression des taxes sur les produits de consommation courante. — Proposition de loi de M. Jacques Duclos..... p. 367

Attribution d'une indemnité de tierce personne aux fonctionnaires, agents ouvriers de l'Etat et personnels de la Régie autonome des transports parisiens devenus aveugles. — Rapport par M. Cristofol..... p. 369

Procédure pénale. — Extension à l'Algérie des dispositions législatives en vigueur dans la métropole. — Rapport par M. Rabier..... p. 369

Allocation mensuelle aux malades de longue durée hospitalisée au titre de l'assistance médicale gratuite. — Avis par M. Marcel David..... p. 371

Assainissement du marché du vin. — Proposition de loi de M. Laborde..... p. 371

Surveillantes principales et surveillantes des postes, télégraphes et téléphones. — Fixation des indices de traitements. — Rapport par M. Barthélemy..... p. 371

Code du vin. — Modification à l'article 79 et suppression de l'article 99. — Proposition de loi de M. Fabre..... p. 372

Conversion du métayage en fermage. — Proposition de loi de M. Lalle..... p. 372

Sécurité sociale aux grands invalides. — Application en Algérie de la loi du 29 juillet 1950. — Proposition de résolution de M. Fayet..... p. 373

Fonds de chômage et chantiers communaux. — Uniformité de l'aide de l'Etat. — Proposition de loi de M. Deixonne... p. 373

Registres d'entrées et de sorties pour les détaillants de vins à appellation d'origine. — Nullité des actes dits lois des 8 novembre 1943 et 2 juin 1944. — Rapport par M. Quinson..... p. 374

Pharmacie d'officine. — Coopération et statut. — Rapport supplémentaire par M. Edouard Charret..... p. 375

Déclassement du fort des Rousses (Jura) et des batteries de l'Orbe. — Rapport par M. Taillade..... p. 375

Déclassement de la place de Collo (Algérie). — Rapport par M. Taillade..... p. 375

Visa du ministre de la santé publique obligatoire pour tous articles médicaux. — Proposition de loi de M. Badie.... p. 375

Congés administratifs des ouvriers civils des établissements militaires en service en Algérie. — Proposition de résolution de M. Rabier..... p. 375

Création d'un comité algérien paritaire des services municipaux. — Proposition de loi de M. Rabier..... p. 376

Lutte contre l'épizootie de fièvre aphteuse. — Proposition de résolution de M. Fourvel..... p. 376

Code général des impôts — Modification des articles 1931 et 1938 relatifs aux réclamations. — Proposition de loi de M. Legaret..... p. 377

Négociants en matériaux de construction. — Revision du classement. — Proposition de loi de M. Chamant..... p. 377

Allocation d'attente pour les sinistrés par faits de guerre. — Proposition de loi de M. Chochoy..... p. 378

Organisation des marchés agricoles. — Proposition de loi de M. René Charpentier..... p. 379

Prix des baux à ferme. — Modification de l'article 22 de l'ordonnance du 17 octobre 1945. — Rapport par M. Lamarque Cando..... p. 379

Sécurité sociale. — Ratification de la convention entre la France et la principauté de Monaco. — Rapport par M. Duquesne..... p. 380

Création d'un conseil de prud'hommes à Arles-sur-Rhône. — Rapport par M. Renard..... p. 380

Prévention et réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. — Complément à la loi du 30 octobre 1946 et modification à l'ordonnance du 2 août 1945. — Rapport supplémentaire par M. Mailhe..... p. 381

Procédure de fixation des taxes postales. — Avis..... p. 381

Attribution d'une prime de fin d'année au personnel des postes, télégraphes et téléphones. — Rapport par M. Barthélemy..... p. 381

Règlement de l'Assemblée nationale. — Addition d'un article 118 nouveau. — Proposition de résolution de M. Lecourt..... p. 382

Modification de l'article 95. — Proposition de résolution de M. Charles Lussy..... p. 382

Mission diplomatique française en Sarre. — Intégration de certains agents dans la fonction publique. — Proposition de loi de M. Deliaune..... p. 382

Appellations d'origine des fromages. — Rapport par M. Laborde..... p. 383

Feuille 13.

Appellations d'origine des fromages. — Rapport par M. Laborbe..... p. 385

Cantines scolaires. — Repas gratuits à tous les enfants de chômeurs. — Proposition de loi de Mme Grappe..... p. 395

Personnel auxiliaire ou intérimaire des postes, télégraphes et téléphones. — Suspension de tout licenciement. — Proposition de résolution de M. Barthélemy..... p. 396

Incidents survenus à Casablanca les 7 et 8 décembre 1952. — Désignation d'une commission parlementaire chargée d'enquêter. — Proposition de résolution de M. Jacques Duclos..... p. 396

Contributions directes. — Exonération pour les marins pêcheurs pratiquant la pêche sardinière. — Proposition de résolution de M. Signor..... p. 397

Origine et destination des fonds distribués sous le couvert du cabinet d'études administratives et économiques. — Constitution d'une commission d'enquête. — Proposition de résolution de M. d'Astier..... p. 398

Recensement par catégories des victimes de guerre et hors guerre. — Proposition de résolution de M. Badie..... p. 399

Sociétés de crédit différé. — Accord d'un délai supplémentaire pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi du 24 mars 1952. — Proposition de loi de M. Alfred Krieger..... p. 399

Demande en autorisation de poursuite contre un membre de l'Assemblée nationale..... p. 399

Code du vin. — Modification de l'article 77. — Rapport par M. Seynat..... p. 399

Utilisation des médicaments spécialisés et codification des textes législatifs concernant la pharmacie. — Modifications des décrets n° 52-951 du 7 août 1952 et n° 51-1322 du 6 novembre 1951. — Proposition de loi de M. Badie..... p. 399

Déclarations fiscales relatives à l'année 1952. — Report au 15 avril 1953 du délai de dépôt de déclarations. — Proposition de résolution de M. Boisdé..... p. 401

Légitimation de certains enfants naturels. — Mesures transitoires prévues par l'ordonnance du 3 mai 1945. — Proposition de loi de M. Jean-Paul David..... p. 401

Exportations des marchandises au seul bénéfice des sinistrés hollandais. — Exemption de taxes. — Proposition de résolution de M. Damette..... p. 401

Municipalités. — Modification de l'article 41 de la loi du 5 avril 1884. — Proposition de loi de M. Quinson..... p. 402

Réglementation des substances explosives dans le territoire de Madagascar et dépendances. — Projet de loi..... p. 402

Retraite de certains membres de l'enseignement. — Permettre la prise en compte pour le calcul de la retraite des années de service accomplies dans l'enseignement privé. — Proposition de loi de M. Albert Schmitt..... p. 402

Fonctionnaire appartenant à un cadre relevant du ministère de la France d'outre-mer. — Détachement ou intégration dans un cadre métropolitain à tout fonctionnaire reconnu inapte à servir outre-mer. — Rapport par M. Fabre..... p. 403

Appareils à pression de vapeur et appareils de pression à gaz employés à terre. — Extension de la loi du 28 octobre 1943 aux territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun. — Rapport par M. Ninine..... p. 403

Présentation des candidatures pour les sept sièges du comité constitutionnel à la nomination de l'Assemblée nationale. — Rapport par M. Prélot..... p. 404

Union européenne de payements — Ratification de l'accord. — Rapport par M. Gilles Gozard..... p. 404

Dispositions relatives aux combattants. — Extension aux anciens combattants de la 1re armée française et de la 2e division blindée de la loi n° 52-833 du 18 juillet 1952. — Proposition de loi de M. Huel..... p. 400

Légion d'honneur et médailles militaires. — Accord d'un contingent spécial à l'occasion du dixième anniversaire de la rentrée en guerre de l'Afrique du Nord. — Avis.... p. 401

Report de la limite relative à l'admission de la preuve testimoniale pour les payements de l'Etat, des collectivités et établissements publics. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 401

Amélioration et modernisation des voies navigables. — Augmentation des dotations de l'Etat par la perception de taxes sur les transports par navigation intérieure. — Rapport par M. Le Sénéchal..... p. 401

Loi communale du 5 avril 1884. — Modifcation et complément des dispositions de l'article 41. — Proposition de loi de M. Wagner..... p. 403

Aménagements fiscaux en faveur de la construction. — Dérogations aux dispositions de l'article 8 du décret n° 50-1135 du 18 septembre 1950..... p. 403

Assimilation aux personnels de l'armée active des personnels des armées ayant appartenu aux F. F. I. ou à la Résistance et décédés par suite de guerre. — Droits à pension de leurs ayants cause. — Proposition de loi de M. Dorey..... p. 403

Institution d'un fonds d'action sociale dans la fonction publique. — Proposition de loi de M. Dorey..... p. 404

Code des pensions civiles et militaires. — Ayants cause des officiers tués en opérations de guerre. — Proposition de loi de M. Dorey..... p. 404

Suppression des opérations des conseils de revision. — Proposition de loi de M. Viatte..... p. 404

Bénéfice de l'allocation de salaire unique aux travailleurs indépendants et exploitants agricoles dont le conjoint est décédé. — Proposition de loi de M. Viatte..... p. 405

Titularisation de certaines catégories d'agents antérieurement affectés dans les administrations temporaires. — Proposition de loi de M. Dorey..... p. 405

Admission de certains étrangers au bénéfice des lois des 31 mars 1919 ou 24 juin 1919 et 20 mai 1946 ainsi que certains Français victimes de circonstances particulières. — Avis par M. Darou..... p. 405

Droit à la retraite anticipée aux victimes civiles de guerre. — Proposition de loi de M. Borie..... p. 405

Petits et moyens exploitants agricoles qui n'emploient pas de main-d'œuvre salariée permanente. — Exonération des cotisations d'allocations familiales. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet..... p. 405

Réorganisation de l'enseignement agricole du premier degré et vulgarisation du progrès technique dans l'agriculture. — Proposition de loi de M. Saint-Cyr..... p. 406

Législation électorale. — Modification pour les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion. — Proposition de loi de M. Tirolien. p. 409

Code civil et code du commerce. — Modification. — Proposition de loi de M. de Moro Giafferri..... p. 409

Allocations familiales. — Bénéfice au profit des fonctionnaires dont les enfants poursuivent leurs études. — Proposition de loi de M. Marcel David..... p. 409

Fonctions exercées par le maire en tant qu'officier d'état civil. — Complément à la loi du 28 pluviôse an VIII. — Proposition de loi de M. Depreux..... p. 410

Code civil. — Légitimation des enfants adultérins. — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 410

Dépôt des déclarations fiscales. — Report au 15 avril 1953. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 411

Loi d'amnistie. — Modifications. — 2e rapport supplémentaire de M. Duveau..... p. 411

Date de fixation des élections municipales. — Proposition de loi de M. Jean-Paul David..... p. 412

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. — Rapport par M. Roger Linet..... p. 412

Création de conseils supérieurs de prud'homme. — Rapport par Mme Francine Lefebvre..... p. 412

Sécurité sociale. — Ratification de l'avenant à la convention générale entre la France et la république fédérale d'Allemagne. — Rapport par M. Duquesne..... p. 413

Application de la législation française de sécurité sociale au personnel de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord. .. Ratification de l'accord. — Rapport par M. Duquesne ..... p. 413

Régime juridique administratif et financier des aérodromes. — Rapport par M. Moynet..... p. 413

Feuille 14.

Régime juridique, administratif et financier des aérodromes. — Rapport par M. Moynet (*suite*)..... p. 417

Honorariat des anciens conseillers prud'hommes. — Rapport par Mme Francine Lefebvre..... p. 417

Conventions collectives. — Conflits collectifs de travail. — Rapport par M. Arbeltier..... p. 417

Conversion du métayage en fermage. — Rapport par M. Lamarque-Cando ..... p. 418

Durée des études supérieures exigée pour l'obtention d'un diplôme. — Proposition de résolution de M. Verdier... p. 418

Agents techniques des eaux et forêts. — Revision des indices hiérarchiques de traitement. — Proposition de loi de M. Marcel David..... p. 418

Achèvement du centre médico-social érigé à Ascq. — Rapport par M. Marcel David..... p. 418

Combattants des théâtres d'opérations extérieurs et leurs ayants cause. — Majoration des rentes constituées par les sociétés mutualistes. — Rapport par M. Dixmier... p. 419

Création de tribunaux permanents des forces armées, de tribunaux de cassation permanents des forces armées et d'établissements pénitentiaires des forces armées. — Rapport par M. Loustaunau-Lacau..... p. 419

Recensement par catégorie des victimes de guerre et hors guerre. — Rapport par M. Guislain..... p. 420

Revalorisation des indemnités d'assurances dues aux inscrits maritimes pour perte d'équipement par suite d'événements de mer. — Rapport par M. Signor..... p. 421

Attribution des allocations familiales au premier enfant. — Proposition de loi de Mme Eslachy..... p. 421

Attribution de l'allocation aux vieux travailleurs à toutes les femmes ayant élevé cinq enfants jusqu'à l'âge de 16 ans. — Proposition de loi de Mme Roca..... p. 421

Création de sept centres régionaux d'éducation pour les enfants infirmes de naissance, intellectuellement normaux. — Proposition de résolution de M. Tourné..... p. 422

Augmentation du taux de la majoration pour tierce-personne des invalides assurés sociaux. — Proposition de loi de M. Billiemaz ..... p. 422

Institution d'une assemblée à pouvoirs législatifs et de conseils de collectivités administratives au Cameroun. — Proposition de loi de M. Charles Okala..... p. 423

Normalisation du travail à domicile et protection des droits des travailleurs. — Proposition de loi de M. Raymond Boisdé ..... p. 423

Réparation du préjudice subi par les ouvriers de l'Etat à la suite de l'application de l'acte dit loi du 12 mai 1941. — Proposition de loi de M. Malbé..... p 423

Bonifications d'ancienneté aux anciens combattants de 1939-1945 agents des grands services publics et agents et ouvriers de l'Etat. — Proposition de loi de M. Marcel Cachin ..... p. 431

Protection de l'olive métropolitaine. — Intégration dans le plan de garantie des prix définis par le décret n° 47-1402 du 26 juillet 1947. — Rapport par M. Lucien Lambert ..... p 431

Interdiction de toutes importations d'huile d'olive. — Rapport par M. Lucien Lambert..... p. 432

Code général des impôts. — Complément de l'article 183 relatif à la fiscalité applicable aux façonniers. — Proposition de loi de M. Galy-Gasparrou..... p. 432

Rentes viagères. — Relèvement du taux de majoration aux rentiers assujettis à la surtaxe progressive. — Rapport supplémentaire de M. Joseph Denais..... p. 433
Avis de M. Maurice Grimaud..... p. 446

Organisation du contrôle des ententes économiques et liberté de la production et du commerce. — Avis..... p. 433

Régime général des élections municipales. — Abrogation de la loi n° 49-844 du 29 juin 1949 et de l'article 8 de la loi n° 47-1732 du 5 septembre 1947. — Proposition de loi de M. Gaillemin..... p. 434

Elections municipales — Reconduction de la loi n° 46-1846 du 24 août 1946 instituant une procédure exceptionnelle de vote par correspondance. — Proposition de loi de M. Jean Guitton..... p. 435

Municipalités. — Modification de l'article 11 de la loi du 5 avril 1884 et fixation de la date des élections municipales aux 26 avril et 3 mai 1953. — Rapport par M. Pierre-Fernand Mazuez ..... p. 435

Création d'un grand ministère du commerce. — Proposition de résolution de M. Delcos ..... p. 435

Fermeture des maisons de tolérance et renforcement de la loi contre le proxénétisme. — Proposition de loi de M. Bernard Lafay ..... p. 437

Budget des anciens combattants. — Annulation du décret n° 52-432 du 20 février 1953. — Proposition de loi de M. Mouton ..... p. 438

Payement mensuel des allocations aux vieux travailleurs salariés, pensions et rentes. — Modification des ordonnances du 2 février 1945 et du 19 octobre 1945. — Proposition de loi de M. Musmeaux ..... p. 438

Bourse de trousseau des élèves maîtres et des élèves maîtresses des écoles normales primaires. — Proposition de résolution de M. Signor ..... p. 438

Institution d'une caisse nationale de secours aux victimes de calamités publiques. — Proposition de loi de M. Paylet ..... p. 439

Code pénal. — Modifications de l'article 259 apportées par la loi validée du 23 mai 1942 et l'ordonnance du 28 juin 1945. — Projet de loi ..... p. 439

Application à la Nouvelle-Calédonie et dépendances, aux Etablissements français de l'Océanie et aux îles Saint-Pierre et Miquelon des dispositions de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante. — Projet de loi... p. 440

Unification des plafonds de ressources pour l'obtention de l'allocation spéciale et pour la carte d'économiquement faible. — Proposition de loi de M. Musmeaux..... p. 443

Réforme du régime de retraites de certains employés et agents et du régime des pensions civiles et militaires. — Abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 3 juillet 1941. — Proposition de loi de M. Devemy..... p. 443

Ordre national des pharmaciens. — Rapport par M. Juglas.... p. 444

Réorganisation du crédit aux entreprises artisanales. — Proposition de loi de M. Penoy ..... p. 447

Feuille 15.

Réorganisation du crédit aux entreprises artisanales. — Proposition de résolution de M. Penoy (*suite*)..... p. 449

Code du travail. — Statut des voyageurs représentants. — Proposition de loi de M. Viatte..... p. 449

Régies financières. — Organisation. — Proposition de loi de M. Francis Leenhardt..... p. 449

Alcoolisme — Traitement et prophylaxie de l'alcoolisme. — Avis supplémentaire de M. Marcel David..... p. 450

Code général des impôts. — Fraudes fiscales. — Interdiction d'exercer une activité professionnelle. — Proposition de loi de M. Penoy..... p. 450

Régime fiscal applicable aux sommes versées par les associés dans la caisse sociale en sus de leur part de capital. — Proposition de loi de M. Raymond Boisdé..... p. 451

Allocations familiales. — Cotisation due par les employeurs et travailleurs indépendants. — Proposition de résolution de M. Raymond Boisdé..... p. 451

Investissements de capitaux étrangers. — Réglementation. — Proposition de loi de M. Sailer..... p. 451

Répartition des indemnités accordées par les Etats tchécoslovaques, polonais et hongrois à certains intérêts français. — Projet de loi..... p. 453

Agents des chemins de fer de la Réunion. — Retraites. — Proposition de résolution de M. Raphaël Babet..... p. 453

Ecoulement des stocks de charbon. — Proposition de résolution de M. Bouvier-O'Cottereau..... p. 453

Barrage de Serre-Ponçon. — Inscription par priorité dans le programme d'investissements. — Proposition de résolution de M. Jean Aubin..... p. 453

Pèlerinage effectués par les familles des morts pour la France. — Rapport par Mme de Lipkowski..... p. 454

Honoraires des médecins experts commis par les juridictions des pensions. — Relèvement. — Rapport par M. Tourné..... p. 454

Office national interprofessionnel des céréales. — *Bénéfice de la retraite des cadres aux vérificateurs.* — Proposition de résolution de M. Mabrut..... p. 454

Statut des combattants volontaires de la Résistance. — Rapport par M. Tourné..... p. 455

Statut « champagne ». — Assainissement qualitatif. — Proposition de loi de M. Draveny..... p. 455

Allocations de vieillesse pour les personnes non salariées. — Rapport par M. Viatte..... pp. 456, 457

Allocations vieillesse. — Recouvrement des sommes allouées à des vieillards non bénéficiaires..... p. 456

Régime des assurances sociales des professions non agricoles. — Rapport par M. Viatte..... p. 456

Fonctionnement des commissions d'affiliation instituant une allocation de vieillesse pour les personnes non salariées. — Rapport par M. Viatte..... p. 457

Bénéfice de l'assurance volontaire pour les risques prestations maladies aux veuves non salariées des affiliés aux caisses de sécurité sociale. — Rapport par M. Viatte. p. 457

Allocations vieillesse des personnes non salariées. — Exemption du payement des cotisations pour certains invalides. — Rapport par M. Viatte..... p. 457

Allocation vieillesse artisanale. — Réduction de moitié du taux des cotisations par un nouveau mode de financement. — Rapport par M. Viatte..... p. 458

Recrutement, organisation et composition des conseils de préfecture et contentieux administratif. — Avis par M. Alfred Coste-Floret..... p. 459

Dégagement de la responsabilité des commerçants sur les sommes reçues de leurs clients à titre d'avance sur le prix d'un produit fabriqué à livrer. — Proposition de loi de M. Joseph-André Hugues..... p. 461

Ouverture de crédits pour la création de prototypes de voiturettes pour mutilés de guerre. — Proposition de loi de M. Tourné..... p. 462

Métayage. — Assimilation aux salariés agricoles en matière de prestations familiales. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet..... p. 462

Indemnités de dépossession des sinistrés. — Proposition de résolution de M. Joseph Denais..... p. 462

Création d'un comité interprofessionnel des vins d'origine du pays nantais. — Rapport par M. Toublanc..... p. 462

Conventions collectives. — Application de la législation au personnel de la Société nationale des chemins de fer français. — Proposition de résolution de M. Penoy..... p. 463

Exonération de la surtaxe progressive sur les salaires perçus pendant l'année de leur départ et celle de leur retour par les jeunes gens accomplissant leur service militaire. — Proposition de loi de M. Duquesne..... p. 464

Fabrication des pâtes alimentaires. — Projet de loi..... p. 464

Retraites des agents des chemins de fer secondaires. — Rétablissement de l'équilibre financier de la caisse autonome mutuelle. — Projet de loi..... p. 465

Intégration, dans le cadre des contrôleurs, des premiers commis et commis principaux de l'assistance publique. — Proposition de loi de M. Arbeitier..... p. 465

Allocation de salaire unique aux étudiants mariés. — Proposition de loi de M. Deixonne..... p. 466

Sécurité sociale des étudiants. — Application de la loi. — Proposition de résolution de M. Deixonne..... p. 466

Cession d'un terrain domanial à la Société anonyme d'habitations à loyer modéré de l'université de Toulouse. — Rapport par M. Ulver..... p. 467

Conseil supérieur de la magistrature. — Présentation des candidatures. — Rapport par M. Minjoz..... p. 467

Code des douanes. — Application en Algérie. — Projet de loi. p. 469

Recherche et exploitation des carrières et des tourbières. — Nullité de l'acte dit loi du 17 juillet 1941. — Projet de loi. p. 468

Déposants de la caisse nationale d'assurances sur la vie atteints d'une incapacité absolue de travailler. — Elévation des bonifications. — Projet de loi..... p. 469

Warrant agricole. — Extension aux territoires de l'Union française de la loi du 30 avril 1906. — Proposition de loi de M. Ninine..... p. 469

Code civil. — Extension aux départements d'outre-mer des dispositions des articles sur l'adoption et la légitimation adoptive. — Proposition de loi de M. Ninine..... p. 469

Budgets primitifs de la ville de Paris. — Cours spéciaux de l'enseignement primaire. — Suppression de la loi n° 47-1523 du 18 août 1947. — Proposition de loi de M. Quinson..... p. 470

Election des membres des conseils d'administration des caisses nationales d'allocations familiales des marins du commerce et de la pêche maritime. — Avis..... p. 470

Travaux préliminaires à la reconstruction. — Avis..... p. 470

Recrutement de l'armée. — *Modification à la législation en ce qui concerne le recrutement.* — Avis..... p. 471

Taxe à la production. — Détermination du taux appliqué aux articles en osier fabriqués à la main. — Rapport par M. Klock..... p. 471

Déportés et internés de la guerre 1914-1918. — Indemnisation des dommages et pertes de biens. — Rapport par M. Guislain..... p. 472

Pécule des déportés et internés politiques. — Publication d'urgence du décret d'application de la loi. — Rapport par Mme Rose Guérin..... p. 472

Sérums et vaccins. — Annulation des arrêtés des 19 juin 1937 et du 4 juillet 1947. — Rapport par M. Barrier..... p. 472

Interdiction de l'emploi abusif du titre de « déporté ». — Proposition de loi de Mme de Lipkowski..... p. 474

Allocation de vieillesse pour les personnes non salariées. — Modification de l'article 14 de la loi n° 48-101 du 17 janvier 1948. — Proposition de loi de M. Triboulet.... p. 475

Réforme du régime des pensions civiles et militaires et ouverture de crédits. — Complément de l'article 17 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948. — Proposition de loi de M. Jacques Chevallier..... p. 475

Homologation d'une cotisation professionnelle. — Suppression de la prorogation. — Proposition de loi de M. Bénard... p. 475

Police de circulation et du roulage. — Modification et complément au règlement général. — Rapport par M. Nigay. p. 476

Maintien en activité de l'atelier de fabrication de Saint-Priest. Proposition de résolution de M. Dufour..... p. 476

Allocations familiales. — Bénéfice aux travailleurs algériens sans emploi. — Proposition de loi de M. Linet..... p. 476

Majoration des subventions aux restaurants universitaires. — Proposition de loi de M. Giovoni..... p. 477

Institution d'une indemnité de fonction pour le personnel de l'éducation nationale. — Proposition de loi de M. Cogniot..... p. 477

Etudiants sursitaires. — Application des dispositions de l'article 6 du décret n° 52-360 du 1er avril 1952. — Proposition de résolution de M. Billat..... p. 477

Vaccination anti-aphteuse obligatoire. — Projet de loi..... p. 478

Suppression de la cotisation perçue en vue de financer la formation professionnelle de l'automobile. — Proposition de loi de M. Lamps..... p. 479

Etablissement de dispositions particulières pour les appelés du contingent soutiens de famille allocataires. — Proposition de loi de M. Schwartz..... p. 479

Rémunération des heures supplémentaires de travail. — Complément de la loi n° 46-283 du 25 février 1946. — Rapport par M. Musmeaux..... p. 479

Dispositions d'ordre financier en ce qui concerne le droit à pension des fonctionnaires maintenus au delà de la limite d'âge. — Complément de l'article 21 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947. — Proposition de loi de M. Galy-Gasparrou..... p. 480

Augmentation du montant des bourses de l'enseignement supérieur. — Proposition de loi de M. Giovoni..... p. 480

Feuille 16.

Intégration dans le corps des administrateurs civils pour les agents supérieurs. — Rapport par M. Serafini..... p. 481

Caisse autonome mutuelle de retraites. — Affiliation obligatoire des agents d'entreprises de transports routiers. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont..... p. 482

Amnistie fiscale. — Modification de l'article 46 de la loi de finances du 14 avril 1952. — Proposition de loi de M. Solinhac..... p. 482

Libération des jeunes officiers de la marine marchande des classes 1947, 1948 et 1949. — Avis par M. Commentry... p. 482

Assistantes sociales des administrations centrales et établissements publics de l'Etat. — Titularisation. — Avis supplémentaire de M. Jean-Paul Palewski..... p. 482

Spectacles et cinéma. — Unification de la législation dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. — Rapport par M. Wagner..... p. 483

Réglementation de la profession d'opticien lunetier détaillant. — Modification de l'article 2 de l'acte dit loi du 5 juin 1941. — Rapport par M. Segelle..... p. 484

Vente d'immeubles par appartements. — Droit de retrait. — Rapport par M. Minjoz..... p. 484

Aménagements fiscaux. — Projet de loi..... p. 487

Allocation mensuelle aux malades de longue durée hospitalisés au titre de l'assistance médicale gratuite. — Rapport supplémentaire par Mme de Lipkowski..... p. 507

Elections municipales. — Régime général. — Rapport par M. Barrachin..... p. 507

Biens, droits et intérêts sarrois mis sous séquestre en France. — Rapport supplémentaire de M. Lefranc..... p. 508

Code de la pharmacie. — Répression du trafic et de l'usage illicite des stupéfiants. — Rapport de M. Montalat..... p. 508

Code du travail. — Procédure devant la juridiction des prud'hommes. — Rapport supplémentaire de Mme Francine Lefebvre..... p. 510

Renouvellement des baux commerciaux. — Proposition de loi de M. Grousseaud..... p. 511

Feuille 17.

Renouvellement des baux commerciaux. — Proposition de loi de M. Grousseaud (*suite*)..... p. 513

Pensions civiles. — Bénéfice de la campagne double pour les fonctionnaires retraités, prisonniers de guerre. — Proposition de résolution de M. Penoy..... p. 514

Prix des baux à ferme. — Modification de l'article 22 de l'ordonnance du 17 octobre 1945. — Avis par M. de Félice. p. 515

Indemnité pour difficultés exceptionnelles d'existence. — Extension aux fonctionnaires et militaires de certains centres d'outre-mer. — Proposition de résolution de M. Malbrant..... p. 515

Sauvetage et protection des populations sinistrées des Pays-Bas, Grande-Bretagne et Belgique par tous moyens civils, militaires et maritimes. — Rapport par M. Raymond-Laurent..... p. 516

Code civil. — Légitimation adoptive. — Rédaction des actes d'état civil. — Proposition de loi de M. Bernard Lafay.. p. 516

Conversion du métayage en fermage. — Modification de l'ordonnance du 17 octobre 1945. — Avis par M. de Félice.. p. 518

Elections municipales. — Modification de différents articles de la loi n° 47-1732 du 6 septembre 1947. — Proposition de loi de M. Delachenal..... p. 520

Attribution de bonifications d'ancienneté. — Extension aux agents des services publics des dispositions de l'article 6 de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952. — Proposition de loi de M. Guérard..... p. 520

Organisation municipale. — Complément à différents articles de la loi du 5 avril 1884. — Proposition de loi de M. Edouard Herriot..... p. 520

Interdiction de l'acquisition de biens fonciers à usage agricole et viticole par des sociétés commerciales. — Proposition de loi de M. Alcide Benoit..... p. 521

Réforme du régime administratif et financier de la ville de Paris et du département de la Seine. — Proposition de loi de M. Bernard Lafay..... p. 521

Code civil. — Modification de l'article 238. — Code de procédure civile. — Modification des articles 877 et 878. — Avis. p. 521

Reclassement des anciens agents des services des affaires allemandes et autrichiennes dans les administrations ou les services extérieurs de l'Etat. — Avis par M. Francis Leenhardt ..... p. 524

Statut du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile. — Rapport par M. Le Sénéchal..... p. 525

Construction de logements économiques et familiaux. — Institution de l'épargne-logement et de l'épargne-construction. — Rapport supplémentaire de M. Siefridt..... p. 527

Impôt sur les revenus. — Exonération aux fonctionnaires et agents victimes d'accidents ou de maladies contractés en service. — Proposition de loi de M. Borey..... p. 528

Règlement en matière commerciale. — Utilisation des chèques bancaires. — Proposition de loi de M. Raymond Boisdé ..... p. 529

Création d'une caisse autonome de la construction et de la reconstruction. — Proposition de loi de M. Jean Crouzier. p. 529

Amélioration et modernisation des voies navigables. — Augmentation des dotations de l'Etat par la perception de taxes sur les transports de la navigation intérieure. — Avis de M. François Bénard..... p. 531

Orientation de la production viticole. — Projet de loi..... p. 531

Cession d'un terrain domanial à la société anonyme d'habitations à loyer modéré de l'université de Toulouse. — Avis de M. Ducos..... p. 533

Taxe proportionnelle sur les bénéfices industriels et commerciaux. — Modification de la date limite d'option pour l'imposition. — Proposition de loi de M. Raymond Boisdé. p. 534

Communauté européenne du charbon et de l'acier. — Création d'une commission spéciale. — Proposition de résolution de M. Raymond Boisdé..... p. 534

Sauvegarde de la vie en mer. — Rapport par M. Cermolacce. p. 534

Institution de recettes au profit de l'établissement national des invalides de la marine. — Rapport par M. René Schmitt ..... p. 538

Edification d'un port de pêche à Canet-Plage. — Rapport par M. Fayet ..... p. 540

Code pénal. — Complément du paragraphe 1er de la section VII du titre II du livre III. — Rapport par M. Defos du Rau ..... p. 540

Avis par M. Ninine..... p. 541

Sociétés de crédit différé. — Prorogation des délais pour l'accomplissement des formalités. — Rapport par M. Minjoz. p. 540

Magistrats, fonctionnaires et agents des services publics et de la Société nationale des chemins de fer français en fonctions au 3 septembre 1939 dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. — Attribution de certains avantages de carrière. — Proposition de loi de M. Wagner..... p. 541

Interdiction de l'emploi abusif du titre de « déporté ». — Proposition de loi de M. Gaubert..... p. 542

Retraite-vieillesse des salariés de l'industrie des conserves de poissons. — Fixation du salaire annuel minimum. — Proposition de loi de M. Signor..... p. 542

Personnel de la préfecture de la Seine, de l'assistance publique et du crédit municipal de Paris. — Fixation de la limite d'âge. — Proposition de loi de Mlle Marzin..... p. 543

Logements économiques et familiaux. — Accélération de la construction. — Rapport par M. René Schmitt..... p. 543

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Désignation du président de la première sous-section de la section du contentieux du conseil d'Etat.

Par arrêté du 7 septembre 1953, M. Pierre Laroque, conseiller d'Etat, est désigné pour remplir les fonctions de président de la première sous-section en remplacement de M. Josse, nommé président de la section des travaux publics.

Liste des candidats admis à se présenter au concours de recrutement de greffiers des cours et tribunaux et centres où se dérouleront les épreuves écrites.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 52-1103 du 26 septembre 1952;

Vu l'arrêté du 7 avril 1953 fixant les modalités du concours pour le recrutement des greffiers des cours et tribunaux;

Vu l'arrêté du 9 mai 1953 fixant au mardi 6 octobre 1953 la date d'ouverture d'un concours pour le recrutement de trente greffiers des cours et tribunaux,

Arrête:

Art. 1er. — Sont admis à subir les épreuves écrites du concours ouvert le 6 octobre 1953 pour le recrutement de trente greffiers des cours et tribunaux les candidats dont les noms suivent:

Cour d'appel de Paris. — M. Alexis, Mlle Arnoux, M. Bassand, Mlle Battini, M. Bauduin, Mme Benazech, Mlle Bodey, Mme Botte, MM. Boulot, Brissaud, Castillon, Clairet, Mmes Coquema, de Biasi, MM. Deguernel, Donnadieu, Dunas, Greuillet, Guiguet, Guyot, Houdin, Mme Jacquet, MM. Jouanna, Levêque, Lucas, Marre, Michard, Michaud, Mlles Mourot (Geneviève), Mourot (Monique), MM. Nicolaï, Pene, Sagit, Mmes Thevenot, Vaudiaux.

Cour d'appel d'Agen. — MM. Chebrerie, Lacavalerie, Mlle Pialaprat.

Cour d'appel d'Aix. — Mme Bornet, Mlles Camoin, Charpin, Mme Semaille, Mlles Cotte, Gassin, Giudicelli, Martin, Patteyn, MM. Picca, Richier, Collomb, Mme Amic.

Cour d'appel d'Amiens. — Mlle Boulcourt, MM. Bailly, Wilmouth, Fieret.

Cour d'appel d'Angers. — Mmes Menard, Lemée.

Cour d'appel de Besançon. — Mlle Dameron, M. Collard, Mlle Perrot, M. Walther.

Cour d'appel de Bordeaux. — MM. Audouin, Lafitte, Mlles Papon, Prioleau, Nadal.

Cour d'appel de Bourges. — M. Blondeau.

Cour d'appel de Colmar. — M. Schwartz.

Cour d'appel de Douai. — M. Trachez, Mlle Pinoche.

Cour d'appel de Grenoble. — Mlles Lemonon, Lauriac, Hermann.

Cour d'appel de Limoges. — Mlles Vialle, Cerles.

Cour d'appel de Lyon. — M. Arcis, Mlles Dortier-Gilliand, Fournier, Mme Jourdy.

Cour d'appel de Montpellier. — M. Anizan.

Cour d'appel de Nancy. — M. Faltot, Mlle Deville, M. Manginot.

Cour d'appel de Nîmes. — Mlles Divol, Vincentelli.

Cour d'appel d'Orléans. — Mlle Guilloux.

Cour d'appel de Pau. — MM. Abbadie, Grach, Mlle Guillempourque, M. Matharan.

Cour d'appel de Poitiers. — Mlle Riveron.

Cour d'appel de Rennes. — Mlle Rigaud, M. Colas, Mlle Connan, M. Macé.

Cour d'appel de Riom. — Mlles Jafleux, Baulard, Montmory, Nodière.

Cour d'appel de Rouen. — Mme Pierre, Mlles Feron, Morisse.

Cour d'appel de Toulouse. — Mlle Montariol, M. Boire.

Cour d'appel de Tunis. — M. Lallemand.

Cour d'appel de Fort-de-France. — M. Delor.

Art. 2. — Les épreuves écrites auront lieu:

A Paris, pour les candidats des ressorts des cours d'appel de Paris, Amiens, Bourges, Douai, Orléans, Rouen.

A Aix, pour les candidats des ressorts des cours d'appel d'Aix, Montpellier, Nîmes.

A Bordeaux, pour les candidats des ressorts des cours d'appel de Bordeaux, Limoges, Pau, Poitiers.

A Nancy, pour les candidats des ressorts des cours d'appel de Nancy, Besançon, Colmar.

A Lyon, pour les candidats des ressorts des cours d'appel de Lyon, Grenoble, Riom.

A Rennes, pour les candidats des ressorts des cours d'appel de Rennes, Angers.

A Toulouse, pour les candidats des ressorts des cours d'appel de Toulouse, Agen.

A Tunis, pour le candidat du ressort de la cour d'appel de Tunis.

A Fort-de-France, pour le candidat du ressort de la cour d'appel de Fort-de-France.

Fait à Paris, le 19 septembre 1953.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation:
Le chef du cabinet,
G. LEROY.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté en date du 14 septembre 1953:

Sont admis, sur leur demande, à faire valoir leurs droits à une pension de retraite:

A compter du 1er octobre 1953:

M. Agnus (Georges), surveillant chef adjoint (1re classe) à la maison d'arrêt de Besançon (application des dispositions de l'article 5, § 1er, du code des pensions de retraite).

M. Couderc (Ruben), premier surveillant (1re classe) à la maison centrale de Nîmes (application des dispositions de l'article 4, § 2, du code des pensions de retraite).

A compter du 1er octobre 1953:

M. Chasseloup (Adolphe), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Poissy (application des dispositions de l'article 5, § 1er, du code des pensions de retraite).

Mme Hediard, née Vigneron (Françoise), surveillante (1re classe) à la maison d'arrêt de Rouen (application des dispositions de l'article 4, § 2, du code des pensions de retraite).

Mme Lenormand, née Musseau (Eléonore), surveillante (1re classe) à la maison centrale de Haguenau (application des dispositions des articles 4 et 9, § 2, du code des pensions de retraite).

A compter du 5 octobre 1953:

M. Bancilhon (Urbain), surveillant chef (hors classe) à la maison d'arrêt d'Avignon (application des dispositions de l'article 4, § 2, du code des pensions de retraite).

M. Pichot (Marius), surveillant chef (hors classe) à la maison d'arrêt de Montpellier (application des dispositions de l'article 4, § 2, du code des pensions de retraite).

A compter du 8 octobre 1953:

Mme Boissout, née Grandjean (Marie-Thérèse), surveillante (1re classe) à la maison de correction de Lyon (application des dispositions de l'article 4, § 2, du code des pensions de retraite).

A compter du 15 octobre 1953:

M. Bagnis (Alexandre), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Poissy (application des dispositions de l'article 5, § 1er, du code des pensions de retraite).

A compter du 22 octobre 1953:

M. Minvielle (Pierre), surveillant (1re classe) aux prisons de Fresnes (application des dispositions de l'article 4, § 2, du code des pensions de retraite).

Est admise d'office à faire valoir ses droits à une pension de retraite:

A compter du 5 octobre 1953:

Mme Pichot, née Justet (Hélène), surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison d'arrêt de Montpellier (application des dispositions de l'article 6, § 3, du code des pensions de retraite).

Est nommé surveillant chef adjoint (2e classe):

A la prison Montluc à Lyon: M. Saïfati (Raoul), surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt de Lyon.

Est nommé premier surveillant chauffeur (2e classe):

A la maison d'arrêt de la Santé: M. Lescuras (Henri), surveillant chauffeur (1re classe) à la maison d'arrêt de la Santé.

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

A la maison de correction de Lyon: M. Chanat (Robert), surveillant chef adjoint (1re classe) à la prison Montluc à Lyon.

A la maison d'arrêt de Besançon: M. Bouvard (Henri), surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt de Montbéliard.

Est réintégré, à compter du 1er octobre 1953, en qualité de surveillant (3e classe):

A la maison centrale de Nîmes: M. Recazens (Frédéric), placé en disponibilité sur sa demande, pour six mois, par arrêté du 23 mars 1953, à compter du 20 mars 1953.

Est placé, pour convenances personnelles, dans la position de disponibilité pour une période de trois mois:

A compter du 11 septembre 1953: M. Thiriot (Serge), surveillant (4e classe) à la maison centrale de Clairvaux.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Tableaux de concours de l'année 1953 pour la Légion d'honneur (armée de mer, active).

Tableau de concours de l'année 1953 pour la Légion d'honneur (armée de l'air, réserve).

Ces textes sont publiés au n° 22 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décrets du 16 septembre 1953 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 16 septembre 1953, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) en application de la loi du 1er décembre 1951, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 14 août 1953, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100, pour infirmités résultant de blessures de guerre.

GUERRE 1914-1918

Au grade de chevalier.

MM.

Gravier (Moïse-Guillaume), classe 1910, mle 810 au recrutement de Bordeaux, lieutenant du 87e régiment d'artillerie lourde.

Manau (Auguste Ernest), classe 1905, mle 3051 au recrutement de Versailles, sous-lieutenant du 131e régiment d'infanterie.

Ces nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

GUERRE 1939-1945

Au grade de chevalier.

MM.

Bentaleb Abdelkader Ould Mohamed, classe 1917, mle 0. 2046 au recrutement d'Oran, sergent du 2e tirailleurs algériens.

Bery (Jean-Eugène), classe 1938, lieutenant F. F. I, secteur de Frouard (Meurthe-et-Moselle).

Maurin (Raymond-Marie), classe 1942, mle 236 au recrutement de Constantine, lieutenant du 12e régiment de chasseurs d'Afrique.

Sandrier (Roger), Classe 1941, mle 11386 au recrutement de Dijon, lieutenant F. F. I., école militaire d'Uriage.

Silber (Maurice), classe 1916, mle 1948/8283 au recrutement de Reuilly, lieutenant F. F. I., Ile de France, secteur Sud, département de la Seine, mouvement F. T. P. F.

Tabart (Jean-Marie-Gilbert), classe 1942, capitaine du 11e escadron du train.

Ces nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent le cas échéant les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures

Par décret en date du 16 septembre 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), le conseil de l'ordre entendu, en date du 17 août 1953, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les déportés et internés de la Résistance dont les noms suivent:

Au grade de chevalier.

(A titre posthume.)

MM.

Alloun (Isaac), sous-lieutenant.
Auclair (Henri), sous lieutenant.
Barbe (Gilbert), commandant.
Baronnet (Jacques), lieutenant.
Beaugeois (Ernest), sous-lieutenant. Cette nomination annule la concession de la médaille militaire attribuée par décret du 27 mai 1917 (*Journal officiel* du 31 mai 1917).
Beaussier (André), sous-lieutenant.
Bellehigue (Jean), sous-lieutenant.
Berthet (Raymond), sous-lieutenant.
Berthier (Jean), sous-lieutenant.
Bigot (Camille), sous-lieutenant.
Blanchard (Alfred), sous-lieutenant.
Blanchard (Sylvain-Arthur), sous-lieutenant.
Bouchet (Louis-Raymond), sous-lieutenant.
Bouchou (Marius), sous-lieutenant.
Bousseau (Léon Théodore), sous-lieutenant.
Boutelier (André), sous-lieutenant.
Briant (Marius), sous-lieutenant.
Bugnon (Alphonse), lieutenant.
Canton (René), sous-lieutenant.
Carmignac (Lucien), sous-lieutenant.
Cannignac (Norbert), sous-lieutenant.
Caroff (Jean), sous-lieutenant.
Chinal (Louis-Roger), lieutenant.
Claudel (Eugénie), sous-lieutenant
Clavey (Charles), sous-lieutenant.
Clement (Maurice), sous-lieutenant.
Combot (Joseph), sous-lieutenant.
Constant (Louis), lieutenant.
Coulombeix (Henri), sous-lieutenant.
Couplan, née Mahé (Jeanne), sous-lieutenant.
Courtiol (Jean), sous-lieutenant.
Dagorrette (Jean), sous-lieutenant.
De Dampierre (Elie-Armand), lieutenant.
Dechaseaux (François), lieutenant.
Dehan, née Bouvier (Leone), sous-lieutenant.
Deiber (Georges), sous-lieutenant.
Desgranges (Gustave), lieutenant.
Didry (Désiré), sous-lieutenant.
Dreyfus (Claude-Joseph), sous-lieutenant.
Ducloux (Paul), sous-lieutenant.
Dujardin (Louis), sous-lieutenant.
Fabre (Auguste), lieutenant.
Fabre (Emile), lieutenant.
Fabry (Jean-François), lieutenant.
Faucourbe (Ange-François), sous-lieutenant.
Forgeot (Maurice) sous-lieutenant.
Fougeroux (Eugène-Jean), sous-lieutenant.
Fouquerel (Aimable-Louis), sous-lieutenant.
Fouquet (Pierre), sous-lieutenant.
Fournier (Roger), sous-lieutenant.
Frantz (Charles-Paul), lieutenant
Galland (Claude-Marie), sous-lieutenant.
Gatault (Jean-Robert), sous-lieutenant.
Gourdin (Charles), sous-lieutenant.
Hotellier (Marc-Louis), sous lieutenant.
Hueber (Eugène-Léon), lieutenant.
Huet (Paul-Ernest), sous-lieutenant.
Jacob (Warner), lieutenant.
Jacques (Henri), médecin capitaine.
Jean (Louis), sous-lieutenant.
Jean (Robert), sous-lieutenant.
Jeanblanc (Lucien), sous-lieutenant.
Jennepin (Georges-Robert), sous-lieutenant.
Jolivet (Roger), sous-lieutenant
Jumelle (Georges-François), sous-lieutenant.
Lagasquie (François), lieutenant
Lambert (Charles), sous-lieutenant.
Lambert (Jean), sous-lieutenant
Langlois (André-Henri), sous-lieutenant.
Lannemajou (Jean), capitaine.
Lavrut (Paul), sous-lieutenant.
Le Beschu de Champsavin (Guy-Marie), lieutenant.
Lechere (Jean-Louis), capitaine.
Le Corre (Auguste), sous-lieutenant.
Lelu (Frédéric-Pierre), sous-lieutenant.
Lenoir (Jacques), sous-lieutenant
Leroy (Pierre), sous-lieutenant.
Leroy (Pierre), sous-lieutenant.
Lescot (Georges), sous-lieutenant
Le Seven (Joseph), sous-lieutenant.
Letilly (René), sous-lieutenant
Levrard (André-Albert), sous-lieutenant.
L'Hostis (Jean), sous-lieutenant.
Lienard (Louis-Clodomir), sous-lieutenant.
Lobertreau (André), sous-lieutenant.
Lutas (Jean), sous-lieutenant.
Mabile (Henri-François), capitaine.
Mahuet (André), sous-lieutenant.
Mangenot (Roger), sous-lieutenant.
Martin Barbier (Francis), sous-lieutenant.
Masure (Henri-Désiré), sous-lieutenant.
Meningaud (Edmond-Marie), sous-lieutenant.
Metaux (Henri-Edmond), sous-lieutenant.
Metayer (Armand), sous-lieutenant.
Meygret (Jean-Julien), sous-lieutenant.
Moal (Jean-Louis), sous-lieutenant.
Mohamed ben Lhassen, soldat de 2e classe.
Monnet (Daniel), sous-lieutenant.
Morpain (Jean), capitaine.
Mouton (Paul), lieutenant.
Nauche (André), sous-lieutenant.
Nikis (Marie), commandant.
Papin (Victor-Emile), lieutenant.
Parisy (André), sous-lieutenant
Paille (Emile), sous-lieutenant.
Paysant, née Pickell (Louise), sous-lieutenant.
Petillon (Germain), sous-lieutenant.
Petit-Jean (Raymond), sous-lieutenant.
Picard (Auguste), sous-lieutenant.
Pinault (Henri-Prosper), sous-lieutenant.
Plin (Raymond), sous-lieutenant
Poce (Maurice), capitaine.
Poitevin (Micheline), sous-lieutenant.
Pollet (Paul-Marie), lieutenant.
Prigent (Joseph), sous-lieutenant.
Puvol (Robert), sous-lieutenant.
Rannou (Albert), sous-lieutenant.
Revillet (Pierre), sous-lieutenant.
Roignant (Hervé), sous-lieutenant.
Salobert (Perre), sous-lieutenant.
Schneider (Jacques), sous-lieutenant.
Schoen (Maurice), sous-lieutenant.
Sellin (Louis), adjudant.
Simonnot (François-Lucien), lieutenant.
Stennebruggen (Cécile), sous-lieutenant.
Tardy (Léon-André), sous-lieutenant.
Thebaud (Charles), sous-lieutenant.
Thoraval (Joseph), sous-lieutenant.
Tison (Jean-Paul), sous-lieutenant.
Toinel (Raymond), capitaine
Van Parys (Emmanuel), lieutenant.
Veillerot (François), sous-lieutenant.
Verardo (Edouard-Louis), sous-lieutenant.
Vervin (Alfred-Eugène), sous-lieutenant.
Violi (Michel), sous-lieutenant.
Vollat (Marcellin), sous-lieutenant.
Willaime (Jeane-Marie), sous-lieutenant.
Winckler (Roger), sous-lieutenant.

Ces nominations comportent:

1° L'attribution de la Croix de guerre avec palme, à titre posthume, elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits;

2° L'attribution de la médaille de la Résistance, à titre posthume, (application des prescriptions de l'article 9 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948).

Albier (Jean), capitaine.
Banchereaud (André-Maurice), sous-lieutenant.
Baraona (Louis), sous-lieutenant.
Bieler (René), sous-lieutenant.
Borderioux (Maurice), sous-lieutenant.
Chapuis (Henri), sous-lieutenant.
Chireix, née Labaune (Marie-Suzanne), sous-lieutenant.
Coignard (Roger), sous-lieutenant.
Collin, née Candon (Maria), sous-lieutenant.
Combes (Sylvain), sous-lieutenant.
Corbeau (Maurice-Albert), sous-lieutenant.
Damiens (Joseph), sous-lieutenant.
Decharires (Jules), sous-lieutenant.
Delattre (Raoul-Adolphe), sous-lieutenant.
Denis (Henri), lieutenant. Cette nomination annule et remplace la concession de la médaille militaire attribuée, à titre posthume, par décret du 27 novembre 1916. (*Journal officiel* du 22 janvier 1917).
Detaille (Constant), sous-lieutenant.
Dufosset (Marcel-Paul), lieutenant.
Dussaigne (Léopold), capitaine.
Dutilleux (Marcel-Michel), sous-lieutenant.
Favotte (Henry), sous-lieutenant.
Fontenaille (Marcel-Marie), sous-lieutenant. Cette nomination annule et remplace la concession de la médaille militaire attribuée à titre posthume, par décret du 20 août 1946 (*Journal officiel* du 3 septembre 1946).
Fouard (Léon-Lucien), sous-lieutenant.
Gasnier (Lucien-Victor), lieutenant.
Ganivette (Raymond), sous-lieutenant.
Goussiez (Jules-René), lieutenant.
Guilbert (Henri), lieutenant.
Keraen (Pierre), sous-lieutenant.
Kervella (Julien), sous-lieutenant.
Lambert (Maurice), sous-lieutenant.
Lance (Louis-Marie-Paul), sous-lieutenant.
Landais (Louise), sous-lieutenant.
Larivière (Henri), sous-lieutenant.
Laumaillet (Constant-Jules), sous-lieutenant.
Le Bourva (Jean), capitaine.
Le Calonnel (Mathurin), sous-lieutenant.
Leclair (Georges-Jean), commandant.
Le Corre (Eugène), lieutenant.
Le Moal (Albert), sous-lieutenant.
Le Sec (Ernest-François), lieutenant.
Lhorme (Rolland-Louis), sous-lieutenant.
Lochu (Francis-Florimond), sous-lieutenant.
Lottin (Paul), sous-lieutenant.
Marzin (Alexandre), capitaine.
Maury (Georges-Pierre), lieutenant.
Meslin (Jack), lieutenant.
Michau (Jean), sous-lieutenant
Millemann (Georges), lieutenant.
Mirmand (Joseph-Victorien), sous-lieutenant.
Moison (Louis), lieutenant.
Monnier (Bernard), sous-lieutenant.
Montant (Désiré), sous-lieutenant.
Mouden (Joseph), sous-lieutenant. Cette nomination annule et remplace la concession de la médaille militaire attribuée à titre posthume par décret du 14 janvier 1948 (*Journal officiel* du 17 février 1948).
Monette (Albert), lieutenant.
Natu (René), sous-lieutenant.
Naufle (Pierre-Adrien), sous-lieutenant.
Niox (Claude), sous-lieutenant.
Noblet, née Cauron (Marie), sous-lieutenant.
Nogue Lafore (Charles), lieutenant. Cette nomination annule et remplace la concession de la médaille militaire attribuée à titre posthume par décret du 15 octobre 1945 (*Journal officiel* du 20 octobre 1945).
Olmiccia (Lucien), sous-lieutenant.
Paye (Francisque), sous-lieutenant.
Pelletier (Etienne), sous-lieutenant.
Perrier (Aimé), capitaine.
Pinault (Jean), lieutenant.
Provostic (Henri), lieutenant.
Renouard (Pierre-Jean), capitaine.
Ridet (Jean-Pierre), sous-lieutenant.
Rocca Serra (Emile), lieutenant.
De Rooster (Pierre-André), sous-lieutenant.
Rousselie (Rémy), capitaine.
Sirot (Raymond-Eusèbe), sous-lieutenant.
Stein (Robert), lieutenant.
Stephan (Jean-Gérard), capitaine.
Straumann (Fernand), sous-lieutenant. Cette nomination annule et remplace la concession de la médaille militaire attribuée à titre posthume par décret du 5 mai 1950 (*Journal officiel* du 12 mai 1950).
Truffaut (Jean), sous-lieutenant.
Troupenat (Edouard), lieutenant.
Vandendriessche (Auguste-Albert), sous-lieutenant.
Vigogne (Ernest), sous-lieutenant.
Villain (Edgard), sous-lieutenant.
Vincent (Fernand), sous-lieutenant.
Zerling (Armand), sous-lieutenant.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme, à titre posthume; elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.

Elles ne comportent pas l'attribution de la médaille de la Résistance, à titre posthume, les intéressés étant déjà titulaires de cette décoration.

Décret du 16 septembre 1953 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 16 septembre 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (services exceptionnels de guerre en Extrême-Orient):

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

M. Guerrini (Antoine-Martin), commandant.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

MM.
Chanliau (Raymond-Marcel-Claude), capitaine.
Chauffaille (Pierre-Jean-Louis), capitaine.
Py (Roger-Marcel), capitaine.
Walter (Pierre-Philippe), capitaine.
Choux (Maurice), lieutenant.
Du Boisguehenneuc (Hervé-Louis), lieutenant.
Durrande (Norbert-Michel-Victor), lieutenant.
Guillon (Maurice-Gustave), lieutenant.
Journeaux (Jean-Yves-Marie), lieutenant.
Mitard (Michel), lieutenant.
Thourot (Edmond-Louis), lieutenant.
Tourangin (Yves-Guy-Marie), lieutenant.
Vaujour (Paul-Marcel), lieutenant.
Gavoye (Jean-Michel), adjudant-chef.

Ces promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme, mais elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.

Décrets du 16 septembre 1953 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 16 septembre 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er) relative à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de la guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 14 août 1953, portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de la guerre 1939-1945 dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, est promu dans la Légion d'honneur (décoration avec traitement):

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 2 juillet 1949.)

Gerard (Paul-Georges), ex-adjudant de l'armée de l'air, recrutement d'Epinal, mle C. 13280, classe 1936. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 juin 1946.

Par décret en date du 16 septembre 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), le conseil de l'ordre entendu en date du 14 août 1953, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

DÉCORATION AVEC TRAITEMENT (loi du 2 janvier 1932).

(Pour prendre rang du 17 décembre 1946.)

Paillard (Frédéric), ex-adjudant-chef de l'armée de l'air, mutilé de la guerre 1914-1918. Titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 octobre 1939.

Décrets du 16 septembre 1953 portant nominations dans la Légion d'honneur.

Par décret en date du 16 septembre 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 28 août 1953, portant que les nominations dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés, avec traitement, les officiers d'active ou dégagés des cadres et les sous-officiers d'active désignés ci-après:

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 30 juin 1953.)

I. — Corps des officiers de l'air.

A. — CADRE NAVIGANT

MM.
Rieutord (André-Maurice), lieutenant; 17 ans de services, 5 ans de campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Romer (René-Charles), lieutenant; 17 ans de services, 7 ans de campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Bruc (Robert), lieutenant; 17 ans de services, 3 ans de campagnes, 20 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lafon (Pierre), lieutenant; 19 ans de services, 4 ans de campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bremens (Lucien-Camille), lieutenant; 20 ans de services, 9 ans de campagnes; 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Eschbach (Jean-Paul-René-Eugène), lieutenant; 17 ans de services, 2 ans de campagnes, 20 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Boeglin (Robert-Eugène), capitaine; 21 ans de services, 3 ans de campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Robert (Jean-Paul-René), capitaine; 16 ans de services, 2 ans de campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Fonteilles (René-Henry), commandant; 16 ans de services, 6 ans de campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Gerber (Auguste), lieutenant; 17 ans de services, 5 ans de campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 25 juin 1945.

Amanou (Frédéric), capitaine; 15 ans de services, 7 ans de campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Rousseau (Roger-Henri), capitaine; 16 ans de services, 13 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Champagnat (Edmé), commandant; 18 ans de services, 2 ans de campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Minvielle (Raymond-Jean-Marie), capitaine; 16 ans de services, 10 ans de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Desrieux (Jean-Paul-Marcel), lieutenant; 17 ans de services, 6 ans de campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Paronnaud (Edmond), capitaine; 16 ans de services, 5 ans de campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Celse (Raoul-Paul), capitaine; 17 ans de services, 8 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Descamps (Clément-Alexandre), lieutenant; 17 ans de services, 7 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Le Feuvre (Pierre-Jean-René), commandant; 16 ans de services, 6 ans de campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Locqueneux (Charles-Raymond), capitaine; 16 ans de services, 6 ans de campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Semur (André-Marie-Joseph-Jules), capitaine; 17 ans de services, 7 ans de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Lecussan (Roger), lieutenant; 17 ans de services, 3 ans de campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Giroux (André-Jean-Pierre), capitaine; 14 ans de services, 9 ans de campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Morin (Oscar-Auguste-Charles), lieutenant; 17 ans de services, 3 ans de campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lorioz (Maurice-Fernand), capitaine; 13 ans de services, 10 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité.

Labbé-Chevalley (René-Jean), lieutenant; 16 ans de services, 8 ans de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Basseras (Georges-Raymond), commandant; 16 ans de services, 1 an de campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Petrus (Jean-Marcel-André), capitaine; 13 ans de services, 6 ans de campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Gautier (Henri-Marie), lieutenant; 17 ans de services, 7 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Chourrout (Jean), capitaine; 13 ans de services, 5 ans de campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité.

Lamailloux (Robert-Joseph), capitaine; 15 ans de services, 7 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Defendini (Jacob-Joseph-Marie), capitaine; 16 ans de services, 6 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Briand (Robert-Ernest-Jean-Emmanuel), capitaine; 13 ans de services, 6 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Livers (Jean-Lucien), capitaine; 13 ans de services, 8 ans de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bocognano (Jean-Paul), lieutenant; 14 ans de services, 6 ans de campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Falaise (Pierre-Marie-Daniel), capitaine; 13 ans de services, 8 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité.

Mathias (Henri-Georges), capitaine; 13 ans de services, 7 ans de campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Moine (Albert-Eugène), lieutenant; 13 ans de services, 7 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Hesnard (Ernest), capitaine; 14 ans de services, 5 ans de campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Contri (Eugène-Yves), capitaine; 13 ans de services, 6 ans de campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Stecke (Jean-Louis-Roger), lieutenant; 16 ans de services, 6 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés, 9 mois de majorations diverses. A été cité.

Freccero (Henry-Léo-Antoine), capitaine; 18 ans de services, 3 ans de campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Christe (Paul-Robert), capitaine; 17 ans de services, 4 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 27 avril 1940.

Vauthier (René-Auguste), lieutenant; 15 ans de services, 5 ans de campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 2 juillet 1945.

Fontaine (Louis-Alfred), capitaine; 18 ans de services, 4 ans de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Gues (André-Marie-Charles), lieutenant-colonel; 18 ans de services, 3 ans de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité.

Seize (Jean-Baptiste), capitaine; 19 ans de services, 8 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

B. — CADRE SÉDENTAIRE.

Teill (Charles-René-Michel), lieutenant; 27 ans de services, 3 ans de campagnes, 26 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 12 janvier 1934.

Maugin (Albert-Georges), lieutenant; 26 ans de services, 4 ans de campagnes, 24 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 30 juin 1937.

Jean (Marcel-Jules), lieutenant, 25 ans de services, 6 ans de campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 13 mars 1941.

Boire (Francisque), capitaine; 23 ans de services, 6 ans de campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 15 août 1944.

Kerbourch (Eugène-Paul), lieutenant; 24 ans de services, 6 ans de campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 13 mars 1941.

Leibig (Emile), capitaine; 24 ans de services, 7 ans de campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 25 mars 1943.

Meyrieux (André-René), lieutenant; 23 ans de services, 8 ans de campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 13 mars 1941.

Hegly (Georges-Marc-Albert), capitaine; 26 ans de services, 4 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été blessé.

Annequit (Albert), lieutenant; 21 ans de services, 2 ans de campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Bertrand (Hubert-André-Joseph), capitaine; 17 ans de services, 6 ans de campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Bonnet (Yves-Jacques-Pierre-Gustave-Henry), lieutenant ; 23 ans de services, 1 an de campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 24 juin 1940.

Mathieu (Charles-Albert), lieutenant; 19 ans de services, 2 ans de campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 15 août 1944.

Chapat (Fernand-Eugène), commandant; 20 ans de services, 1 an de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

II. — Officiers de l'air dégagés des cadres concourant avec l'armée active.

(Loi du 5 avril 1946.)

Claudel (Pierre-Constant), lieutenant-colonel; 22 ans de services, 5 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Reffay (John-Henri), commandant; 21 ans de services, 1 an de campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Henry (Jacques-Lucien-Joseph), capitaine; 21 ans de services, 1 an de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Magne (Georges-Etienne), commandant; 19 ans de services, 2 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

III. — Corps des officiers des bases de l'air.

Gentric (Jacques-Jean-Marie), capitaine; 26 ans de services, 4 ans de campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 5 juillet 1939.

Schotte (Henri-Victor), lieutenant; 22 ans de services, 17 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1946.

Laloue (Edouard-André), lieutenant; 26 ans de services, 12 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1946.

Isnard (Marius-Emile), capitaine; 29 ans de services, 4 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Dubie (Louis-Martin-Marie-Joseph), commandant; 26 ans de services, 8 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Alibert (Marcel), lieutenant; 22 ans de services, 15 ans de campagnes, 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Jeanpierre (Robert-Louis-Joseph), lieutenant; 25 ans de services, 3 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés, 5 ans de majorations diverses.

Fleury (Louis-Auguste), commandant; 22 ans de services, 10 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Gaufreteau (René-Zacharie), lieutenant; 26 ans de services, 1 an de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Gautier (Joseph-Célestin), capitaine; 26 ans de services, 1 an de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Moucheront (Marius-Emile-Paul-Ernest), capitaine; 25 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Douce (Antonin-Georges), lieutenant; 20 ans de services, 7 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Biencourt (Jean-Benoît-Joseph), capitaine; 26 ans de services, 6 ans de campagnes, 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Gonnet (Maurice-Marcel), capitaine; 26 ans de services, 5 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 7 juillet 1915.

Menras (Augustin-Pierre-Léon), capitaine; 30 ans de services, 1 an de campagnes, 5 mois de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Hondet (Joseph-Marie-Jean), commandant; 24 ans de services, 4 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Roux (Pierre - Roger), capitaine; 22 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Piechegut (Gabriel-Paul), capitaine; 21 ans de services, 10 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Locuty (Emile-Marie-Adrien), capitaine; 25 ans de services, 7 ans de campagnes.

Paret (Etienne-Pierre-Louis), lieutenant; 21 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Adam (Oscar), capitaine; 24 ans de services, 8 ans de campagnes.

Piard (Henri-Denis-Alexandre), capitaine; 22 ans de services, 10 ans de campagnes. A été cité.

Brenier (Jean-Marius), capitaine; 23 ans de services, 8 ans de campagnes.

Coulomb (Marcel-Cyprien), capitaine; 28 ans de services, 1 an de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Collet (Henri-Louis-Marie), capitaine; 27 ans de services, 4 ans de campagnes, 7 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Canal (Hubert), lieutenant; 22 ans de services, 6 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Senn, capitaine; 23 ans de services, 5 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

IV. — Corps des officiers des bases de l'air dégagés des cadres concourant avec l'armée active.

(Loi du 5 avril 1946.)

Roux (Fernand), lieutenant; 24 ans de services, 1 an de campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaille militaire du 13 mars 1941.

V. — Corps des officiers mécaniciens de l'air.

Supernant (Léopold-Georges), lieutenant; 23 ans de services, 7 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1946.

Lecaplain (André-Edouard-Alexandre), lieutenant; 25 ans de services, 11 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 25 mars 1943.

Commenoz (Henri-Alphonse), lieutenant; 27 ans de services, 7 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 30 décembre 1939.

Domecq (Jean-François), capitaine; 23 ans de services, 11 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 6 ans de majorations diverses.

Sasmayoux (Marcel), capitaine; 25 ans de services, 13 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés, 3 ans de majorations diverses. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1946.

Redouté (Adher-Henri-Désiré), capitaine; 24 ans de services, 11 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Housset (Pierre-Casimir), lieutenant; 20 ans de services, 8 ans de campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Jeanlin (Robert-Edmond), capitaine; 25 ans de services, 6 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 13 mars 1941.

Guelfucci (Jean-Emile-André), capitaine; 31 ans de services, 1 an de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Biencourt (Augustin), capitaine; 24 ans de services, 7 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Nuffer (Albert-Joseph), capitaine; 25 ans de services, 1 an de campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé. Médaillé militaire du 13 mars 1941.

Thiolliere (Victor-Joseph), lieutenant; 22 ans de services, 2 ans de campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bony (Jean-Marie), commandant; 20 ans de services, 5 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Froment (Alexandre-Georges), capitaine; 28 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Arnoux (Jean-Gaston), lieutenant; 26 ans de services, 2 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Filliatre (Roger-Noël-Emile), capitaine; 21 ans de services, 9 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Arnould (Achille-Roger), lieutenant; 26 ans de services, 8 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Lalevee (Jean-Philippe), lieutenant; 22 ans de services, 9 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 mois de majorations diverses.

Pauly (Maurice-André), commandant; 21 ans de services, 9 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Salvat (Henri-Pierre), capitaine; 21 ans de services, 6 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cite.

Rivierre (Paul-René), capitaine; 28 ans de services, 6 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Renard (Xavier-Lucien-Jean), capitaine; 23 ans de services, 5 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Mazier (Henri), capitaine; 25 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 24 juin 1940.

Debreux (Roger), lieutenant; 25 ans de services, 1 an de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Brossard (Jean-Paul), capitaine; 21 ans de services, 11 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Belloni (Joseph-Pierre), lieutenant; 21 ans de services, 8 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Cherentin (Marcel), capitaine; 17 ans de services, 5 ans de campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Fradet (Jean), capitaine; 26 ans de services, 9 ans de campagnes.

Paillas (André-Vincent), capitaine; 25 ans de services, 5 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Haller (Henri-Auguste), capitaine; 22 ans de services, 5 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Teffo (Célestin-Marie-Laurent), capitaine; 26 ans de services, 6 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Goujon (Jean-Henri), capitaine; 22 ans de services, 7 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Rouviere (Marcel-Henri), lieutenant; 21 ans de services, 6 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Villeneuve (Sylvain-Léopold), capitaine; 25 ans de services, 3 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Trigon (Louis-Emile), lieutenant; 27 ans de services, 4 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Estrade (Robert), capitaine; 17 ans de services, 7 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Dubarry (Xavier-Jean), lieutenant; 18 ans de services, 10 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Rey-Cala (Pierre-Victor-Louis), capitaine; 25 ans de services 2 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Viron (Camille-Marcel), capitaine; 23 ans de services, 1 an de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.

VI. — Corps des officiers mécaniciens de l'air dégagés des cadres concourant avec l'armée active.

(Loi du 5 avril 1946.)

Gibon-Guilhem (André-Julien), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 1 an de campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Cassoux (Raymond-Jacques-Louis), commandant; 29 ans de services, 1 an de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

VII. — Corps des officiers des services administratifs de l'air.

Ruff (Paul-Dominique), capitaine; 28 ans de services, 4 ans de campagnes, 5 ans de majorations diverses.

Pelletier (Lionel), lieutenant; 26 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Dejean (Elie-Eugène-François), commandant; 31 ans de services, 2 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Lalune (Pierre-Marcel-Eugène), capitaine; 20 ans de services, 11 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Guillon (Marcel-Aimé-Philibert), lieutenant; 25 ans de services, 6 ans de campagnes, 2 ans de majorations diverses.

Castel (Jean-Albert-Louis), capitaine; 19 ans de services, 5 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés, 6 ans de majorations diverses. A été blessé et cité.

Simon (Gaston-Georges), capitaine; 28 ans de services, 6 ans de campagnes.

Lhuillery (Daniel), lieutenant; 23 ans de services, 5 ans de campagnes, 5 ans de majorations diverses.

Ardouin (Fernand-Emile-Alphonse), lieutenant; 27 ans de services, 5 ans de campagnes.

Llaoury (Léon), capitaine; 26 ans de services, 6 ans de campagnes, 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Puidebois (Jean-Baptiste), lieutenant; 24 ans de services, 9 ans de campagnes, 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Frappier (René-Fernand), capitaine; 27 ans de services, 5 ans de campagnes, 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Gaube (Paul), capitaine; 24 ans de services, 9 ans de campagnes.

Cheviet (Edmond), capitaine; 22 ans de services, 9 ans de campagnes.

Lartigue (Pierre-Charles), lieutenant; 23 ans de services, 7 ans de campagnes, 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Suratteau (Philippe-Marcel), capitaine; 21 ans de services, 7 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.

Bonnassie (Henri), capitaine; 25 ans de services, 7 ans de campagnes.

Barthelemy (Pierre-Marie-Julien), commandant; 23 ans de services, 1 an de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Campana (Paul), capitaine; 22 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Paulme (Raoul-Joseph), capitaine; 25 ans de services, 6 ans de campagnes.

Schmitt (Robert-Alfred), lieutenant; 24 ans de services, 6 ans de campagnes, 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Baudot (René-Aimé-Henri), capitaine; 26 ans de services, 4 ans de campagnes.

VIII. — Corps des commissaires de l'air.

Daume (Gérard-Christian), commissaire-commandant; 20 ans de services, 5 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Des Pommare (Raoul-Marie), commissaire-commandant; 25 ans de services, 4 ans de campagnes, 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Bitouzet (Maurice-Louis-Clément), commissaire lieutenant-colonel; 22 ans de services, 1 an de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.

IX. — Corps des ingénieurs militaires de l'air.

Dellus (Paul-Noël-Dieudonné), ingénieur militaire en chef de 1re classe de l'air; 18 ans de services, 1 an de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Foch (Jacques-Paul-René), ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air; 13 ans de services, 1 an de campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

X. — Corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air.

Troucelier (Léon-Georges), ingénieur militaire principal des travaux de l'air; 24 ans de services, 9 mois de campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Lafouasse (Paul-Louis), ingénieur militaire principal des travaux de l'air; 20 ans de services, 1 an de campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés.

XI. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant spécialiste.

Perron (Marcel), adjudant-chef; 26 ans de services, 12 ans de campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 13 mars 1941.

Gautier (Fernand-René-Edmond), adjudant-chef; 25 ans de services, 16 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 11 octobre 1941.

Bohat (Robert-Lucien), adjudant-chef; 26 ans de services, 7 ans de campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 25 mars 1943.

Schneider (Gilbert-Henri), adjudant-chef; 25 ans de services, 2 ans de campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé. Médaillé militaire du 28 janvier 1935.

XII. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant du service général.

Arnaud (Emile-Henri), adjudant-chef; 27 ans de services, 20 ans de campagnes, 3 ans de majorations diverses. Médaillé militaire du 25 mars 1943.

Garnery (Henri-Lucien), adjudant-chef; 24 ans de services, 8 ans de campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 30 décembre 1939.

Lalanne (Daniel-Raoul), adjudant-chef; 22 ans de services, 10 ans de campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, 3 ans de majorations diverses. A été cité. Médaillé militaire du 30 décembre 1939.

Par décret en date du 16 septembre 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 28 août 1953 portant que la nomination dans la Légion d'honneur du présent décret est faite en conformité des lois décrets et règlements en vigueur, est nommé, sans traitement, l'officier en congé du personnel navigant désigné ci-après;

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 30 juin 1953.)

Corps des officiers de l'air en congé du personnel navigant au titre de l'article 55 de la loi du 9 avril 1935.

M. Maury (René-Henri), lieutenant; 21 ans de services, 1 an de campagne, 26 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Décrets du 16 septembre 1953 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 16 septembre 1953, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées en application de la loi du 1er décembre 1951, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 14 août 1953 portant concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale aux taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

GUERRE 1914-1918

Alary (Antony-Paul-Fernand), classe 1913, mle 5002 au recrutement de la Seine (4e bureau), sergent fourrier du 7e régiment de tirailleurs algériens.

Avril (Camille), classe 1914, mle 513 au recrutement de Coulommiers, soldat du 106e régiment d'infanterie.

Bougat (François-Antoine), classe 1915, mle 861 au recrutement de Montluçon, caporal au 416e régiment d'infanterie.
Chapin (Jean-Baptiste-Marie), classe 1908, mle 2340 au recrutement de Rennes, soldat du 41e régiment d'infanterie.
Curdy (Camille-François), classe 1911, mle 1812 au recrutement d'Annecy, soldat du 67e régiment d'infanterie.
Delage (Jean), classe 1913, mle 1268 au recrutement de Magnac-Laval, chasseur du 5e bataillon de chasseurs à pied.
Dubin (Georges-Fernand-Ernest), classe 1916, mle 1025 au recrutement de Tours, soldat du 221e régiment d'infanterie.
Dubois (Eugène-Adonis-Léon), classe 1912, mle 1039 au recrutement de Mézières, soldat du 117e régiment d'infanterie.
Galand (Alfred), classe 1902, mle 803 au recrutement du Blanc, soldat du 56e régiment d'infanterie.
Giudicelli (Padoue), classe 1915, mle 513 au recrutement d'Ajaccio, brigadier du 66e régiment d'artillerie de défense contre-avion.
Gommichon (Henri-Léon), classe 1917, mle 284 au recrutement de Châteauroux, soldat du 13e régiment d'infanterie.
Haigron (Francis-Victor-Marie), classe 1911, mle 2387 au recrutement de Rouen-Nord, sergent du 24e régiment d'infanterie.
Huet (Henri-Eugène), classe 1901, mle 1721 au recrutement d'Angers, soldat du 12e train.
Juquel (Jean), classe 1908, mle 929 au recrutement de Montbrison, soldat du 6e régiment d'infanterie coloniale.
Landrayjin (Paul), classe 1914, mle 16 au recrutement de Nevers, conducteur du 8e train.
Le Guilly (Louis), classe 1910, mle 2386 au recrutement de Lorient, canonnier du 35e régiment d'artillerie.
Le Nezet (Yves), classe 1901, mle 416 au recrutement de Lorient, soldat du 279e régiment d'infanterie.
Lepetit (André-Louis), classe 1916, mle 509 au recrutement de Cherbourg, soldat du 142e régiment d'infanterie
Liger (Henri-Fernand), classe 1906, mle 1138 au recrutement d'Orléans, soldat du 131e régiment d'infanterie
Lumineau (Jules-Marcellin-Eugène), classe 1916, mle 1027 au recrutement de Tours, canonnier du 106e régiment d'artillerie lourde.
Maitre (Maxime-Jules-Auguste), classe 1909, mle 1108 au recrutement de Bourg, sapeur du 4e régiment du génie.
Meynard (Paul-Joseph-Antoine), classe 1909, mle 1518 au recrutement de Bordeaux, sergent du 110e régiment d'infanterie.
Migaud (Hilaire-Jean-Marie), classe 1910, mle 180 au recrutement de Rennes, soldat de la 4e S. C. O. A.
Nazet (Louis-André), classe 1902, mle 1163 au recrutement de la Seine (6e bureau), soldat du 69e régiment d'infanterie.
Palet (Justin-Pierre), classe 1906, mle 1588 au recrutement de Rodez, soldat du 322e régiment d'infanterie.
Repincay (Gaston), classe 1916, mle 619 au recrutement de Blois, soldat du régiment d'infanterie coloniale du Maroc.
Robert (Joseph), classe 1914, mle 1377 au recrutement d'Albi, soldat du 2e groupe d'aviation.
Rochagneux (Marius), classe 1913, mle 1783 au recrutement de Montbrison, soldat du 98e régiment d'infanterie.
Sirot (Louis), classe 1910, mle 216 au recrutement de Brive, soldat du 100e régiment d'infanterie.
Sallie (Louis-Philippe), classe 1906, mle 359 au recrutement de Privas, canonnier du 38e régiment d'artillerie.
Vevaud (Antoine), classe 1917, mle 2551 au recrutement de Limoges, soldat du 114e régiment d'infanterie.
Wafflard (Henri-Célestin), classe 1908, mle 1725 au recrutement de Mézières, soldat du 23e régiment d'infanterie coloniale.
Werbrouck (Julien), classe 1908, mle 3155 au recrutement de Lille, soldat du 1er régiment d'infanterie.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

GUERRE 1939-1945

Abdallah ben Ej Jilali, classe 1940, mle 913 A. au recrutement du Maroc, tirailleur du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Abdallah ben Hamed, classe 1939, mle 2622 A. au recrutement du Maroc, tirailleur du 5e régiment de tirailleurs marocains.
Ali ben Mohammed, classe 1933, mle 165 N. au recrutement du Maroc, tirailleur du 2e régiment de tirailleurs marocains.
Arcalis (René-Louis-Clément), classe 1914, mle 13155 au recrutement de Toulouse, sergent-chef F. F. I. A. S., groupe Foch (Hautes-Pyrénées).
Arnautou (Achille-Jacques-Joseph), classe 1922, mle 223 au recrutement de Pau, canonnier du 14e régiment d'artillerie de campagne.
De Backer (Léon), classe 1932, mle 3595 au recrutement d'Oran, soldat à la 13e demi-brigade de la légion étrangère.
Baidigue, classe 1940, mle 15601 au recrutement du Tchad, tirailleur du 15e régiment de tirailleurs sénégalais.
Beurville (Robert-Jean-Julien), classe 1914, mle 5226 au recrutement de la Seine, 1re région, aspirant F. F. I. de l'Ile-de-France.
Bitsch (Louis), classe 1928, mle 117 au recrutement de Saverne, soldat du 166e régiment d'infanterie.
Bousquet (Jean-René), classe 1929, mle 626 au recrutement de Cahors, soldat du 153e régiment d'infanterie.
Brette (Jean), classe 1938, mle 468 au recrutement de Tulle, soldat du 21e régiment d'infanterie.
Brochet (Ernest-Emmanuel-Henri), classe 1940, mle 2632 au recrutement de Casablanca, soldat du 11e régiment de marche du Tchad.
Conan (Camille-Joseph-Jean), classe 1916, mle 3967 au recrutement de la Seine (2e bureau), soldat du 205e régiment d'infanterie.
Favero (Angelo), classe 1950, mle 62520 au recrutement de la Seine (1re région), soldat F. F. I. de la Seine.
Garcia (Adrien), classe 1944, mle 9910 au recrutement de Toulouse, soldat de la 3e division d'infanterie algérienne.
Gibou (Charles-Edouard), classe 1942, mle 779 au recrutement d'Oran, sergent du 4e régiment de tirailleurs tunisiens.
Glasser (Jean-René-Georges), classe 1938, mle 1655 au recrutement de la Seine (1e bureau), soldat du 116e régiment d'infanterie de forteresse.
Gourgues (Jean-Louis), classe 1911, mle 13612 *ter* au recrutement de Pau, cavalier du 7e régiment de spahis algériens.
Gross (René-Georges), classe 1916, mle 3977 au recrutement de Nancy, soldat F. F. I., secteur de Nancy, compagnie Savoie.
Huguen (Jean-Louis), classe 1942, mle 9518/R. au recrutement de Rennes, soldat F. F. I. bataillon de Quimper.
Kirsch (Georges-Louis), classe 1933, mle 117 au recrutement de Constantine, maréchal des logis du 67e régiment d'artillerie.
Laboux (Emmanuel-Désiré-Joseph), classe 1944, mle 2220101 au recrutement de Vannes, caporal-chef du 4e bataillon F. F. I. du Morbihan.
Lakhdar ould Abdelkader, classe 1931, mle 0461 au recrutement d'Oran, sergent du 2e régiment de tirailleurs algériens.
Le Mercier (Adolphe), classe 1938, mle 787 au recrutement de Guingamp, cavalier du 19e régiment de dragons.
Liazid ben Larbi, classe 1935, mle P. 3981 au recrutement du Maroc, tirailleur du 8e régiment de tirailleurs marocains.
Machefer (Martial), classe 1927, mle 577 au recrutement de Tulle, soldat du 66e régiment d'infanterie.
Maizières (Paul-Pierre), classe 1933, mle 298 au recrutement de Chaumont, sergent du 21e régiment d'infanterie coloniale.
Martin (Jacques-Edmond), classe 1915, mle 32175 au recrutement de Versailles, soldat F. F. I. « Ceux de la Libération », groupe du colonel Goinas.
Mejdoub ould Larbi, classe 1931, mle 01166 au recrutement d'Oran, tirailleur du 2e bataillon de zouaves.
Mohamed ben Lachemi ben el Mehdi, classe 1935, mle P. 2611 au recrutement du Maroc, tirailleur du 1er régiment de tirailleurs marocains.
Mohammed ben Ahmed, classe 1940, mle A. 568 au recrutement du Maroc, tirailleur du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Noales (Manuel-Domingo), classe 1928, mle 541 au recrutement de Montélimar, soldat F. F. I. AS, compagnie Pons (Drôme).
Normand (Charles-Alfred-Joseph), classe 1930/2, mle 1592 au recrutement d'Arras, brigadier du 27e régiment d'artillerie.
Nourine Benziane, classe 1942, mle L. M. 818 au recrutement d'Alger, tirailleur du 9e régiment de tirailleurs algériens.
Pican (Raymond-Georges), classe 1927, mle 6698 au recrutement de la Seine (1er bureau), soldat du 8e bataillon d'ouvriers d'artillerie.
Pipet (Edmond-Louis-Maurice), classe 1932, mle 651 au recrutement de Niort, caporal du 90e régiment d'infanterie.
Pontanier (Oscar-Jean-Louis), classe 1938, mle 251 au recrutement de Chambéry, sergent F. F. I., groupe franc (Michel).
Rabot (Pierre-Louis), classe 1914, mle 1752 au recrutement de Nancy, caporal du 152e régiment d'infanterie.
Raynaud (Antonin-Clément-Charles), classe 1929, mle 7710 au recrutement de la Seine, soldat du 11e régiment de pionnier.
Rebiere (André-Marcel), classe 1936, mle 1040 au recrutement de Périgueux, maître ouvrier du 6e régiment du génie.
Richardin (Pol-Henri), classe 1930, mle 136 au recrutement de Sarrebourg, brigadier du 166e régiment d'artillerie.
Rohane (Albert-Pierre-Antoine), classe 1933, mle 718 au recrutement de Tulle, soldat du 86e régiment d'infanterie.
Salmon (Maurice-Jules), classe 1924, mle 1408 au recrutement de Châteauroux, brigadier du 15e escadron de cavalerie.
Schmitt (Lucien-Emile), classe 1933, mle 1808 au recrutement de Sarrebourg, soldat du 318e régiment d'infanterie.
Schneider (René), classe 1934, mle 772 au recrutement de Strasbourg, soldat du 153e régiment d'infanterie.
Szegers (Louis-Raymond-Charles), classe 1943, mle 21696 au recrutement de Lille, caporal du 51e régiment d'infanterie.
Tarot (René-Henri), classe 1939, mle 699 au recrutement d'Alençon, soldat du 51e régiment d'infanterie.
Ventre (Paul-Joseph-Jacques), classe 1938, mle 2170 au recrutement de Nice, adjudant F. F. I., 3e bataillon F. T. P. F., Drôme.

Verjat (Georges), classe 1923, mle 1750 au recrutement de Limoges, sergent-chef du 9e régiment de zouaves.
Vertray (André-Arthur), classe 1937, mle 345 au recrutement de Valenciennes, soldat du 46e régiment d'infanterie.
Zink (Charles), classe 1934, mle 194 au recrutement de Strasbourg, soldat du 23e régiment d'infanterie de forteresse.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent le cas échéant les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

Par décret en date du 16 septembre 1953, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de la loi du 1er décembre 1951, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 14 août 1953, portant concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets. La médaille militaire est concédée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale aux taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre.

GUERRE 1914-1918

Arnaudon (Eloi-Gustave), classe 1916, mle 41 au recrutement de Nîmes, caporal du 173e régiment d'infanterie.
Ali ben Larbi ben Mohamed, classe 1917, mle 75232 au recrutement de Tunis, tirailleur du 8e régiment de tirailleurs tunisiens.
Auger (Marcel-Louis), classe 1916, mle 671 au recrutement de Reims, soldat de la 21e section de commis ouvriers d'administration.
Barra (Auguste-Charles), classe 1908, mle 1711 au recrutement de Nice, canonnier du 106e régiment d'artillerie lourde.
Bazureault (Louis-Gustave), classe 1913, mle 406 au recrutement de Poitiers, zouave du 3e régiment de zouaves.
Bouchilloux (Jean), classe 1916, mle 631 au recrutement de Bergerac, caporal du 23e régiment d'infanterie coloniale.
Brouillard (Arsène-Achille), classe 1917, mle 735 au recrutement de Troyes, chasseur du 1er bataillon de chasseurs à pied.
Calimard (Pierre-Clément), classe 1912, mle 1304 au recrutement de Montpellier, brigadier du 19e régiment d'artillerie.
Carnus (Jules-Lucien-Eugène), classe 1914, mle 2126 au recrutement de Montpellier, soldat du 359e régiment d'infanterie.
Caumont (Louis-Modeste), classe 1914, mle 105 au recrutement de Châteauroux, soldat du 95e régiment d'infanterie.
Ceresuela (Bienvenido), classe 1914, mle 3509 au recrutement de Bordeaux, caporal du 91e régiment d'infanterie.
Chabrun (François), classe 1914, mle 137 au recrutement de la Mayenne, sergent du 161e régiment d'infanterie.
Chermat (Yves-Marie), classe 1905, mle 2106 au recrutement de Saint-Brieuc, soldat du 71e régiment d'infanterie.
Choy (Jean-Pierre), classe 1907, mle 1653 au recrutement de Pau, soldat du 34e régiment d'infanterie.
Costes (Manuel-Marius-Louis-Pierre), classe 1916, mle 1137 au recrutement de Marseille, sergent du 23e bataillon de chasseurs alpins.
Daumet (Jean-Fulérand-François), classe 1915, mle 517 au recrutement de Nîmes, soldat du 217e régiment d'infanterie.
Delbecq (François-Sylvain), classe 1900, mle 476 au recrutement de Béthune, soldat du 100e régiment d'infanterie.
Duclos (Jules-Alexandre-Louis), classe 1905, mle 4588 au recrutement de la Seine (4e bureau), soldat du 344e régiment d'infanterie.
Dugue (Jules-Marie-Joseph), classe 1910, mle 1186 au recrutement de Vitré, soldat du 25e régiment d'infanterie.
Gazan (Antoine-Victorin), classe 1906, mle 870 au recrutement de Marseille, soldat du 341e régiment d'infanterie.
Gibelin (Marie-Jean), classe 1907, mle 1267 au recrutement de Mende, soldat du 42e régiment d'infanterie coloniale.
Girardeau (Clément-Louis-René), classe 1912, mle 832 au recrutement de Fontenay-le-Comte, sergent du 1er régiment du génie.
Godefroy (Marcel-Emile), classe 1915, mle 908 au recrutement de Versailles, soldat du 405e régiment d'infanterie.
Lalanne (Alban), classe 1915, mle 951 au recrutement de Bordeaux, sapeur du 2e régiment du génie.
Lieutaud (Alexandre-Honoré-Victor), classe 1910, mle 1109 au recrutement de Toulon, soldat du 22e régiment d'infanterie coloniale.
Loiseau (Daniel-Georges), classe 1912, mle 594 au recrutement de Châtellerault, soldat du 113e régiment d'infanterie.
Malicorne (Almire-Louis-Camille), classe 1916, mle 381 au recrutement d'Alençon, soldat du 36e régiment d'infanterie.
Mauge (Oscar-Joseph), classe 1917, mle 1978 au recrutement de Rouen-Nord, soldat du 151e régiment d'infanterie.
Modou (Diagne), classe 1915, mle 166 au recrutement du Sénégal, tirailleur du 61e bataillon de tirailleurs sénégalais.
Pouly (Joseph-Marius-Lucien), classe 1913, mle 964 au recrutement de Lyon, soldat du 97e régiment d'infanterie alpine.
Rebeyren (Gabriel), classe 1915, mle 137 au recrutement de Bergerac, chasseur du 1er régiment de chasseurs d'Afrique.
Romajot (Henri-André), classe 1908, mle 805 au recrutement de Troyes, soldat du 156e régiment d'infanterie.
Rousseau (André-Paul), classe 1914, mle 723 au recrutement de la Seine (4e bureau), soldat du 46e régiment d'infanterie.
Sacaze (Pierre), classe 1913, mle 1009 au recrutement de Pau, soldat du 88e régiment d'infanterie.
Sabel M Bodje, classe 1911, mle 5758 au recrutement du Sénégal, tirailleur du 2e bataillon de tirailleurs sénégalais.
Sarradin (Charles-Gaston), classe 1911, mle 571 au recrutement d'Orléans, soldat du 113e régiment d'infanterie.
Sautereau (Louis-René), classe 1906, mle 2613 au recrutement de la Seine (3e bureau), canonnier du 81e régiment d'artillerie lourde.
Siraud (Marcel-Alexandre-Aristide), classe 1907, mle 2013 au recrutement de Parthenay, soldat du 314e régiment d'infanterie.
Teyssier (François-Gaston-Louis), classe 1910, mle 761 au recrutement de Cahors, soldat du 139e régiment d'infanterie.
Thomilas (Bertrand), classe 1910, mle 1865 au recrutement de Bordeaux, soldat du 111e régiment d'infanterie.
Vayre (Jean-Armand), classe 1901, mle 466 au recrutement de Rodez, soldat du 80e régiment d'infanterie.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annulent le cas échéant les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

GUERRE 1939-1945

Abdeslem ben Ahmed, classe 1939, mle 775 au recrutement du Maroc, tirailleur du 8e régiment de tirailleurs marocains.
Astier (Pierre-André-Marius), classe 1943, mle 8028 au recrutement de Toulon, soldat F. F. I., régiment C. F. L. du Var, bataillon de Toulon.
Bauchire (Pierre), classe 1934, mle 750 au recrutement de Mont-de-Marsan, soldat du 11e régiment de tirailleurs sénégalais.
Berton (François-Pierre), classe 1941, mle 8177 au recrutement de Montluçon, soldat du 6e régiment d'infanterie coloniale.
Bier (Nicolas-Albert), classe 1935, mle 1393 au recrutement de Sarreguemines, sergent du 1er groupement d'infanterie.
Bigot (Guy-Lucien), classe 1943, mle 11035 au recrutement de Poitiers, maréchal des logis chef du 12e régiment d'artillerie.
Celli (Paul), classe 1935, mle 953 au recrutement d'Ajaccio, cavalier du 8e régiment de chasseurs d'Afrique.
Chassagne (Jean), classe 1932, mle 1411 au recrutement de Poitiers, adjudant du 69e régiment d'infanterie de forteresse.
Cogotti (Pascal), classe 1921, mle 2855 au recrutement de Toulon, soldat du 3e régiment d'infanterie alpine.
Cohen (Jacques), classe 1938, mle 356 au recrutement de la Seine (6e bureau), soldat du 170e régiment d'infanterie.
Copin (Gilbert), classe 1943, mle 22283 au recrutement de Valenciennes, sergent F. F. I.-F. T. P. du Nord, secteur de Jeumont.
Cotti (Pierre), classe 1943, mle 14636 au recrutement de Digne, caporal du 23e régiment d'infanterie coloniale.
Dangreau (Albert-Charles), classe 1933, mle 268 au recrutement de Valenciennes, caporal-chef du 27e régiment d'infanterie.
Daynac (Antonin-Jean-Marius), classe 1931, mle 998 au recrutement de Cahors, canonnier du 51e régiment d'artillerie.
Desserteaux (François-Laurent-Marie), classe 1939, mle 1128 au recrutement de Dijon, sergent du 3e régiment de tirailleurs algériens.
Dupuy (Pierre-René), classe 1930, mle 2865 au recrutement de Périgueux, soldat du 107e régiment d'infanterie.
El Kbir ben Mhammed, classe 1940, mle A. 3609 au recrutement du Maroc, tirailleur du 8e régiment de tirailleurs marocains.
Flamand (Eugène-Louis), classe 1930, mle 3961 au recrutement de Versailles, chasseur du 2e bataillon de chasseurs à pied.
Godard (Abel-Marcel-Joseph), classe 1937, mle 983 au recrutement de Niort, soldat du 63e régiment d'infanterie.
Guix (Célestin), classe 1912-1939, mle 265 au recrutement de Montpellier, soldat du 151e régiment d'infanterie.
Hadjeris Lakdar ben Abdallah, classe 1934, mle 589 au recrutement de Constantine, tirailleur du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Haj ben Driss ben Abdesiam, classe 1943, mle 7395 au recrutement du Maroc, tirailleur du 8e régiment de tirailleurs marocains.
Hamed ben El Hachmi, classe 1936, mle 21791 au recrutement du Maroc, tirailleur du 8e régiment de tirailleurs marocains.
Hamouti Ali, classe 1942, mle L. M. 2410 au recrutement d'Alger, tirailleur du 3e commando d'Afrique.
Hoummade ben M'Bark, classe 1935, mle A. 2262 au recrutement du Maroc, tirailleur du 2e régiment de tirailleurs marocains.
Kerloch (François-Marie), classe 1932, mle 1135 au recrutement de Quimper, soldat F. F. I. du bataillon d'Estienne-d'Orves.
Larbi ben Aomar, classe 1941, mle 4753 au recrutement du Maroc, soldat du 82e goum marocain.

Maitrier (Octave-Auguste), classe 1933, mle 578 au recrutement de Chaumont, caporal du 242e régiment d'infanterie.
Martin (Adrien-Pierre), classe 1931, mle 1551 au recrutement de Grenoble, caporal du 29e régiment d'infanterie.
Mataly (Roger-Georges), classe 1941, mle 9191 au recrutement de Montauban, brigadier du 5e régiment de chasseurs d'Afrique.
Merlin (Georges-Louis), classe 1943, mle 325 au recrutement de Toulon, soldat du 21e régiment d'infanterie coloniale.
Mohamed ben Lhassen, classe 1939, mle A. 4744 au recrutement du Maroc, tirailleur du 6e régiment de tirailleurs marocains.
Mohamed ould Moha ben Embarck, classe 1944, mle C. 120 au recrutement du Maroc, tirailleur du 5e régiment de tirailleurs marocains.
Mohammed ben Dammoun, classe 1939, mle A. 9609 au recrutement du Maroc, tirailleur du 8e régiment de tirailleurs marocains.
Morinet (René-Marcel), classe 1943, mle 35218 au recrutement de Versailles, soldat F. F. I., mouvement « Libé-Nord », 1er corps franc.
Mourre (Claude-Alphonse), classe 1928, mle 1661 au recrutement de Marseille, zouave du 12e régiment de zouaves.
Ou Ahmed ou Ali, classe 1939, mle 311 au recrutement du Maroc, goumier du 51e goum marocain.
Pedinielli (Donat), classe 1944, mle 1592 au recrutement d'Ajaccio, cavalier du 4e régiment de spahis marocains.
Pennequin (Maurice-César), classe 1920, mle 482 au recrutement de Lille, sapeur du 3e régiment du génie.
Piquemail (Pierre-Paul-Henri), classe 1946, mle 20207 au recrutement de Toulouse, soldat du 80e régiment d'infanterie.
Plassard (Etienne-Régis), classe 1933, mle 1950 au recrutement de Lyon, sergent du 56e régiment d'infanterie.
Plume (Alexandre), classe 1941, mle 968 au recrutement de Nice, canonnier du 40e groupe colonial de D. C. A.
Poher (Basile), classe 1937, mle 1046 au recrutement de Guingamp, soldat F. F. I., bataillon Guy-Môquet (secteur (Côtes-du-Nord).
Quentin (Marcel-Léon-Henri), classe 1918, mle 675 au recrutement d'Evreux, sapeur du 3e régiment du génie.
Rosan (Jules-Joseph-Gabriel), classe 1936, mle 1785 au recrutement de Béthune, sergent F. F. I., mouvement « Libé-Nord ».
Rossi (Sauveur), classe 1943, mle 941 au recrutement d'Ajaccio, tirailleur du 6e régiment de tirailleurs marocains.
Rudolf (Charles), classe 1928, mle 1230 au recrutement de Colmar, caporal du 42e régiment d'infanterie de forteresse.
Saint-Maxent (Paul-Jean-Clovis), classe 1923, mle 5980 au recrutement de Lille, maréchal des logis F. F. I. « Voix du Nord ».
Sanchez (Armand), classe 1931, mle 2191 au recrutement de Montpellier, soldat du 96e régiment d'infanterie.
Santato (Rémy), classe 1948, mle 10030 au recrutement de Lyon, chasseur au 13e bataillon de chasseurs alpins.
Tacussel (Charly-Auguste-Henry), classe 1932, mle 471 au recrutement d'Avignon, soldat du 110e régiment d'infanterie alpine.
Theilbories (Auguste-Raymond), classe 1929, mle 218 au recrutement de Cahors, soldat à la 42e brigade de mitrailleurs coloniaux.
Touhami Mohammed ben Amar, classe 1934, mle 2180 R. M. au recrutement de Constantine, pionnier du 201e régiment de pionniers nord-africains.
Vintenon (Charles-Frédéric), classe 1930, mle 610 au recrutement de Valence, sapeur au 4e régiment du génie.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

Par décret en date du 16 septembre 1953, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de la loi du 1er décembre 1951, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 14 août 1953 portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale aux taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1914-1918

Angelloz (Emile), classe 1916, mle 951 au recrutement d'Annecy, chasseur du 20e bataillon de chasseurs alpins.
Beliveau (Edouard-Ernest), classe 1915, mle 2792 au recrutement d'Alger, zouave du 4e régiment de zouaves.
Bertrand (Jean), classe 1910, mle 1502 au recrutement de Tulle, caporal du 342e régiment d'infanterie.
Bourget (Jean-Marie), classe 1912, mle 870 au recrutement de Montbrison, chasseur au 22e bataillon de chasseurs alpins.
Bres (Edouard-Emile), classe 1909, mle 124 au recrutement de Beauvais, soldat du 76e régiment d'infanterie.
Caillat (Marius-Joseph), classe 1917, mle 1148 au recrutement de Grenoble, canonnier du 34e régiment d'artillerie.
Chevrot (André), classe 1904, mle 1284 au recrutement d'Annecy, canonnier du 54e régiment d'artillerie.
Froidefond (Gabriel), classe 1899, mle 1287 au recrutement de Brive, soldat du 300e régiment d'infanterie.
Gallotti (Louis-Antoine), classe 1900, mle 815 au recrutement de Digne, sergent du 63e bataillon de chasseurs alpins.
Ginestet (Cyrille), classe 1912, mle 716 au recrutement de Bergerac, soldat du 41e régiment d'infanterie.
Giraud (Joseph-Théophile-Etienne), classe 1915, mle 4736 au recrutement de Marseille, soldat du 14e escadron du train.
Grosjean (Albert), classe 1910, mle 1657 au recrutement de Nancy, soldat du 160e régiment d'infanterie.
Guillermin (Marie-Alphonse-Victor), classe 1918, mle 861 au recrutement de Rhône-Nord, zouave du 2e régiment de zouaves.
Lucchesi (Henri-Emile), classe 1917, mle 2057 au recrutement de Marseille, soldat du 105e régiment d'infanterie.
Mailles (Marcel), classe 1915, mle 162 au recrutement de Tarbes, canonnier du 64e régiment d'artillerie.
Maragon (Edmond-Abel), classe 1910, mle 1990 au recrutement de Rhône-Central, chasseur du 3e bataillon de chasseurs à pied.
Mariani (Julien), classe 1917, mle 814 au recrutement d'Ajaccio, canonnier du 48e régiment d'artillerie de campagne.
Moussa-Keita, classe 1916, mle 33132 au recrutement du Soudan, tirailleur du 20e bataillon de tirailleurs sénégalais.
Talou-Bâ, classe 1917, mle 67199 au recrutement de Guinée, tirailleur du 29e bataillon sénégalais.
Toullec (Paul), classe 1918, mle 1655 au recrutement de Brest, soldat du 24e régiment d'infanterie.
Verdier (Marcel-Joseph), classe 1914, mle 189 au recrutement de Clermont-Ferrand, soldat du 99e régiment d'infanterie.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

CAMPAGNES EXTÉRIEURES 1921-1939

Diarra (Gullavogui), classe 1930, mle 21786 au recrutement de Guinée, tirailleur du 73e bataillon de tirailleurs sénégalais.
Guediouma (Taraoré), classe 1919, mle 6055 au recrutement du Soudan, tirailleur du 2e régiment de tirailleurs sénégalais.
Mestari Douadi ben Hamou, classe 1918 S., mle 12824 R. M. au recrutement de Constantine, tirailleur du 19e régiment de tirailleurs algériens.
Gronowski (Stanislas), classe 1936, mle 783 au recrutement de Béthune, adjudant du 5e régiment d'infanterie coloniale.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

GUERRE 1939-1945

Alhal ben Mhamed, classe 1940, mle A. 1232 au recrutement du Maroc, tirailleur du 5e régiment de tirailleurs marocains.
Benard (Raymond-Alphonse), classe 1935, mle 2959 au recrutement de Rouen, soldat du 51e régiment d'infanterie.
Bendaoud Ahmed, classe 1939, mle 3980 au recrutement d'Alger, tirailleur du 1er régiment de tirailleurs algériens.
Betemps (Joseph-Emile-René), classe 1936, mle 921 au recrutement d'Annecy, soldat du 35e régiment d'infanterie.
Bonnevide (Justin-Odilon), classe 1934, mle 406 au recrutement de Mende, soldat du 15e régiment d'infanterie alpine.
Bourgois (Marcel-Léon), classe 1929, mle 235 au recrutement d'Agen, soldat du 33e régiment d'infanterie coloniale.
S. N. P. Brahim ben Amar, classe 1933, mle 127 au recrutement d'Alger ,cavalier du 6e régiment de spahis algériens.
Chenigle Mohamed, classe 1937, mle 274 L. M. au recrutement de Constantine, sergent du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Clar (Roger), classe 1940, mle 87 au recrutement d'Albi, brigadier du 21e régiment d'artillerie divisionnaire.
Colmiche (Robert-Georges), classe 1937, mle 257 au recrutement de Nevers, soldat du 95e régiment d'infanterie.
Cote-Petit-François (Jean-Adonis-Arthur), classe 1933, mle 923 au recrutement de Besançon, chasseur du 44e bataillon de chasseurs à pied.
Crombez (Jules-Henri), classe 1944, mle 17402 au recrutement de Lille, soldat du 51e régiment d'infanterie.
Dillmann (Robert), classe 1944, mle 7361 au recrutement de Nancy, caporal compagnie Valmy, brigade Alsace-Lorraine.
Dimoro (Antoine), classe 1944/45, mle L. M. 285 au recrutement de Marseille, spahi du 3e régiment de spahis algériens de reconnaissance.
Dupos (Aimé-Joseph), classe 1930, mle 1829 au recrutement de Valence, soldat F. F. I. Centre, secteur A. S. de la Drôme.
Fatah ben Maachi ben Redded, classe 1943, mle B. 6118/43 au recrutement du Maroc, tirailleur du 6e régiment de tirailleurs marocains.

Fondo Abba, classe 1938, mle 10901 au recrutement du Soudan, tirailleur du 27e régiment d'infanterie coloniale.
Fournier (Félix-Jean), classe 1915, mle 23223 au recrutement de Lyon, caporal du 5e bataillon de marche.
Frerejean (Paul), classe 1942, mle 23820 au recrutement de Lyon, soldat du 1er bataillon de choc.
Girand (André), classe 1942, mle 13368 au recrutement de la 1re région, sergent du 1er groupe de commandos de France.
Guinot (Jean-Albert), classe 1943, mle 91681 au recrutement de Guéret, sergent du 13e régiment d'infanterie.
S. N. P. Habib Ould Mohammed, classe 1937, mle 0863 au recrutement d'Oran, tirailleur du 11e régiment de tirailleurs algériens.
Hackermann (Jean-Baptiste), classe 1940, mle 1196 au recrutement de Besançon, soldat du 235e régiment d'infanterie.
Hadjezi Boudjémma ben Lakhdar, classe 1931, mle 335 au recrutement de Constantine, sergent du 11e régiment de tirailleurs algériens.
Haffane Ahmed ben Abbès, classe 1935 C., mle 170 L. M. au recrutement de Constantine, caporal du 3e régiment de tirailleurs algériens.
Hassen Youcef ben Khaled, classe 1938, mle 139 L. M. au recrutement de Constantine, caporal du 3e régiment de tirailleurs algériens.
Ighilagha Mohammed, classe 1942, mle L. M. 196 au recrutement d'Alger, tirailleur du 1er régiment de tirailleurs algériens.
Kamel Mabrouk, classe 1940, mle 217 L. M. au recrutement de Constantine, tirailleur du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Kenouche Ahmed, classe 1940, mle 11636 R. M. au recrutement de Constantine, sapeur du 96e bataillon du génie.
Khadir ben Baha ben Saïd, classe 1941, mle C. 2563 au recrutement du Maroc, tirailleur du 2e régiment de marche du Tchad.
Kherbouche Tahar ben M'Ahammed, classe 1930, mle 4526 au recrutement de Constantine, pionnier du 43e bataillon de pionniers nord-africains.
Kraaibeck (Pierre), classe 1937, mle 1229 L. E. au recrutement d'Oran, soldat du 3e régiment étranger d'infanterie.
Lapauw (André-Henri-Marc), classe 1940, mle 8486 au recrutement de Lille, caporal-chef du 8e régiment de tirailleurs marocains.
Larbi ben Lahbib, classe 1940, mle 2235 au recrutement du Maroc, tirailleur du 10e régiment de tirailleurs marocains.
Laugier (Baptistin-Joseph), classe 1940, mle 3471 au recrutement de Toulon, soldat du 1er régiment de tirailleurs algériens.
Leblanc (André), classe 1936, mle 189 au recrutement de Guéret, sergent du 8e régiment de tirailleurs marocains.
Le Quay (Etienne-Joseph-Marius), classe 1942, mle 19718 au recrutement de Rennes, soldat F. F. I., 5e bataillon du Morbihan.
Levesques (Roland-Victor), classe 1940, mle 2789 au recrutement de Rouen, brigadier-chef du 3e régiment de spahis algériens.
Masi (Pascal), classe 1932, mle 4930 au recrutement de Marseille, adjudant-chef, 1re division française libre.
Meguettef Amar ben Brahim, classe 1936, mle 5391 au recrutement d'Alger, zouave du 1er régiment de zouaves.
Meradi Amara ben Ali, classe 1940, mle 825 R. M. au recrutement de Guelma, tirailleur du 3e régiment de tirailleurs algériens.
Merghem Miloud ben Saad, classe 1942, mle 17719 au recrutement de Constantine, tirailleur du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Mesabhia Belkacem ben Mohamed, classe 1930, mle 182 L. M. au recrutement de Constantine, tirailleur du 15e régiment de tirailleurs algériens.
M'Hammed ben Lahsène, classe 1942, mle 3980 A au recrutement du Maroc, tirailleur du 7e régiment de tirailleurs marocains.
Miloudi ben Djillali ben Bark, classe 1943, mle 1319 A au recrutement du Maroc, cavalier du 3e régiment de spahis marocains.
Miloudi ben Moktar, classe 1939, mle A. 2010 au recrutement du Maroc, tirailleur du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Mogenet (Urbain-Jean), classe 1943, mle 526 au recrutement de Tunis, brigadier du 501e régiment de chars de combat.
Mohamed ben El Moktar, classe 1940, mle A. 1090 au recrutement du Maroc, tirailleur du 5e régiment de tirailleurs marocains.
Mohamed ben M'Hamed, classe 1942, mle 3880 au recrutement du Maroc, soldat de la 15e compagnie auxiliaire du Maroc.
S. N. P. Mohamed ben Salah, classe 1938, mle 1041 au recrutement de Constantine, tirailleur du 3e régiment de tirailleurs algériens.
Mohammed ben Ahmida, classe 1943, mle A. 7150 au recrutement du Maroc, tirailleur du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Mohammed ou Ahmed, classe 1940, mle A. 5032 au recrutement du Maroc, tirailleur du 6e régiment de tirailleurs marocains.
Moktar ben Kacem ben Abderrahman, classe 1925, mle F. 1571 au recrutement de Mazagan, tirailleurs du 2e régiment de tirailleurs marocains.
Monery (Albert), classe 1932, mle 2173 au recrutement de Versailles, soldat de la 13e compagnie de pionniers.
Moulis (Eloi-Henry), classe 1936, mle 42 au recrutement de Foix, zouave du 1er régiment de zouaves.
Orsoni (Jules-Dominique), classe 1942, mle 2013 au recrutement d'Ajaccio, zouave du 1er régiment de zouaves.
Petiloy (Jules-Henri), classe 1941, mle R. 792 au recrutement de Rabat, sergent de la 8e demi-brigade F. F. L.
Postolec (Marcel-Albert), classe 1941, mle 3188 au recrutement de Rennes, soldat du 2e commando d'Afrique.
Rouabhi Mohamed, classe 1937, mle 1562 au recrutement d'Alger, tirailleur de la 2e compagnie du génie.
Sachot (Henri-Edmond), classe 1945, mle 441 au recrutement de Constantine, caporal du 6e régiment d'infanterie coloniale.
Salah ben El Arbi, classe 1939, mle B. 2862 au recrutement de Fès, tirailleur du 2e régiment de tirailleurs marocains.
Seel (Jean-Pierre), classe 1938, mle 767 au recrutement de Mulhouse, sergent du 60e régiment d'infanterie.
Sistach (Léopold-Louis-Elie), classe 1939, mle 659 au recrutement de Foix, aspirant de réserve du 3e régiment de dragons.
Sturni (Waldemar) alias Mureils (Jean), classe 1933, mle 1547 au recrutement de Strasbourg, sergent-chef du 6e régiment de tirailleurs algériens.
Taiebi Ahmed ben Larbi, classe 1941, mle L. M. 26 au recrutement d'Alger, tirailleur du 1er régiment de tirailleurs algériens.
Taouch Tayeb, classe 1938, mle 02119 au recrutement d'Oran, zouave du 2e régiment de zouaves.
Thineau (André-Louis-René), classe 1945, mle 1461 au recrutement de Rabat, tirailleur du 2e régiment de tirailleurs marocains.
Wavelet (Alain-François), classe 1936, mle 1641 au recrutement de Caen, maréchal des logis du 1er régiment de cuirassiers.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

Par décret en date du 16 septembre 1953, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées « guerre », en application de la loi du 1er décembre 1951, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, en date du 14 août 1953, portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale aux taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre;

GUERRE 1914-1918

André (Yves), classe 1917, mle 369 au recrutement d'Angoulême, soldat du 31e régiment d'infanterie.
Argoud (Léon-Célestin), classe 1912, mle 231 au recrutement de Montélimar, chasseur du 28e bataillon de chasseurs à pied.
Arneault (Benjamin-François), classe 1907, mle 1581 au recrutement de Niort, caporal du 341e régiment d'infanterie.
Badiou (Baptiste-Isidore), classe 1898, mle 666 au recrutement du Puy, cavalier du 2e régiment de cuirassiers.
Bakary Taraoré, classe 1915, mle 61296 au recrutement du Soudan, tirailleur du 61e bataillon de tirailleurs sénégalais
Beaumel (Auguste-Antoine), classe 1902, mle 1373 au recrutement de Pont-Saint-Esprit, soldat du 98e régiment d'infanterie.
Berenger (Mathieu-Infortuné), classe 1915, mle 369 au recrutement de Montélimar, soldat du 321e régiment d'infanterie.
Bernardi (Baptiste), classe 1918, mle 386 au recrutement d'Ajaccio, canonnier du 500e régiment d'artillerie.
Bessettes (Baptiste-Adrien), classe 1902, mle 2373 au recrutement de Rodez, soldat du 6e régiment d'infanterie coloniale.
Boudier (Félix-Joseph), classe 1909, mle 665 au recrutement de Marseille, soldat du 167e régiment d'infanterie.
Cabanne (Louis), classe 1903, mle 961 au recrutement de Moulins, soldat du 167e régiment d'infanterie.
Chersoubre (Antoine-Jean-Marie), classe 1918, mle 916 au recrutement de Clermont-Ferrand, caporal du 101e régiment d'infanterie.
Cottin (Louis-Eugène), classe 1915, mle 1516 au recrutement de Blois, soldat du 8e régiment d'infanterie.
Delclaux (Raymond-Alfred), classe 1911, mle 2005 au recrutement de Rodez, soldat du 176e régiment d'infanterie.
Delmont (Joseph-Gérard), classe 1917, mle 1100 au recrutement de Marmande, canonnier du 41e régiment d'artillerie.
Desbois (Lucien-François-Alfred), classe 1908, mle 212 au recrutement de Mâcon, soldat du 27e régiment d'infanterie.
Dubosc (Joseph-Julien), classe 1911, mle 2161 au recrutement de Saint-Brieux, maréchal des logis du 500e régiment d'artillerie d'Afrique.
Ducouret (François), classe 1899, mle 1013 au recrutement de Maghac-Laval, soldat du 126e régiment d'infanterie.
Duflot (Alexandre-Joseph), classe 1905, mle 891 au recrutement de Lille, soldat du 27e régiment d'infanterie.
Dupuy (Augustin-Edmond), classe 1914, mle 121 au recrutement de Bordeaux, soldat du 23e régiment d'infanterie.

Feugray (Louis-Georges-Marcel), classe 1909, mle 209 au recrutement du Havre, canonnier du 50e régiment d'artillerie.
Garcia (François), classe 1903, mle 1057 au recrutement d'Oran, zouave du 3e régiment de zouaves.
Geffriaud (Grégoire-Louis-Marie), classe 1915, mle 319 au recrutement de Nantes, soldat du 64e régiment d'infanterie.
Gouillard (Adrien-Furcy), classe 1908, mle 831 au recrutement de Poitiers, soldat du 514e régiment de chars de combat.
Gouriou (Joseph-Marie), classe 1917, mle 2235 au recrutement de Guingamp, sapeur du 1er régiment du génie.
Grange (Jean-Benoit), classe 1911, mle 1149 au recrutement de Clermont-Ferrand, caporal du 12e bataillon de chasseurs à pied.
Grosvalet (Joseph-François-Marie), classe 1911, mle 1953 au recrutement de Saint-Brieux, soldat du 41e régiment d'infanterie.
Guedon (Isidore-Alexandre), classe 1912, mle 1159 au recrutement du Mans, soldat du 101e régiment d'infanterie.
Lafosse (Robert-Eugène), classe 1917, mle 1222 au recrutement de Compiègne, canonnier du 106e régiment d'artillerie lourde.
Lefebvre (Paul-Christophe), classe 1898, mle 395 au recrutement de Péronne, soldat du 16e bataillon territorial.
Lepauvre (Henri-François), classe 1913, mle 827 au recrutement de Vitré, soldat du 41e régiment d'infanterie.
Martin (Baptiste-Charles), classe 1906, mle 1277 au recrutement du Puy, soldat du 358e régiment d'infanterie.
Meunier (Jean-Baptiste), classe 1914, mle 2360 au recrutement de Moulins, adjudant du 85e régiment d'infanterie.
Montane (Jean-Gaston), classe 1914, mle 1129 au recrutement de Montauban, chasseur du 21e bataillon de chasseurs.
Orain (Augustin-Marie), classe 1908, mle 1325 au recrutement de Rennes, soldat du 8e chasseurs à cheval.
Perbet (Félix), classe 1915, mle 2344 au recrutement de Lyon-Central, soldat du 175e régiment d'infanterie.
Perrier (Fernand), classe 1912, mle 239 au recrutement de Parthenay, canonnier du 37e régiment d'artillerie.
Placide (Pierre-Armand), classe 1913, mle 1731 au recrutement du Puy, soldat du 28e régiment d'infanterie.
Renaud (Léon), classe 1915, mle 5963 au recrutement de la Seine (2e bureau), soldat du 9e régiment du génie.
Rivard (Edouard-Oscar), classe 1907, mle 1741 au recrutement de Cambrai, soldat du 3e régiment du génie.
Rousselle (André-Augustin), classe 1908, mle 2784 au recrutement de Rouen-Nord, brigadier du 6e régiment de dragons.
Sergent (Augustin-Didier-Achille), classe 1911, mle 2149 au recrutement de Saint-Omer, soldat du 110e régiment d'infanterie.
Simon (Eugène-Hydulphe), classe 1917, mle 1795 au recrutement d'Epinal, maréchal des logis du 222e régiment d'artillerie.
Tiquet (Edouard-François-Joseph), classe 1900, mle 762 au recrutement de Béthune, soldat du 273e régiment d'infanterie.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918, avec palme, et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

GUERRE 1939-1945

Abid Boucif, classe 1936, mle 02305 au recrutement d'Oran, tirailleur du 14e régiment de tirailleurs algériens.
Anido-Murua (Ramon), classe 1923, mle L. M. 1183 au recrutement de Pau, soldat F. F. I., F. T. P. F., Charente-Maquis Bernard.
Arabehere (Jean-Pierre), classe 1933, mle 2674 au recrutement de Pau, soldat du 49e régiment de tirailleurs algériens.
Atlani (Michel), classe 1943, mle 293 au recrutement de Constantine, spahi du 3e régiment de spahis algériens.
Aulagnier (Faustin), classe 1943, mle 11567 au recrutement de Montpellier, soldat du 49e régiment d'infanterie.
Autret (Hervé-Jean-François), classe 1932, mle 2802 au recrutement de Saint-Brieuc, adjudant de la compagnie de garnison de Saint-Brieuc.
Bali ould Razzi, classe 1930, mle A. 711 au recrutement du Maroc, maréchal des logis chef du 1er régiment de chasseurs d'Afrique.
Barrier (Antonin-Jean-Marie), classe 1936, mle 2524 au recrutement de Saint-Etienne, soldat du 158e régiment d'infanterie.
Baumgartner (Gaston-Emile), classe 1922, mle 1126 au recrutement de Metz, soldat du 156e régiment d'infanterie de forteresse.
Belmokhtar Bousid, classe 1937, mle 2967 au recrutement d'Oran, zouave du 2e régiment de zouaves.
Besson (Henri-Camille), classe 1945, mle 36946 au recrutement de Lyon, tirailleur du 5e régiment de tirailleurs marocains.
Bibaud (Roger-Marcel), classe 1940, mle 1050 au recrutement d'Angoulême, caporal du 107e régiment d'infanterie.
Bouhafs Ali ben Lamri, classe 1940, mle 6543 au recrutement d'Alger, tirailleur du 3e régiment de tirailleurs algériens.
Cailloux (René-Eugène-Auguste), classe 1933, mle 3067 au recrutement de Saint-Omer, canonnier du 103e régiment d'artillerie lourde.
Collomb (Jean-François), classe 1931, mle 692 au recrutement de Bourg, sergent du 12e bataillon de chasseurs alpins.
Couffignal (Aimé-René-Paul), classe 1934, mle 168 au recrutement de Rodez, soldat du 122e régiment d'infanterie.
Delavaquerie (Guy-Georges), classe 1945, mle 21904 au recrutement de la Seine (3e bureau), soldat du 6e régiment d'infanterie coloniale.
Djeffel Abdallah ben Mabrouk, classe 1935, mle 9 L. M. G. au recrutement de Constantine, tirailleur du 3e régiment de tirailleurs algériens.
Driss ben Ahmed ben Driss, classe 1944, mle A 3639 au recrutement du Maroc, tirailleur du 8e régiment de tirailleurs marocains.
Duflot (Yves-François), classe 1940, mle 1333 au recrutement d'Arras, sergent du 8e bataillon de chasseurs à pied.
Dupouy (Noël-Camille) classe 1928, mle 540 au recrutement d'Auch, zouave du 12e régiment de zouaves.
El Fatmi ben Mohammed, classe 1938, mle T. H. 168 au recrutement de Casablanca, sapeur compagnie 88/I génie
El Hassane ben Lahcen El Houssaine, classe 1940, mle H. 16568 au recrutement du Maroc, tirailleur du 7e régiment de tirailleurs marocains.
Espinas (Marcel-Marius), classe 1928, mle 341 au recrutement de Toulon, sergent-chef du 6e régiment d'infanterie coloniale.
Fatoux (Arthur), classe 1935, mle 937 au recrutement d'Arras, soldat du 38e régiment d'infanterie.
Ferries (Saturnin), classe 1933, mle 2388 au recrutement de Toulouse, cavalier du 12e dragons.
Figas (Vincent), classe 1939, mle 58722 au recrutement de Rennes, sergent-chef du 4e bataillon Rangers (19e D. I.).
Freyssenede (Marc-Raymond), classe 1930, mle 5696 au recrutement de Versailles, soldat du 607e régiment de pionniers.
Gabaich (Jean), classe 1934, mle 1727 au recrutement de Mont-de-Marsan, soldat du 43e régiment d'infanterie coloniale.
Gollentz (Robert-Léopold), classe 1922, mle 1476 au recrutement de Belfort, soldat F. F. I. « réseau César-Buckmaster ».
Guerin (André-Isidore), classe 1933, mle 1148 au recrutement de la Seine (3e bureau), soldat du 103e régiment d'infanterie.
Huth (Henri-Paul), classe 1932, mle 4115 au recrutement de la Seine (4e bureau), cavalier au 11e régiment de dragons portés.
Jouaille (Léon-François-Julien), classe 1924, mle 229 au recrutement de Saint-Omer, soldat F. T. P. F. du Pas-de-Calais.
Kabbour ben Mahjoub, classe 1933, mle A 68 au recrutement du Maroc, sergent du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Kaufeld (Charles), classe 1914, mle 16329 au recrutement de Nancy, soldat du 21e régiment d'infanterie coloniale.
Kimouche Mohamed ben Hocine, classe 1941, mle 15416 R. M. au recrutement de Constantine, tirailleur du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Koslowski (Joseph), classe 1941, mle 14728 au recrutement de Besançon, maréchal des logis du 1er régiment d'artillerie de campagne.
Krysiak (Jean), classe 1946, mle 7013 au recrutement de Dijon, soldat du 35e régiment d'infanterie.
Kwiatkowski (Pierre), classe 1935, mle 6106 au recrutement de Chaumont, soldat du 2e régiment d'infanterie polonaise.
L'Allain (Charles-Gustave), classe 1914, mle 15293 au recrutement de la Seine (1er bureau), F. F. I., mouvement F. T. P. du Pas-de-Calais, secteur de Lens.
Lapert (Paul), classe 1941, mle 33402 au recrutement de la Seine (1er bureau), sergent-chef à la 1re D. F. L.
Le Couster (Guillaume), classe 1933, mle 1179 au recrutement de Guingamp, soldat du 47e régiment d'infanterie.
Lenar (Stanislas), classe 1929, mle 2978 au recrutement de Dijon, sergent du 35e régiment d'infanterie.
Luciani (Albert-Jean), classe 1941, mle 320 R. M. au recrutement de Constantine, caporal du 3e régiment de tirailleurs marocains.
Maafa Boudjema ben Ahmed, classe 1941, mle 2186 R. M. au recrutement de Constantine, tirailleur du 5e régiment de tirailleurs algériens.
Maini (Pierre-Philippe,) classe 1941, mle 2026 au recrutement d'Ajaccio, brigadier-chef du 1er régiment de cuirassiers.
Marques (Antonio), classe 1940, mle L. M. 278 au recrutement d'Oran, sergent-chef du régiment de marche de la légion étrangère.
Marrau (René-Louis), classe 1945, mle 5227 au recrutement de Marseille, soldat du 3e bataillon de choc.
Maurice (Marcel-Marius), classe 1939, mle 1778 au recrutement d'Orléans, cavalier du 10e régiment de cuirassiers.
Meniere (Gabriel-Auguste-Robert), classe 1930, mle 1549 au recrutement de Vesoul, sergent F. F. I. du secteur d'Argenteuil.
Mohammed ben Kaddour, classe 1939, mle A. 9355 au recrutement du Maroc, tirailleur du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Mougeot (André-Victor-Auguste), classe 1939/41, mle R. E. 5312 au recrutement de Chaumont, soldat du 6e régiment d'infanterie coloniale.
Nahue (Dembelé), classe 1941, mle 79240 au recrutement de Kati, tirailleur de la 10e brigade B. M. L.
Navarro (Yvan-Antoine), classe 1940, mle 3615 au recrutement d'Oran, brigadier-chef du 28e régiment du train.
Ousmane (Camara), classe 1939, mle 55487 au recrutement du Sénégal, tirailleur du 15e bataillon de tirailleurs sénégalais.

Pagand (Camille), classe 1942, mle 15308 au recrutement de Vesoul, spahi du 1er régiment de spahis algériens de reconnaissance.
Perez (Alphonse-Garcia), classe 1938, mle 8014 au recrutement d'Oran, légionnaire du 1er régiment de la légion étrangère.
Peyron (Auguste-Benoit), classe 1933, mle 2389 au recrutement de Saint-Etienne, chasseur du 47e bataillon de chasseurs alpins.
Piccolo (Michel), classe 1942, mle 9625/B au recrutement de Bordeaux, brigadier du 1er régiment de cuirassiers.
Pierre (Guy-Georges-Maxime), classe 1941, mle 37185 au recrutement de la 1re région, sergent F. F. I., 6e groupe du maquis D. I. (Vienne-Sud).
Prod'homme (Jean-Marie-François-Joseph), classe 1937, mle 123 au recrutement de Rennes, sergent du 33e chasseurs.
Rigny, classe 1932, mle 19451 au recrutement de Madagascar, tirailleur du régiment de tirailleurs malgaches.
Sebast (Maurice-Germain), classe 1943, mle 1662 au recrutement de Dijon, soldat du 1er régiment de Bourgogne.
Tamssom (Charles-Lucien), classe 1943, mle 1430 au recrutement d'Alger, tirailleur du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Terrier (Sylvain-Jean), classe 1942, mle 599 au recrutement de Tunis, canonnier du 67e régiment d'artillerie.
Thevenon (Fernand), classe 1946, mle 3698 au recrutement de Lyon, soldat F. T. P. F., 102e compagnie de l'Ardèche.
Turquet (René-Paul), classe 1922, mle 269 au recrutement d'Epinal, maréchal des logis F. F. I., zone de Neuf-Château.
Vache (Pierre-Olivier), classe 1942, mle 15057 au recrutement de Dijon, soldat F. F. I., bataillon M'Pagnon (Jura).

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945, avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

Par décret en date du 16 septembre 1953 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), le conseil de l'ordre entendu, en date du 17 août 1953, sont décorés de la médaille militaire (faits exceptionnels de guerre et de résistance), les militaires dont les noms suivent:

A TITRE POSTHUME

Boillereau (Serge-Daniel).
Baudequin (Jack-Georges-Gaston).
Berard (Claude), 1re classe.
Bergoin (Pierre-Louis).
Bernard (Roger-Félix), sergent-chef.
Boucharie (Edouard).
Boy (César-Clément), adjudant-chef.
Buseine (René-Serge-Bertrand).
Campan (Gilbert), sergent.
Chapron (André-Louis-Marie), sergent.
Chastagnol (Marcel-François-Jean), 1re classe.
Chaufaille (André).
Cognet (Georges), 1re classe.
Contassot (André-Pierre-Athanase), 2e classe.
Cornu (René-Georges), 2e classe.
Dalmart (Gilbert-Charles).
Damamme (René-Léon).
Degouflange (Roger).
Deschaires (Jean-André).
Devred (Roland), sergent.
Donzel (Claude-Jean-Marc), 2e classe.
Douzet (René).
Engler (Charles).
Faessel (Henri-Paul-Emile), aspirant.
Fau (François-Louis).
Favard (Edgard-Jules-Georges).
Feuillee (Pierre-Maurice), sergent.
Friedmann (Joseph), 2e classe.
Gaboriau (André), 2e classe.
Gaillard (Marcel-Edgard), 2e classe.
Garniaux (Charles-Emile), sergent.
Gayssot (Marceau-Grégoire), caporal.
Gérard (Félix).
Gorrand (Arnould-Henri-Jean), 2e classe.
Guiton (Albert).
Henriot (Robert-Albin), 2e classe.
Henry (Maurice-Armand), sergent.
Henry (René-Yvon-Marcel), sergent.
Kiffel (Laurent).
Lacoslaz (Jacques-Henri), 2e classe.
Ladreyt (Roger).
Laffont (Paul).
Lafon (Georges), sergent.
Lattard (Roger), 2e classe.
Magne (Jean-André).
Maroteau (Roger-Pierre), 2e classe.
Martin (Roland-Louis).
Masse (René), caporal-chef.
Masson (Paul-Maurice), 2e classe.
Mercier (Roger).
Nicault (Maurice-Georges).
Pavie (Roland), sergent-chef.
Pepin (Eugène-Baptiste-Henri).
Petronin (André)), 2e classe.
Plantier (Georges), 2e classe.
Reuner (Lucien), 2e classe.
Replumaz (Emile-Joseph), sergent.
Richard (Roger), 2e classe.
Roche (Gilbert-Fernand).
Sander (Henri-Edmond).
Sandrier (Georges).
Schlaeflin (Marcel).
Thiennot (Louis), caporal.
Thuile (André), 2e classe.
Tranchant (Rémy).
Ulrich (Marcel), 2e classe.
Valançon (Pierre-Jules), sergent-chef.
Vidal (Roland-Raoul), caporal-chef.
Vige (Pierre), 2e classe.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme; elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.

Par décret en date du 16 septembre 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), le conseil de l'ordre entendu, en date du 17 août 1953 sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent:

Abbes ben Mohamed, 1re classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle A 3880/40 au recrutement du Maroc.
Abdallah ben Allal, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A 1316/39 au recrutement du Maroc.
Abdallah ben El Houssine ben Taleb, sergent, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle A 3731/43 au recrutement du Maroc.
Abdallah ben Mohamed, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A 1648/39 au recrutement du Maroc.
Abdelkader ben Dris, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A 5279/39 au recrutement du Maroc.
Abdelkader ben Haj, 1re classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A 6670/39 au recrutement du Maroc.
Abdelkader ben Kacem ben Driss, 2e classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle A 8822/43 au recrutement du Maroc.
Abdelkader ben Kaddour ben Bouziane, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle B 3841/43 au recrutement du Maroc.
Abdelkader ben Lehbib, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A 1907/39 au recrutement du Maroc.
Abdelkader ben Mohamed, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A 4180/39 au recrutement du Maroc
Abdelkader ben Naceur, 1re classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle B 219/39 au recrutement du Maroc.
Addi ben Mohamed ben Kessou, 2e classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle A 6701/43 au recrutement du Maroc.
Ahmed ben Abdelkader, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1937, mle R 689/37 au recrutement du Maroc.
Ahmed ben Abdelkader, 2e classe, 287e compagnie de transports, classe 1944, mle A 781/44 au recrutement du Maroc.
Aomar ben Mohamed, sergent, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1934, mle A 156/34 au recrutement du Maroc.
Bachir ben Mohamed, 2e classe, 61e goum marocain, classe 1938, mle 531 au recrutement du Maroc.
Bachir ould Lyamani, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle A 33/43 au recrutement du Maroc.
Bassou ben Salah, 1re classe, 3e régiment de spahis marocains, classe 1939, mle A 7102/39 au recrutement du Maroc.
Bege (Georges-France-Pierre), 2e classe, 152e régiment d'infanterie, classe 1942, mle 21410 au recrutement de Lyon.
Belaïd ben Brick, sergent, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1934, mle 402/34 A. au recrutement du Maroc.
Benaïssa ben Abdelkrin ben X, 2e classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle 5961/43 A. au recrutement du Maroc.
Benaïssa ben Driss, 1re classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1936, mle 1153/36 A. au recrutement du Maroc.
Bengoufa Bjelloul ben Abdelkader, 2e classe, 9e régiment de tirailleurs algériens, classe 1940, mle 17 L. M. au recrutement d'Alger,
Bergeret (Eloi-Alfred), caporal-chef, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1944, mle 23660 *ter* au recrutement de Pau.
Blanc (Edgard-Albert), 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1945, mle 22851 A. au recrutement de Toulon.
Bonavia (Victor), 1re classe, 13e demi-brigade de légion étrangère, classe 1943 mle 225 L. E. au recrutement d'Oran.
Bouazza ben Boubkeur Boukri, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1929, mle 55/29 au recrutement du Maroc.
Bouazza ben Mohammed, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle 5748/39 A. au recrutement du Maroc.
Bouchaïb ben El Arbi, 1re classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle 5421/40 A. au recrutement du Maroc.
Bouchaïb ben El Hassan, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle 527/40 A. au recrutement du Maroc.
Bouchaïb ben Hadj, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle 9199/39 A. au recrutement du Maroc.
Bouchaïb ben Hammou ben Brahim, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle 233/40 A. au recrutement du Maroc.
Bouchta ben Ahmed, sergent, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1936, mle 4731 Q. au recrutement du Maroc.
Boudjemaa ben Bachir ben M'Hamed, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1942, mle 672/42 A. au recrutement du Maroc.
Bruneau (Georges), 2e classe, 1er régiment de Franche-Comté, classe 1932, mle 4661 au recrutement de la Seine (1er bureau).
Cabrit (Robert-Henri), 2e classe, 151e régiment d'infanterie, classe 1941, mle 13631 au recrutement d'Albi.
Cacciaguerra (Raymond), 2e classe, 64e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1943, mle 102 R. au recrutement du Maroc.

Causeret (Pierre-Edmond), 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1946, mle 20475 au recrutement de Dijon.
Chancelade (Georges), 2e classe, 151e régiment d'infanterie, classe 1947, mle 36153 au recrutement de Lyon.
Chemallal ben Brihallal, caporal, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1930, mle A. 308/30 au recrutement du Maroc.
Chevalier (Jean-Emile-Joseph), sergent-chef, 1er bataillon de marine, classe 1939, mle 2741 au recrutement d'Arras.
Daoudi ben Bouchaib, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle B. 1147/39 au recrutement du Maroc.
David (James), maréchal des logis chef, 12e régiment de cuirassiers, classe 1936, mle 2806 au recrutement de Bordeaux.
Diaz (Vincent), 2e classe, 4e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1941, mle 3016 R. M. au recrutement d'Alger.
Dris ben Moussa ben Mohamed, sergent, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle A. 3709/43 au recrutement du Maroc.
Driss ben Abdellah ben Ali, sergent, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1935, mle A. 1680/35 au recrutement du Maroc.
Driss ben Abderrahmann ben El Madani, caporal, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1941, mle A. 9938/41 au recrutement du Maroc.
Driss ben Ahmed, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle B. 3841/43 au recrutement du Maroc.
Driss ben Bechir, 1re classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 1458/39 au recrutement du Maroc.
Driss ben Hassou ben Bouazza, 2e classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle B. 1658/43 au recrutement du Maroc.
Driss ben Jilali, 1re classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle A. 3815/40 au recrutement du Maroc.
Driss ben M'Hamed, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1938, mle A. 386/38, recrutement du Maroc.
Driss ben Mohamed, sergent, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1934, mle A. 152/34 au recrutement du Maroc.
Driss ben Mohamed ben Ahmed, 2e classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle B. 3490/43 au recrutement du Maroc.
Driss ou Amar, 2e classe, 80e goum, 8e tabor marocain, classe 1938, mle 119 au recrutement du Maroc.
Ej Jilali ben Lahsen, 1re classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 6032/39 au recrutement du Maroc.
Ej Jilali ben Tahar, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 2959/39 au recrutement du Maroc.
El Aidi ben Ahmed, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle A. 1166/40 au recrutement du Maroc.
El Arbi ben Kamel, 1re classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle A. 346/40 au recrutement du Maroc.
El Bdaoui ben Ahmed, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle A. 1213/40 au recrutement du Maroc.
El Fadel ben Mohamed, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 2639/39 au recrutement du Maroc.
El Ghazi ben Mohamed, sergent-chef, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1934, mle A. 429/34 au recrutement du Maroc.
El Haj ben Hassan, 2e classe, 3e régiment de spahis marocains, classe 1940, mle A. 4112/40 au recrutement du Maroc.
El Jilali ben Mohammed, 1re classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle A. 1552/40 au recrutement du Maroc.
El Kebir ben Fatmi ben Haj, 2e classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle A. 224/43 au recrutement du Maroc.
El Larbi ben Mohammed, 1re classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 2641/39 au recrutement du Maroc.
El Maati ben El Arbi, 2e classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 4971/39 au recrutement du Maroc.
El Maati ben M'Hamed, 2e classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 6560/39 au recrutement du Maroc.
El Mouloudi ben Mohammed, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle A. 980/40 au recrutement du Maroc.
El Yazid ben Ali, caporal, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 1746/39 au recrutement du Maroc.
Elchegoyen (Martin), sergent, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle B. O. 11161 *ter* au recrutement de Pau.
Faddal ben Haman, 1re classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1934, mle A. I. 76/34 au recrutement du Maroc.
Fatah ben M'Bark, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle A. 2162/40 au recrutement du Maroc.
Fleith (Henri-Bernard), caporal, 9e régiment de zouaves, classe 1943, mle 1308 au recrutement de Strasbourg.
Fournier (Abel-Eugène-Jean-Pierre), 2e classe, 44e régiment d'infanterie, classe 1929, mle 1940 au recrutement de Besançon.
Fournier (Lucien), 2e classe, 152e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 28021 au recrutement de Lyon.
Gagliolo (Armand), 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle 14011 T. N. au recrutement de Marseille.
Gagnepain (André), caporal, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle 26211 au recrutement de la 1re région.
Gafoustian (Edouard), 2e classe, 152e régiment d'infanterie, classe 1946, mle 37718 au recrutement de Lyon.
Gallier (André-Edmond-Jean-Jacques), 2e classe, 6e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle 9872 M. P. au recrutement de Marseille.
Garcia (François), brigadier, 1er commando de France, classe 1941, mle 26328 E. P. au recrutement de Pau.
Geronimi (Jean-Luc), 2e classe, 501e régiment de chars de combat, classe 1953, mle 1561 au recrutement d'Ajaccio.
Gharoui Fenni ben Mabrouk, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1941, mle 4821 R. M. C. au recrutement de Constantine.
Ghedabna Abderrahmane, dit Moussa ben Mohamed, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1940, mle 7862 R. M. C. au recrutement de Constantine.
Ghennam Salah ben Slimane, 1re classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1937 X. G., mle 2459 X. R. M. au recrutement de Constantine.
Gherib Salah ben Brahim, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1943 C., mle 89 L. M. au recrutement de Constantine.
Gimenes (Jacques), 2e classe, régulatrice routière no 2, 522e compagnie, classe 1941, mle R. 653 au recrutement du Maroc.
Gimenez (Paul-François), caporal, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939, mle 1910 au recrutement d'Oran.
Giovanetti (Charles), 1re classe, bataillon de marche no 21, classe 1941, mle 1685 (liste étrangers) au recrutement de Lyon.
Giraud (Etienne-Jean-Christian), 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle 5412 M. R. au recrutement de Marseille.
Giraudo (Honoré-Francis), 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1947, mle 23296 au recrutement de Marseille.
Graine (Ahmed), 2e classe, 29e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939, mle R. M. 5335 au recrutement d'Alger.
Grangier (Calixte-Pierre-André), 2e classe, 41e groupe colonial de forces terrestres anti-aériennes, classe 1943, mle 11361 M. R. au recrutement de Marseille.
Grapin (Pierre-Paul), caporal, 35e régiment d'infanterie, classe 1940, mle 2762 au recrutement de Dijon.
Guilland (Jean-Gabriel-Henri), 1re classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle 23 au recrutement de Troyes.
Habani (Rabah), 2e classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1941, mle 14692 au recrutement d'Alger.
Hafoudhi Abdelhamid, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1938 X. G., mle 341 X. R. M. au recrutement de Constantine.
Hafsaoui Mohamed, 1re classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1938 X. G., mle 2831 X. R. M. au recrutement de Constantine.
Hamadi ben Lhaoussine, 2e classe, 60e goum, 2e groupe de tabors marocains, classe 1940, mle 532 au recrutement du Maroc.
Hamida Mohammed, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1938 X. G., mle 77 X. L. M. au recrutement de Constantine.
Hanachi Boulanoir, 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1943 S., mle 91 L. M. au recrutement de Constantine.
Hebert (Léonce-Louis), 2e classe, 35e régiment d'infanterie, classe 1944, mle 38429 au recrutement de la 1re région.
Hedahdia Mohammed ben Allal, 1re classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1937 X. G., mle 976 X. L. M. au recrutement de Constantine.
Hernandez (Antonio), 2e classe, régiment de marche de la Légion étrangère, classe 1942, mle 455 L. E. au recrutement d'Oran.
Huin (Jean), 2e classe, 3e régiment de spahis marocains, classe 1947, mle 19915 au recrutement de Besançon.
Idoux (Joseph), 1re classe, régiment colonial de chasseurs de chars, classe 1942, mle 5922 au recrutement de Strasbourg.
Igier (Louis-Gabriel), 1re classe, commando de Cluny, classe 1945, mle 21657 au recrutement de Chaumont.
Iwanow (Léonid), 2e classe, régiment de marche de la Légion étrangère, classe 1944, mle 1548 L. E. au recrutement d'Oran.
Jilali ben Habib, brigadier-chef, 3e régiment de spahis marocains, classe 1938, mle A. 896/38 au recrutement de Rabat-Maroc.
Jouanole (Bonaventure-Jean-Michel), caporal, 151e régiment d'infanterie, classe 1939, mle 381 P. O. au recrutement de Perpignan.
Jourdan (Marius-Jean), sergent, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1934, mle 242 au recrutement de Mende.
Kadi Mohand ben Messaoud, caporal, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1942, mle 61 L. M. S. au recrutement de Constantine.
Kerroum Belkacem, dit Mohammed, 1re classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1940, mle 3173/10 C. au recrutement de Constantine.
Khelladi Mohammed, 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1937 X. S., mle 1044 R. M. au recrutement de Constantine.
Khemassi Mohammed, 1re classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939, mle 3450 R. M. G. au recrutement de Constantine.
Kirkorian Noubar, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle 2478 N. P. C. au recrutement de Marseille.
Kraim Abdesselam, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1938 X. G., mle 544 X. R. M. au recrutement de Constantine.
Kuven (Jacques), sergent, 151e régiment d'infanterie, classe 1944, mle 40451 au recrutement de la 1re région.
Laborgne (Henri-François-Léon), 2e classe, compagnie de quartier général 83/25, 3e D. I. A., classe 1941, mle 13107 au recrutement de Toulouse.
Ladjal Moussa, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1937 X. S., mle 2866 X. R. M. au recrutement de Constantine.

Lahoucine ben Liazid ben Mohamed, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1942, mle A. 2010/42 au recrutement du Maroc.

Lalet (Louis-Pierre), 2e classe, régiment de marche Corrèze-Limousin, classe 1940, mle 2022 au recrutement de Limoges.

Lallai (Hector), 1re classe, compagnie du génie 1/2, classe 1944, mle R. M. 2685 au recrutement d'Alger.

Lambert (Gabriel), 2e classe, 35e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 11506 au recrutement de Dijon.

Lanfrey (Georges-Louis), 2e classe, 152e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 25786 au recrutement de Lyon.

Langle (Marcel-Elie-René), 2e classe, corps franc d'Indre-et-Loire, classe 1944, mle 22094 au recrutement de Poitiers.

Leblevec (René), adjudant, 151e régiment d'infanterie, classe 1929, mle 4200 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Lebouazid Rebaï, sergent, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1929, mle 3295 C. au recrutement de Constantine.

Le Brigand (Jean-Claude-Joseph), 2e classe, bataillon de marche n° 11, classe 1943, mle 75.36951 au recrutement de la 1re région.

Lecante (Jacques-Henri), maréchal des logis, 4e régiment de spahis marocains, classe 1942/1, mle 369 au recrutement du Maroc.

Lecœuche (Jean-André), 2e classe, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1944, mle 3767 L. E. au recrutement d'Oran.

Le Du (Jean-Louis-Marie), caporal, 118e régiment d'infanterie, classe 1941, mle 20634 au recrutement de Rennes.

Leglise (Gilbert-Pierre), 2e classe, 41e groupe colonial de forces terrestres antiaériennes, classe 1942, mle 9662 B. X. au recrutement de Bordeaux.

Le Goff (Serge), 2e classe, corps franc d'Indre-et-Loire, classe 1945, mle 15008 au recrutement de Poitiers.

Lenzi (Antoine), caporal-chef, 151e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 2018 au recrutement d'Ajaccio.

Lezeau (Antoine-Paul-Julien), caporal, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1934, mle 1136 au recrutement de Metz.

Lloret (Antoine), 2e classe, 35e régiment d'infanterie, classe 1944, mle 12533 au recrutement de Dijon.

Loualebia Chérif, 1re classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1938 X. G., mle 1514 X. R. M. au recrutement de Constantine.

Lounici Rabah, caporal, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1928, mle L. M. 185 Guelma au recrutement de Constantine.

Maatouf Mohamed ben Hadj, caporal, 2e bataillon de légion étrangère, classe 1941, mle L. M. 208 au recrutement d'Alger.

Maffaz Saïd, 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1938 X. C., mle 1141 X. L. M. au recrutement de Constantine.

Mailly (Raymond-René), 2e classe, bataillon de marche n° 5, classe 1944, mle 2315 au recrutement de Saint-Quentin.

Maisonneuve (André), sergent, 3e bataillon de choc, classe 1941, mle 75140 au recrutement de la 1re région militaire de Paris.

Mancini (François-Vincent), 2e classe, 63e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1943, mle R. M. 2058 au recrutement d'Alger.

Marin (Juan-Ramon), caporal-chef, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle R. 981 au recrutement du Maroc.

Martin (Marcel-Edouard), 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1941, mle 762 au recrutement de Constantine.

Martinez (Antonio-del-Mare), caporal, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939, mle 1366 au recrutement d'Oran.

Martini (Jacques), 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1942, mle 392 au recrutement d'Ajaccio.

Mattei (Toussaint), caporal, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1940, mle 1162 au recrutement d'Ajaccio.

Maurin (Jean-Victor), 2 classe, 152e régiment d'infanterie, classe 1945, mle 38167 au recrutement de Lyon.

M'Barck ben Kbir ben Abbès, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1944, mle A 6680/44 au recrutement du Maroc.

M'Bera, 1re classe, bataillon de marche n° 11, classe 1939, mle T. D. 1033 au recrutement du Tchad.

Melani (Florent), 2e classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1944, mle 1133 N. I. C. au recrutement de Marseille.

Menadi Salah, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1936, mle L. M. 178 G au recrutement de Constantine.

Menane Tahar ben Mabrouk, 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939, mle 20 R. M. G. au recrutement de Constantine.

Mesbouli Amar, 1re classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1938 X. S., mle 8698 X. R. M. au recrutement de Constantine.

Messaoud ben Mohamed, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939, mle 151 L. M. C. au recrutement de Constantine.

Messaoud ben Tahar ben el Khediri, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1931, mle 347131 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Messaour Saïd, 2e classe, 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1935, mle R. M. 592 A au recrutement d'Alger.

Metchat Mohamed, 2e classe, 67e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1938, mle R. M. 1208 au recrutement d'Alger.

Metivier (Pierre-Francis-André), 2e classe, corps franc d'Indre-et-Loire, classe 1944, mle 29434 au recrutement de Poitiers.

Metlouche Ammar, 2e classe, 7e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle 19 R. M. G. au recrutement de Constantine.

Million (Charles-Louis), 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1942, mle 22886 au recrutement de Lyon.

Miranda (René), 2e classe, 2e bataillon de légion étrangère, classe 1937, mle 1195 au recrutement de Pau.

Mohammed ben Bouchaïb ben Slimane, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1938, mle A. 1575/38 au recrutement du Maroc.

Moscatelli (René-Louis), 1re classe, 2e bataillon de chasseurs à pied, classe 1941, mle 1099 au recrutement de Metz.

Mourier (Jean-Marie-Joannès-Mathieu), 2e classe, 151e régiment d'infanterie, classe 1944, mle 10638 au recrutement de Clermont-Ferrand.

Muller (Georges-Henri-René), alias Marcheval (Gérard), sergent, 1er bataillon de légion étrangère, classe 1940, mle 1667 au recrutement de Nancy.

Ollivier-Henry (Yves-Marie), sergent-chef, 9e régiment de zouaves, classe 1933, mle 2246 au recrutement de Guingamp.

Paganon (Gabriel), 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1946, mle 39399 au recrutement de Lyon.

Perrot (Roger-Pierre-André), 2e classe, 1er régiment de Franche-Comté, classe 1945, mle 19716 au recrutement de Besançon.

Querry (Jean-Marie-Léonce-Félix), caporal, 16e bataillon de chasseurs à pied, classe 1933, mle 4771 au recrutement de la Seine (3e bureau).

Ramdani Mohamed, soldat de 2e classe, 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1942, mle R. M. 635 au recrutement d'Alger.

Riazanoff (Vsevolod), brigadier, 13e bataillon du génie, classe 1933, mle 2079 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Rigaut (Georges), 1re classe, bataillon de marche n° 24, classe 1926, mle 988 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

Rosnet (Francis), 2e classe, bataillon de marche n° 24, classe 1942, mle 17135 au recrutement de Mâcon.

Rouppe (René), 2e classe, bataillon de marche n° 4, classe 1946, mle 2261 au recrutement de Bourges.

Ruzans (Wladislas), 2e classe, 2e bataillon de légion étrangère, classe 1940, mle 415 L. E. au recrutement d'Oran.

Sacre (Fernand-Emile), alias Sordet (Jean), brigadier, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1941, mle 1564 au recrutement de Metz.

Samaran (Alain-Pierre-Jean), 2e classe, bataillon d'infanterie de marine et du Pacifique, classe 1944. Engagé volontaire.

Sarrouy (Jean-Octave-Emile), sergent, 4e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1941, mle 3131 R. M. au recrutement d'Alger.

Scateni (Darius), 2e classe, bataillon de marche n° 24, classe 1945. Engagé volontaire.

Schweitzer (Albert), adjudant-chef, 35e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 1796 au recrutement de Saverne.

Siadingar, caporal, bataillon de marche n° 21, classe 1937, mle T. D. 5075 au recrutement du Tchad.

S. N. P. Abdelkader, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1940, mle 1932 R. M. G. au recrutement de Constantine.

S. N. P. Belkacem ben Mohamed, 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1943, mle L. M. 512 au recrutement d'Alger.

S. N. P. Mebarek ben Mabrouk ben Amor ben Messaoud, 1re classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1942, mle 725 L. M. C. au recrutement de Constantine.

Souidi Abdelkader, 2e classe, 9e régiment de tirailleurs algériens, classe 1927 M, mle R. M. 124 au recrutement d'Alger.

Soukni Guendouz, caporal-chef, 22e bataillon de marche nord-africain, classe 1936, mle 0146 au recrutement d'Oran.

Tahar ben Djilali, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle B. 3561/39 au recrutement du Maroc.

Taher O. Adiko, caporal, compagnie antichars de la 4e brigade de la 1re division motorisée d'infanterie, classe 1940, mle T. D. 18451 au recrutement du Tchad.

Tardy (Jacques-Georges), sergent, bataillon de marche n° 24, classe 1943, mle 7836952 au recrutement de la 1re région.

Teuru Mahahe, 1re classe, bataillon d'infanterie de marine et du Pacifique, classe 1934, mle 32 au recrutement des Etablissements français d'Océanie.

Tharaud (Louis-Georges), 2e classe, bataillon d'infanterie de marine et du Pacifique, classe 1938, mle 1949 T. N. au recrutement de Marseille.

Tirassingar, 2e classe, bataillon de marche n° 24, classe 1941, mle T. D. 956 au recrutement du Tchad.

Tua (Albert-Maotihau), 2e classe, bataillon d'infanterie de marine et du Pacifique, classe 1939, mle 301 au recrutement des Etablissements français d'Océanie.

Yangar, 2e classe, bataillon de marche n° 24, classe 1940, mle T. D. 17135 au recrutement du Tchad.

Yemassina, caporal, bataillon de marche n° 24, classe 1938, mle T. D. 7628 au recrutement du Tchad.

Zoubagh Said, caporal, 2e bataillon de légion étrangère, classe 1939, mle R. M. 6343 au recrutement d'Alger.

Laplante (Jean), soldat, 367e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 27 au recrutement de Brive.

Par décret en date du 16 septembre 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), le conseil de l'ordre entendu, en date du 24 août 1953, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent:

Abdallah ben Ammar ben Abdallah, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1937, mle 30 L. 37 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Abdallah ben Hassen M'Zlou, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1936, mle 868 L. 36 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Abdallah ben Mohamed ben Khemaïs el Djemaï, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1937, mle 1097 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Abderrahmane ben Rahal, maoun, 89e goum du 11e tabor, classe 1931, mle 18 au recrutement du Maroc.

Abid ben Ahmed ben Hadaï, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1940, mle 4227/40 au recrutement de l'administration de l'armée tunisienne.

Abidi ben Hassine ben Mohamed Lakkdar, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1935, mle 4890/35 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Abidri Khelifa dit Tayed, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1942, mle 2622 R. M. G. au recrutement de Constantine.

Adiouma Diouf, 2e classe, régiment de Bougogne, classe 1939, mle 59963 au recrutement africain Sénégal, Mauritanie, Saint-Louis.

Ahmed ben Abdelkader ben X, 2e classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle C. 522/43 au recrutement du Maroc.

Ahmed ben Ammar ben Mohamed Djaouadi, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1942, mle 2358 L. 42 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Ahmed ben Amor ben Ali ben Ahmed, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1940, mle 2865/40 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Ahmed ben Hamouda ben Ali ben M'Hamed, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1939, mle 4109/39 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Ahmed ben Maâtti, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle A. 7366/40 au recrutement du Maroc.

Ahmed ben M'Bark, moqqadem, 101e goum, 3e tabor, 1re groupe de tabors marocains, classe 1932, mle 429 au recrutement du Maroc.

Alaya ben Mohamed ben Chebli, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1940, mle 2908/40 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Alfonsi (Jean-Nicolas), caporal-chef, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1941, mle 1548 au recrutement d'Ajaccio.

Ali ben Ahmed, 1re classe, 89e goum, 11e tabor, 4e groupe de tabors marocains, classe 1940, mle 266, recrutement du Maroc.

Ali ben Khalifa ben Mohamed ben Saâd, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1941, mle 568 L. 41 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Ali ben Khemis ben Brahim, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1936, mle 876 L. 36 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Ali ben Mohamed, 2e classe, 83e goum marocain, classe 1935, mle 325 au recrutement du Maroc.

Ali ben Mohamed ben Ali El Aouadi, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1939, mle 2523/39 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Ali ou Aomar ou Haddou, 2e classe, 8e tabor marocain, classe 1941, mle 516 au recrutement du Maroc.

Alla Djaba, 1re classe, 21e bataillon de marche, classe 1942, mle T. D. 2830 au recrutement du Tchad.

Amar ben Khadra ben Cheikh Khelifa, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1935, mle 3305/35 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Amara ben Belgacem ben Amor, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1934, mle 85 L. 34 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Amara ben Brinis ben Madassi, caporal, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1931, mle 115/31 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Ammar ben Ali Flis, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1939, mle 5500/39 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Ammar ben Hassen ben Sassi ben Hassen ben Hassine, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1943, mle 96 E. V. D. G. au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Ammar ben Hassine ben El Ayachi, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1940, mle 2890/40 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Amor ben Khelifa ben M'Hamed, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1938, mle 1000 L. 38 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Amor ben Mekki ben Taïeb ben Moussa, caporal, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1935, mle 2981/35 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Amor ben Saâd El Magdouli Djelassi, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1932, mle 5520/32 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Amor ben Sadok ben Mohamed, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1940, mle 8372/40 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Andral (Robert-Vincent), sergent-chef, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1936, mle 398 au recrutement de la Seine (6e bureau).

Aouadi ben Abdallah ben Hamouda, 1re classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1936, mle 177 L. 36 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Aribi Rabah, caporal, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1938 I. C., mle 1123 X. L. M. au recrutement de Constantine.

Armanet (Franck-Auguste), 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1941, mle 21572 au recrutement de Lyon.

Arzani (Raymond), 2e classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes, classe 1943, mle 14191 au recrutement de Toulon.

Asfoura El Hadj ben Benameur, 2e classe, 8e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1933, mle L. M. 305 au recrutement d'Alger.

Attia Sliman, caporal, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939, mle 310 L. M. C. au recrutement de Constantine.

Atletallah Salah, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1937 X. C., mle 2265 X. R. M. au recrutement de Constantine.

Aubis (François-Lucien), 2e classe, 63e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1940, mle 3432 au recrutement de Mâcon.

Aurouze (Toussaint-Armand-Marie), caporal, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle 23418 au recrutement de Lyon.

Avit (Camille), 2e classe, forces terrestres antiaériennes n° 41, classe 1939, mle 818 au recrutement de Privas.

Bark ben Liazid, 1re classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 6071/39 au recrutement du Maroc.

Barraud (Gabriel-Paul), 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1942, mle 18215 au recrutement de Marseille.

Batchy (Jean-Baptiste), caporal, 13e demi-brigade de légion étrangère, classe 1942, mle O. C./C. 3312 au recrutement de Bangui.

Beauvillain (Henri-Pierre), 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1941, mle 4710/S. au recrutement de Rouen.

Belasreg ben Aoued, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1937, mle 01835 au reerutement d'Oran.

Belgacem ben Ali ben Ayad El Makni, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1939, mle 1901/39 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Benbachen Ali, 2e canonnier, 67e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1938 X. S., mle 3772/10 au recrutement de Constantine.

Benlozereg Hamida, sergent-chef, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1931 M., mle L. M. 785 au recrutement d'Alger.

Bennacer Alloua, 2e classe, 22e bataillon de marche Nord-Africain, classe 1942, mle 67 L. M. G. au recrutement de Constantine.

Benseghair Saïd, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1940, mle 6542 R. M. G. au recrutement de Constantine.

Bentouati Derradji, 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1926, mle L. M. 145/Guelma au recrutement de Constantine.

Ben Yahia Ould El Hadj, maoun, 101e goum, 3e tabor, 1er groupe de tabors marocains, classe 1939, mle 52 au recrutement du Maroc.

Bigeat (Albert-Vincent), 2e classe, 9e régiment de zouaves, classe 1941, mle 10145 L. au recrutement de Poitiers.

Borgeot (Roger-Eugène), caporal, 2e bataillon de chasseurs à pied, classe 1942, mle 18156 au recrutement de Mâcon.

Bouras Amor, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1937 G., mle 3722 X. R. M. au recrutement de Constantine.

Boussetla Ammar, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939, mle 5381 R. M. C. au recrutement de Constantine.

Brahim ben Ali ben Ezzidi El Barhouini, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1933, mle 2595/33 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Carrez (Alphonse), caporal, 151e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 1033 au recrutement de Laon.

Carrière (Victor), sergent-chef, 81e régiment d'infanterie, classe 1945, mle 12241 au recrutement B. R. S. de Perpignan.
Champy (Pierre), adjudant, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1924, mle 616 au recrutement de la 7e région militaire.
Chikh, dit Chagui Mohamed, sergent, 2e régiment mixte de tirailleurs marocains algériens, classe 1929, mle R. M. 1770 au recrutement d'Alger.
Cordelle (Georges), caporal, bataillon de marche n° 11, classe 1944, mle 42106 au recrutement de la 1re région.
Cordier (Marcellin-Olivier), caporal-chef, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle 4300 au recrutement d'Amiens.
Culie (Marceau), 2e classe, bataillon de marche n° 4, classe 1927, mle 2765 au recrutement de Saint-Omer.
Dedde (Maurice-Jean), 2e classe, bataillon de marche n° 21, classe 1946, mle 55434 au recrutement de la 1re région.
Desponds (Charles-Louis-Walter), 2e classe, bataillon de marche n° 24, classe 1944, mle 1471 F. F. I. étranger au recrutement de la 1re région.
Djemaa ben Ammar ben Hadj Mohamed, caporal, 1e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1939, mle 4396/39 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.
Doukh Laziz, caporal, 22e bataillon de marche du Nord africain, classe 1940, mle 57 L. M. G. au recrutement de Constantine.
Dupont (Michel), 2e classe, 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1946, mle 20205 au recrutement de Dijon.
El Arbi ben Mohammed ben Cherqui, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle B. 3193/43 au recrutement du Maroc.
El Hachemi ben El Arbi ben MaAti, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1937, mle A. 478/37 au recrutement du Maroc.
Ermacora (Michel), 2e classe, bataillon de marche n° 21, classe 1946, mle 52812 au recrutement de Valenciennes.
Fagegaltie (Jean), adjudant-chef, 151e régiment d'infanterie, classe 1941, mle 75/50043 au recrutement de Paris.
Felon (Raymond), 2e classe, 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle 573 au recrutement de Thionville.
Florentin (André-Robert), caporal, 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1941, mle 9159 au recrutement de Nancy.
Gakoutou, caporal, bataillon de marche n° 21, classe 1938, mle 7146 au recrutement du Tchad.
Ghourliam ben Salah ben Ali bou Azaza, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1942, mle 2314 L 42, recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.
Gicquel (Maurice), 2e classe, 35e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 78-36972 au recrutement de la 1re région.
Gouarir Moussa, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, mle 10009 RMS au recrutement de Constantine, classe 1939.
Grunberg (Robert, alias Henri-Paul), 2e classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1941, mle 2550 au recrutement de Metz.
Gueloul Laïche, 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939, mle 3176 R. M. G. au recrutement de Constantine.
Guillen (François), 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1945, mle 210 au recrutement d'Oran.
Hadangue (Emile-Edmond-Marcel), adjudant, 151e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 661 au recrutement de Coulommiers.
Haddou ou Raho, maoun, 11e tabor, 93e goum, 4e groupe de tabors marocains, classe 1931, mle 304 au recrutement du Maroc.
Hadine bel Bachir ben si Mohamed ben Bachir, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 2172/39 au recrutement du Maroc.
Hadj ben Attia, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1938, mle A. 344/38 au recrutement du Maroc.
Heffa Amara, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1941, mle 3319 G au recrutement de Constantine.
Hakkar Khémissi, dit Hellal, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1941, mle 3044 R. M. G. au recrutement de Constantine.
Hamadi ben El Kébir, 2e classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle T. 1291 au recrutemet du Maroc.
Hamida ben Mohamadi ben Bouskine, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle A 6212/43 au recrutement du Maroc.
Hamida ben Mohamed, caporal, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle U. 7524 au recrutement du Maroc.
Hamida ben Mohamed, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle A. 175/40 au recrutement du Maroc.
Hammou Ahmed ben Mostefa, sergent-chef, 4e régiment de tirailleurs marocains (bataillon algérien), classe 1937, mle 02083 au recrutement d'Oran.
Hammou ben Abdesselem, 2e classe, 63e goum, 12e tabor, 1er groupe de tabors marocains, classe 1942, mle 409 au recrutement du Maroc.
Hammou ou Ali, 2e classe, 101e goum, 3e tabor, 1er groupe de tabors marocains, classe 1943, mle 488 au recrutement du Maroc.
Hamou ben Ahmed, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 2958/39 au recrutement du Maroc.
Hamou ben Mohamed ben Mokhtar, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle A. 8157/43 au recrutement du Maroc.
Hamouad ben Mohammed El Karouch ben M'Hamed, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1942, mle A. 1031/42 au recrutement du Maroc.
Hamouda ben Boubaker ben Mohamed, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, mle S. N. M. au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.
Hamoudi Ahmed ben Mohamed, 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939, mle 46 L. M. G. au recrutement de Constantine.
Harkati Salah ben Kaddour, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1931, mle L. M. 418/Guelma au recrutement de Constantine.
Hassen ben Ahmed Deblache Rezgui, 2e classe, 20e régiment du train, classe 1940, mle 3397/40 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.
Hassen ben Fathallah ben Taieb ben Meftah, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1939, mle 4540/39 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.
Hassen ben Mohamed ben Salah, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, mle S. N. M. au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.
Hassine ben Mahmoud El Magdoub El Madhouani, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1935, mle 4682/35 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.
Hechaichi Salah, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939, mle 10975 R. M. S. au recrutement de Constantine.
Heltali Hadj, 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1936, mle 4729/Sétif au recrutement de Constantine.
Herny (Auguste-Robert), 2e classe, 151e régiment d'infanterie, classe 1946, mle 55459 au recrutement de la 1re région.
Hiba ben M'Hammed, caporal, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle A. 1420/40 au recrutement du Maroc.
Hospital (Charles-Roger-Louis), 2e classe, 8e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle 6177 au recrutement de Saint-Quentin.
Houssine ben Mohammed, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle A. 860/40 au recrutement du Maroc.
Humbert (Gilbert-Henri), 2e classe, 3e régiment d'artillerie coloniale, classe 1943, mle 12176 au recrutement de Dijon.
Iacono (René-Emmanuel), 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1932, mle 892 au recrutement de Constantine.
Iddir, ou M'Hand, 2e classe, 88e goum, 11e tabor, 4e groupe de tabors marocains, classe 1940, mle 76 au recrutement du Maroc.
Issa II, sergent-chef, bataillon de marche n° 24, classe 1933, mle T. D./H. F. 3628 au recrutement du Tchad.
Issaad Khélifa ben Belkacem, 2e classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, bataillon algérien, classe 1942, mle A. 2762 au recrutement d'Oran.
Jacquet (René-Marie-Jean), caporal, 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1944, mle 9715 au recrutement de Clermont-Ferrand.
Jaffre ben Lachemi, 2e classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1934, mle O. 2619 au recrutement du Maroc.
Jardon (Claude), 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1948, mle 75-59312 au recrutement de la 1re région.
Jarry (Yves-Omer-Albert), 2e classe, bataillon de marche n° 21, classe 1943, mle 10589 au recrutement de Saint-Quentin.
Jouffre (Marcel), 2e classe, 2e bataillon de chasseurs à pied, classe 1944, mle 27668 au recrutement de Lyon.
Jouvel (Georges-André-Victor), brigadier, 12e régiment de cuirassiers, classe 1942, mle 18764 au recrutement de Marseille.
Jurion (René-Charles-Henri), caporal, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1940, mle 2625 au recrutement de Mézières.
Kacem ben Laïachi, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1935, mle A. 805/35 au recrutement du Maroc.
Kacem ben Mohamed ben Belkheir, 2e classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle A. 8855/43 au recrutement du Maroc.
Kachaou Ammar ben Salah, 2e classe, 3e bataillon médical, classe 1940, mle 2683 R. M. G. au recrutement de Constantine.
Kaddour ben M'Hamed, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle B. 1015/39 au recrutement du Maroc.
Kassem ben Abdella, 1re classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 9163/39 au recrutement du Maroc.
Kassou ben Debly, caporal, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1938, mle A. 419/38 au recrutement du Maroc.
K'Bir ben Abdsselam, 2e classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1938, mle A. 302/38 au recrutement du Maroc.
K'Bir ben Allal ben Chiadmi, caporal, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle A. 3707/43 au recrutement du Maroc.
Khemis ben Jafar ben Ali, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1942, mle 2480 L. 42 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.
Kilani ben Ali ben Salem, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1939, mle 1128/39 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Kilani ben Hassen ben Salah, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1942, mle 603 L. 42 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.
Kupice Miescryslaw, 2e classe, bataillon de marche n° 21, classe 1946, mle 55463 au recrutement de la 1re région.
Lancen ben Haddou, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1935, mle A. 1190/35 au recrutement du Maroc.
Lahcen ben Mohamed, 2e classe, 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 6419/39 au recrutement du Maroc.
Lahcen ben Mohammed, 1re classe, 52e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 2824/39 au recrutement du Maroc.
Lahcene ben Mohammed, 1re classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1935, mle A. 391/35 au recrutement du Maroc.
Lahoussine ben si Mohamed, 2e classe, 79e goum, 8e tabor marocain, classe 1933, mle 280 au recrutement du Maroc.
Lahoussine ou El Ghazi, 2e classe, 63e goum chérifien, 12e tabor, classe 1940, mle 479 au recrutement du Maroc.
Lahsen ben El Houssaine, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle 1429/40 au recrutement du Maroc.
Lahsen ben Mekaouf, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle A. 1191/40 au recrutement du Maroc.
Lahssen ben Ali, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle B 3135/43 au recrutement du Maroc.
Lahssen ben Lahoucine, sergent, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 905/39 au recrutement du Maroc.
Lambriquet (Paul), 2e classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1941, mle 782 au recrutement de Lille.
Larbi ben Fatmi, 1re classe, 11e tabor-G.C.E., classe 1922, mle 111 au recrutement du Maroc.
Larbi ben Larbi, 2e classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle U. 13869 au recrutement du Maroc.
Larbi ben Mohamed, 1re classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1936, mle Q. 4639 au recrutement du Maroc.
Larbi ou Addi, 2e classe, 17e tabor marocain G.C.E., classe 1939, mle 119 au recrutement du Maroc.
Lecomte (Edouard-Marcel), 2e classe, 151e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 75-52026 au recrutement de la 1re région militaire.
Lhacen ben Allah, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1935, mle A. 249/35 au recrutement du Maroc.
Lhacen ou Cherou, 2e classe, 79e goum, 8e tabor marocain, classe 1937, mle 132 au recrutement du Maroc.
Lietard (Edmond-Marie-Joseph), 2e classe, 35e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 24019 au recrutement de Lille.
Linares (Jean-Baptiste), 2e classe, 33e demi-brigade, classe 1944, E.V.
Litzler (Alfred-René), sergent-chef, 2e régiment de chasseurs parachutistes, classe 1942, mle 1170 au recrutement de Strasbourg.
Llorca (André-Marcel), sergent-chef, 2e régiment de tirailleurs algériens, classe 1930, mle R. M. 439 au recrutement d'Alger.
Lombard (Henri), 2e classe, 80e régiment d'infanterie, classe 1940, mle 1733 au recrutement de Tulle.
Maati ben Abdallah, caporal-chef, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1934, mle A. 270/34 au recrutement du Maroc.
Maati ben Taibi, 1re classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle A. 3508/40 au recrutement du Maroc.
Maestrini (Henri), 1re classe, 8e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1941, mle L. M. 2-19 au recrutement de Poitiers.
Magot (Georges), 2e classe, forces françaises combattantes, classe 1921, mle 1351 au recrutement de Bordeaux.
Magot (Lionel), 2e classe, forces françaises combattantes, classe 1919, mle 1936 au recrutement de Bordeaux.
Maguerre (Fernand-Lucien-Joseph) sergent, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1941, mle 22212 au recrutement de Lille.
Mahjoub ben Lahssen, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 9372/39 au recrutement du Maroc.
Mahmoud ben Tahar ben Ahmed ben Amor, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1935, mle 1093/35 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.
Makhlouf ben Ali ben Salah Zeifani, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1936, mle 2736/36, recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.
Makhloufi Lakhdar, 1re classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1925, Sétif, mle R. M. 2518 au recrutement de Constantine.
Marseille (Emile-Octave-Léon), caporal, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1942, mle 388 au recrutement de Lille.
Maze (Guy-Francis-Raymond), 2e classe, 49e régiment d'infanterie, classe 1946, mle 50720 au recrutement de Valenciennes.
M'Barck ou Laho, 2e classe, 12e tabor chérifien, 1er G. T. M., classe 1941, mle 168 au recrutement du Maroc.
1941, mle 168 aurecrutement du Maroc.
M'Bark ben Abdallah ben Lahcen, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle A. 1203/43 au recrutement du Maroc.
M'Bark ben Boujemaa ben Chichaoui, 2e classe, 3e régiment de spahis marocains, classe 1943, mle B. 1132/43 au recrutement du Maroc.
M'Bark ben Larbi, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 2315/39 au recrutement du Maroc.
Melnitschouk (Serge), 2e classe, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1944, mle 3768 L. E. au recrutement d'Oran.
Messaoud ben Mohamed, 1re classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 2631/39 au recrutement du Maroc.
M'Hamed ben Bouchta, sergent, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1933, mle A. 48/33 au recrutement du Maroc.
Micheau (Robert-Emile-Camille), 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1940, mle 966 B. P. au recrutement de Pau.
Millet (Lucien), sergent, 2e bataillon de zouaves, classe 1941, mle 50035 au recrutement de la 1re région.
Miloud ben Jdouani ben M'Bark, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1942, mle A. 718/42 au recrutement du Maroc.
Miloudi ben El Cheb, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle A. 1519/40 au recrutement du Maroc.
Miloudi ben Kebir, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 2380/39 au recrutement du Maroc.
Mimoun ou Lahoucine, 2e classe, 89e goum, 11e tabor, 4e groupe de tabors marocains, classe 1939, mle 129 au recrutement du Maroc.
Mimoun ould Lachemi, moqqadem-aouel, 93e goum, 11e tabor, 4e groupe de tabors marocains, classe 1928, mle 5 au recrutement du Maroc.
Miranda (Domingo), 1re classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle F. 546 au recrutement du Maroc.
Moha ou Djillali, moqqadem, 79e goum, 8e tabor, 4e groupe de tabors marocains, classe 1935, mle 18 au recrutement du Maroc.
Mohamed ben Abdallah, maoun, 82e goum, 9e tabor marocain, classe 1940, mle 389 au recrutement du Maroc.
Mohamed ben Ahmed, 2e classe, 78e goum, 8e tabor marocain, classe 1941, mle 342 au recrutement du Maroc.
Mohamed ben Ali, 2e classe, 93e goum, 11e tabor, 4e groupe de tabors marocains, classe 1943, mle 331 au recrutement du Maroc.
Mohamed ben Ali Amara, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1931, mle 1966 L. 31 au recrutement administration centrale de l'armée tunisienne.
Mohamed ben Ali ben Larbi, 1re classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle A. 28/43 au recrutement du Maroc.
Mohamed ben Ali ben Naceur ben Ech Chaïeb, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1943, mle 77 E. V. D. G. au recrutement administration centrale de l'armée tunisienne.
Mohamed ben Ali ould Abbou, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1942, mle A. 1228/42 au recrutement du Maroc.
Mohamed ben Allah ben Hamouch, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle A. 5430/43 au recrutement du Maroc.
Mohamed ben Allal, sergent, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle A. 3750/43 au recrutement du Maroc.
Mohamed ben Ammar ben Deroueche El Erzi, caporal, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1931, mle 3306/31 au recrutement administration centrale de l'armée tunisienne.
Mohamed ben Ayad ben Mohamed ben Hadj Ali, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1939, mle 1830/39 au recrutement administration centrale de l'armée tunisienne.
Mohamed ben Bouazza, caporal, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle T. 453 au recrutement du Maroc.
Mohamed ben Bouchta ben Mehdi, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle A 9109/43 au recrutement du Maroc.
Mohamed ben Bouchta ben X, 2e classe, 31e régiment du train, détaché au 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle B. 1102/39 au recrutement du Maroc.
Mohamed ben Brahim, moquadem, 83e goum, 3e groupe de tabors marocains, classe 1933, mle 8 au recrutement du Maroc.
Mohamed ben Brahim, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle B. 811/39 au recrutement du Maroc.
Mohamed ben Brahim ben Ahmed, 2e classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle U. 3412/40 au recrutement du Maroc.
Mohamed ben Driss ben Abdesselem, 2e classe, 3e régiment de spahis marocains, classe 1943, mle A. 9995/43 au recrutement du Maroc.
Mohamed ben El Kébir, 2e classe, 11e tabor, 4e groupe de tabors marocains, classe 1938, mle 59 au recrutement du Maroc.
Mohamed ben Freddel ben Ahmed, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle A. 6748/43 au recrutement du Maroc.
Mohamed ben Hadj Belgacem ben Ammar Dhib, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1934, mle 5830/34 au recrutement administration centrale de l'armée tunisienne.
Mohamed ben Hamida ben Abdelhadi, 1re classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle A. 1800/43 au recrutement du Maroc.
Mohamed ben Hamou, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle A. 1102/40 au recrutement du Maroc.
Mohamed ben Kaddour, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 5011/39 au recrutement du Maroc.
Mohamed ben Lahcen, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 2081/39 au recrutement du Maroc.
Mohamed ben Lahcene, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 2110/39 au recrutement du Maroc.

Mohamed ben Lahsen, 2e classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle A. 3726/40 au recrutement du Maroc.

Mohamed ben Larbi, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle A. 1531/40 (U. 11553) au recrutement du Maroc.

Mohamed ben Larbi ben Bouazza, sergent, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle A. 3711/43 au recrutement du Maroc.

Mohamed ben Lhassen, maoun, 84e goum, 10e tabor, 3e groupe de tabors marocains, classe 1937, mle 38 au recrutement du Maroc.

Mohamed ben Mansour, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 5421/39 au recrutement du Maroc.

Mohamed ben Moha, 1re classe, 2e régiment de tirailleurs marocains, classe 1930, mle A. 410/30 au recrutement du Maroc.

Mohamed ben Mohamed ben Aomar, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1942, mle A. 2931/42 au recrutement du Maroc.

Mohamed ben Othman ben Salah El Maï, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1936, mle 904 L. 36 au recrutement administration centrale de l'armée tunisienne.

Mohamed ben Tahar ben Redjeb El Yahiaoui, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1940, mle 3186/40 au recrutement administration centrale de l'armée tunisienne.

Mohammed ben Abdelkader ben Djilali Chaoui Ziadi, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle B. 597/39 au recrutement du Maroc.

Mohammed ben Hoummane, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 1741/39 au recrutement du Maroc.

Mohand ben Boujemaa ben Ali, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle B. 3851/43 au recrutement du Maroc.

Nasri Mahmoud ben Salah, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1941, mle 612 L. M. au recrutement de Constantine.

Navarro (Diego), 1re classe, groupe de commandos du 2e corps d'armée, classe 1944, engagé volontaire.

Nozieres (Charles-Francis-Eugène), caporal, 81e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 13667 au recrutement de Carcassonne.

Othman ben Salah ben Mosbah, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1942, mle 2420 L. 42 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Pagenot (Jean-Louis), 2e classe, bataillon de marche n° 24, classe 1944, mle 7351 au recrutement de Saint-Quentin.

Panel (Alain-Georges-Pierre-François), sergent, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1941, mle 30007 au recrutement de Lyon.

Paulus (Julien-Joseph), 1re classe, groupe de commandos de la 2e division d'infanterie marocaine, classe 1929, mle 210 au recrutement de Pont-Saint-Esprit.

Perin (Lucien-Charles-Alexandre), 2e classe, bataillon de marche n° 24, classe 1947, mle 49747 au recrutement de Valenciennes.

Pichon (René), 2e classe, régiment de marche Corrèze-Limousin, classe 1939, mle 1412 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Pierrazi (Edmond-David), caporal-chef, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle 2170 au recrutement de Marseille.

Poulon (Pierre-François), 2e classe, 152e régiment d'infanterie, classe 1947, mle 36264 au recrutement de Lyon.

Pourtales (Michel-Jules), 2e classe, 35e régiment d'infanterie, classe 1947, mle 16990 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

Primon (Adelio-Joseph), 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1944, mle 16627 au recrutement de Nice.

Rabah ben Hamza ben Mohamed El Malki, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1939, mle 1336/39 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Rachef Becheker, 2e classe, 3e bataillon médical, classe 1934, mle 2128/Guelma au recrutement de Constantine.

Radjai Amar ben Yahia, caporal, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1938 S., mle 8716 R. M. au recrutement de Constantine.

Rahal Mahfoud, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1936 C., mle 3539 R. M. au recrutement de Constantine.

Ramon (Juan), 2e classe, 1er bataillon de légion étrangère, classe 1939, mle 2896 L. M. au recrutement de Perpignan.

Ranaldi (Alfred), 2e classe, 152e régiment d'infanterie, classe 1947, mle 36265 au recrutement de Lyon.

Raymond (Pierre), caporal, 151e régiment d'infanterie, classe 1945, mle 48256 au recrutement de la 1re région.

Reboulet (Louis), 2e classe, 2e bataillon de chasseurs à pied, classe 1950, mle 22205 au recrutement de Mâcon.

Recatala (Julio), sergent, 1er bataillon de légion étrangère, classe 1939, mle 596 au recrutement de Perpignan.

Rey (Jean-Joseph), chasseur, 15e bataillon de chasseurs alpins, classe 1943, mle 6586 au recrutement de Lyon.

Rovera (Marius-Joseph-Charles), 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1944, mle 16632 au recrutement de Nice.

Rubio (Joseph), 2e classe, 37e groupe de forces terrestres antiaériennes, classe 1942, mle 1551 au recrutement d'Oran.

Saaddine Amara ben Mébrouk, 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1937 S., mle 2653 X. R. M. au recrutement de Constantine.

Saadi Boudjemaa, sergent, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1927 Sétif, mle L. M. 252 au recrutement de Constantine.

Sahouane (Roger-Fernand), 2e classe, 1er régiment de volontaires de l'Yonne, classe 1946, mle 35435 au recrutement de la 1re région.

Said ou Hamed ou Boubeker, 2e classe, 79e goum, 8e tabor, 4e groupe de tabors marocains, classe 1942, mle 232 au recrutement du Maroc.

Saklane Salah, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1937 X. C., mle 24 L. M. au recrutement de Constantine.

Salem ben Slimane ben Mohamed, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1931, mle 3928/31 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Salem Miloud, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1943 S, mle 22108 I. O. au recrutement de Constantine.

Sandakoro Kamara, 1re classe, bataillon de marche n° 24, classe 1940, mle 54552 au recrutement de la Côte-d'Ivoire.

Sannac (Marcel-René-Albert), 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1932, mle 3010 au recrutement d'Oran.

Santoni (Ange-Pierre), 2e classe, bataillon de marche n° 21, classe 1925, mle 419 au recrutement d'Ajaccio

Sassi ben Mohamed ben Khediri, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1934, mle 1702/34 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Schmitt (Alfred-Emile), alias Vyault, brigadier, 41e groupe colonial de défense contre avions, classe 1937, mle 34 au recrutement de Sélestat.

Schneider (Charles), brigadier-chef, 3e régiment de spahis marocains, classe 1942, mle 4159 au recrutement de Strasbourg.

Segura (Sauveur-Marcel), caporal, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1945, mle 2266 au recrutement d'Oran

Selatnia Tahar ben Tahar, caporal,, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1941, mle 190 L. M. C. au recrutement de Constantine.

Selemmi Said, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1936, mle L. M. 942 au recrutement de Constantine (section Gueima).

Sellam ben Ammar ben Chayeb Bou Kabout, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1934, mle 6172/34 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Semba Demba, 2e classe, bataillon de marche n° 11, classe 1942, mle 89643 au recrutement africain du Sénégal, Mauritanie, Saint-Louis.

Sergou Moussa, 1re classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1938, mle 78 au recrutement d'Oran.

Siad Lakhdar, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1942, mle 1269 R. M. G au recrutement de Constantine.

Sivan (Louis), correspondant de guerre, service cinématographique de l'armée, classe 1940, mle 3537 au recrutement de Nancy.

Smaal Salah, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1936/C, mle 4880 R. M. au recrutement de Constantine.

S. N. P. Abdelkader ben Mahmoud, 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1938 X C, mle 1007 L. M. au recrutement de Constantine.

S. N. P. Mohamed ben Mohamed, sergent, 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1930 M, mle L. M. 595 au recrutement d'Alger.

S. N. P. Tidjani ben Seddik, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1941, mle 804 L. M. C. au recrutement de Constantine.

Sobalski (Michel), 2e classe, 13e demi-brigade de légion étrangère, classe 1939, mle L. M. 39 au recrutement de Lille.

Sodowoski (Alexis), 2e classe, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1944, mle 3411. L. E. au recrutement d'Oran.

Soukehal Moktar ben Moussa, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1942, mle 5616 R. M. C. au recrutement de Constantine.

Suter (Paul), sergent, 1er bataillon de légion étrangère, classe 1938, mle 492 au recrutement de Paris-Seine-Central.

Taleb ben Ali ben Es Seghir ben Hadj Mahmoud, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1937, mle 3751/37 au recrutement de l'administration centrale de l'armée de Constantine.

Taleb ben Letaïef ben Letaïef El Jellouli, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1939, mle 6341/39 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Tar-Mebrouk ben Larbi, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1942, mle 261 L. M. G. au recrutement de Constantine.

Thebault (Henri), caporal-chef, bataillon de marche n° 21, classe 1944, mle R. M. 3477 au recrutement d'Alger.

Tiab Mohand, caporal, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1928 Sétif, mle L. M. 21 au recrutement de Constantine.

Tilly (Louis), 2e classe, 501e régiment de chars de combat, classe 1943, mle 8245 au recrutement de Rennes.

Toche (Roger-Joseph), 1er canonnier, 41e groupe colonial de F. T. A., classe 1942, mle 17153 au recrutement de Toulon.

Todeschini (Alfred-Frédéric), 2e classe, 152e régiment d'infanterie, classe 1945, mle 5337 au recrutement de Besançon.

Top Moustapha, 2e classe, bataillon de marche n° 4, classe 1940, mle 80937 au recrutement africain Sénégal-Mauritanie-Saint-Louis.

Touzine Mohammed, 2e classe, 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1941, mle L. M. 525 au recrutement d'Alger.

Traiki Rabah, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1937 X. G., mle 401 X. R. M. au recrutement de Constantine.

Turin (Constant), 2e classe, 3e régiment de spahis marocains, classe 1942, mle 11758 au recrutement de Besançon.

Ufarte (Séraphin-François), caporal au 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1934, mle 880 au recrutement d'Oran.

Veyrieres (Pierre), 1re classe, 152e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 13811 au recrutement de Montauban.

Vidal (Marcel-Maurice), sergent, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1941, mle 49168 au recrutement de la 1re région.

Vincent (Emile-Marcel), 1re classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1941, mle 5247 au recrutement de Reims.

Yacob (Manuel), 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939, mle 3196 au recrutement d'Oran.

Youcef ben Ammar ben Mohamed, caporal, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1935, mle 50735 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Youcef ben Mohamed ben Hamida, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1935, mle 507/35 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Yzelioui Mokhtar, 2e classe, 67e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1938×C, mle 4249 R. M. au recrutement de Constantine.

Zahner (Robert), 2e classe, commando de Cluny, classe 1947, mle 19963 au recrutement de Besançon.

Zaiani Amar Abder Rahman, 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1943, mle L. M. 602 au recrutement d'Alger.

Zaidi Boudjema ben Abdallah, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1942, mle 509 L. M. au recrutement de Constantine.

Zaretti (Paul-Joseph), 2e classe, 87e compagnie de quartier général, classe 1947, mle 19961 au recrutement de Belfort.

Zedairi Messaoud, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1938 X. C., mle 811 X. L. M., au recrutement de Constantine.

Zeghlache Brahim, 2e classe, 7e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle 18692 R. M. S. au recrutement de Constantine.

Zemoul Aïssa, 2e classe, 202e régiment de pionniers nord-africains, classe 1941, mle R. M. 12932 au recrutement d'Alger.

Zeribi Belaïd, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1942, mle 262 L. M. G. au recrutement de Constantine.

Décret du 16 septembre 1953 modifiant le décret du 8 août 1953 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 16 septembre 1953, est modifié le décret du 8 août 1953 portant concession de la médaille militaire en ce qui concerne le nom patronymique des militaires ci-après:

Soldat de 2e classe Foucher-Créteau (Roger), au lieu de: « Foucher-Créteau (Roger) », lire: « Foucher (Roger) ».

Caporal Racine (Gérard - Robert), au lieu de : « Racine (Gérard-Robert) », lire: « Rassine (Gérard-Robert) ».

Décret n° 53-864 du 17 septembre 1953 modifiant et complétant la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée;

Vu la loi n° 48-1268 du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier;

Vu l'article 5 de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953 portant redressement économique et financier;

Le conseil d'Etat entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est inséré dans la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée un article 6 *bis* ainsi rédigé:

« *Art.* 6 bis. — Nonobstant les dispositions des articles 4, 5 (§ *a*) et 6 de la présente loi, les individus visés auxdits articles qui ont apporté des preuves certaines de leur amendement pourront à tout moment être incorporés ou maintenus soit dans un bataillon d'infanterie légère, soit dans un corps du service général.

« Tout individu exclu de l'armée qui a bénéficié de la mesure prévue à l'alinéa précédent ou qui a contracté un engagement dans les conditions fixées par l'article 64 de la présente loi, peut être relevé de l'incapacité de servir dans l'armée lorsque son comportement a confirmé son amendement.

« Il sera alors obligatoirement affecté à un corps du service général et pourra, s'il avait perdu ses grades, droits à pension et décorations, en acquérir de nouveaux. Il ne pourra, cependant, être nommé à un grade d'officier sauf dans le cas prévu à l'article 255 du code de justice militaire pour l'armée de terre et à l'article 269 du code de justice militaire pour l'armée de mer.

« Les décisions toujours révocables visées au présent article seront prises par le ministre de la défense nationale sur proposition motivée du secrétaire d'Etat à la guerre en ce qui concerne les hommes non encore incorporés et, pour les autres, par le secrétaire d'Etat militaire dont ils relèvent ».

Art. 2. — Le premier alinéa de l'article 6 de la loi du 31 mars 1928 est abrogé et remplacé par le suivant:

« Aucun militaire ne pourra être envoyé aux bataillons d'infanterie légère par simple décision ministérielle, sauf, dans le cas prévu à l'article 5 *b*, à l'article 6 (5e alinéa), à l'article 6 *bis* et à l'article 191 ».

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 17 septembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

R. PLEVEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

EDGAR FAURE.

Décret n° 53-865 du 17 septembre 1953 portant transfert d'autorisations de programme et de crédits de payement (Défense nationale. — Section Guerre).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 53-72 du 6 février 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1953 (défense nationale), et notamment son article 12;

Vu l'avis conforme de la commission des finances et de la commission de la défense nationale de l'Assemblée nationale et l'avis de la commission des finances et de la commission de la défense nationale du Conseil de la République,

Décrète:

Art. 1er. — Il est accordé au ministre de la défense nationale et des forces armées, au titre du budget général, en addition aux autorisations de programme accordées antérieurement, des autorisations de programme s'élevant à la somme totale de 2.050.000.000 de francs et réparties, par service et par chapitre, conformément à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Sur les autorisations de programme précédemment accordées au ministre de la défense nationale et des forces armées au titre du budget général, des autorisations de programme s'élevant à la somme totale de 2.050.000.000 de francs sont définitivement annulées conformément à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale et des forces armées, au titre du budget général pour l'exercice 1953, en addition aux crédits alloués par la loi n° 53-72 du

6 février 1953 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 2.376.000.000 de francs et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — Sur les crédits ouverts au ministre de la défense nationale et des forces armées, au titre du budget général pour l'exercice 1953, par la loi n° 53-72 du 6 février 1953 et par des textes spéciaux, une somme totale de 2.376.000.000 de francs est définitivement annulée, conformément à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 septembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
R. PLEVEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

ETAT A

Tableau, par service et par chapitre, des autorisations de programme accordées.

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des autorisations de programme accordées.
		Milliers de francs.
	Défense nationale.	
	SECTION GUERRE	
	TITRE V. — EQUIPEMENT	
	4e partie. — Infrastructure.	
54-52	Service des transmissions	100.000
54-61	Service du génie. — Equipement	1.950.000
	Total pour l'état A	2.050.000

ETAT B

Tableau, par service et par chapitre, des autorisations de programme annulées.

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des autorisations de programme annulées.
		Milliers de francs.
	Défense nationale.	
	SECTION GUERRE	
	TITRE V. — EQUIPEMENT	
	3e partie. — Fabrications.	
53-71	Fabrications d'armement	1.555.000
53-91	Fabrications de matériels divers	200.000
	4e partie. — Infrastructure.	
54-41	Service du matériel. — Equipement	15.000
54-51	Service du matériel. — Equipement	280.000
	Total pour l'état B	2.050.000

ETAT C

Tableau, par service et par chapitre, des crédits ouverts sur l'exercice 1953.

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
	Défense nationale.	
	SECTION GUERRE	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.	
31-21	Traitements et indemnités des personnels civils non ouvriers des services de l'armée de terre	37.000
31-31	Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers des services de l'armée de terre	74.000
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.	
34-53	Carburants	280.000
	TITRE V. — EQUIPEMENT	
	4e partie. — Infrastructure.	
54-51	Service du matériel. — Equipement	70.000
54-52	Service des transmissions	75.000
54-61	Service du génie. — Equipement	1.840.000
	Total pour l'état C	2.376.000

ETAT D

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs
	Défense nationale.	
	SECTION GUERRE	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.	
34-52	Entretien des véhicules, de l'armement et des munitions	1.000.000
	TITRE V. — EQUIPEMENT	
	3e partie. — Fabrication.	
53-71	Fabrications d'armement	535.000
53-91	Fabrications de matériels divers	200.000
	4e partie. — Infrastructure.	
54-41	Service de l'intendance. — Equipement	15.000
54-52	Service des transmissions	390.000
54-61	Service du génie. — Equipement	236.000
	Total pour l'état D	2.376.000

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 11 septembre 1953, il est ouvert au ministre de la défense nationale et des forces armées, sur l'exercice 1953, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 53-72 du 6 février 1953 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 669.712.098 F applicables aux chapitres ci-après du budget de la défense nationale:

Section Air:

Chap. 55-61. — Bases. — Travaux et installations. — Infrastructure interalliée.....	493.238.948 F.

Section Guerre :

Chap. 55-91. — Infrastructure interalliée. — Matériel..	176.473.150
	669.712.098 F.

Il sera pourvu aux dépenses correspondant au total de ces crédits au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne: « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Par arrêté interministériel en date du 15 septembre 1953, il est ouvert au ministre de la défense nationale et des forces armées, sur l'exercice 1953, en addition aux crédits accordés par la loi n° 53-72 du 6 février 1953 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 97 millions de francs applicables aux chapitres ci-après du budget de la défense nationale:

Section Air:

Chap. 54-61. — Bases. — Travaux et installations.....	37.000.000 F.

Section Guerre :

Chap. 54-52. — Service des transmissions.....	40.000.000
Chap. 54-61. — Service du génie. — Equipement.....	20.000.000
	97.000.000 F.

Il sera pourvu aux dépenses correspondant au total de ces crédits au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne: « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Par arrêté interministériel en date du 16 septembre 1953, il est ouvert au ministre de la défense nationale et des forces armées, sur l'exercice 1953, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 53-72 du 6 février 1953 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 517.992.167 F applicables aux chapitres ci-après du budget de la défense nationale:

Section Air:

Chap. 55-61. — Bases. — Travaux et installations. — Infrastructure interalliée	388.492.167 F.

Section Guerre :

Chap. 58-91. — Infrastructure interalliée. — Matériel..	129.500.000
	517.992.167 F.

Il sera pourvu aux dépenses correspondant au total de ces crédits au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne: « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Par arrêté en date du 16 septembre 1953, sur les crédits ouverts au ministre de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1952, par la loi n° 52-757 du 30 juin 1952 et par des textes spéciaux, une somme de 3.725 millions de francs est définitivement annulée sur le chapitre 9002: « Bases. — Travaux et installations. — Infrastructure interalliée » de la section Air du budget de la défense nationale.

Il est ouvert au ministre de la défense nationale et des forces armées sur l'exercice 1953, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 53-72 du 6 février 1953 et par des textes spéciaux, un crédit de 3.725 millions de francs applicable au chapitre 55-61: « Bases. — Travaux et installations. — Infrastructure interalliée » de la section Air du budget de la défense nationale.

Par arrêté interministériel en date du 17 septembre 1953, il est ouvert au ministre de la défense nationale et des forces armées, sur l'exercice 1953, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 53-72 du 6 février 1953, et par des textes spéciaux, un crédit de 470.928.247 F, applicable au chapitre 53-61: « Bases. — Travaux et installations. — Infrastructure interalliée » du budget de la défense nationale, section Air.

Il sera pourvu à la dépense correspondante au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne: « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Modification à l'arrêté du 7 octobre 1950 fixant les conditions d'attribution de la prime exceptionnelle dans l'armée de terre.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre de la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret n° 50-1161 du 22 septembre 1950 relatif aux primes d'engagement et de rengagement dans les armées de terre, de mer et de l'air;

Vu l'arrêté du 7 octobre 1950 fixant les conditions d'attribution de la prime exceptionnelle dans l'armée de terre,

Arrêtent:

Art. 1er. — Dans la liste des armes des troupes métropolitaines, visée à l'article 1er de l'arrêté du 7 octobre 1950, ajouter l'arme du train.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 septembre 1953.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
R. PLEVEN.

Pour le ministre de la France d'outre-mer
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
NOËL ADENOT.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 17 septembre 1953 portant admission à la retraite d'ancienneté d'un officier de la gendarmerie nationale.

Par décret en date du 17 septembre 1953, est admis à faire valoir ses droits à pension de retraite à titre d'ancienneté de services, M. le capitaine de gendarmerie Moutou (Joseph), le 1er décembre 1953.

Décret du 17 septembre 1953 portant nomination dans l'armée active.

Par décret en date du 17 septembre 1953, sont nommés, à titre définitif, pour prendre rang du 1er octobre 1953:

TROUPES COLONIALES

ACTIVE

Au grade d'intendant militaire adjoint,

Les capitaines d'infanterie coloniale:

MM Guibert (Raymond-Frédéric-Emile).
Franchini (Jean-Baptiste-Augustin).
Patry (Eugène-Jean).
Masson (Jean-Pierre-Louis-Michel).
Melot (Robert-Henri-Marie-Charles).

M. le capitaine d'administration de l'intendance coloniale:
Schwartzler (André).

Décret du 17 septembre 1953 portant admission dans les cadres français d'un officier français musulman d'Algérie qui servait précédemment au titre du décret du 7 février 1940 (armée de terre, troupes métropolitaines, active).

Par décret en date du 17 septembre 1953, l'officier dont le nom suit est admis dans les cadres français avec son grade et son ancienneté de grade:

ARME BLINDÉE ET CAVALERIE

Lieutenant.

M. Hamza ben El Hadj Zoubir, rang du 25 septembre 1945.

Décret du 17 septembre 1953 portant nomination dans le corps des officiers des affaires militaires musulmanes (armée de terre, active).

Par décret en date du 17 septembre 1953, est nommé à titre définitif:

TROUPES METROPOLITAINES

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1953.)

M. le stagiaire Chaffard-Lucon (Jean-Louis).

Décret du 17 septembre 1953 portant nomination dans l'armée active.

Par décret en date du 17 septembre 1953, sont promus, à titre définitif, au grade de sous-lieutenant de l'armée active:

TROUPES COLONIALES

Service de santé.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

(Pour prendre rang au 1er octobre 1953.

MM. Bears (Jean), sergent-chef.
Dalis (Raymond-René), sergent.
Hantz (André-Jacques), sergent.
Aibrand (Aimé-Jean), sergent major.
Migozzi (Blaise-René), sergent-chef.

Décret du 17 septembre 1953 portant nomination dans le cadre des fonctionnaires de l'intendance.

Par décret en date du 17 septembre 1953, sont nommés au grade d'intendant militaire adjoint, à titre définitif, pour prendre rang au 1er octobre 1953, les élèves de l'école supérieure de l'intendance (promotion 1951-1953), dont les noms suivent, qui ont satisfait aux examens de sortie:

MM. Feix (Alain-Jean-Paul), capitaine d'infanterie.
Meslet (Pierre-Albert-Alfred), capitaine d'infanterie.
Fassier (Robert), capitaine d'infanterie.
Renucci (François-Antoine), capitaine d'administration du service de l'intendance.
Martin (Claude-Joseph-Eugène), capitaine d'infanterie.
Dousset (Maurice-André), capitaine d'infanterie.
Rivaud (Jean-Paul-René), capitaine d'infanterie.
Gruchy (Raoul-René), capitaine d'infanterie.
Mercier (Jean-Joseph-Gabriel), capitaine d'administration du service de l'intendance.
Grimaud (Gilbert-Jean-Marie), capitaine d'artillerie.
Bouquet (René-Marie-Rémy), capitaine d'administration des services de santé des armées.
Mouthier (René-Albert), capitaine du train.

Décret du 17 septembre 1953 portant promotion d'un officier du service de santé militaire (active).

Par décret en date du 17 septembre 1953, est promu au grade de médecin capitaine de l'armée active, pour prendre rang du 1er janvier 1953, ancienneté hors tour:

M. le médecin lieutenant Magerand (François-Charles).

Décret du 17 septembre 1953 portant nomination au grade de sous-lieutenant d'administration (troupes métropolitaines, active).

Par décret en date du 17 septembre 1953, sont nommés au grade de sous-lieutenant d'administration du service de santé de l'armée active les élèves de l'école du service de santé militaire ci-après désignés:

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM.
Geldreich (Jacques).
Botherele (Marcel-Joseph-Marie).
Gauthier (Bernard-Joseph-Eugène).
Laperrouze (Jean-François).
Labbé (Louis-Claude-Achille).
Marthiens (Jacques-René).
Bruneau (Roger-Victor-Jean).
Morin (Dominique-Louis).
Morvan (Louis-André-Emile).
Hau (Roger-Charles).

Décret du 17 septembre 1953 portant nominations et promotions d'élèves de l'école du service de santé militaire.

Par décret en date du 17 septembre 1953, sont nommés au grade de médecin sous-lieutenant de l'armée active les élèves de l'école du service de santé militaire, ci-après désignés, reçus docteurs en médecine (régime terminal d'études: 24 inscriptions):

A dater du 30 juin 1953.

M. Perrignon de Troyez (Noël-Fernand-Joseph-Louis), reçu docteur en médecine le 29 juin 1953.

A dater du 7 juillet 1953.

MM.
Delestras (Marc-Jean-Marcel);
Jeannet (Gabriel-René),
reçus docteurs en médecine le 6 juillet 1953.

A dater du 8 juillet 1953.

MM.
Boudet (André-Paul);
Bruyère (René-Valentin-Eugène);
Doury (Paul-Claudius-Charles);
Mauduit (André-Georges);
Perrot (Jean);
Regnier (Jacques-Claude-Benoît),
reçus docteurs en médecine le 7 juillet 1953.

A dater du 9 juillet 1953.

MM.
Bernardini (Dominique-Philibert);
Buffier (Robert-Maurice-Marie-René);
Caux (Jean-Auguste-Gabriel);
Dubourreau (Louis-Henri-Marie-Joseph);
Foulhoux (Pierre-Charles);
Labat (Jacques-Alban-Alexis);
Moulin (François-Marie-Lucien);
Moullec (Roger-Joseph);
Simon (Michel-Lucien),
reçus docteurs en médecine le 8 juillet 1953.

A dater du 10 juillet 1953.

MM.
Dupre (Narvin);
Quinard (Jean-Gabriel);
Remignon (Michel-Henri);
Rouch (Marcel-Louis);
reçus docteurs en médecine le 9 juillet 1953.

A dater du 11 juillet 1953.

MM.
Allain (Yves-Marie);
Batime (Jean-Eugène);
Brunel (Marcel-Basile);
Championnat (Christian-Anatole-Louis-Joseph);
Chevrel (Maurice-Marie-Jean);
Jondot (Jean-Joseph);
Laverdant (Charles-Jean-Baptiste-Alexandre);
Mindus (André-Max-Marie);
Murcau (Bernard-Amédée);
Raguenes (François-Claude-Toussaint);
Tikhonoff (Wladimir),
reçus docteurs en médecine le 10 juillet 1953.

A dater du 12 juillet 1953.

MM.
Bady (Roger);
Jego (Jean-Joseph-Edmond);
Lemercier (Georges-Lucien);
Migeon (Emile-Lucien);
Ouryoux (Camille-Pierre);
Segalen (Jacques-Claude),
reçus docteurs en médecine le 11 juillet 1953.

A dater du 28 juillet 1953.

M. Garlin (Jacques-Joseph-Henri), reçu docteur en médecine le 27 juillet 1953.

A dater du 30 juillet 1953.

M. Hiltembrand (Charles-Jacques), reçu docteur en médecine le 29 juillet 1953.

A dater du 1er août 1953.

M. Allain (Adrien-Alain), reçu docteur en médecine le 31 juillet 1953.

Par application de la loi du 6 janvier 1923, modifiée par la loi du 24 décembre 1925, la date de prise de rang, dans leur grade, des médecins sous-lieutenants désignés ci-dessus, est fixée, sans rappel de solde, au 31 décembre 1949, et les intéressés sont promus au grade de médecin lieutenant pour prendre rang, sans rappel de solde, du 31 décembre 1951.

Décret du 17 septembre 1953 portant nomination et promotion dans le cadre des officiers de réserve (armée de terre).

Par décret en date du 17 septembre 1953:

Est nommé dans le cadre des officiers de réserve, à compter du jour de sa radiation des cadres de l'armée active:

TROUPES METROPOLITAINES

Intendance.

Avec le grade de commandant d'administration.

(Bureaux de l'intendance.)

M. le capitaine d'administration Kellermann (Louis-Jean-Baptiste).

Sont admis avec leur grade et leur ancienneté dans le grade, dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active et affectés aux états-majors désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

1re RÉGION MILITAIRE

Etat-major de région.

M. Lambert (Paul-Jean-Marie), capitaine du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Vient de la direction régionale du recrutement.

M. Rouzade (Jean-Louis-Marie-Désiré), lieutenant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Etait en non-activité à l'état-major de la 1re région militaire.

Subdivision d'Orléans.

M. Touiza (Alphonse-Félix), capitaine des transmissions. Vient de la direction du matériel des transmissions de la B. O. T. K.

6e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de la Sarre.

M. Moreau (Raoul-Alexandre-Lucien), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de la Sarre.

7e Région militaire

Subdivision de Besançon.

M. Bonnet (Louis-Emile), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Besançon.

8e Région militaire

Etat-major de la région.

M. Bazerque (François-Thadée), chef de bataillon d'infanterie, S. E. M. Etait en non-activité à l'état-major de la 8e région militaire.

Commandement en chef des forces françaises en Allemagne

1er *C. A. et zone Sud.*

M. Baradel (Paulin-Hector), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la zone Sud.

Service des matériels.

(Subdivision Artillerie.)

Cadre des adjoints techniques

7e Région militaire

(Direction du matériel.)

Avec le grade de capitaine.

M. Bonin (Antonin-Charles).

10e Région militaire

(Direction du matériel.)

Avec le grade de lieutenant-colonel.

M. Auclair (Antonin-Victor).

Cadre des adjoints administratifs

10e Région militaire

(Direction du matériel.)

Avec le grade de lieutenant.

M. Garcia (Enrique-Francisco).

Service de l'intendance.

Avec le grade d'intendant militaire de 2e classe.

M. Chabrie (Paul-Jean-Louis), troupes coloniales.

Avec le grade de lieutenant-colonel d'administration.

MM. Lagraulet (Jean-Juillet-Raoul), bureaux de l'intendance.
Francais (Pierre-Frédéric), subsistances militaires.

Avec le grade de capitaine d'administration.

(Bureaux de l'intendance.)

MM. Casanova (Paul).
Tournie (Jean-Emile).
Brancato (Antoine).
Decrombecque (Fernand-Aristide-Benoit).

TROUPES COLONIALES

1re Région militaire

Service de santé.

Médecins

Avec le grade de médecin colonel.

M. Jonchere (Henri).

Avec le grade de colonel d'infanterie.

M. Weisbecker (Charles-Edouard).

Subdivision de Paris

Infanterie.

Avec le grade de lieutenant-colonel.

M. Chavonin (Georges-Pierre-René).

Avec le grade de chef de bataillon.

M. Michel (Jean).

3e Région militaire

Subdivision de Nantes.

Infanterie.

Avec le grade de chef de bataillon.

M. Sambron (Guy-Emile-René).

4e Région militaire

Infanterie.

(B. E. M. — B. T.)

Avec le grade de colonel.

M. Priou (Georges-Etienne-Marie).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Avec le grade de capitaine.

M. Halot (Victor-Jean-Alexandre).

5e Région militaire

Infanterie.

(B. E. M.).

Avec le grade de colonel.

M. Lacroix (Louis-Adrien).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Avec le grade de capitaine.

M. Fabre (François-Jean-Joseph).

Subdivision de Toulouse

Infanterie.

Avec le grade de chef de bataillon.

M. Aurouze (Amédée-Auguste).

Subdivision d'Alby

Infanterie.

Avec le grade de colonel.

M. Sicardon (Henri-Bernard-Jean-François).

Artillerie.

Avec le grade de capitaine.

M. Abt (Oscar).

9e Région militaire

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Avec le grade de lieutenant-colonel.

M. Weidmann (Louis).

Subdivision de Marseille

Infanterie.

Avec le grade de chef de bataillon.

M. Bonelli (Lucien).

Sont promus au grade de lieutenant de réserve:

TROUPES METROPOLITAINES

Génie.

(Pour prendre rang du 18 octobre 1953.)

Les sous-lieutenants:

MM. Bardou (Henri-Gérard-Marie).
Bort (Robert).
Martin (Claude-Paul).
Poulain (Michel-Ange-Marie-Joseph).
Rue (Jean-Joseph).
Saint-Remy (François-Pierre-Camille).

Service de l'intendance.

Au grade de lieutenant d'administration.

Les sous-lieutenants d'administration:

(Bureaux de l'intendance.)

(A compter du 1er octobre 1953.)

M. Drouet de la Thibauderie (Yvan-Gabriel).

Subsistances militaires.

(A compter du 16 septembre 1953.)

M. Besse (Raphaël).

Décret du 17 septembre 1953 portant nomination d'un officier de réserve.

Par décret en date du 17 septembre 1953, est promu, à titre définitif:

TROUPES COLONIALES (réserve).

Infanterie.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1953.)

M. l'aspirant de réserve Tarrade (La Combe-Guy-François-Pierre).

Décret du 17 septembre 1953 portant nomination dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 17 septembre 1953, sont nommés au titre des réserves:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants-colonels:

MM. Flye-Sainte-Marie (Laurent-Marie-Joseph-Antoine-Jean), subdivision de Paris.
Sarrau (Henri-Dominique), subdivision de Toulouse.
Le Bourhis (Julien), subdivision de Paris.
Dillemann (Louis-Marie-Joseph-Gabriel), état-major, 7e région militaire.
Cornet (Pierre-Charles-Ernest), état-major, 6e région militaire.
Plat (Paul-Marie-Joseph), division d'Alger.
Joubert (Joseph-Gustave-Marie), état-major, 1re région militaire.
Bouvet (Joseph-Adolphe), subdivision de Paris.
Servant (Jean-Germain-Pierre), subdivision de Toulouse.
Versini (Paul-Jean-Marie), état-major, 2e région militaire.
Roussel (Henri-Eugène-Jules), division de Casablanca.
Reille (Ludovic-Marie-Marcel), subdivision de Paris.
Biarez (Georges-André), état-major, 1re région militaire.
Adam (Jacques-Serge), subdivision de Paris.
De Belenet (Alain-Camille-Marie-René), subdivision de Rouen.
Callies (Yves-Claude-Gustave), subdivision de Nice.

(*Supplément.*)

MM. Benedittini (André), division de Casablanca.
Charpin (Lucien-Henri), subdivision de Paris.
Maurel (Paul-Marie-Auguste), subdivision de Toulouse.
Fosse (Edouard-Marcel), subdivision de Versailles.
Lafaille (Hervé-Marie-Ernest), troupes en Allemagne.
Tortrat (Abel-Auguste-Lucien), Tunisie.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les chefs de bataillon:

MM. Perrault (Marcel-Lucien), subdivision de Nevers.
Lang (Lucien-Jérôme-Joseph), subdivision de Strasbourg.
Baffert (Maurice-Jean-Emile), subdivision de Paris.
Mignaton (Fernand-Eugène-Adrien), subdivision de Paris.
Rosenthal (Jean-Pierre), état-major, 5e région militaire.
Stoebner (Othon-Guillaume), Allemagne.
Roux (Maxime-Calixte-Martin), subdivision d'Orléans.
Bellan (Eugène-Maurice), état-major, Tunisie.
Scache (Adolphe-Augustin), Allemagne.
Danes (Fernand-Louis-Cornil), subdivision de Lille.
Rouzies (Marcel-Louis-Jean), état-major, 1re région militaire.
Trioulet (Georges-Charles), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Claude (Stéphane-Louis), état-major, 1re région militaire.
Berthon (Jean-Antoine-Marie), subdivision de Paris.
Serret (Jean-Noël), subdivision de Pau.
Assie (Charles-Paul-Marie), subdivision de Metz.
Kaminski (Georges-Eugène-Antoine), subdivision de Paris.
Harnisch (Marie-Alexis-Joseph-Victor), subdivision de Besançon.
Marlet (Jules-Adrien), état-major, Tunisie.
Fruitier (André-Eugène-Auguste), subdivision de Paris.
Magnier (Georges-Charles), subdivision de Paris.
Festaz (Albert-Jules), subdivision de Grenoble.
Combes (Henri-Jean-David), subdivision d'Albi.
Lesage (Georges-Louis), subdivision de Rouen.
Perrottey (Roger-Raymond-Alfred), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Auvray (Lucien-Ernest-Alphonse), subdivision d'Orléans.
Morel-Malcot (Marcel-Joseph), état-major, 6e région militaire.
Nougaret (Gaston), 11e compagnie régionale du train, Rabat
Leneveu (Jacques-Edouard-Marie), subdivision de Caen.
Keller (Pierre), état-major, 9e région militaire.
Neveu (Lucien-Louis-Marie), division d'Alger.
Bardet (Elie-Jacques-Etienne), division d'Oran.
Dutacq (Jean-Paul-Louis), Allemagne.
Bohe (Roger-Pierre-Etienne), division d'Alger.
Audap (René-Max-Frédéric), subdivision de Paris.
Chatel (Jean-Charles-Frédéric), état-major, Maroc.
Vidal (Albert-Henri), subdivision de Paris.
Cravero (André-Robert), division d'Alger.
Barraque (Bernard-Paul), subdivision de Pau.
Jaulin (Paul), division de Constantine.
Louvet (René-Eugène), subdivision de Paris.
Bodit (Jean-Pierre-Daniel), subdivision d'Angoulême.
Auge (Jean-Paul), division d'Oran.
Alabert (André-Paul-Sylvestre), division de Fez.
Cazenave (Henri-Paul-Jean-Joseph), état-major, 2e région militaire.
Guary (Louis-Léon-Jacques), subdivision de Nice.
Leroy (Louis-Jean-Roger), subdivision de Paris.
Sibeyrand (Germain-Hippolyte-Antony), subdivision d'Oujda.
de Lamotte Saint-Pierre (Olivier-Jean), subdivision de Paris.
Bresson (Marie-Georges), état-major, 6e région militaire.
Meyer (Jean-René-Georges), subdivision d'Oujda.
Nicolet (Paul-Marie-Louis), subdivision de Marseille.
Husser (Léon-Hippolyte), subdivision de Tours.
Ettori (César-Mathieu), division de Casablanca.
Jannière (Gabriel-Louis-Alexandre-Célestin), subdivision de Poitiers.
de Scitivaux de Greische (René-Marie-Tancrède), subdivision de Paris.
Charbonnier (Lucien-Charles-Auguste), subdivision de Versailles.
Palewski (Jean-Paul-Albert), subdivision de Versailles.

AU TITRE FRANÇAIS MUSULMAN D'ALGÉRIE

M. Gourine Kaddour ben Attalah, subdivision de Poitiers.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

MM. Boudoux d'Hautefeuille (Marie-Joseph-Louis-Etienne-Claude), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Valière (Gabriel-Maurice-Aimé), division d'Alger.
Bruneteau (Jean-Daniel), division d'Alger.
Onesta-Tavolta (Louis-Roland), division de Constantine.
Amato (André), division d'Alger.

MM. Wolff (Lucien-Emile-Georges), état-major, 6e région militaire.
Rivière (Joseph-Etienne-Marie-Gérard), subdivision de Montpellier.
Colin (Henri), division d'Alger.
Aufranc (Robert-Louis-Yves), subdivision de Metz.
Dussaucy (Louis-Henri), subdivision de Besançon.
Jalabert (Adrien-Antoine), division d'Alger.
Sommer (Christian), état-major, Maroc.
Eisenchteter (Maurice-Armand-Louis-Michel), division d'Alger.
Stambach (Georges-Jean-Jacques), division de Casablanca.
Mayer (Georges-Emile), subdivision d'Agadir.
Mourey (Maurice), subdivision de Clermont-Ferrand.
Morice (Robert-Alexandre-Adolphe), subdivision de Montpellier.
Valat (André), subdivision de Paris.
Taburet (René-Guy-Marie), subdivision de Paris.
Mathieu de Vienne (Pierre-Marie-Henry), division d'Alger.
Thebault (Désiré), division d'Oujda.
Goelau (Louis-Ange-Félix-Jules), division d'Alger.
Fallevoz (Maurice-Jean-Eugène), subdivision de Caen.
Coffe (Pierre-Eugène-Désiré), division de Casablanca.
Aymeric (Philippe-Armand-Valentin), division de Casablanca.
Englinger (Charles-Jean-Antoine), subdivision de Pau.
Blaneq (Charles-Marie), subdivision de Pau.
Lachenal (Léon-Joseph), subdivision de Chambéry.
Rousseau (Marcel-Henri-Lucien), subdivision d'Orléans.
Marchal (Georges-Lucien), subdivision de Paris.
Quincy (Julien-Paul), subdivision de Paris.
Vitali (Paul), division de Constantine.
Piquemal (René), subdivision de Perpignan.
Leprestre (André-Jean-Marie), subdivision de Paris.
Vignau (Urbain-Lucien-Jean-Marie), subdivision de Pau.
Brault (Henri-Victor), subdivision de Tours.
Carbasse (Cyprien-Gabriel-Joseph), subdivision de Versailles
Lafforgue (André-Paul), subdivision de Marseille.
Dallier (Louis-Eugène), division de Casablanca.
Constantin (Emile), division de Fez.
Diet (Roger-Pierre), subdivision de Nice.
Cremadez (Pierre-Emile), état-major, division d'Alger S. M. C. F.
Garcia (Lucien-Vincent), division d'Alger.
Bussac (Pierre-Paul-Albert), subdivision de Caen.
Cann (André-Edouard), Allemagne.
Aublette (Georges-Bienvenu), division de Constantine.
Alland (Lucien-François-Marcel), division d'Alger.
Thiou (Gérald-Marie-Henri-Emile-Pierre), subdivision de Paris.
Eternack (André-Marie), subdivision de Nancy.
Masselot (Jacques-Jules-Henri), division de Constantine.
Escourrou (Casimir-François), division d'Oran.
Hispa (Edouard-Augustin-Claude-Louis), subdivision de Nice.
Arditti (Jacques), état-major, 1re région militaire.
Reveillaud (Pierre-Auguste-Eugène), division de Casablanca.
Ducy (Raymond-Frédéric), division de Casablanca.
Vialet (Georges-Louis), division de Constantine.
Sitri (Jean), subdivision de Paris.
David (Ernest-Henri), subdivision de Versailles.
Gaillard (Jean-Philippe), subdivision de Tunis.
Habis (Joseph-François-Léon), subdivision de Tunis.
Bon (Pierre-Paul-David), état-major, 5e région militaire.
Dagreou (Henri), subdivision de Bordeaux.
Billoret (Roger), état-major, 6e région militaire.
de Montalembert (Pierre-Marie-Charles-François), subdivision du Mans.
Vennin (Philippe-Henri-Marie-Louis), division de Meknès.
Dureau (Pierre-Marie), subdivision de Paris.
Zante (Jean-Marie-Narcisse), subdivision de Paris.
Serrier (Georges-Albert-Noël), subdivision de Tours.
Joos (Henri-Joseph), Allemagne.
Herrenschmidt (Philippe-Alfred), subdivision de Strasbourg.
Thiollier (Jacques-Gabriel-Marie-Philippe), état-major, 8e R. M.
Wibaux (Michel-Pierre-Jules-Joseph), subdivision de Lille.
Denis (Noël-Marcel), subdivision de Lyon.
Muller (Charles-Hermann), Allemagne.
Grandsard (Paul-Charles-Louis), état-major, 3e région militaire.
Watrin (André-Jean-Robert), subdivision de Tunis.
Hirtz (Georges-Simon), division de Constantine.
Vidal (Edouard-Georges), subdivision d'Oujda.
Régis (Jacques-Joseph-Marie-Antoine), état-major, 9e région militaire.
Bellon (Henri-Léon-Jean-Hippolyte), 2e régiment de tirailleurs marocains.
Hutteau (Albert-Nicolas), subdivision de Dijon.
Pinta (Roger-Paul-Albert), division de Casablanca.
Roncon (Adolphe-Marie-Pierre), subdivision de Besançon.
Petremant (Emilien), division d'Oran.
Zaesle (Jacques-Nicolas), subdivision de Strasbourg.
Vernier (Jean-Frédéric), subdivision de Besançon.
Lescourret (Pierre), subdivision de Marseille.
Horen (Bernard-Marie-Albert-Pierre), subdivision d'Amiens.

(Supplément. — Fin.)

MM. Charrière (Jacques-Camille-Joseph), subdivision de Besançon.
Girard (Gaston-Honoré-Désiré), Allemagne.
Katz (Paul), état-major, 6e région militaire.
Brunet (Paul-Marcel), subdivision de Paris.
Dufour (Noël-Alphonse-Louis), état-major, 9e région militaire.
Tirebaque (Charles-Jean-Marie), subdivision de Nice.
Moine (Pierre-Louis-Paul-Adolphe), subdivision de Paris.
Mantel (Claude-Irénée-Joseph), Tunisie.
Fradin (André-Gustave-François), subdivision de Paris.

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants-colonels:

MM. de Boysson (Régis-Anne-Marie-Joseph-Paul), subdivision de Paris.
Comiot (Marie-Joseph-Charles-Albert), état-major, 1re région militaire.
d'Andoque de Seriège (Jacques-Eugène-Alban), subdivision de Montpellier.
d'Audibert de Lussan (Paul-Emmanuel-Marie), subdivision de Toulouse.
Colonna de Giovellina (Jean-Alfred), état-major, 1re région militaire.
Madelin (Bernard-Marie-Pierre), état-major, 6e région militaire.
Berge (Maurice), subdivision de Nice.
Morel de Foucaucourt (Henri-Robert), subdivision de Tours.
Miron d'Aussy (François-Marie-William-Robert), subdivision de Dijon.
Bouhet (Georges-Fritz), subdivision de Pau.
de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau (Pierre-Louis-Marie), subdivision d'Angoulême.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les chefs d'escadron:

MM. Pousset (Albert), subdivision de Paris.
Torterus de Sazilly (Hervé), subdivision de Paris.
Saulnier-Blache (Jacques-Marie-Paul), subdivision de Paris.
du Port de Pontcharra (Jean-Paul-Charles), subdivision de Paris.
Biedermann (Pierre-Georges-Charles), subdivision de Strasbourg.
d'Urbal (Maurice-Othon-Victor), Maroc.
Bodin (Roland-Edouard-Léon), subdivision de Versailles.
Frantz (Jean-Philippe-Marie-Gabriel), division d'Alger.
Berna (Charles), subdivision de Lyon.
Waskiewiez (Wladislas-Arthur-Paul-Marie-Joseph), subdivision de Paris.
Petitpas de la Vasselais (Guy-Marie-Bernard), subdivision de Paris.
Maurin de Brignac (Nicolas-Pierre-François), subdivision de Paris.
Merat (Pierre), subdivision de Dijon.
Hulot de Collart (Jacques-Louis-Achille), état-major, 3e R. M.
d'Hoffelize (Bernard), subdivision d'Orléans.
Lyautey de Colombe (Charles-Emmanuel-Jacques), subdivision de Besançon.
de Ripert d'Alauzier (Marie-Albert-Gonzague), état-major, 1re R. M.
Léger (Jean-Marie-Edouard), subdivision de Tunis.
Trochu (Charles-Félix), subdivision de Paris.

A TITRE NORD-AFRICAIN

M. Si Bekkai ould Embarek ould El Habib, Maroc.

Au grade de chef d'escadrons.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

Les capitaines:

MM. Duboys (Guy-Paul-Auguste-Jacques), compagnie des services no 1.
de Lestrange (Charles-Guillaume-Marie-Guy), subdivision de Paris.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

MM. de Vaureix (Robert-Emile-Victor), subdivision de Lille.
Rouzée (Louis-Gustave), subdivision de Paris.
Bourgnon de Layre (Antoine-Edmond-Elzéard-Marie), subdivision de Chartres.
Bardel (René-Clément-Benoît), subdivision de Marseille.
Aguettant (Noël-Louis-Marie), subdivision de Paris.
Salefran (Jean-Paul-Marie), subdivision de Bordeaux.
MM. de Laparre de Saint-Sernin (René-Louis-Henri-Marie-Frédéric-Orly), Maroc.
Valette (André-François-Pierre), Maroc.
Berton (Roger), division d'Alger.
Mulier (Marcel-Jean-Eugène), subdivision d'Amiens.
Colinet de Labeau (Jean-Albert), subdivision d'Orléans.
Lavault (Pierre-Jean-Claude), Tunisie.
Bonvillain (Pierre-François-Philibert), Maroc.
Colcombet (Charlot-Paul-Hilaire), subdivision de Paris.
Brenot (André-François), subdivision de Lille.
Monod (Guy-Henri-François), Tunisie.
Grouvel (François-Marie-Léon-Robert), état-major, 1re région militaire.
de Hedouville (Jean-Marie-Joseph-Paul), subdivision de Caen.
Buthaud (Etienne-François-Robert), Tunisie.
Gouttebaron (Georges-Albert), subdivision de Saint-Etienne.
Chombart de Lauwe (Jean-Baptiste-Pierre), subdivision de Paris.
Foerst (Edouard-Jacques-Mathias), subdivision de Metz.
Madeline (Jean-Edouard), subdivision de Paris.
Rogez (Paul-Auguste-Emile), subdivision de Paris.
Larrieu (Henri-Oscar-Gabriel), subdivision de Caen.
Vene (Marc), subdivision d'Albi.
Rouland (Roger-Marie-Jules), division d'Alger.
Dunoyer de Segonzac (Jean-Jacques-Pierre), Maroc.
Barthes (Raoul), subdivision de Montpellier.
Carrier (Henri-Marie-Marcel), compagnie des services no 1.
Auby (Marcel-Jean-Louis), subdivision de Limoges.
Mare (Michel-Napoléon-Charles-Emile-Henri), subdivision de Paris.
Durand (René-Gaston-Maurice), subdivision de Paris.
Rigoine de Fougerolles (André-Marie-René-Emile), subdivision de Paris.
Amaury (Emilien-Alphonse), subdivision de Paris.
Fressinet (Louis-François), état-major, 6e région militaire.
Faure-Beaulieu (Didier), 5e région militaire.
Arnould (Jean-Marie-Louis), subdivision de Nancy.
de Rouville (Guy-Paul), subdivision d'Albi.
Cosson (Jean-Lucien-Augustin), Allemagne.
Weiss (Jean-Lucien-Emile), subdivision de Nancy.
Kester (Louis-Robert), division d'Alger.
Nanterre (Jean-Elie-Jacques), subdivision de Paris.

A TITRE NORD-AFRICAIN

M. Si Mohamed ben Hassan ben Hamdounia, Maroc.

Artillerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

M. le lieutenant-colonel Koenigswarter (Jules-Adolphe), Maroc.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants-colonels:

MM. Bapst (Marie-Christian-Jacques), état-major, 1re région militaire.
Gely (Fabien-Félix), subdivision de Paris.
Schram (Paul), subdivision de Paris.
Houssin de Saint-Laurent (Emmanuel), subdivision de Rouen.
Courtin (Roger-Gaston-Gustave-Adrien), subdivision de Paris.
Plantier (Pierre-Emmanuel), subdivision de Montpellier.
Clayeux (André-Marie-Alexis), subdivision de Paris.
Perrussel (Alain-Yves-Hervé), subdivision de Strasbourg.
Ressouche (René-Jean-Marie), état-major, 1re région militaire.
Bresson (Paul-Jean-Clément), état-major, 1re région militaire.
Dillemann (Charles-Marie-Erasme), subdivision de Paris.
de Verbigier de Saint-Paul (Jacques-Gaston-Marie), état-major, Maroc.
Bertrand (Charles-François-Pierre), subdivision d'Amiens.
Pouyat (Charles-Marie-Alfred), subdivision de Besançon.
Aubin (Georges-Alexandre-Jean-Baptiste-Marie), subdivision de Nantes.
Cathary (Marius-Jean-Joseph), 5e région militaire.
Lelievre de La Morinière (Henri-Marie-Gabriel), subdivision de Rennes.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les chefs d'escadron:

MM. Dormoy (Pierre-Jacques), subdivision de Bordeaux.
Esmenard (Emile), subdivision de Paris.
Lazard (Jean-Roger-Guy), subdivision de Marseille.
Glandy (André-Gabriel-Emile), subdivision de Poitiers.
Ginet (Jean-Marcel-Joseph-Marie), subdivision de Paris.
Toussaint (Pierre-Louis-Marie), subdivision de Rouen.
Hachette (Jean-Marie-Aimé-Antoine), état-major, 1re région militaire.

MM. Meunier (Emile-Eugène), subdivision de Lille.
Baledent (Paul-Robert), état-major, 1re région militaire.
Brylinski (Robert-Théodore-Auguste), état-major, 7e région militaire.
Vachetto (Raymond-Marie-Joseph), état-major, 1re région militaire.
Busuttil (Paul-Antoine-Albert), Maroc.
de Fontaines (Gérard-Marie-Ernest-Armand-Robert), subdivision de Versailles.
de Blanquet de Rouville (Gaston-Georges-Henri-Marie-Joseph), subdivision de Montpellier.
Devilder (Pierre-Usmar-Marie-Emile), subdivision de Lille.
Dubocs (Victor-Fernand-Emmanuel), Allemagne.
Vais (Jean-Thomas-Edmond), subdivision de Perpignan.
Chabert (André-Marcel-Paul), état-major, 6e région militaire.
Jacquinot (Louis-Lucien-Raymond), subdivision de Paris.
Barse (René-Emile), subdivision de Metz.
Jacquand (Pierre-Louis-Marie-Roger), état-major, 1e région militaire.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

M. le capitaine Prague (Henri-Paul), subdivision de Paris.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

MM. Thomas (Robert-Antoine-Maurice), subdivision de Paris.
Demoge (Jean-Charles-Félix-Georges), subdivision de Paris.
de Tristan (Pierre-Christian-Marie-Philippe), subdivision de Paris.
de Rodez-Benavent (Philippe-Henri-Jacques), subdivision de Montpellier.
Verry (Louis-Pierre), subdivision de Rouen.
Guibert (Roger-Victor-Jean), subdivision de Tunis.
Ellefsen (René), état-major, Tunisie.
Mouly (Henri), subdivision de Tunis.
Taupin (Louis), Maroc.
Mira (Vincent), division d'Alger.
Couratier (Hugues-Pierre), Maroc.
d'Humières (Bertrand-Marie-René), subdivision de Paris.
Rubin (Georges), subdivision de Nancy.
Dugueyt (Albert-Henri-Marie), subdivision de Paris.
Galimand (Lucien-Henri), subdivision de Paris.
Laville (André-Jacques-Robert), division d'Alger.
Rey (Auguste-Jean-Marcel), division d'Alger.
Herenger (Georges-Maurice-Auguste), subdivision du Mans.
Freschard (Jean), subdivision de Metz.
Guillemot (Gaëtan), état-major, 7e région militaire.
Mast (Georges-Charles), Maroc.
Guernier (Maurice-Charles-Arthur), subdivision de Paris.
Ferrand (Claude-Max-Edouard), état-major, 9e région militaire.
Gimenez (Gabriel-Joseph), division d'Oran.
Bloch (Alphonse-Armand), subdivision d'Amiens.
Jardry (Jean-Adolphe), subdivision d'Angoulême.
Morato (Barthélémy dit Paul), subdivision de Saint-Etienne.
Corbière (Paul-Camille-Elie-Jacques), subdivision de Lyon.
de Villèle (Jean - Camille - Auguste - Arnaud), subdivision de Nevers.
Mergui (Moïse-Gaston-Maurice), division d'Alger.
Lavorel (Henri-Albert-Sylvestre), subdivision de Versailles.
Robbe (Roger), état-major, 7e région militaire.
Gennevois (Henri-René-Emile), Maroc.
Ozanne (Michel-Marie-Emmanuel), subdivision de Chambéry.
Rouillon (Bernard-Marie-Michel), état-major, 1re région militaire.
Saint-Germain (Jean - Eugène - Etienne - Valéry), subdivision d'Amiens.
Giard (Jacques-Edouard-Louis-Marie), subdivision de Lille.
Meneroud (Edmond-Lucien), division d'Alger.
Clavreul (Lucien), subdivision d'Arras.
Valabrègue (Jean-Georges), subdivision de Paris.
Sivirine (Gleb), subdivision de Nice.
Vertut (Paul-René), subdivision de Paris.
Bessière (Lucien-Henri), division d'Alger.
Chambert (Jacques), état-major, 6e région militaire.
Emberger (Jean-René), subdivision de Paris.
Jalouneix (Emile-Philippe), subdivision de Paris.
Harmand (Epvre-Marc-Michel), subdivision de Nancy.
Derville (Louis-Xavier-Marie-Joseph), subdivision de Lille.
Billard (Paul-Marie-Eugène-Vincent), subdivision de Poitiers.
Basilde (Gaston-Louis-Théophile), subdivision de Tours.
De Vigneral (Théobald), subdivision de Bordeaux.
Fret (André-Pierre-Louis), subdivision de Marseille.
Renard (Jean-Jacques-Jules), subdivision de Laon.
Chaize (Claude-Léon), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Barthe (Georges-Raoul-Ernest), subdivision de Pau.
Tingaud (Jean-François-Léonide), subdivision de Bordeaux.
De Tudert (Pierre-Marie-Jean), subdivision de Tours.
Graff (Georges-Charles-Maurice), subdivision de Rennes.
MM. Lenormand (Jean-Sylvain-Marie), état-major, 1re région militaire.
Landron (Pierre-Jules-Cyprien-Marie), état-major, 1re région militaire.
Abadie (Jean-Louis), subdivision de Paris.
Jacobe de Naurois (René-Paulin), 11e B. C. P.
Engelhard (Robert-Fernand-Louis), compagnie des services n° 1.
Verdie (Marius-Pierre-Ferdinand), subdivision de Toulouse.
Nanan (Marcel-Ernest), état-major, 6e région militaire.
Thiriez (Julien-Ignace-Jean-Marie-Gérard), subdivision de Lille.
Papritz (Marcel-Charles), division de Constantine.
Pasquet (Jacques-Jean-Marie), subdivision de Paris.
Chaussin (Pierre-Georges-Lucien), subdivision de Tunis.
Roche (Alexandre-Francisque-Jean-Marie), état-major, 8e région militaire.
Legay (Jean-Louis), subdivision de Paris.

Train.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants-colonels:

MM. Bonnet (Gabriel-Edouard), subdivision de Tours.
Donjon de Saint-Martin (Charles-Marie-Joseph), E. M., 1re région militaire.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

M. le chef d'escadron Deroy (Jean-Louis-Pierre), division de Constantine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les chefs d'escadron:

MM. Fourgeaud (Aimé-Edgard), subdivision de Paris.
Lerede (Jean-René), subdivision de Chartres.
Mercier (Théodore-Jean), subdivision de Poitiers.
Dimary (Charles-Marie-Lucien-Antoine), subdivision de Paris.
Saintaraille (Hervé-Albert-Georges), subdivision de Bordeaux.
Losseroy (Marius-Joseph-Georges-Gabriel), Maroc.
Fenaux (Désiré-Auguste), subdivision de Paris.
Drape (Michel-Joseph), subdivision de Versailles.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

MM. Wormser (René), subdivision de Besançon.
Labriet (Raymond-Hubert), subdivision de Nancy.
Thouveny (Georges-Charles), subdivision d'Orléans.
Ternil (Paul-Jean-Henri), subdivision de Versailles.
Lang (Roger-Alfred), subdivision de Paris.
Marchegay (Henri-Yvan), subdivision de Bordeaux.
Boix (Michel-Antoine), Maroc.
Catherineau (Jean-René), subdivision de Bordeaux.
Millet (Jacques-Eugène-Alexandre), subdivision de Dijon.
Ledun (Jean-Henry-Emile-Albert), Maroc.
Petit (Jacques-Lucien), subdivision de Bordeaux.
Bonneville (Paul-Noël-Emile-Léon), subdivision de Paris.
Alliaume (Louis-Alphonse-Armand), subdivision de Rennes.
Jamme (Jacques-Jules), subdivision de Montpellier.
Courtaux (Emile-Georges), subdivision de Tunis.
Fine (André-Léon-Marie), état-major, 9e région militaire.
Bayard (Roland-Marcel), subdivision de Paris.
Bellotteau-Bida (Henri-Joseph), subdivision de Versailles.
Carrega (Henri-Etienne), division d'Oran.
Kaemmerlen (Léon-Paul), subdivision de Strasbourg.
Aubert (Maurice-René-Edouard), subdivision de Caen.
Petitfils (Charles-Guillaume-Emile-Marie-François), subdivision de Nice.
Bezard (Robert-Georges-Albert), subdivision de Nancy.
Legendre (Lucien-Eugène), compagnie des services n° 1.
Eyma (Jean-Henri), subdivision de Bordeaux.

Génie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants-colonels:

MM. Rouvillois (Jacques-Frédéric), Afrique occidentale française.
Greffe (François), subdivision de Paris.
Villard (Pierre-Raymond), division d'Oran.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les chefs de bataillon:

MM. Gauthier (Pierre-Maxime), subdivision de Paris.
Collier (Henri), subdivision de Paris.
Moche (Georges), subdivision de Nantes.
Carayon (René-Eugène), subdivision de Bordeaux.
Lavigne (Etienne-Paul), subdivision de Pau.
Michel (Henri-Marius), subdivision de Montpellier.
Philip (Henri-Victor), subdivision de Marseille.
Muller (François-Jean), subdivision de Tunis.
Garnier (Louis-Paul), Indochine.
Roos (René-Arthur-Paul), Maroc.
Panerai (Raphaël-Clovis), subdivision de Grenoble.
Tranchart (Marcel-Louis-Georges), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Karst (Jacques-Joseph), Maroc.
Le Roy (Paul-René), subdivision de Rennes.
Anglo (Francis-Joseph), Maroc.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

Les capitaines:

MM. Nicolas (René-Marie-Joseph), état-major, 3e région militaire.
Bravard (Jean-François), subdivision de Paris.
Odot (Charles-Eugène-Alexis), Afrique occidentale française.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

MM. Boireau (André), division de Constantine.
Cernesson (Pierre), division d'Alger.
Favier (Marcel-Henri-René-François), division d'Oran.
Larroque (Félix-Gilbert), division d'Alger.
Lavergne (Maurice-Félix-Marie-Jacques), Maroc.
Pouillaude (René-Henri), état-major, 8e région militaire.
Brenier (Emile-Jean-Joseph), division d'Alger.
Le Tallec (Joseph-Marie-Louis-Michel), subdivision de Tunis.
Mangion (Paul), division d'Alger.
Jaussaud (René-Henri), Maroc.
Cremieux (Jean-Michel-Fortuné), subdivision de Paris.
Demaizière (Jean-Jules), subdivision de Versailles.
Guillemet (René-Albert), division de Constantine.
Lassale (André-Jean-Joseph), état-major, Tunisie.
Le Vert (Paul-Maurice), Allemagne.
Regis (Claude), Maroc.
Baldenweg (Charles-Ernest-Hermann-Vincent), division d'Alger.
Bouquerel (Amédée), subdivision d'Amiens.
Chambre (Henri-Joseph), subdivision de Paris.
Chevre (Emile), Maroc.
Goursaud (Robert-Gustave), subdivision de la Sarre.
Larroix (Jacques-Henri-René), subdivision de Paris.
Laffont (Augustin-Joseph-Valentin), subdivision de Lyon.
Real (Jean-Maurice-Alfred), subdivision de Paris.
Seghizzi (Raymond-Robert), division d'Alger.
Vernisse (Jean), Indochine.
Arimas (Robert-André), subdivision de Paris.
Bard (Raymond-Marcel-Henri), subdivision de Nancy.
Beaulac (Pierre), subdivision de Montpellier.
Boyer (Charles), subdivision de Paris.
Brandeis (Yves-Salomon-Isaac), subdivision d'Amiens.
Poriet (Joseph-Marie-François), 5e région militaire.
Faller (Auguste-Eugène), Afrique équatoriale française.
Foubert (André-Léon), subdivision de Lille.
Fuillet (Paul-Germain), subdivision de Marseille.
Iborra (François), division d'Oran.
Lafaix (Robert-Jean), Allemagne.
Mineur (Henri-Paul), subdivision de Paris.
Mouret (Léon-Louis-Joseph), Allemagne.
Muller (Charles), subdivision de Metz.
Roca (Georges-Louis-Marie), subdivision de Paris.
Troncy (Jean-Henri), subdivision de Lyon.
de Raulin de Gueuteville de Real Camp (François-André-Stéphane), subdivision de Paris.
Beaumont (Jean-Paul), subdivision de Paris.
Braunstein (Avroum-Paul), subdivision de Rouen.
Bulle (Jacques-Armand-René), Maroc.
Cachera (Alphonse-Désiré-Charles), subdivision de Strasbourg.
Daguenet (François), division d'Oran.
Delibes (Georges-Louis-Auguste), subdivision de Paris.
Derbanne (Jean-Eugène), subdivision de Rouen.
Dufour (Raoul-Victor-Alexis), subdivision de Paris.
Eclancher (Robert-Marcel), subdivision de Limoges.
Fievet (Raoul), subdivision de Limoges.
MM. Frinault (Jacques-Eugène-Charles), subdivision de Paris.
Girard (Raymond-Louis), état-major, 4e région militaire.
Paira (Jean-Adolphe), subdivision de Strasbourg.
Pilliard (André-Georges-Marie), subdivision de Paris.
Reynaud (Henri), division d'Alger.
Ricque (André-Ambroise), état-major, 9e région militaire.
Snytsers (Michel-Léon-Joseph), subdivision de Paris.
Viton (Pierre-Jean-Marcel), subdivision de Paris.

Transmissions.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Le lieutenant-colonel:

M. Duffner (Georges-Jean-Auguste), état-major, 2e région militaire.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les chefs de bataillon:

MM. Morin (François-Etienne-Michel), état-major, 8e région militaire.
Pages (André-Paul-Léon), subdivision de Paris.
Banlier (Albert-Lucien-François), subdivision de Paris.
Jouguet (Marc-Félix-Gustave), subdivision de Versailles.
Hubert (Jean-Henri-Léon), subdivision de Paris.
Ribierre-Laborde (Paul), 11e compagnie régionale du train. Rabat.
Danton (Jean-Antoine), division d'Alger.
Aillet (Jean-Paul), subdivision de Paris.
Galleret (Georges-Pierre-Raoul-Auguste), subdivision de Versailles.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

M. le capitaine Neu (Georges), Afrique occidentale française.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

MM. Daninos (Sauveur-Raoul-Roger), état-major, Tunisie.
Stengel (Alfred-Antoine), subdivision de Strasbourg.
Savornin (Jean-Jacques), division d'Alger.
Baud (Louis-Nicolas-Hippolyte), division d'Oran.
Debacq (Jules-Paul-Maurice), division d'Alger.
Lefaucheur (Jean-Claudius-Marie), division d'Alger.
Bouvier (René-François-Joseph), subdivision de Chambéry.
L'Hostis (Jean), division d'Alger.
Penel (Paul-Marie-Antonin), subdivision de Paris.
Peillod (Georges), subdivision de Limoges.
Manigault (Pierre), subdivision de Versailles.
Selosse (Paul-Achille), subdivision de Rennes.
Bourgenot (Louis-Henri), subdivision de Besançon.
Menninger (Pierre-Paul), subdivision de Strasbourg.
OuLayoun (Joseph), division d'Oran.
Camus (Alain-Jean-Marie), subdivision de Paris.
Fouretier (Georges-Louis), subdivision de Paris.
Picot (Pierre-Marie-René), état-major, 5e région militaire.
Treves (Jacques-Etienne-François), subdivision de Paris.
Rajon (René-Louis), état-major, Tunisie.
Le Guerrannic (Henri-Raphaël-Alfred), subdivision de Versailles.
Chacon (Auguste-Alexandre), subdivision de Paris.
Rouyer (Jean-Marie-Georges), subdivision de Nancy.
Malet (Louis-Fulcran-Antonin), Maroc.

Services.

CADRE DES CHANCELLERIES

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le lieutenant-colonel Gallienne (Alfred-Jean-Baptiste-Marcel), état-major, 1re région militaire.

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les commandants:

MM. Bardis (Antoine-Jean-Joseph), Allemagne.
Cousteau (Cyprien-Joseph-Emmanuel), état-major, 5e région militaire.
Gerbeaud (Jean-Charles), Maroc.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

M. le capitaine Chanal (Edmond-François-Albert), état-major, 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

MM. Kern (Alexandre-Louis-Xavier), état-major, 1re région militaire.
Bourret (André-Joseph-Gaston), état-major, 9e région militaire.
Ferrand (Jean-Charles-Joseph-Lucien), état-major, Tunisie.
Vasseur (Marius-Arthur), état-major, 3e région militaire.
Sidoun (Adrien), état-major, 8e région militaire.
Lavault (Roger-René-Paul), état-major, 1re région militaire.
Arnoux (Eugène-Marin), direction des transports, Maroc.
Eude (Michel-Charles-Emile-Joseph), état-major, 2e région militaire.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le commandant Rendu (Jean-Marie), état-major, 8e région militaire.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

MM. Fert (Firmin-Joseph), état-major, Maroc.
Paillot (Eugène-Paul-Alfred-Elie), état-major, 8e région militaire.

CORPS DES INTERPRÈTES MILITAIRES

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le commandant Wegmann (Pierre-Julien), état-major, 1re région militaire.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

MM. Helsmoortel (René-Adrien-Victor), division d'Alger.
Marchand (Paul-Auguste), état-major, 1re région militaire.
Colombier (André-Jean-Henry), état-major, 4e région militaire.
Le Chatelier (Xavier-Maxime), Maroc.
Bertaux (Félix-Pierre), état-major, 1re région militaire.

Matériel.

(Subdivision Artillerie.)

A. — CADRE DES INGÉNIEURS

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les commandants:

MM. Saurin (André-Pierre-Lucien), 9e région militaire.
Arnould (Jean), Allemagne.
Campenon (Edmé-Armand), 1re région militaire.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

MM. Wendling (Antoine-Joseph-Robert), Tunisie.
Bourdet (Louis-Paul-Philippe), Maroc.
Buchert (Paul), 6e région militaire.
Trayser (André-Louis), 1re région militaire.

B. — CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les commandants:

MM. Colonna (Martin-Pierre-Léonard), 10e région militaire.
Naudou (Pierre-François), 1re région militaire.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

MM. Dubrulle (Maurice-Louis-Daniel), Maroc.
Claudin (Gustave), 4e région militaire.
Stéphanidès (Marius), 9e région militaire.
Jolimoy (Fernand-Joseph-Albert), 7e région militaire.

C. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les commandants:

MM. Gatti (Charles-Philippe-Marcellin), 6e région militaire.
Corbeloni (Maurice-André-Francis), Maroc.
Penot (Anselme-Gaston), 4e région militaire.
Morieux (Charles), 2e région militaire.
Anglade (Maurice-René), 10e région militaire.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

MM. Paries (Raymond), 5e région militaire.
Roulleau (André-Pierre), Maroc.
Dubreuil (Edouard-Alfred), 10e région militaire.
Gardarin (René-Jean), 10e région militaire.
Rouard (Roger-Germain-Marius), 9e région militaire.
Pommeret (Agnan-Marie-Henry), Maroc.
Wassner (Marc-Hubert-Joseph), 1re région militaire.

Génie.

Service des bâtiments.

A. — CADRE DES INGÉNIEURS

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le lieutenant-colonel Haubtmann (François-Lucien-Albert), subdivision de Paris.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le chef de bataillon Benoist (Jean-Adrien), subdivision de Rouen.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le capitaine Jousseaume (Léon-Elie-Jules-Henri), subdivision de Paris.

B. — CADRE DES ADJOINTS

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les chefs de bataillon:

MM. Verrier (Pierre-André-Marie), Maroc.
Rossard (Edouard-Louis), subdivision d'Angoulême.
Perrot (Gabriel), subdivision de Lille.
Labergère (Edmond-Marcel), subdivision de Montpellier.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

MM. Boileau (Raymond-Lucien), subdivision de Paris.
Sarramengna (Philippe), division d'Oran.
Vinson (Emile-Louis), Maroc.

Service des matériels.

A. — CADRE DES INGÉNIEURS

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le chef de bataillon Maurin-Perrier (Georges-Antoine), division d'Alger.

B. — CADRE DES ADJOINTS

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

MM. Broutin (Lucien-Paul), subdivision de Chartres.
Villedieu (Gilbert-Auguste-Sylvain), état-major, 9e région militaire.

Intendance.

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. l'intendant militaire de 2e classe Oppetit (Marie-André-Emile), 10e région militaire.

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les intendants militaires de 3e classe:

MM. Fargeaudoux (Jean-Antony-Marcel), 4e région militaire.
Delehelle (Jean-Marie-Antoine), 2e région militaire.
Weil (Jules), 6e région militaire.
Giraud (Henri-Edmond-Albert-Lucien), 1re région militaire.

Au grade d'intendant militaire de 3e classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les intendants militaires adjoints:

MM. Lefebvre (Henry-Félix-Louis-André), 10e région militaire.
Salomon (Edouard), 1re région militaire.
Karsenti (Gustave-Isaac), 1re région militaire.
Pernot (Paul-Théodore-Pierre), Tunisie.
Maurel (Jules), 10e région militaire.
At (Jean-Isidore-Henri), Allemagne.
Marée (Maurice-Eugène-Georges), 1re région militaire.
Godin (André-Jean), 1re région militaire.
Prinet (Pierre-Xavier-Henri), 7e région militaire.
Dalle (Louis-Alphonse), 2e région militaire.
Marx (Jean-Albert), 1re région militaire.
Cerisier (Robert-Joseph-Henri), 10e région militaire.
Neouze (Serge-François-Emile), 10e région militaire.
Vandenbussche (Jacques), 2e région militaire.
Pontier (Charles-Paul-Antoine), 6e région militaire.
Calm (Max-Marie-Yvon-Hervé), 1re région militaire.
Pinatel (Henri-Michel-Marie-Adolphe), 5e région militaire.
Dulin (Jean-Marc-André), 1re région militaire.
Ducombeau (Georges-Léonard-Jacques), 4e région militaire.

Au grade de lieutenant-colonel d'administration.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les commandants d'administration:

MM. Bert (Henri-Georges-Arthur), 9e région militaire.
Bousquet (Etienne), 1re région militaire.

Au grade de commandant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines d'administration:

MM. Gilbert (Louis-Victor-Auguste), 3e région militaire.
Bourgarel (Georges-Abel-René), 10e région militaire.
Lebar (Roger), 10e région militaire.
Defossez (Jacques-Joseph-Eugène), 2e région militaire.
Ladeuille (Henri-Albert), 6e région militaire.
Hamel (Robert-Louis), 1re région militaire.
Cheret (Pierre), 1re région militaire.

Direction des études et fabrications d'armement.

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 1re classe des F. A.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. l'ingénieur militaire en chef de 2e classe Deve (Fernand-André), atelier de construction d'Irigny.

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 2e classe des F. A.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les ingénieurs militaires principaux:

MM. Pouenat (Gilbert), atelier de construction de Tarbes.
Millet (Georges-Robert-Marie-Roger), atelier de construction de Bourges.

Au grade d'ingénieur en chef de travaux d'armement.

M. l'ingénieur principal de travaux d'armement Marion (Ernest-Jean), manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants-colonels:

MM. Griolet (Edmond-Désiré), Afrique occidentale française.
Lasnier (Marcel-Adrien), subdivision de Versailles.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

M. le chef de bataillon Dubois (Henri-Léon), Afrique équatoriale française, Cameroun.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les chefs de bataillon:

MM. Heymann (Numa-Robert), subdivision de Paris.
Bene (Jean-Louis-Rodolphe), subdivision de Montpellier.
Bayrou (Maurice-Henri-Albert), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Guillet (Eugène), subdivision de Paris.
Sorin (Constant-Louis-Sylvain), subdivision de Paris.
Bourgeois-Gavardin (Jean-Amédée), subdivision de Paris.
Perroud (Raymond-François-Charles), subdivision de Toulouse.
Florent (Etienne-Bernard), subdivision de Bordeaux.
Weiler (Georges-Albert), division d'Alger.
Marcille (René-Marie-Joseph), état-major, 3e région militaire.
Chatain (Louis-Octave), subdivision de Limoges.
Loquin (Paul-Lucien), subdivision de Dijon.
Chas (Adelin-Charles-Georges), subdivision de Nice.
Dinahet (Constant-Jean-Marie), subdivision de Toulouse.
Vidal (Jacques-Marie-Gommer), Afrique occidentale française.
Gravil (Jean-Louis-Antoine-Marius), subdivision de Paris.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

Les capitaines:

MM. Raoult (Pierre-Marie-Jean), Afrique équatoriale française.
Sylvoz (Henri-Jean), Afrique équatoriale française.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

MM. Daviet (Roger-André-Félix), subdivision de Paris.
Dupin (Pierre-Jean), compagnie des services n° 1.
Jacobe de Naurois (Philippe-Henri-Jules), subdivision de Toulouse.
Lenoir (René-Michel-Albert), Afrique équatoriale française.
de Glos (Nicolas-Jules-Hermann-Ambroise), Afrique équatoriale française.
Duriez (Jean-Louis-Marie), Afrique équatoriale française.
Perinne (Jean-Emilien-Marie), subdivision de Paris.
Alexandre (Henri), Madagascar.
Bellot (Fernand-Jacques-Jules), Afrique équatoriale française.
Cara (Pierre-François), Allemagne.
Degorgue (Lucien), subdivion de Pau.
Karcher (Henri-Joseph), subdivision de Paris.
d'Horrer (Philippe-Gabriel-Marie-Joseph), subdivision d'Amiens.
Galtier (Pierre-Clément-Louis), Madagascar.
Lassauzet (Maurice-Charles-Jean), division de Marrakech.
Perie (Jean-Léon), Afrique occidentale française.
Poignant de la Salinière (Hubert-Marie), subdivision de Poitiers.
Rossano (Roger-Denis-Emile), Madagascar.
Vetter (Pierre-Eugène-Marie), Afrique équatoriale française.
Vidart (Jean-François), division de Casablanca.
Dudenhoeffer (Roger-Gustave), état-major, 6e région militaire.
Laforest (Henri-Juste-Lucien-André), subdivision de Paris.
Touboul (Joseph), Afrique équatoriale française.

MM. Candas (Maurice), division d'Oran.
Deruyck (René-Edouard), subdivision de Versailles.
Mejan (François - Alfred - Jules - Edmond - Louis), état-major, 1re région militaire.
Moguez (Pierre-Eugène), Madagascar.
Naudin (Jean-Hippolyte-Marie-Joseph), état-major, 3e région militaire.
Olivier (Paul-Constant-Gabriel), Afrique équatoriale française.
Peschaud (Philippe-Louis-Marie), division de Casablanca.
Regnier (Jacques-Léon-Marie-Antoine), Afrique équatoriale française.

Artillerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

M. le lieutenant-colonel Bellanger (Pierre-Paul-Charles), Indochine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants-colonels:

MM. Loudenot (Jean-Marie), subdivision de Versailles.
Le Prince (Marcel-Eugène-Jean), état-major, 1re région militaire.
Pene (Pierre-Victor), Allemagne.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

M. le chef d'escadron Delacou (Guy-Marie-Henry-François), subdivision de Nice.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les chefs d'escadron:

MM. de Grateloup (Bertrand-Marie-René-Etienne), subdivision de Bordeaux.
Winter (Auguste-Henri-Paul), état-major, 6e région militaire.
Espana (Juan-José-Eugènio), subdivision de Nantes.
Driay (Pierre-Joseph), Indochine.
Charneau (Constant-Pierre-Emile), subdivision de Paris.
Lecossois (Pierre-Marie-Joseph-Alexis), subdivision de Paris.
Causseque (Vincent), subdivision de Bordeaux.
Fouquet (Maurice-Alphonse-Marie), Afrique équatoriale française.
Gilles (Maurice-Victor-Clément), Afrique équatoriale française.
Oliver (Marceau-François-Ulysse), 5e région militaire.
Collignon (Henri), état-major, 1re région militaire.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

MM. Delfour (Didier), subdivision de Paris.
Belloc (Henri-Jean-Adrien), subdivision de Mantauban.
Guillaumat (Pierre-Lucien-Jean), subdivision de Paris.
Lebel (Louis-Raoul), subdivision de Paris.
Leymarie (Henri-Joseph-Jean), Maroc.
Coulombe (Etienne-François-Joseph), subdivision de Versailles.
Duquesnoy (Léon-Charles-Gérard), subdivision de Paris.
de Turckheim (Emmanuel-Daniel-Jean-Conrard), subdivision de Strasbourg.
Thepot (Jean), état-major, 1re région militaire.
Eyssautier (Louis-Charles), Maroc.
Martin (Georges-Médéric), état-major, 4e région militaire.
Bayen (Maurice-Auguste-Mathias), subdivision de Clermont-Ferrand.
Cassin (Albert-Haaron-Benjamin), état-major, 5e région militaire.
de Geis de Guyon de Pampelonne (Charles-Régis-Marie), état-major, 5e région.
Delmas (Marie-Joseph-Emile-Robert), Afrique occidentale française.
Nicolas (Henri-Marie-François), subdivision de Lille.
Truchot (Jacques-Etienne), subdivision de Paris.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le capitaine Avice (Fernand-Louis-Daniel), état-major, 8e région militaire.

Adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de lieutenant-colonel:

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le commandant Maisonnet (François), état-major, 5e région militaire.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

MM. Filliol (Joseph-Gaston), état-major, 7e région militaire.
Viglino (Jean-Louis-Dominique), état-major, 9e région militaire.
Martin (Jean-Marie-Joseph-René), division d'Alger.
Sei (Michel), état-major, 1re région militaire.

Adjoints techniques des matériels et bâtiments coloniaux.

OUVRIERS D'ÉTAT

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

M. le capitaine Norguin (Maurice-Louis), Afrique équatoriale française, Cameroun.

CONDUCTEURS DE TRAVAUX

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le capitaine Debernardi (Georges-Emile-Etienne), état-major, 9e région militaire.

Service de santé.

Au grade de médecin-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les médecins lieutenant-colonels:

MM. Robin (Charles-Paul-Alexandre), Afrique occidentale française.
Le Tallec (Charles-Joseph-Marie), Tunisie.
Grinsard (Franck-Emmanuel-Yves), 1re région militaire.
Ouary (Gaston-Pierre), 1re région militaire.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les médecins commandants:

MM. Camenen (Joseph-Jean-Joachim), 8e région militaire.
Brunati (Jean-François-Michel), 9e région militaire.
Laval (Jean-Paul-Charles), 1re région militaire.

Au grade de médecin commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les médecins capitaines:

MM. Gilbert (Jacques-Simon-Michel-Jean), 1re région militaire.
Godard (Georges-Xavier-Jean), 10e région militaire.
Lapierre (Yves-Joseph-Marcel), Madagascar.
Pelletier (Jean), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Thomas (Ferdinand-Victor), 3e région militaire.
Maurisset (Marc-Edouard), 1e région militaire.
Lemordant (Guy-Robert), 8e région militaire.
Naud (André-Jean-Alexandre), 4e région militaire.
Nicolas (Jean-Georges-François), 4e région militaire.
Rouvellat de Cussac (Jean-Baptiste-Roger), 3e région militaire.

Au grade de pharmacien commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le pharmacien capitaine Personnic (Georges), Madagascar.

Au grade de commandant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines d'administration:

MM. Quievreux (Jean-Octave-Marcel-Léon-Charles), Afrique équatoriale française.
Bouche (René-Pierre), Afrique occidentale française.

Décret du 17 septembre 1953 portant nominations au grade de sous-lieutenant (armée de terre, réserve).

Par décret en date du 17 septembre 1953, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

(Pour prendre rang du 1er août 1953.)

Les aspirants:

MM. Gelin (Jacques-Clément).
Guinot (Michel-Marc).
Legrix de La Salle (François-Xavier-Marie).

Service des matériels.

(Subdivision « Artillerie ».

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

(Pour prendre rang du 1er septembre 1953.)

Les aspirants:

MM. Bordelais (Paul-Auguste-Jean-Louis).
Zahner (François-Charlie).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1953.)

M. l'aspirant Guillermit (Jacques-Félix).

Décret du 17 septembre 1953 portant modification d'une promotion au grade supérieur et annulation de radiation des cadres des réserves.

Par décret en date du 17 septembre 1953:

Est modifiée la date de prise de rang fixée par le décret du 13 mai 1953 (*Journal officiel* du 19 mai 1953) en ce qui concerne:

Cadre des adjoints de chancellerie. — Hubschwerlin (Albert-Aimé), au lieu de: « rang du 1er avril 1953 », mettre: « rang du 1er janvier 1953 ».

Est annulé le décret en date du 8 avril 1953 non inséré au *Journal officiel* portant radiation des cadres des réserves en ce qui concerne:

Cadre des adjoints de chancellerie. — Hubschwerlin (Albert-Aimé), née le 9 février 1894, état-major, 1re région militaire.

Décret du 17 septembre 1953 portant promotions dans le cadre des officiers de réserve du service vétérinaire (armée de terre).

Par décret du 17 septembre 1953, sont promus à titre définitif:

Au grade de vétérinaire commandant.

Le vétérinaire capitaine de réserve désigné ci-après:

(Rang du 1er décembre 1952.)

M. Faucheux (Robert-François), 8e région.

Au grade de vétérinaire capitaine.

Les vétérinaires lieutenants de réserve désignés ci-après:

(Rang du 1er décembre 1952.)

MM. Texier (Jean-Charles), 4e région.
Rott (Serge-Pierre), 4e région.
Matte (Pierre-Louis-Marie), 9e région.
Cambus (Jean-Etienne), 4e région.
Couderc (Roger-Elisé), 9e région.
Gayaud (Aymard-Emile), 4e région.
Moulin (Pierre-Jean), 4e région.

Décret portant nomination dans les réserves d'un officier du service vétérinaire.

Par décret en date du 17 septembre 1953, est nommé dans le cadre des officiers de réserve du service vétérinaire, à compter du jour de sa radiation des cadres de l'armée active, l'officier vétérinaire retraité dont le nom suit:

Avec le grade de vétérinaire colonel de réserve.

M. Didier (Louis-Charles-Maurice).

Décret du 17 septembre 1953 portant intégration d'officiers de réserve dans l'armée active.

Par décret en date du 17 septembre 1953, sont admis sur leur demande, à compter du 31 juillet 1953, par voie de changement d'arme, avec leur grade et leur ancienneté, dans les armes ou services désignés ci-après, les officiers de réserve dont les noms suivent:

Dans l'infanterie métropolitaine.

MM. Guillou (Yves-Félix-Marie), lieutenant de réserve de l'arme blindée et cavalerie;
Le Begue de Germiny (Alain-Henri-Marcel-Marie), lieutenant de réserve du génie.

Dans l'infanterie coloniale.

M. Daney (Pierre-Raymond), capitaine de réserve de l'infanterie métropolitaine.

Dans le service des matériels et bâtiments coloniaux.

Cadres des adjoints administratifs.

M. Lepron (Georges-Maurice), lieutenant de réserve d'artillerie coloniale.

Sont admis dans l'armée active, les officiers de réserve dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1953.)

MM. Aloisi (Marie-Joseph-Paul-André), capitaine de réserve (titre exceptionnel Indochine).
Beschet (Jean-Eugène-Marie), lieutenant de réserve.
Brochet (Joannès-Joseph), lieutenant de réserve.
Guillou (Yves-Félix-Marie), lieutenant de réserve.
Le Begue de Germiny (Alain-Henri-Marcel-Marie), lieutenant de réserve.
Mozul (Jean-Philippe), lieutenant de réserve.

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1953.)

MM. Charonsset (Bernard-Marie-Jules-Louis-Henri), lieutenant de réserve.
Chretien (Stanislas-Jean-Jules), lieutenant de réserve.
Dupouy (Serge), lieutenant de réserve.
Quais (Henri-André-Lucien), lieutenant de réserve.
Schutz (Michel-Jacques-Marc), lieutenant de réserve.

Arme blindée et cavalerie.

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1953.)

MM. Bidaine (Claude-Jean-Marie), lieutenant de réserve.
Marion (Francis-Frédéric-Marie), lieutenant de réserve.
Verbruggen (Jean-Henri), lieutenant de réserve.

Artillerie.

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1953.)

M. Willoquet (Jean-René), lieutenant de réserve (titre exceptionnel Indochine).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1953.)

M. Lea (Jean-René-Paul), sous-lieutenant de réserve (titre exceptionnel Indochine).

Transmissions.

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1953.)

M. Coutarel (Fernand-Joseph), lieutenant de réserve.

Génie.

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1953.)

M. Galland (Joseph), lieutenant de réserve.

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1953.)

MM. Chaperon (Henri-Désiré), lieutenant de réserve.
Couturaud (Henri-Amédée), sous-lieutenant de réserve (à titre exceptionnel Indochine).
Rebouilh (Jean), sous-lieutenant de réserve.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1953.)

MM. Daney (Pierre-Raymond), capitaine de réserve.
Frotey (Robert-Jean-Jacques), lieutenant de réserve.
Le Berre (Corentin-Jean-Marie), lieutenant de réserve.

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1953.)

M. Jude (Yves), lieutenant de réserve.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Avec le grade de lieutenant.

(Pour compter du 1er août 1953.)

M. Lepron (Georges-Maurice), lieutenant de réserve.

MM. les capitaines de réserve Aloisi (Marie-Joseph-Paul-André), Daney (Pierre-Raymond), visés à l'article 2 sont nommés capitaines à titre temporaire dans l'armée active, à compter du 1er août 1953.

MM. les lieutenants de réserve Chaperon (Henri-Désiré), Chrétien (Stanislas-Jean-Jules), Coutarel (Fernand-Joseph), Dupouy (Serge), Jude (Yves), Quais (Henri-André-Lucien), Charousset (Bernard-Marie-Jules-Louis-Henri), Schutz (Michel-Jacques-Marc), visés à l'article 2 sont nommés lieutenants à titre temporaire dans l'armée active, à compter du 1er août 1953.

La démission de leur grade dans les réserves offerte par ces officiers est agréée. Elle prendra effet à la date de leur intégration dans l'armée active.

Décret du 17 septembre 1953 portant nomination dans le corps des officiers de marine.

Par décret en date du 17 septembre 1953, sont nommés dans le corps des officiers de marine du cadre actif:

Au grade d'enseigne de vaisseau de 2e classe.

(Pour compter du 1er octobre 1953.)

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les élèves de l'école polytechnique dont les noms suivent:

MM. Froissart (Charles), du port de Toulon.
Dard (Philippe-Charles-André), du port de Toulon.
Arnal (Jean-Antoine), du port de Toulon.
Wauters (Jean-Paul-Arthur), du port de Toulon.
Massot (François), du port de Toulon.

Décret du 17 septembre 1953 portant nomination dans le corps du commissariat de la marine.

Par décret en date du 17 septembre 1953, sont nommés dans le corps du commissariat de la marine au grade de commissaire de 3e classe, pour compter du 1er octobre 1953, avec prise de rang du 1er octobre 1952:

MM. Dollon (Bernard-Marie-Joseph);
Hertz (Bertrand-Pierre-Robert),

élèves sortant de l'école polytechnique.

Décret du 17 septembre 1953 portant nominations dans le corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air.

Par décret du 17 septembre 1953, sont nommés ingénieurs militaires de 3e classe des travaux de l'air:

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Honstettre (R.), Bessonnat (G.-H.-M.), Pauchet (S.-R.-E.), Jambeau (C.-P.), Knight (C.-A.), Thorez (J.-F.-J.), Teissier (J.-M.), Youcef-Khodja (M.), Giacometto (C.-L.), Romedenne (P.-A.), Bruot (A.), Baquey (H.), Bouafia (R.), Quintin (R.-J.).

Décret du 17 septembre 1953 portant nominations au grade de sous-lieutenant de réserve, d'aspirants élèves officiers de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 17 septembre 1953, sont nommés au grade de sous-lieutenant dans les différents corps des officiers de réserve de l'armée de l'air, les aspirants élèves officiers de réserve de l'armée de l'air dont les noms suivent, qui ont subi avec succès, l'examen de fin de cours de peloton d'élèves officiers de réserve (7e promotion, 2e fraction).

(Rang du 1er août 1953.)

I. — Corps des officiers de réserve des bases de l'air.

Spécialité: « Contrôleur d'opérations aériennes ».

MM. Plauchut (Bernard-Paul-François), né le 8 août 1929.
Laroche (Serge-René), né le 15 janvier 1928.
Jerebzoff (Stéphan), né le 1er août 1926.
Louis (Georges-André), né le 13 juillet 1927.
Buffaria (Jean-Baptiste), né le 8 juin 1928.
Pignon (Jacques-Albert), né le 1er janvier 1929.
Levy Sousan (Haim-Emile-André), né le 26 août 1929.
Vaysset (Robert-Marius), né le 3 février 1928.
Zimmermann (Yves-Camille), né le 22 novembre 1926.
Bondet de la Bernardie (Christian-Marie-Louis), né le 13 juin 1929.
Amouretti (Yves-Marcel), né le 22 décembre 1927.
Valette (Pierre-Marie-Maurice), né le 29 octobre 1929.
Ifrah (Armand), né le 23 mai 1929.
Bonnafous (Jean-Frédéric), né le 28 avril 1928.
Miribel (Jacques-Henri-Ferdinand), né le 17 janvier 1928.
Bois (Alain), né le 12 juillet 1926.
Porte (Jean-Marie-Léon), né le 24 octobre 1926.
Emeric (Jacques-François-Ferdinand), né le 9 août 1928.
Laplane (Jacques-Marie-Joseph), né le 4 août 1927.
Blanc (Charles-Léopold-Jean), né le 16 octobre 1929.
Langlais (Maurice-Emile-Aimé), né le 12 mars 1928.
Trucas (Roger-Jean), né le 15 mars 1929.

Spécialité: « Contrôleur d'aérodrome ».

MM. Munro (Yves-Georges-Marie), né le 2 juin 1929.
Escudier (Jacques-Roger-Antoine), né le 24 octobre 1929.
Ravigné (Jean-Marcel-Louis), né le 5 août 1927.
Faguet (Robert-Lucien-Augustin), né le 30 mai 1929.

Spécialité: « Encadrement ».

MM. Leguey-Feilleux (Jean-Robert), né le 28 mars 1928.
Cowen (Guy-Isidore-David), né le 13 mars 1929.
Monnet (Pierre-Marius), né le 24 septembre 1926.
Foli (Jean-Olivier), né le 26 avril 1928.
Fichet (Pierre), né le 15 juillet 1929.
Chériaux (Jean-Guy-Albert), né le 21 juin 1926
Bonifay (Eugène-Marcel-Etienne), né le 25 juillet 1927.
Pagney (Bernard-Aimé-Francis), né le 19 novembre 1927.
Joucla (Jean-Paul-Joseph), né le 23 juin 1928.
Bureau (Jacques-Fernand-Gaston), née le 24 juin 1927.
Cluzel (Marcel-René), né le 4 février 1928.
Barès (Mathieu-Henri), né le 30 août 1926.
Philippo (Michel-André-Elie), né le 4 août 1927.

Spécialité: « Infrastructure. »

MM. Gandil (Jacques-Pierre), né le 22 novembre 1928.
Gest (Robert-Henri-Hippolyte), né le 24 février 1929.
Parsy (Claude-Robert), né le 3 octobre 1926.
Giraudat (Guy-Edgard), né le 2 juillet 1928.
Joly (Claude), né le 15 juillet 1928.
Villeret (Yvon), né le 22 juillet 1927.
Lemarie (Jean-Marie-Antoine), né le 13 juillet 1929.
Guilleminot (Jacques-Pierre), né le 10 septembre 1926.
Krieg (Joseph), né le 2 septembre 1928.

Spécialité: « Psychotechnique ».

MM. Devaud (Emmanuel-Georges-Louis), né le 4 avril 1927.

Spécialité: « Etat-major ».

MM. Montouchet (Jacques-Gérard), né le 15 mai 1929.
Portron (Pierre-Gabriel), né le 10 mars 1928.
Savagner (Jean-Marie-Louis), né le 7 janvier 1928.
Lestel (Jacques-Henri-Louis), né le 2 mai 1927.
Zighera (Jacques-André), né le 18 juillet 1929.
Guibbert (André-Jules-Louis), né le 17 août 1926.
Alluin (Guy-Alfred-Maurice), né le 25 septembre 1926.
Landry (Jean-Maurice-Louis), né le 6 octobre 1928.
Rivière (Michel-Bernard), né le 9 avril 1927.
Cardin (Pierre-Jean-Raymond), né le 16 octobre 1926.
Langlois (Lucien-Michel-Bernard), né le 15 septembre 1926.
Berard (Jacques-André-Joseph), né le 7 juin 1929.
Petit (Gérard-Marie-Joseph), né le 19 janvier 1927.
Récan (Maurice-Victor-Marie), né le 4 février 1929.

Spécialité: « Sécurité air ».

M. Pelabon (Claude-Michel-Edgard), né le 18 novembre 1926.

II. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.

Spécialité: « Avion moteur ».

MM. Ducros (Jean-Philippe-Bernard), né le 12 septembre 1929.
Canioni (Maurice-René-Jean), né le 11 décembre 1928.
Constant (Georges-Léopold-Joachim), né le 3 juin 1928.
Graziani (Francis-Jean), né le 27 mars 1928.
Fabre (René-Sylvain), né le 6 mai 1929.
Lescault (Jacques), né le 10 septembre 1929.
Cambray (Jacques-Gabriel-Léon), né le 6 octobre 1928.
Buisson (Jacques-Jean-Marie), né le 23 juillet 1928.
Abadie (Michel-Marcel), né le 4 avril 1928.
Delmon (Jean-Roger), né le 1er juillet 1928.
Tacquet (Maurice-André), né le 1er mai 1929.

MM. Duguet (Jean-Claude), né le 3 août 1927.
Dufour (André-Louis), né le 16 juillet 1929.
Mahé (Roger-Pierre), né le 20 novembre 1928.
Monteil (Maurice-Marc-Jean), né le 7 octobre 1928.
Heid (Jacques-Henri-Ambroise), né le 14 novembre 1927.
Winter (Jean-André-Pierre), né le 8 mars 1928.
Le Thiec (Jacques), né le 18 septembre 1929.
Ravery (Pierre-Louis-Marcel), né le 25 septembre 1928.
Baudrier (Louis-Pierre-Marie), né le 13 janvier 1928.
Parissier (Claude-Armand), né le 28 septembre 1928.
Henry (Pierre-Désiré-Marcel), né le 28 septembre 1928.
Ressel (Carlo-Gaston-Yves), né le 14 décembre 1927.
Crisponi (Pierre-Lucien-Joseph), né le 24 août 1929.
Bourrillon (Michel-Lucien-Henri), né le 24 novembre 1928.
Aubert (Bernard-André-Louis), né le 7 août 1929.
Laurent (Charles-Emile-Armand), né le 12 novembre 1928.
Grosseau (Albert-Georges), né le 7 juin 1929.
Faudeux (Jean-Paul-Louis), né le 3 mai 1928.
Bula (François), né le 2 avril 1928.
Bizodot (Marcel-Léon), né le 25 janvier 1929.
Leger (Hubert-Lucien), né le 7 avril 1929.
Paris (Michel-Roger), né le 13 octobre 1928.
Philip (François-Rémy-Marie), né le 2 août 1927.

Spécialité: « Télécommunications ».

MM. Coudel (Jean-Pierre), né le 21 mars 1928.
Romann (René), né le 9 mars 1929.
Leger (Jean-Paul-Roger), né le 19 juillet 1928.
Scano (Edouard), né le 6 avril 1928.
Mortamet (Jean-Paul), né le 9 novembre 1928.
Fontaine (François-Marie-Jean), né le 30 mai 1928.
Troadec (Claude-Victor), né le 9 février 1929.
Arouété (Robert-Sylvain), né le 11 juillet 1929.
Duprez (Jacques-Lucien-Paul), né le 18 juillet 1928.
Hazard (Antoine-Noël-Marie), né le 31 décembre 1928.
Daniel (Georges), né le 29 avril 1928.
Baretje (Robert-Jean), né le 5 mars 1927.
Massiot (André-Marcel), né le 10 novembre 1928.
Guillot de Suduiraut (Jean-Marc-Marie), né le 24 avril 1929.
Balenoy-Béarn (Jacques-Henri-Charles), né le 11 février 1928.
Fessard (Jean-Pierre), né le 21 novembre 1927.
de Robert de Lafregeyre (Jean-Francis), né le 20 avril 1928.
Salomé (Jacques-Robert-Marie), né le 1er juin 1927.
Coutrel (Rémi-Henri-Alcide), né le 23 mai 1928.
Bernard (Michel-Auguste-Théodore), né le 6 juillet 1929.
Riffard (Jacques-Marius-Henri), né le 10 avril 1929.
Bouscasse (Daniel-René), né le 5 septembre 1927.
Alvernhe (Gérard-Louis-Joseph), né le 16 octobre 1927.
Morel (Yves), né le 24 avril 1929
Sindicas (Jean-César), né le 26 décembre 1928.
Merceron (Claude-Francis-Luc), né le 1er février 1929.
Besage (Bertrand-Louis-Marie), né le 11 juin 1928.
Rusz (Gaston-Georges-Jules), né le 5 juin 1927.
Pizzamiglio (Robert-Claude), né le 6 février 1929.
Amblard (Robert-Joseph), né le 2 juin 1928.
Bournet (François-Henri-Charles), né le 28 mai 1927.
Feuillade (Francis-Jean-Emile), né le 23 avril 1927.
Montaut (Jacques-Paul-Louis), né le 28 septembre 1928.
Genere (Roland-Pierre), né le 8 août 1928.
Chatoux (Jean-Félix-René), né le 6 juillet 1928.
Amargé (Edmond-Auguste-Florent), né le 27 septembre 1928.
Scaillierez (Jean-Jules-Joseph), né le 10 avril 1928.
Nenert (Philippe-Marie), né le 8 décembre 1928.
Salat (Jacques-Charles), né le 22 avril 1928.
Lagron (Jean-Pierre-Louis), né le 10 novembre 1927.
Charbit (Norbert-Nathan), né le 11 février 1928.
Chanudet (Louis-Jacques-Marcel), né le 21 juin 1929.
Leclercq (Maurice-René), né le 19 avril 1929.
Polge (Robert-Jean), né le 11 mars 1928.
Landel (Didier), née le 8 septembre 1928.

Spécialité: « Mécanicien, armement, équipement, photo ».

MM. Foulonneau (Georges-Henri), né le 21 mai 1928.
Guillon (Michel-Paul), né le 2 avril 1929.
Gruaz (Michel-Pierre-Alfred), né le 23 juillet 1929.
Assaiante (Georges-Albert-Joseph), né le 25 juillet 1927.
Delpy (André-Pierre), né le 18 février 1928.
Lemclud (Jacques-Edouard-Georges), né le 8 avril 1928.
Kessler (Jacques-Charles-David), né le 15 juillet 1927.
Jouannaux (Raoul-Léon-Eugène), né le 26 novembre 1928.

III. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air.

Spécialité: « Administratif ».

MM. Le Guen (Alain-Henry-Louis), né le 17 mai 1926.
Pascal (Albert-Paul-Robert), né le 28 mars 1929.
Jacquel (André-Georges), né le 6 février 1929.
Constant (Max-Jean-Marie), né le 25 mars 1928.
Bichut (Claude-Marie), né le 13 octobre 1929.

Décret du 17 septembre 1953 portant changement d'armée d'un officier de réserve de l'armée de l'air dans l'armée de terre (troupes métropolitaines).

Par décret en date du 17 septembre 1953:

Est rayé des cadres des réserves de l'armée de l'air:

M. Wauthier-Wurmser (Claude-Jean), commandant, C. M. A. n° 222.

Est admis dans les cadres des réserves de l'armée de terre et affecté, pour administration, à l'état-major désigné ci-après:

1re Région militaire

Subdivision de Paris.

M. Wauthier-Wurmser (Claude-Jean), chef d'escadron d'artillerie, rang du 25 septembre 1945.

Commissariat de la marine.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), en date du 12 septembre 1953, sont nommés au grade d'élève commissaire de la marine pour compter du 1er octobre 1953:

MM. Clerc (Robert), Toernig (Jean-Pierre), Callu (Etienne), Jaquemet (Robert), Cellier (Michel), Lourdelet (Emmanuel), Robert (Jean-Paul), Pagès (Jean).

Ces élèves commissaires devront être rendus le 1er octobre 1953 au port de Toulon, où ils contracteront, au titre de l'armée de mer, dans les conditions fixées par la loi du 13 décembre 1932 et par le décret du 15 août 1953, un engagement les liant au service pour une durée de six années à compter du jour de leur sortie de l'école du commissariat de la marine.

Nomination au grade de stagiaire des affaires militaires musulmanes.

Active

Par décision en date du 12 septembre 1953, les candidats dont les noms suivent, classés définitivement au concours d'admission dans le corps des officiers des affaires militaires musulmanes par décision du 5 juillet 1952 (*Journal officiel* des 14 et 15 juillet 1952), sont nommés:

Au grade de stagiaire des affaires militaires musulmanes
(adjudant).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Berthon (Pierre-Luc), Lagaillarde (Yves-Roger), Boudot-Lamotte (Antoine-Marie-Joseph-Jean-Baptiste), Butel (Jacques), Faure (Alain), Cirot (Gilbert-Henri-Jean-Marcel).

Liste des candidats admis à la section vétérinaire de l'école du service de santé militaire.

Par décision en date du 11 septembre 1953, les candidats dont les noms suivent ont été admis en qualité d'élèves à la section vétérinaire de l'école du service de santé militaire en 1953:

MM. Boutelier (Charles-Henri-Hippolyte), Lemaire (Guy-Georges-Albert), Coutellier (Pierre), Maas (Jean-Guillaume), Lepori (Robert-Emile), Minot (Michel).

Les intéressés se présenteront le 10 octobre 1953 au directeur de l'école du service de santé militaire, munis de la lettre de nomination qui leur sera adressée préalablement.

Liste des élèves de l'école navale nommés au grade d'aspirant du cadre actif.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 16 septembre 1953:

I. — Sont nommés au grade d'aspirant de marine du cadre actif, à compter du 1er octobre 1953, les élèves de l'école navale dont les noms suivent:

Du port de Toulon.

MM.
Lambert (André-Simon-Georges).
Méchet (Charles-Henri-Christophe-François).
Chevalier (Hervé).
Lanxade (Jacques-René-Pierre-Marie).
Weiss (Edouard-Francis-Henri-Lucien).
Mollard (Claude-Henri).
Berger (Michel-Henri-Amédée).
Bonvallet (Claude-Roger).
Bosc (Roger-Henri).
Masson (Paul-Antoine-Pierre).

Harnay (André-Jean).
Bonbon (Christian).
Schmit (Guy-Sylvain-Emilien).
Labergerie (Bruno-René-Jean-Marie).
Favreul (Jacques-Ernest-Marie-Joseph).
Montluçon (Jacques-Bernard-Antoine).
Revillon (Jean-Antonin-Louis).
Richard (Jean).
Pilven (Yves-Marie-Jean).
Bosquillon de Frescheville (Louis-Antoine-Marie).
Piquet (François-Pierre).
Cottin (Jean-Louis).
Pinelli (Jacques-Joseph-Marie-Ernest).
Lauga (Jean-Marie-Edmond).
Hellot (Jean-Claude-Maurice).
Gamblin (Philippe-Charles).
Clavier (Jean-Pierre-René-Gabriel).
Boussaroque (Guy-Serge-Louis).
Borio (Maurice-Louis-Henri).
Théry (Jean-Marie-Joseph).
Zarrouati (Guy).
Ruty (Paul-Victor-Omer).
Piot (Gérard-Marie-Maurice).
Cauvin (Jean-Jacques-Achille).
Lemarquand (Yves-Claude-Paul).
Fontan (Jacques-Jules-Jean-Germain).
Briand (Jean-François-Claude-Rémy).
Périssé (Maurive-Emile-Jules).
Magnac (Jean-Claude-Gérard-Robert).
Kernec (Paul-Hervé-Joël).
Anus (Henri-Louis).
Allanic (Maurice-Jean-Joseph).
Gourmelon (Jean).
Perdriau (Alexis-Yves-Georges).
Faivre (Claude-Lucien).
Rebotier (Georges-Serge-Robert).
Lambert (Michel-Louis-André).
Chauvet (René-Emile-Jean).
Gaveriaux (Henri-Désiré-Charles-Robert).
Vandenbroucke (Arthur-Jean-Louis).
Michel (René-Francis-Louis).
Pédron (Jacques-Gilbert-Marie).
Roederer (Jean-Philippe).
Calmon (Pierre-André).
Lejay (Henri-Gustave).
Velluet (Marcel-Etienne).
Reymond (Jean-Baptiste-Emile-Augustin).
Gouton (François-Jean-Louis-Pierre).
Glachant (Didier).
Allard (Paul-Gonzague-Marie).
Cazenave (Jean-Pierre-Georges).
Queinnec (Yves-Bernard).
Sassolas (Emile-Paul-Xavier).
Jodon de Villeroché (François-Marie-Guy).
Boyer-Ressès (Henri-Joseph-Raymond).
Blondeau (Georges-Marcel-Marie).
Vallée (François-Jules).
Roubinet (Alain-Marie-Gabriel).
Morain (Jean-Henri-Marius).
Hamel (Claude-Henri-Jacques).
Boyer (Jacques-Marie-Charles).
Scheid (Alain-Nicolas).
De Vivie de Régie (Aymard-Marie-Roger-Jean).
Rouarch (Claude-René).
Bessette (Jacques).
Dugrenot (Jacques).
Gardair (Didier-Marie-Xavier).
Poher (Gilbert-Yves-Jacques).
Jarry (Louis-André).
Chabert (Jean-Léon-Marie).

II. — Sont nommés au grade d'aspirant mécanicien du cadre actif, à compter du 1er octobre 1953, les élèves de l'école des élèves ingénieurs mécaniciens dont les noms suivent:

Du port de Toulon.

MM.

Pinasa (Jean).
Le Heiget (Roger-Jean-Marie).
Pacaud (Michel-Gaston).
Le Pan (André-Alain).
Poullavec (Louis-Yves-Marie-Modeste).
Rousseau (Henri-Marie-Louis-Emile).
Germain (Jean-Marie-Pierre).
Audry (Jean-Charles-Fernand).
Monot (Jacques-André).
Cloarec (Marcel-Ambroise).
Rozé (André-Albert-Louis).
Hébert (Georges-Victor-Régis).

Liste d'aptitude à l'emploi d'expert titulaire de l'habillement.

A la suite des épreuves du concours organisé en 1953 pour le recrutement d'experts de l'habillement sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi d'expert titulaire du service de l'habillement les candidats énumérés ci-après classés, dans chaque catégorie, par ordre de mérite.

1re Catégorie. — *Tissus et bonneterie.*

1 Hoffmann (Albert), 181, rue de Neufchâtel, à Reims.
2 Amar M'Hamed, expert supplémentaire à l'annexe du S. F. H. de l'Est à Mulhouse (Haut-Rhin).

2e Catégorie. — *Confection.*

1 Lucas (Eugène), 127, rue de l'Université, à Paris (7e).
2 Escarmel (Jean), 3 *bis*, rue Mizon, à Paris (15e).
3 Grunfogel (Jacques), expert supplémentaire au S. F. H. du Sud-Ouest à Toulouse (Haute-Garonne).

3e Catégorie. — *Bois.*

1 Houberdon (Michel), à Saint-Etienne-sur-Remiremont (Vosges).
2 Augustin (Marc), commis administratif au C. T. A. C. no 5, à Toulouse.
3 Vailhe (Marcel), à Ceyras (Hérault).

Nota. — La liste d'aptitude à l'emploi d'expert catégorie « cuirs » sera établie ultérieurement.

Liste de classement à l'examen de fin de cours des élèves officiers de la 14e série (division Saint-Cyr) de l'école spéciale militaire interarmes.

1 Reyes (M.-J.-C.).
2 Trillat (C.-D.-M.-P.).
3 Jorrion (R.-L.).
4 Pagès (J.-P.-M.-L.).
5 Oudart (J.-A.-G.).
6 Babel (C.-G.).
7 Périn (S.-R.).
8 Sézille de Masancourt (C.-L.-G.).
9 Chaix (B.-M.-M.).
10 Leblanc (L.).
11 Barbé (J.-G.-A.).
12 Laurent (C.-A.).
13 De L'Estoile (J.-P.-M.).
14 Lignet (J.-G.).
15 Allard (M.-J.-J.-M.-J.).
16 Juthier (H.-M.-J.).
17 Fisch (J.-C.).
18 Genelot (R.-A.-P.).
19 Leprince (P.-P.-A.).
20 Buffenoir (E.-M.-L.-P.).
21 Laborde (P.-P.-R.-A.).
22 Maritet (C.-M.).
23 Rudloff (J.-M.-L.).
24 De Pouilly (J.-M.-A.).
25 Viennot (B.-H.-F.).
26 Moynard (B.-E.-L.-T.).
27 Dupont (J.-L.).
28 Charpin (R. G.).
29 Pacquet (S.-M.-F.).
30 Balp (M.-A.-M. E.).
31 Butlet (A.-G.-M.).
32 Brayer (M.-G.-G.).
33 Vaillant (H.-M.-R.).
34 Bourgogne (J.-A.-E.).
35 Caralp (J.-L.-P.).
36 Schoen (Y.-N.).
37 Le Boité (F.-J.-E.-M.).
38 Flamand (J.).
39 Le Bars (E.-Y.).
40 Schmitt (L.-J.-G.).
41 Granger (J.-H.-P.-M.).
42 Derode (H.-L.-M.-M.).
43 Chevalier (J.-E.-M.).
44 Burtin (J.).
45 Dentin (L.-C.-A.).
46 Chavanat (D.-P.).
47 Petit (J.-J.).
48 Burthey (H.-E.).
49 Ceccaldi (M.).
50 Labbé (P.).
51 De La Rocque de Séverac (H.-M.-P.).
52 Petit (J.-R.).
53 Thiebaut (J.-M.-A.).
54 Mircher (H.-G.-J.-J.-C.).
55 De Bressy de Guast (J.-C.-M.-M.-G.).
56 Toma (J.-C.-P.).
57 Richard (J.-C.-F.).
58 Rhein (E.-L.-M.).
59 Lefebvre (J.-V.-M.-G.).
60 Hamel (J.-C.-A.).
61 Mommessin (A.-H.).
62 Franceschi (M.).
63 Fissore (P.-A.).
64 Brunet (F.-R.-T.).
65 Berge (G.-H.-F.-M.).
66 Leroy (J.-F.-E.-D.).
67 Trendel (G.-E.-J.).
68 Beaudoin (R.-G.-F.).
69 Chouard (P.-J.-M.).
70 Vial (M.-L.).
71 Ponton (M.-H.-C.).
72 Fournié (S.-J.-L.).
73 Gilli (René-C.-L.).
74 Montagnon (P.-P.).
75 Montfort (H.).
76 Renaut (C.-M.-A.-Z.).
77 Girault (C.-R.-E.).
78 Basset (H.-A.-J.).
79 Goutlenoire (H.-M.-P.).
80 Baudin (M.-C.-J.).
81 Pflug (R.-E.).
82 Laporte (P.-L.-M.).
83 Gloux (J.-R.-P.).
84 Bienfait (L.-L.-J.).
85 Rousselle (E.-J.-E.).
86 Vergnas (M.-J.-M.).
87 Putigny (B.-C.).
88 Laverdant (A.-A.-L.).
89 Iliou (J.-M.-M.).
90 Cailleux (Jean-M.-M.-A.).
91 Mercier (P.-R.-J.).
92 Heurtaut (R.-E.-J.).
93 Badet (C.-J.-M.).
94 Chemin (P.-F.).
95 Salaün (H.-A.-H.).
96 Baratchart (J.-E.-M.-A.).
97 Diné (G.-R.-J.).
98 Mourot (R.-R.).
99 Deschard (P.-M.).
100 Curnier (J.-M.-P.).
101 Breneol (H.-F.-M.).
102 De Cazenove (R.-G.).
103 Huyard (E.-J.-J.-H.).
104 Fays (A.-A.-G.).
105 Bissonnier (M.).
106 Jean (B.-E.-J.).
107 Collomb (C.-R.-M.-N.).
108 Barbier (H.-L.-A.-J.-M.).
109 Petit (J.-L.-R.-M.).
110 Ruffier d'Epenoux (H.-M.-B.).
111 Blanc (B.-A.-A.).
112 Fairise (J.-L.-G.).
113 Devevey (J.-M.-E.).
114 Cornebois (M.-R.-R.).
115 De Rolland (H.-F.-M.-D.-P.).
116 Carpentier (P.-J.-M.-V.).
117 Baulain (R.-P.).
118 Lainé (R.-G.-E.-A.).
119 Montlahuc (J. M.).
120 Prat (J.-A.-M.).
121 Segond (A.-J.-J.).
122 Moser (J.-E.).
123 Robinet (B.-E.-L.).
124 Bouteille (J.-S.).
125 Mureau (J.-C.).
126 Forichon (J.-R.-G.).
127 Viard (L.-H.).
128 Guérin (P.-L.-E.).
129 Santenard (M.-A.).
130 De Lesquin du Plessis-Casso (B.-M.-M.).
131 Nicolas (R.-E.-L.).
132 Petididier (J.-C.-H.-A.).
133 Fray (B.-J.-M.).
134 Ronot (H.-L.-R.).
135 Malgorn (A.).
136 Jouvenot (P.-L.-R.-E.-J.).
137 Blanc de Lanaute (A.-P.-G.).
138 Deffontaines (J.-M.-A.-L.).
139 Fizaine (P.-M.-G.).
140 Rigneault (A.-M.-P.).
141 Sainotavit (B.-M.-J.-P.).
142 Berthou (M.-L.-G.).
143 Sourisseau (G.-M.-J.).
144 Bourgeois (M.).
145 Dyevre (G.).
146 Debisschop (C.-B.-J.-J.).
147 Bouchet (X.-J.-A.-M.-R.-T.).
148 Puaud (R.-L.).
149 Ornano (J.-P.).
150 Bugat (A.-G.-A.).
151 Rougerie (A.-J.-M.-V.).
152 Sinault (Michel-J.-P.).
153 Kerrand (A.-L.).
154 Lorans (J.-H.-M.).
155 Dufaure de Citres (J.-L.-J.).
156 Fourcade (H.-E.-L.).
157 Pouilloux (C.-R.).
158 Durbet (P.).
159 Le Gac (J.).
160 Mallet (M.-R.-P.).
161 Lefebvre (G.-E.-V.-C.).
162 Kandel (A.-M.).

163 Lazerges (J.-F.-P.-A.).
164 Cros (G.-A.-J.-M.).
165 Pradère (P.-F.-C.).
166 Kermarrec (R.-S.).
167 Flye-Sainte-Marie (B.-P.-M.-M.).
168 Daubert (J.-R.-Y.).
169 Masse (H.).
170 Frament (J.-M.).
171 Picard (J.-L.).
172 Guillemot (H.-J.-P.-M.).
173 Le Guen (Y.-E.-M.).
174 Lamant (R.-A.).
175 Vuillaume (P.).
176 Cotten (R.-Y.).
177 Lefèvre (Y.-M.-M.).
178 Zwingelstein (H.-A.-Y.).
179 Priot (J.-P.-F.).
180 Cottineau (J.-C.).
181 Collignan (F.-P.).
182 Dupont (A.-M.-F.).
183 Noël (B.-M.).
184 Greyfié de Bellecombe (J.-M.-C.).
185 Moreau (M.-H.).
186 Gibergues (J.-F.).
187 Carrelet de Loisy (H.-B.-M.-B.).
188 Sarazin (A.-M.-A.).
189 Carrere (R.-B.).
190 Gueneley (P.-M.-R.-P.).
191 Blondel (P.-L.).
192 Laure (H.-J.-M.).
193 De Sury d'Aspremont (P.-C.-L.-F.).
194 Dutheil (B.-F.).
195 Lambert (J.-L.-J.).
196 Weigel (M.-B.-J.).
197 Tarrit (B.-P.-J.).
198 Molinié (J.-R.).
199 Prêtre (M.-G.).
200 Boscals de Reals (H.-M.-C.).
201 Guilloux (M.-P.-Y.).
202 Arbanere (O.-H.-P.).
203 Speyer (P.-X.).
204 Pourcin (H.-M.-M.).
205 Lacroix (J.-F.-C.-R.).
206 Gélineau-Larrivet (J.-L.-G.).
207 Armagnacq (H.-J.-O.-P.).
208 Ancel (F.-H.-M.).
209 Mairaville (B.-A.-P.).
210 Diot (M.-R.).
211 Jacob (F.-M.).
212 Geslin (Pierre-F.).
213 Grangeon (J.-M.).
214 Dive (M.-R.-L.).
215 Tillier (J.-F.-G.).
216 Lesecl (F.-J.-C.-L.-M.).
217 Richard (J.-J.-P.).
218 Gény (F.-L.).
219 Girard (L.-J.-A.).
220 Garnier (A.-P.).
221 Vincent (J.).
222 Botirie (J.).
223 Prigent (J.-L.-A.).
224 Bizien (P.-C.-M.-J.).
225 Le Lièvre de La Morinière (B.-M.-J.).
226 Ferron (G.-L.-P.).
227 Flochlay (J.-A.).
228 Tirat (B.-A.-M.-R.).
229 de Guillebon de Resnes (R.-E.-M.-G.-J.).
230 Champanhet (R.-P.-M.).
231 Dessirier (R.-L.).
232 Barau (R.-J.-E.-M.-E.).
233 Rio (P.-E.-A.).
234 Schreiber (N.-B.-M.).
235 Bathfoulier (A.-M.-J.).
236 Simonot (A.-L.-E.-M.).
237 Coumes (M.-J.).
238 de Tchaguine (M.-F.-A.).
239 Cavelier de Cuverville (B.-C.-H.-D.).
240 Housset (B.-M.).
241 Delabrousse (H.-F.-J.).
242 Colin de Verdière (B.-L.-M.-J.).
243 Mathey (R.-A.-E.).
244 Chabaud (C.-E.-G.).
245 Beaumont (M.-M.).
246 Jeannequin (H.-P.-C.).
247 Paera d'Andert (F.-L.-M.-G.).
248 Guilloux (A.-G.-F.-J.).
249 Raymond (C.-A.-J.).
250 Jais (M.-R.).
251 Chiama (L.).
252 Bosc (G.-P.-J.).
253 Cumunel (Y.-R.-M.).
254 Van-Haelen (M.-M.-L.-R.-L.).
255 Lassalle (J.-J.).
256 Roland (J.-M.-J.).
257 du Boisguehenneuc (R.-M.-A.).
258 Fauchoux (R.-P.-D.).
259 Lavabre (P.-F.).
260 Imbot (R.-M.-J.).
261 Cornefert (H.-P.).
262 Kerros (R.-E.).
263 Guelpa (J.-S.).
264 Fournon (G.-R.-J.-M.).
265 De Cacqueray-Valmenier (H.-R.-M.-J.).
266 Fraigne (C.).
267 Vergen (J.-H.).
268 Bertschy (L.-P.).
269 Marchal (B.-H.).
270 Burnet (H.-G.).
271 Corne (H.).
272 Ducoux (F.-L.).
273 Riou (J.-J.).
274 d'Arche (J.-M.-F.).
275 Gattefosse (J.-B.-A.-R.).
276 Lamothe (L.-J.-M.).
277 Francqnville (P.-M.).
278 Barbey (R.-C.-J.).
279 Olivier (P.-M.-J.-M.).
280 Malice (A.-M.).
281 David (P.-R.-L.-G.).
282 Le Calvez (R.-Y.-P.).
283 Bourcart (J.-P.-F.).
284 Carrat (C.-J.).
285 Tymen (A.-G.).
286 Barreau (B.-J.-M.).
287 Villeret (C.-G.-M.-H.).
288 Girault (S.-R.).
289 de Longeaux (D.-J.-M.-A.).
290 Ducuily (J.-R.).
291 Coulon (M.-G.).
292 Caluraud (G.-G.-G.).
293 Turlotte (M.-H.-M.).
294 Dubouchet (M.-F.).
295 Cronier (A.-M.-J.).
296 Henry (M.-L.-C.).
297 Taelman (C.-M.-L.).
298 Vaulon (A.-M.-O.).
299 Anfond (L.-G.-M.).
300 Barguil (J.-S.).
301 Cros (M.-J.-J.-G.).
302 Gainche (D.-P.-M.).
303 Mercier (R.-G.).
304 Hervé (L.-V.-J.-M.).
305 Gros (A.-M.-R.).
306 Grélot (M.-L.-P.).
307 Nancy (M.).
308 Kononenko (S.).
309 Ribette (C.-M.).
310 Baroux (G.-J.).
311 Le Bris (R.).
312 Reale (M.-R.-C.).
313 de Viguerie (P.-J.-P.-X.).
314 Coulhon (P.-L.-M.).
315 Préteseille (J.-G.-E.-M.).
316 Bouyé (D.-M.-R.).
317 Pierre (A.-A.).
318 Mercier (G.-A.-J.).
319 Henry (J.-H.).
320 Regrettier (M.-M.-C.).
321 Braud (X.-M.-J.-J.).
322 de Valon (A.-P.-J.-F.-A.).
323 Privat (J.-L.-A.).
324 Jeanson (H.-G.).
325 Leclercq (J.-C.-A.).
326 Ducrettet (R.-J.-F.).
327 Thubeuf (Y.-M.-H.).
328 Gautron (Y.-F.-M.).
329 Peccavy (J.-A.).
330 de Gouberville (A.-M.-M.).
331 Trimbour (R.-L.-M.).
332 Vié (M.-G.-M.).
333 Turlier (J.-E.).
334 Payen (J.-P.).
335 Boyer (B.-L.-J.).
336 Davy (R.-C.-A.-M.-R.).
337 Léon (A.-L.-P.).
338 Lemarchand (C.).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 28 août 1953 portant témoignage de la Reconnaissance française.

Ces textes sont publiés au numéro 22 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 17 septembre 1953 portant nomination d'un maire adjoint dans le 19e arrondissement de Paris.

Par décret en date du 17 septembre 1953, M. Lamouroux (Jean) est nommé maire adjoint du 19e arrondissement de Paris.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 53-866 du 11 septembre 1953 fixant le taux d'indemnités susceptibles d'être allouées à certains personnels des trésoreries des territoires d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de la France d'outre-mer, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret du 2 mars 1910 sur la solde et les accessoires de solde du personnel colonial et les textes modificatifs;

Vu le décret n° 53-235 du 24 mars 1953 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel des trésoreries des territoires d'outre-mer;

Vu le décret n° 50-1348 du 27 octobre 1950, notamment son article 9, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 aux fonctionnaires de certains cadres civils exerçant normalement leur activité dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer;

Vu le décret n° 51-509 du 5 mai 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 6 de la loi n° 50-772 du 30 juin 1950 relatif à la répartition des cadres de fonctionnaires civils et relevant de l'autorité du ministre de la France d'outre-mer, en cadres généraux, supérieurs et locaux;

Vu le décret n° 51-510 du 5 mai 1951 relatif à l'application du règlement d'administration publique n° 51-509 du 5 mai 1951;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu les décrets n° 49-528 et n° 49-529 du 15 avril 1949, n° 49-1257 du 27 août 1949, n° 50-295 et n° 50-296 du 10 mars 1950 relatifs aux soldes des fonctionnaires des cadres régis par décret relevant du ministère de la France d'outre-mer;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'indemnité de caisse et de responsabilité allouée aux préposés du Trésor dans les territoires d'outre-mer est fixée aux taux ci-après à compter des 1er juillet 1949 et 1er juillet 1951.

	A COMPTER du 1er juillet 1949	A COMPTER du 1er juillet 1951
	Francs.	Francs.
Titulaire de paierie hors classe....	73.000	108.000
Titulaire de paierie de 1re classe..	62.400	93.600
Titulaire de paierie de 2e classe...	51.000	76.500
Titulaire de paierie de 3e classe..	39.600	59.400

Art. 2. — Les agents du cadre général des trésoreries des territoires d'outre-mer qui, par leur affectation dans les bureaux des trésoreries générales ou des trésoreries-paieries des territoires d'outre-mer, sont astreints à des sujétions spéciales et à l'exécution de travaux supplémentaires peuvent bénéficier à ce titre d'indemnités forfaitaires dont le montant ne peut dépasser les taux fixés ci-après sans pouvoir, en outre, excéder les crédits budgétaires prévus à cet effet dans chaque territoire et calculés par application des taux moyens suivants:

	TAUX MAXIMUM		TAUX MOYEN	
	A compter du 1er janvier 1951.	A compter du 1er octobre 1951.	A compter du 1er janvier 1951	A compter du 1er octobre 1951.
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Fondé de pouvoir, inspecteurs principaux et payeurs.....	72.500	92.000	36.250	46.000
Payeurs adjoints.....	44.000	56.000	22.000	28.000

Art. 3. — Les indemnités visées aux articles 1er et 2 du présent décret ne peuvent se cumuler et sont exclusives de toutes rémunérations forfaitaires ou horaires pour travaux supplémentaires. Leurs montants fixés en francs métropolitains sont payés mensuellement aux bénéficiaires pour leur contre-valeur en monnaie locale d'après la parité en vigueur pendant la période de liquidation multipliée par l'index de correction applicable aux traitements.

Art. 4. — Les personnels visés aux articles 1er et 2 ne perçoivent pas les indemnités fixées par ces articles lorsqu'ils sont en position de congé.

Toutefois, les préposés du Trésor peuvent prétendre à l'indemnité de caisse et de responsabilité s'ils conservent, pendant leur congé, la responsabilité de la gestion de leur poste.

Art. 5. — Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et notamment l'arrêté interministériel du 22 août 1946.

En conséquence, les indemnités prévues par les dispositions des articles précédents se substituent, le cas échéant, aux indemnités de même nature précédemment fixées.

Pour la période comprise entre leur date de création et celle de publication du présent décret, ces indemnités seront payées aux bénéficiaires, déduction faite des indemnités perçues, éventuellement, au titre de l'arrêté interministériel du 22 août 1946 ou au titre de la réglementation pour travaux supplémentaires.

Art. 6. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la France d'outre-mer, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 11 septembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
PIERRE JULY.

Décret n° 53-867 du 21 septembre 1953 relatif au règlement des dépenses publiques au moyen de traites.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 7 (alinéa 1er) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes, par l'effet duquel sont provisoirement maintenus en application:

1° L'acte dit loi du 22 octobre 1940 relative au règlement des dépenses publiques au moyen de traites;

2° L'acte dit décret du 22 octobre 1940 fixant les conditions d'application de l'acte dit loi du 22 octobre 1940 relative au règlement des dépenses publiques au moyen de traites;

Vu le décret n° 53-140 du 11 mai 1953 relatif au règlement des dépenses publiques au moyen de traites,

Décrète:

Art. 1er. — A compter du 28 septembre 1953, est fixée à 10 millions de francs la limite au-dessus de laquelle les marchés de travaux et les marchés de fournitures passés par l'Etat sont soumis au mode de règlement par traites institué par l'acte dit loi du 22 octobre 1940.

Art. 2. — A compter de la même date, il ne sera plus émis d'avis de règlement pour un montant inférieur à 500.000 F. Tout payement partiel au titre de l'exécution des marchés ci-dessus visés qui porte sur une somme inférieure à 1 million de francs est réglé intégralement au comptant.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 septembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Modification aux dispositions de l'annexe IV au code général des impôts relatives à l'emploi des machines à timbrer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 septembre 1953: page 8281, 1re colonne, 5e ligne, au lieu de: « Vu l'article 852 du code général des impôts », lire: « Vu l'article 862 du code général des impôts ».

Modification des arrêtés des 30 juin 1952 et 31 janvier 1953 relatifs au remboursement des charges sociales et fiscales aux entreprises exportatrices.

Rectificatif au *Journal officiel* des 31 août et 1er septembre 1953:

Page 7753, 1re colonne, au lieu de: « 1278 A à F Fontes brutes, en lingots, gueuses ou saumons », lire: « 1278 A à E Fontes brutes, en lingots, gueuses ou saumons ».

Même page, 2e colonne, au lieu de: « 73-10 Barres en fer ou en acier, etc... », lire: « Ex 73-10 Barres en fer ou en acier, etc... ».

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

QUATRIÈME TABLEAU

des éléments retenus pour le calcul des bénéfices agricoles forfaitaires imposables au titre de l'année 1952 (bénéfices de 1952).

(Art. 66 du code général des impôts.)

NATURE DES CULTURES	RÉGIONS AGRICOLES et catégories d'exploitations.	BÉNÉFICES forfaitaires imposables à l'hectare (propriétaire exploitant).	AUTRES ÉLÉMENTS A RETENIR POUR LE CALCUL des bénéfices forfaitaires imposables.
1	2	3	4
		Francs C. F. A.	
	Département de la Réunion.		
Canne à sucre.....	Partie du vent:		
	1re région. — Terres irriguées.....	23.500	
	2e région. — Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-André	17.000	
	3e région. — Saint-Denis, Bras-Panon, Saint-Benoit	15.000	
	4e région. — Sainte-Rose, Salazie, Champ-Borne, Sainte-Anne, Rivière-Dumas-les-Bas, Bras-Panon, zone située au-dessus du chemin de ceinture.....	12.000	
	Partie sous le vent:		
	1re région. — Terres irriguées.....	28.000	
	2e région. — Petite-Ile, Tampon, Saint-Pierre, Entre-Deux, Saint-Louis, Etang-Salé, Avirons, Saint-Leu, Trois-Bassins, Saint-Paul	14.000	
	3e région. — Saint-Philippe, Saint-Joseph, Port, Possession, zone située au-dessus de la route Hubert-Delisle.....	11.000	
Cultures vivrières.....	Partie du vent:		
	1re région. — Terres irriguées.....	10.000	
	2e région. — Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-André	9.000	
	3e région. — Saint-Denis, Bras-Panon, Saint-Benoit	7.000	
	4e région. — Sainte-Rose, Salazie, plaine des Palmistes, Champ-Borne, Sainte-Anne, Rivière-Dumas-les-Bas, Bras-Panon, zone située au-dessus du chemin de ceinture...	6.000	
	Partie sous le vent:		
	1re région. — Terres irriguées.....	7.000	
	2e région. — Saint-Paul, Trois-Bassins, Saint-Leu, Avirons, Etang-Salé, Saint-Louis, Entre-Deux, Saint-Pierre, Tampon, Petite-Ile	5.000	
	3e région. — Possession, Port, Saint-Joseph, Saint-Philippe, zone située au-dessus de la route Delisle.....	5.000	
Vanille	Ensemble du département.....	11.000	
Exploitation de polyculture, canne à sucre et cultures vivrières.	Partie du vent:		
	1re région. — Terres irriguées.....	20.000	
	2e région. — Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-André	15.000	
	3e région. — Saint-Denis, Bras-Panon, Saint-Benoit	13.000	
	4e région. — Sainte-Rose, Salazie, Champ-Borne, Sainte-Anne, Rivière-Dumas-les-Bas, Bras-Panon, zone située au-dessus du chemin de ceinture.....	10.000	
	Partie sous le vent:		
	1re région. — Terres irriguées.....	22.700	
	2e région. — Petite-Ile, Tampon, Saint-Pierre, Entre-Deux, Saint-Louis, Etang-Salé, Avirons, Saint-Leu, Trois-Bassins, Saint-Paul	11.500	
	3e région. — Saint-Philippe, Saint-Joseph, Port, Possession, zone située au-dessus de la route Hubert-Delisle.....	9.000	
Exploitation de polyculture, canne à sucre et vanille.	Ensemble du département.....	12.500	
Tabac	Idem	10.000	
Géranium	Idem	0	
Vétyver	Idem	7.000	
Pomme de terre.....	Idem	10.000	
Caféier	Idem	12.000	
Bananier	Idem	12.000	

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 53-868 du 17 septembre 1953 relatif aux bourses nationales de l'enseignement du second degré dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 51-1225 du 25 octobre 1951 modifié par le décret du 2 septembre 1953, et notamment l'article 13 qui prévoit que « des décrets pris sur le rapport du ministre de l'éducation nationale préciseront les formalités d'inscription, l'organisation et le fonctionnement des commissions départementales, régionales et nationale, les modalités des examens d'aptitude, celles de l'attribution et de l'affectation des bourses et le régime de scolarité des boursiers des classes secondaires ainsi que les formalités d'inscription, la composition, l'organisation et le fonctionnement des commissions académiques, les modalités d'attribution des bourses et le régime de scolarité des boursiers des classes préparatoires aux grandes écoles »;

Après avis du conseil supérieur de l'éducation nationale,

Décrète:

Art. 1er. — Les formalités d'inscription, la composition, l'organisation et le fonctionnement des commissions académiques, les modalités d'attribution des bourses et le régime de scolarité des boursiers des classes préparatoires aux grandes écoles sont fixés conformément aux dispositions du présent décret.

TITRE Ier. — *Formalités d'inscription et conditions d'âge.*

Art. 2. — Les demandes de bourses pour les classes préparatoires aux grandes écoles de l'Etat ou reconnues par l'Etat doivent être adressées avant le 1er mai de chaque année au recteur de l'académie dont dépend l'établissement dans lequel le candidat sollicite son affectation. Le dossier de demande de bourse comprend:

1° Une demande précisant la préparation envisagée, l'établissement demandé et en quelle qualité le candidat désire le fréquenter (comme pensionnaire, demi-pensionnaire ou externe);

2° Un bulletin de naissance, à défaut de présentation du livret de famille ou d'un extrait de l'acte de naissance;

3° Une pièce attestant la nationalité française du candidat;

4° Le certificat de baccalauréat (1re partie seulement si l'élève n'a pas encore terminé ses études secondaires au moment du dépôt du dossier);

5° Un certificat scolaire et l'avis du chef de l'établissement fréquenté et des professeurs des disciplines principales sur l'aptitude du candidat à entreprendre ou à poursuivre les études choisies;

6° Un certificat de domicile des parents, ou la déclaration sur l'honneur en tenant lieu;

7° Une feuille de renseignements établie sur un modèle fourni par le rectorat et indiquant:

Les nom, prénoms, profession et adresse complète du père et de la mère;

Les nom, prénoms du candidat et, le cas échéant, sa qualité de pupille de la nation;

Le nombre de ses frères et sœurs, avec leur âge et, s'il y a lieu, leur situation de boursier et le taux de leur bourse ou leur profession;

L'aide déjà accordée par l'Etat, les départements, les communes, les collectivités ou établissements publics pour l'un ou l'autre des enfants;

Les ressources totales de la famille (ressources des parents et des enfants déclarés comme étant à la charge de la famille);

Le cas échéant, les ressources propres des candidats;

Le total des impositions payées par les parents;

Les charges de la famille.

Le père, la mère ou le tuteur certifient la sincérité de ces renseignements. Cette déclaration est visée par le maire. Sur cet imprimé, il sera spécifié très clairement que toute déclaration qui, ultérieurement, serait reconnue volontairement insuffisante ou inexacte entraînerait, sans autre formalité, le rejet de la demande de bourse.

8° Une enveloppe timbrée portant l'adresse à laquelle le candidat désire être informé de la décision qui sera prise à son égard.

Art. 3. — Les candidats doivent avoir moins de vingt ans au 31 décembre de l'année scolaire pour laquelle la bourse est demandée, ou moins de vingt et un ans s'ils sont pupilles de la nation, victimes de faits de guerre ou originaires des départements d'outre-mer. Cette limite d'âge est reculée d'un, de deux ou de trois ans pour les candidats ayant déjà suivi les cours d'une classe préparatoire à une grande école pendant un, deux ou trois ans.

TITRE II. — *Composition et fonctionnement des commissions académiques.*

Art. 4. — Les bourses ne peuvent être accordées qu'à des étudiants dont la situation de famille et les aptitudes intellectuelles justifient l'aide de l'Etat.

Une commission académique qui statue sur pièces est chargée de déterminer si les candidats remplissent cette double condition.

Art. 5. — La commission académique est nommée chaque année par le recteur. Elle comprend:

Le recteur, président;

Les inspecteurs d'académie du ressort;

Deux chefs d'établissement public de l'académie possédant des classes préparatoires aux grandes écoles;

Un chef d'établissement privé de l'académie possédant des classes préparatoires aux grandes écoles habilitées à recevoir des boursiers;

Quatre professeurs de l'enseignement public (deux des disciplines littéraires et deux des disciplines scientifiques) enseignant dans ces classes;

Deux professeurs de l'enseignement privé enseignant dans des classes préparatoires aux grandes écoles de l'académie, habilitées à recevoir des boursiers (un professeur des disciplines littéraires, un professeur des disciplines scientifiques);

Deux représentants de la confédération nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement public ou leurs suppléants;

Un représentant de l'association des parents d'élèves de l'enseignement libre dans les commissions des académies possédant des classes préparatoires aux grandes écoles de l'enseignement privé habilitées à recevoir des boursiers;

Un délégué des offices départementaux des anciens combattants et pupilles de la nation, pour l'examen des dossiers des pupilles de la nation;

Un inspecteur des contributions directes, désigné par le directeur départemental des contributions directes du siège de l'académie, est adjoint à la commission avec voix consultative;

En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Art. 6. — La commission régionale se réunit au siège de chaque académie. Elle examine les dossiers des candidats et classe ces derniers en trois catégories.

La première catégorie comprend les élèves qui sont proposés pour l'attribution d'une bourse à la fois en raison de leurs aptitudes intellectuelles et de leur situation de famille.

La commission académique indique la quotité de la bourse proposée.

La deuxième catégorie comprend les élèves dont les aptitudes intellectuelles paraissent suffisantes mais dont la situation de famille ne semble pas nécessiter l'aide de l'Etat.

La troisième catégorie comprend les élèves dont les aptitudes ne correspondent pas aux études choisies.

Art. 7. — Le recteur transmet au ministre, avec son avis motivé, les propositions de la commission académique.

TITRE III. — *Aptitude des candidats.*

Art. 8. — Ne peuvent obtenir une bourse que les élèves titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire dont les aptitudes intellectuelles auront paru suffisantes à la commission académique.

TITRE IV. — *Modalités d'attribution des bourses.*

Art. 9. — Les bourses sont attribuées, dans la limite des crédits budgétaires, par le ministre de l'éducation nationale.

Art. 10. — Les bourses nationales ne peuvent être accordées que dans des classes préparatoires aux grandes écoles appartenant à l'une des catégories définies à l'article 11 du décret du 25 octobre 1951, modifié par le décret du 2 septembre 1953.

Les demandes d'habilitation à recevoir des boursiers nationaux doivent être déposées avant le 31 décembre au rectorat pour prendre effet du 1er octobre de l'année suivante; les décisions ministérielles prises dans les conditions prévues par le décret susvisé doivent intervenir avant le 1er juin.

Les classes préparatoires aux grandes écoles pour lesquelles une demande d'habilitation aurait été présentée en temps utile et qui, au 1er juin, n'auraient fait l'objet d'aucune décision sont habilitées de plein droit à recevoir des boursiers nationaux.

Les décisions de retrait d'habilitation sont motivées; elles peuvent intervenir à toute époque; elles ne peuvent être opposées aux boursiers qu'à la rentrée scolaire suivante à condition qu'elles soient intervenues avant le 1er juin précédent.

Art. 11. — Les bourses accordées sont égales au sixième, au tiers, à la moitié, aux deux tiers, aux cinq sixièmes ou à la totalité du taux maximum fixé par décision ministérielle.

Art. 12. — Des secours d'études peuvent, exceptionnellement, être accordés en cours d'année scolaire, par arrêté ministériel, à des élèves, boursiers ou non-boursiers, fréquentant une classe préparatoire à une grande école habilitée à recevoir des boursiers nationaux, dont la famille se trouve, par suite d'un événement grave et imprévisible, hors d'état de continuer à acquitter tout ou partie des frais d'études.

TITRE V. — *Scolarité des boursiers.*

Art. 13. — Les bourses sont accordées pour une année scolaire. Elles peuvent être renouvelées aux élèves remplissant les conditions d'âge fixées à l'article 3 ci-dessus, par décision ministérielle, sur proposition du chef de l'établissement fréquenté et compte tenu, éventuellement, des résultats obtenus au concours subi par le boursier.

Art. 14. — En cas de faute grave, le retrait de la bourse ou le transfert du boursier dans un autre établissement assurant la préparation choisie peut être prononcé, en cours d'année scolaire, par le ministre, après consultation du conseil de discipline, sur avis du chef d'établissement, de l'inspecteur d'académie et du recteur.

Art. 15. — Le payement des bourses est subordonné à la fréquentation assidue des cours de la classe pour laquelle elles ont été attribuées.

Cette assiduité doit être certifiée par le chef d'établissement fréquenté lors de l'envoi de l'état trimestriel de liquidation des bourses en cours.

Des congés entraînant la suspension du payement de la bourse peuvent être accordés par le recteur aux boursiers qui en font la demande motivée. Par décision ministérielle, le versement de la bourse peut être exceptionnellement maintenu pendant la période de congé.

Art. 16. — Pour l'année 1953, les dates prévues par le présent décret pour le dépôt des dossiers de demandes de bourses et le dépôt des demandes d'habilitation à recevoir des boursiers nationaux présentés pour octobre 1953, seront fixées ultérieurement par arrêté ministériel.

Art. 17. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret.

Art. 18. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 septembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Décret portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 août 1953: page 7334, 1re colonne, au lieu de: « M. Goetz (Fernand), vice-président de la société de tir de Saint-Dié, directeur général de la société de gymnastique La Déodatienne, 49 ans d'activités professionnelles et sportive et de services militaires », lire: « M. Goetz (Fernand), président de la fédération des sociétés de tir et de préparation militaire des Vosges, président de la société de tir et de préparation militaire de Saint-Dié; 49 ans d'activité professionnelle et sportive et de services militaires ».

Liste, par école et par ordre de mérite, des candidats ayant obtenu le diplôme d'enseignement commercial supérieur, session juin 1953.

Ecole supérieure de commerce d'Alger.

M. Brugnet (Robert), Mlle Emsellem (Gisèle), MM. Kirchhoff (Charles), Goyancé (Pierre), Vilapiana (Jackie), Bohn (Edmond), Ghenassia (Jackie), Mlle Lieu (Elisabeth), MM. Di Costanzo (Robert), Mlle Roche (Mireille), MM. Caraguel (Claude), Caudrillier (Jacques), Graignic (Yves), Courant (Jean), Sondag (Roland), Sereis (Pierre).

Ecole supérieure de commerce de Bordeaux.

MM. Espana (José), Giraudel (Yves), Clapeau (Jacques), Rozier (André), Korelsky (Valentin), Gimat (Jacques), Pedezert (Louis), Sabourin (Pierre), Barateau (Michel), Richoux (Gilles), de Lambert des Granges (Gérard), Minvielle (Gérard), Mathelie-Guiniet (Gérard), Mlle Lagriffe (Renée), M. Pinton (Jean), Mlles Debici (Hélène), Uria (Carmen), Abadie (Ginette), MM. Cognacq (Jacques), Broquisse (Jacques), Courau (Pierre), Mlles Lyvan (Christiane), Guy (Danielle), MM. Dupourque (Philippe), Peyroutas (Jean), Darolles (Jean), Lemoine (Claude), Mlles Cazaux (Geneviève), Georgiadis (Irène), MM. Vassal (Hubert), Texier (Henri), Chevalier (Jean), Soubirou (Maurice), Augros (Henri), Pons (Michel), Mlle Massie (Bernadette), MM. Marcillaud (Roger), Delage (Marc), Stephan (Roger), Mlle Bompierre (Andrée), MM. Dechaille (Bernard), Gaudrie (Philippe), Seris (Claude), Delas (Alain), Audit (Jean), Barbet (Pierre), Drillaud (Daniel), Hecquet (Pierre), Mlle Carrère (Anne-Marie), M. Daniaud (Jean), Mlle Castex (Hélène), M. Novion (Patrice).

Ecole supérieure de commerce de Clermont-Ferrand.

Mlles Crapet (Anne-Marie), Ravillat (Hélène), MM. Bourduge (Roger), Bey (Roger), Mlle Rey (Maryse), MM. Tartière (Gérard), Lamaud (Jean-Pierre), Garnier (Jean), Bissat (Jean-Claude), Mlle Hervier (Renée), MM. Merle (René), Planche (Jean), Bordas (Yves), Mlle Laroche (Simone), M. Nordmann (Jean-Claude), Mlles Pigeon (Marcelle), Mousset (Gisèle), Gaubert (Suzanne), Martin (Christiane), Buisson (Denise), Dufour (Suzanne), M. Marionnet (André).

Ecole supérieure de commerce de Dijon.

M. Ferry (Roger), Mlle Gras (Yvette), MM. Hirschy (Max), de Gaalon (Yves), Strauss (Charles), Sarlin (Georges), Mlle Renard (Claude), M. Fraboulet (Roland), Mlle Perez (Josette).

Ecole supérieure de commerce du Havre.

M. David (Dominique), Mlle Varin (Raymonde), MM. Chevalier (Michel), Vasselin (Jean), Allez (Jacques), Michel (Yves), Coinde (Henri), Person (Jean-Claude), Michel (Bernard), Caillard (Georges), Mlle Dubois (Janine), M. Riq (Michel).

Ecole supérieure de commerce de Lille.

MM. Cauwel (Pierre), Coquelle (Jean-Claude), Mlle Cloche (Josette), MM. Goutierre (Michel), Soulon (Guy), Mlle Deligny (Nicole), MM. Buyse (Pierre), Voulu (Henri), Mlle Gloriant (Francine), MM. Tiberghien (Jean), Lermusiaux (Fernand), Delgrange (André), Jonquois (Francis), Pilliod (Fernand), Caillibooter (Claude), Grandin (Francis), Fareniaux (Raoul), Le Mesre de Pas (Alain), Tiberghien (Roger), Vienne (René), Duhem (Marc), François (Yvon), Verholle (Jean), Mlle Delhaye (Yolande), MM. Barbe (Pierre), Seiliez (Jean-Marie), Jageneau (Gilbert), Porreye (Claude), Roumengous (Alain), Bauden (Marcel), Brehon (Pierre), Lemaire (René), Mlle Diart (Fernande), MM. Boittiaux (Jacques), Couturier (Michel), Leroy (Jean), Goddard (Michel), Willocq (Pierre), Thiriez (Marc), Mlle Lemaire (Monique).

Ecole supérieure de commerce de Lyon.

MM. Jourda (Mathieu), Charbonnel (Raymond), Ribes (Alain), Mlle Cottin (Simone), MM. de Rouvray (Michel), Astic (André), Mlle Leger (Suzanne), M. Naud (Jean), Mlle Martin (Janine), M. Lauze (Gérard), Mlle Rioux (Georgette), M. Chandioux (Robert), Mlle Bouvier (Ariette), M. Gential (Pierre), Mlles Froment (Marie), Ponceau (Jacqueline), MM. Faurie (Gérard), Faure (Maurice), Revercbon (Daminique), Gout (Pierre), Mlle Mallet (Georgette), MM. Descombes (Jacques), Girardot (Henri), Mlle de Dreuille (Monique), MM. Galichet (Victor), Perroud (André), Mlle Favrot (Jeanne), MM. Roche (Albert), Parendel (Paul), Verzy (Roger), Mlle Thevenin (Blanche), MM. Roux (Jean), Delacquis (Marcel), Coste (Pierre), Piroird (Humbert), Jourdan (André), Quenard (Georges), Mlle Ramond (Renée), MM. Fontaine (Georges), Arboux (Jean-Paul), Ecochard (Marc), Mlle Theumann (Michèle), M. Pinet (Michel), Mlle Gibert (Madeleine), MM. Montange (Pierre), Labaune (Pierre), Maniel (Georges), Mlle Chevallier (Marcelle), MM. Franchi (Pascal), Robat (Pierre), Bossan (Louis), Hacquard (Bernard), Mlle Minary (Armande).

Ecole supérieure de commerce de Marseille.

MM. de Botton (Albert), de Botton (Paul), Caizergues (Bernard), Caillol (Michel), Nouaille (Bernard), Mlle Arpino (Josette), MM. Icard (Marcel), Duret (Marcel), Storione (Alain), Mlle Abrieu (Annie), MM. Clauss (Roger), Audoli (Yves), Mlle Musman (Jacqueline), MM. Sommer (Bernard), Favrot (Maurice), Mlles Scaramiglia (Suzanne), Giraud (Yolande), M. Genest (Jean-Marie), Mlle Charge (Andrée), MM. Maitte (Robert), Vigier (Jacques), Mlle Fenouil (Lilette), MM. Robert (Jean), Alberge (Pierre), Borel (Claude), Soares (Hubert), de Roche (Robert), de Bevotte (Guy), Mlles Latorre (Janine), Delpuech (Colette), MM. Girard (Henri), Chenieau (Raymond), Martin-Chave (Gérard), Mlle Benac (Jacqueline), MM. Bonifay (Francis), Combes (René), Wodraska (André), Mlles Quetglas (Jeanne), Brichetti (Ariette), M. Mouren (Antoine).

Ecole supérieure de commerce de Montpellier.

Mlles Burkhart (Madeleine), Taube (Christiane), MM. Kneur (Jack), Deroiry (Henri), Mlles Monteil (Elise), Paris (Marcelle), MM. Paulhan (Pierre), Sidrot (Patrice), Le Duc Thanh, Arlabosse (Guy), Mlle Jac (Gisèle), M. de Volontat (Robert), Mlles Savajol (Micheline), Brunard de Guerke (Pierrette), Cadenat (Marie-Jeanne), Sprecher (Renée), Boulanger (Suzanne), Dalbis (Suzanne), Baldy-Moulinier (Anne-Marie), MM. Leenhardt (Jean-Pierre), Imbert (Michel), Mlle Leenhardt (Andrée), M. Brun (Jean).

Ecole supérieure de commerce de Nantes.

Mlle Visset (Annie), M. Franchi (Jean), Mlle Hubert (Paulette), MM. Guillon (Michel), Decre (Yvon), Tirot (Alain), Mlle Le Leurch (Simone), MM. Lucas (Jean-Yves), Trepeau (Michel), Pelletier (Jean), Mlle Trichet (Christiane), MM. Caron (Jacques), Gonichon (Jean-Yves), Mlle Herve (Marie-Thérèse), MM. Guerit (Pierre), Callard (Paul), Mlles Charron (Elisabeth), Surel (Odile), M. Sauvetre (Christian), Mlle Levilain (Jacqueline), M. Ruland (André), Mlle Le Fur (Yvette), MM. Devauchelle (Roland), Brest (Robert).

Ecole supérieure de commerce de Paris.

MM. d'Hiver (François), Gache (Henri), Franck (Claude), Danjean (Maurice), Brochet (Maurice), Olivereau (Joseph), Breton (Michel), Douezi (Pierre), Brosselin (Claude), Nithart (Jean-Pierre), Fournier (Paul), Strack (Jacques), Duhamel (André), Lemesle (Claude), Dedieu (Jean), L'Hostis (Yvon), Sevez d'Alzon (Georges), Zuber (Jacques), Montenot (François), de Noinville (Bernard), Cohen (Jacques), Brenner (Alexis), Thouroude (Jean-Paul), Feron (Arnold), Tatinclaux (Maurice), Morael (Bernard), Creste (Jean), Viala (Louis), Houdayer (Jean), Melat (Claude), de Sarnez (Renaud), Galley (Bernard), Poli (Eugène), Robineau (Jean), Biancheri (Yves), Besse (Géo), Jaboulay (Jean), Marchand (Robert), Bacque (François), Planchon (Gérard), Porcher (Jean), Domange (Philippe), Guyot-Sionnest (François), Abry (Roger), Laubie (Gérard), Eberle (Jean), Guerillot (Bernard), Antoine (Jean), Wilwertz (Robert), Caunille (Marc), Papinot (François), Barbier (Roland), Coquillot (Roger), Protard (Michel), Barde (Maurice), Vacher (Pierre), Maggi (Gabriel), Piketty (Claude), Duplessis (Jean), Virlouvet (Guy), Hautefeuille (Xavier), Boirot (Marc), Broc (Pierre), Delrieu (François), Gachot (François), Alberti (Louis), Poupard (Jean-Claude), Viala (Claude), Cassin (Gilbert), Villoing (Michel), Hauducœur (Michel), Mahy (Jean), Colleloni (Ange), Majani (Jacques), Cieutat (Jean), Roux (André), Latimier (Claude), Sauvage (Jean), Kreiss (Michel), Maupertuis (Pierre), Mentre (Jean-Paul), du Boys (Alain), Bruneau (Jean), Monthuis (Jean), Monier (Bernard), Auphan (Bernard), Julien (Robert), de Saint-Amand (Christian), Alcayde (Emile), Dormagnen (Jean-Claude), Charrier (Bernard), Malaud (Pierre), Cailleaux (Pierre), Metz (Michel), Baradez (François), Dognin (Jean), Petit (Claude), Santallier (Marc), Chalono (Georges), Hardy (Jacques), Panier (Claude), Juster (Pierre), Nguyen Tu Ton, Micaleff (Jean-Laurent), Galtat (Claude), Huberty (Claude), Issac (Claude), Seitz (Yves), Saint-Martin (Michel), Yven (Pierre), Latremouille (Jean), Vadrot (Jean), Vareilles (Guy), Duc-Mauger (Claude), Dardant (Maurice), Braine (Jean-Paul), Gattegno (René), Kugler (Jean), Schnitzler (Philippe), Thevenet (Jean), Dumont (Jean-Claude), Gibon (Guy), Tournier (Jean-Paul), Bertin (Pierre), Tonarelli (Noris), Lenglet (Jean-Claude), Ribreau (Roger), Bergerat (Henri), Dage (Théodore), Tremble (Gérard), Rouyrre (François), Caucheteux (Yves), Ranaivo (Harison), Friedberg (Pierre), Bret (Auguste), Berthelot (Pierre), Vilnet (Claude), de Cugnac (Charles), Mouronval (Jacques).

Ecole supérieure de commerce de Reims.

MM. Apcher (Jacques), Morel (Paul), Delval (Jacques), Mlle Cosson (Lucie), M. Morel (René), Mlle Grammont (Bernadette), M. Lefevre (Jean), Mlle Laurent (Janine), MM. Cadet (Jean), Porte (Gérard), Normand (Armand).

Ecole supérieure de commerce de Rouen.

MM. Leloup (Robert), Ehrwein (Michel), Mlles Maslard (Claudine), Queyssalier (Janine), MM. Gere (Bernard), Chalumeau (Claude), Millet (Claude), Dalliere (Alain), Guezou (Marcel), Mlle Gentil (Odile), MM. Laboury (Lucien), Menart (Francis).

Institut d'enseignement commercial supérieur de Strasbourg.

Mlle Klein (Marie-Thérèse), MM. Schir (Jean-Paul), Schlachter (Jean-Paul), Mlle Kremer (Marlyse), M. Haefflinger (Gilbert), Mlles Freund (Odette), Ruch (Doris), M. Beyer (Robert), Mlle Tilkin (Janine), MM. Bikard (Gérard), Bergmann (Albert), Weiss (Jean-Paul), Huss (Francis), Baehr (Pierre), Mlles Roedelsperger (Madeleine), Schertz (Marie-Louise), MM. Reheis (Roland), Diebold (Luc), Guilpart (Jean-Claude), Ennesser (Armand), Blum (Jean), André (Jean), Muller (Gilbert), Strebler (Jean-Claude).

Ecole supérieure de commerce de Toulouse.

MM. Rey (Jean), Auque (André), Belou (Jean), Mlle Taraye (Anne-Marie), MM. de Rochebrune, Lauzeral (Jean), Besse (Jean), Fortassin (Claude), Mlle Galy-Gasparrou (Georgette), MM. Chapelet (Jean), Lafargue (Jean).

Ecole supérieure de commerce de Tunis.

Mlles Busacca (Anne-Marie), Larrieu (Renée), MM. Ollier (Jacques), Spizzichino (Arthur).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 18 septembre 1953 autorisant la commune de Tonnay-Charente à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu les lois des 5 avril 1884, 7 avril 1902 et 15 novembre 1922 sur l'organisation municipale;

Vu la loi du 23 février 1941 concernant la perception des péages dans les ports maritimes de commerce et le décret du 26 avril 1941 pris pour l'application de cette loi;

Vu le décret du 31 octobre 1923 qui a institué des péages au port de Tonnay-Charente au profit de la commune;

Vu le décret du 6 avril 1928 qui a concédé à cette commune l'établissement et l'exploitation d'un outillage public audit port;

Vu les arrêtés interministériels des 25 mars 1948, 11 juin 1951 et 17 mars 1953 qui ont modifié le tarif des péages ci-dessus visés et affecté l'ensemble de leur produit aux obligations contractées par la commune pour le développement de l'outillage qui lui a été concédé;

Vu les délibérations des 17 mai 1952 et 11 avril 1953 par lesquelles le conseil municipal de Tonnay-Charente a demandé l'autorisation de contracter, sous la garantie des péages susvisés, un emprunt de 14.200.000 F destiné à lui permettre d'assurer le financement d'une partie des travaux d'équipement de l'appontement n° 2, approuvés par décision ministérielle du 1er juin 1953,

Décrète:

Art. 1er. — La commune de Tonnay-Charente est autorisée à contracter, sous la garantie des péages perçus à son profit au port de cette ville, un emprunt de 14.200.000 F en vue de la réalisation, au titre de la concession d'outillage public qui lui a été accordée par décret du 6 avril 1928, de la première tranche des travaux d'équipement de l'appontement n° 2, approuvés par décision ministérielle du 1er juin 1953.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou de tout autre établissement public régulièrement autorisé.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Si l'emprunt est réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt — compte tenu du prix d'émission — ne pourra, en aucun cas, être supérieur à celui qui résulte du taux nominal d'intérêt pratiqué par la Caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliqués à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen du produit des péages perçus au port de Tonnay-Charente au profit de la commune.

Art. 2. — Il est pris acte de l'engagement souscrit par le conseil municipal de Tonnay-Charente, dans sa délibération en date du 17 mai 1952, de prélever, en cas d'insuffisance du produit des péages, les sommes nécessaires au service de cet emprunt sur le produit de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires.

Art. 3. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 septembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
JACQUES CHASTELLAIN.

Le ministre de l'intérieur,
LÉON MARTINAUD DÉPLAT.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
BERNARD LAFAY.

Décret du 18 septembre 1953 portant admission à la retraite d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Par décret en date du 18 septembre 1953, M. Le Verrier (Pierre), ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées, en disponibilité pour convenances personnelles, est réintégré pour ordre dans les cadres de son administration d'origine et admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une retraite proportionnelle, au titre de l'article 29 de la loi du 14 avril 1924: 70 ans 13 ans de services.

MARINE MARCHANDE

Circulaire du 26 août 1953 relative à l'application de l'arrêté du 29 juillet 1953 modifiant l'arrêté du 28 février 1952 instituant un certificat de matelot qualifié.

Je signale à votre attention l'arrêté du 29 juillet 1953, publié au *Journal officiel* du 5 août 1953, portant modification des articles 3 et 7 de l'arrêté du 28 février 1952 instituant un certificat de matelot qualifié.

Vous remarquerez que ce texte a pour objet de préciser la notion d'activité professionnelle servant de base à la détermination du temps de navigation exigible pour l'obtention du certificat de matelot qualifié. La rédaction de l'arrêté du 28 février 1952 écartait implicitement les matelots des remorqueurs, bateaux-pilotes, dragues et engins portuaires automoteurs, en ne retenant que la navigation accomplie à bord des navires de commerce. Cependant, ces marins qui effectuent de continuelles manœuvres dans les ports peuvent se prévaloir d'une connaissance sérieuse du métier de matelot et l'arrêté du 29 juillet 1953, pris à la demande des organisations professionnelles de personnel et sur l'avis favorable de la commission consultative professionnelle de la flotte de commerce, a mis fin à cette exclusion. Désormais, tout matelot embarqué sur un bâtiment de mer de commerce, quel que soit son armement, pourra, sous réserve de réunir les conditions d'âge et de professionnalité exigées, obtenir le certificat de matelot qualifié.

Une distinction a toutefois été maintenue entre les marins du long cours et du cabotage et ceux de la navigation côtière (remorquage, pilotage, etc.). Les premiers peuvent se présenter à l'examen d'aptitude (ou recevoir le certificat sans examen s'ils sont titulaires du brevet spécial de canotier), dès l'âge de vingt-cinq ans, alors que les seconds doivent être âgés de vingt-huit ans au moins.

Le secrétaire d'Etat à la marine marchande,
JULES RAMAROMY.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 53-869 du 17 septembre 1953 portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions de l'article 4, relatif aux formes de tuberculose donnant lieu à réthibition, de la loi du 7 juillet 1933 sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés et le contrôle de la salubrité des viandes.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 7 juillet 1933 sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés et sur le contrôle de la salubrité des viandes et notamment ses articles 4 et 19 aux termes notamment desquels: « un règlement d'administration publique déterminera les mesures à prendre pour assurer l'application de la présente loi »;

Vu l'avis conforme du comité consultatif des épizooties;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Seront considérés comme atteints de tuberculose et pourront donner lieu à rédhibition:

1° Les animaux reconnus cliniquement atteints;

2° Les animaux qui auront réagi à l'épreuve de la tuberculine pratiquée:

Soit par voie intradermique par le procédé dit de l'intradermo tuberculination seconde;

Soit par voie sous-cutanée, par les procédés dits de la dose simple ou de la dose double avec, dans les deux cas, recherche des réactions précoces.

Art. 2. — Les modalités suivant lesquelles seront définies les épreuves prévues à l'article 1er seront précisées par arrêté du ministre de l'agriculture, pris après avis du comité consultatif des épizooties.

Art. 3. — Le décret du 24 janvier 1934 relatif aux formes de tuberculose donnant lieu à rédhibition est abrogé.

Art. 4. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 septembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Décret n° 53-870 du 17 septembre 1953 fixant le taux de la cotisation d'allocation de vieillesse agricole à partir du 1er janvier 1954.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat à l'agriculture et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour l'exercice 1952 n° 52-401 du 14 avril 1952, notamment son article 74, paragraphe 1;

Vu la loi n° 52-799 du 10 juillet 1952 assurant la mise en œuvre du régime de l'allocation de vieillesse des personnes non salariées et la substitution de ce régime à celui de l'allocation temporaire, notamment ses articles 19, 1° *b* et 21;

Vu le décret n° 52-1166 du 18 octobre 1952 fixant, en ce qui concerne l'allocation de vieillesse agricole, les conditions d'application de la loi du 10 juillet 1952 susvisée,

Décrète:

Art. 1er. — A partir du 1er janvier 1954, la cotisation prévue au paragraphe 1° (alinéa *b*) de l'article 19 de la loi du 10 juillet 1952 est fixée à 0,125 F par franc de revenu cadastral résultant de la revision accélérée des évaluations des propriétés non bâties.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à l'agriculture et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 septembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
PHILIPPE OLMI.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Renouvellement des membres de la commission régionale agricole de conciliation de la région de Montpellier.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 juillet 1953: page 6610, 1re colonne, 45e ligne, au lieu de: « M. Villot (Edouard), salines (C. F. T. C.) », lire: « M. Villot (Edouard), salines (C. G. T.) »; 47e ligne, au lieu de: « M. Bounes (Paul), jardinage (C. G. T.-F O.) », lire: « M. Bounes (Paul), jardinage (C. F. T. C.) ».

Liste de classement par ordre de mérite des élèves de l'école nationale des industries agricoles (promotion 1950-1953) ayant obtenu le diplôme d'ingénieur des industries agricoles.

Le diplôme d'ingénieur des industries agricoles est attribué aux élèves de la promotion 1950-1953 de l'école nationale des industries agricoles ci-après désignés:

Geffroy.	Fornaroli.	Rothe.
Raphel.	Flanzy.	Mary.
Hennechart.	Rafin.	Quillet.
Pratx.	Dessein.	Tixier.
Bouruet.	Camis.	Epchtein.
Fournier.	Sanson.	Benoit.
Husson.	Darbord.	Marque.
Vizy.	Davenas.	Angleys.
Vincent.	Haustgen.	

A titre étranger: F. Rifai Hisham.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Modalités d'application du décret n° 52-344 du 22 mars 1952 portant réglementation générale des bourses, prêts d'honneur, aides et secours scolaires accordés par les territoires d'outre-mer aux étudiants et élèves en cours d'études dans la métropole, les départements d'outre-mer ou l'Algérie.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu le décret n° 52-344 du 22 mars 1952 refondant et complétant les dispositions du décret n° 49-867 du 28 juin 1949 portant réglementation générale des bourses, prêts d'honneur, aides et secours scolaires accordés par les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, aux étudiants ou élèves, en vue d'études dans la métropole, les départements d'outre-mer ou l'Algérie;

Vu l'arrêté du 20 septembre 1951 concernant les modalités d'application du décret n° 49-867 du 28 juin 1949 relatif aux bourses, prêts d'honneur et secours scolaires;

Vu l'arrêté du 26 décembre 1951 fixant l'indemnité de séjour au port des boursiers;

Vu l'arrêté du 26 décembre 1951 relatif au rapatriement des boursiers,

Arrête :

TITRE Ier

DES ALLOCATIONS SCOLAIRES EN GÉNÉRAL

Art. 1er. — Les bourses sont accordées en vue d'un cycle d'études déterminé. Elles sont assorties des allocations et droits accessoires énumérés dans l'article 6 du décret du 22 mars 1952. Elles comportent l'administration universitaire et financière des intéressés du départ du territoire d'origine jusqu'au retour dans ce territoire.

Les prêts d'honneur sont accordés en vue d'études supérieures ou spécialisées, par périodes annuelles, jusqu'à l'achèvement de ces études. Ils sont égaux à un, deux ou trois quarts, ou à la totalité d'une bourse de la catégorie D; toutefois l'allocation de trousseau ne subit pas de réduction. En outre les titulaires de prêts d'honneur, sauf décision expresse contraire du territoire, bénéficient comme les boursiers, mais sous réserve de remboursement dans les mêmes conditions que les prêts, du transport et de l'indemnité de séjour au port. Ils comportent l'administration universitaire et financière des intéressés.

Les aides scolaires ne sont accordées en principe qu'aux jeunes gens originaires de la métropole ou aux jeunes gens autochtones qui se trouvent déjà dans la métropole. Elles ne peuvent se cumuler ni avec une bourse ni avec un prêt d'honneur. Une fois donnée, par exercice scolaire, elles comportent le contrôle de leur affectation aux études qui les ont motivées.

Les secours scolaires sont accordés exceptionnellement aux titulaires de bourses ou de prêts d'honneur pour leur permettre de faire face à certaines situations anormales où les place la poursuite de leurs études.

Art. 2. — Les allocations scolaires sont accordées, modifiées ou supprimées par arrêtés de l'autorité locale publiés au *Journal officiel* du territoire ou du groupe de territoires. Ampliation en est immédiatement adressée à la direction de l'enseignement au ministère de la France d'outre-mer, en triple exemplaire, et avant le 15 août. Les intéressés sont directement informés par l'autorité qui leur attribue l'allocation.

Le texte des arrêtés comprend obligatoirement:

1° L'identité du bénéficiaire;

2° La nature de l'allocation:

— Sans indication de montant ni de catégorie s'il s'agit d'une bourse;

— Par référence aux bourses de la catégorie D pour un, deux ou trois quarts, ou la totalité, s'il s'agit d'un prêt d'honneur;

— Avec indication du montant s'il s'agit d'une aide scolaire ou d'un secours scolaire;

— Et dans tous les cas sans mention d'établissement ou de lieu d'affectation;

3° La nature précise et la durée normale des études prescrites à l'intéressé, le type d'établissement scolaire, la section, la classe ou l'année, le diplôme constituant le but des études, et, chaque fois que c'est possible, et obligatoirement pour les études techniques et professionnelles, l'indication de l'emploi auquel il donne accès; le cas échéant, la région préférée.

Il est établi des arrêtés distincts pour:

a) L'attribution d'allocations nouvelles;

b) Le renouvellement d'allocations avec modifications portant sur les études prescrites ou sur le montant ou la nature de l'allocation;

c) La suppression d'allocations.

Art. 3. — L'autorité qui a attribué l'allocation fait parvenir au ministère de la France d'outre-mer (direction de l'enseignement), avant le 1er septembre, un dossier par intéressé comprenant les pièces suivantes:

1° Extrait de l'arrêté attribuant l'allocation;

2° Extrait de l'acte de naissance ou toute pièce authentique en tenant lieu;

3° Dossier médical établi par un médecin diplômé d'Etat, désigné par la direction de la santé publique du territoire, comprenant la fiche médicale réglementaire et, en cas de cuti-réaction positive, un cliché pulmonaire.

Ce dossier devra conclure à l'absence de toute maladie contagieuse et à l'aptitude de l'intéressé à poursuivre une scolarité normale dans la métropole;

4° Certificat de vaccination antivariolique ou de revaccination;

5° Certificat de vaccination antidiphtérique;

6° Certificat de vaccination antitétanique;

7° Certificat du chef du dernier établissement scolaire fréquenté, attestant que l'élève avait une bonne conduite et comportant un relevé de ses notes et les appréciations de ses professeurs;

8° S'il s'agit d'une bourse, certificat du directeur de l'enseignement attestant que l'élève a été reçu à l'examen d'aptitude aux bourses prévu à l'article 12 du décret du 22 mars 1952 et comprenant le relevé des notes attribuées à cet examen.

TITRE II

DES BOURSES PROPREMENT DITES

a) *Catégorie des bourses; classement et affectation des boursiers.*

Art. 4. — Les bourses accordées par les groupes de territoires ou les territoires pour permettre à certains de leurs étudiants et élèves de faire des études dans la métropole, les départements d'outre-mer ou l'Algérie comportent des taux différents selon que l'étudiant ou l'élève appartient à l'une des quatre catégories ci-dessous:

Catégorie A. — Elèves internes ou externes d'une classe du premier cycle d'un lycée, d'un collège ou d'un établissement d'enseignement technique ou professionnel.

Catégorie B. — Elèves internes ou externes d'une classe du second cycle d'un lycée, d'un collège ou d'un établissement d'enseignement technique ou professionnel.

Catégorie C. — Elèves internes ou externes des classes préparatoires aux grandes écoles et aux facultés et classes de fin d'études des écoles normales.

Catégorie D. — Etudiants des facultés ou des grandes écoles, élèves d'un institut d'enseignement supérieur ou d'une école technique supérieure pour lesquels le baccalauréat ou un concours d'un niveau équivalent est exigé à l'entrée. Boursiers relevant d'un stage de perfectionnement ou de spécialisation à l'issue de leurs études normales.

Le directeur de l'enseignement prononce le classement des étudiants ou élèves boursiers, les bourses étant attribuées pour un cycle d'études conformément aux dispositions de l'article 5 du décret du 22 mars 1952, ainsi que leur affectation dans un établissement en accord avec le ministère de l'éducation nationale.

Il décide également le renouvellement de la bourse de tout élève qui, poursuivant normalement son cycle d'études, a réussi aux examens de la première session. Toutes décisions sont communiquées au territoire.

Art. 5. — Les boursiers, s'ils ne se trouvent déjà dans la métropole au moment où la bourse leur est accordée, ne sont mis en route qu'après autorisation de la direction de l'enseignement.

Ils se présentent à ce service, dès leur arrivée, pour l'établissement de leurs dossiers de départ de bourse et pour recevoir notification de leur classement dans l'une des catégories A, B, C ou D de l'article 4 ainsi que de leur établissement d'affectation sur lequel ils sont aussitôt dirigés.

b) *Versement des bourses.*

Art. 6. — Le service administratif central mandate les bourses aux taux fixés par l'arrêté annuel prévu par l'article 4 du décret du 22 mars 1952.

Leur point de départ est:

1° La date du débarquement, pour les élèves qui résident dans les territoires au moment où la bourse est attribuée;

2° La date de la rentrée scolaire, pour ceux qui résident dans la métropole à la même époque.

Elles sont payables d'avance sur des crédits prévus à cet effet par les territoires pour un cycle d'études déterminé.

Art. 7. — Les bourses des élèves des catégories A, B et C sont mandatées annuellement par virement au compte de chèques postaux ou bancaire de l'établissement d'affectation.

Par exception à cette règle, elles peuvent être mandatées par mensualités ou annuités,

1° Sur l'acquit du tuteur légal, si celui-ci réside dans la ville où l'élève fait ses études;

2° Sur l'acquit d'un correspondant agréé par le directeur de l'enseignement et de la jeunesse, si l'établissement d'affectation n'a pas d'économe.

Dans les deux cas, les personnes habilitées à percevoir les allocations seront désignées par décisions du directeur de l'enseignement et de la jeunesse qui fixeront également le mode de payement

Les allocations des étudiants de la catégorie D sont mandatées par mensualités sur leur propre acquit.

En cas de mandatement par mensualités, les allocations de juillet, août et septembre peuvent faire l'objet d'un mandatement unique le 1er juillet. Sur instructions du directeur de l'enseignement, ces allocations peuvent être également versées globalement entre les mains d'un correspondant par la personne ou l'organisme qui les reçoit,

Art. 8. — Le mandatement est suspendu sur instructions de la direction de l'enseignement et de la jeunesse:

A partir du 1er octobre pour les allocataires n'ayant pas transmis leurs résultats scolaires ni leur demande de renouvellement d'allocations après la première session d'examens;

A partir du 1er novembre ou du 1er décembre, selon la nature des études, pour les allocataires n'ayant pas fourni des résultats scolaires après la deuxième session d'examens;

A partir du 1er décembre pour ceux qui n'ont pas transmis au début de la nouvelle année universitaire un certificat d'inscription;

A partir du premier jour du mois suivant la constatation des manquements, pour les allocataires qui ont modifié de leur seule initiative leur situation telle qu'elle résulte des arrêtés des chefs des territoires et des décisions ministérielles de classement ou d'affectation, ou qui exercent sans autorisation préalable du ministre une activité personnelle rémunérée.

Art. 9. — Les arrêtés portant suppression ou réduction d'allocations n'auront d'effet que du premier jour du mois suivant l'envoi aux intéressés par la direction de l'enseignement et de la jeunesse de la lettre leur annonçant ces modifications, sauf application des dispositions de l'article 20 du décret du 22 mars 1952.

c) *Voyage des boursiers.*

Art. 10. — Le bénéficiaire d'une bourse n'a droit au cours de ses études, aux frais de l'administration, qu'à deux voyages entre le territoire et la métropole, l'un pour venir dans la métropole, l'autre en fin d'études pour regagner le territoire.

Dans les conditions prévues par les règlements propres à chaque territoire, il peut cependant obtenir l'autorisation de se rendre, aux frais de l'administration, dans son pays d'origine pendant la période des grandes vacances.

Art. 11. — Les frais de voyage comprennent dans le sens territoire-métropole:

a) Les frais de transport de l'intéressé de sa résidence dans le territoire jusqu'à sa localité d'affectation dans la métropole (en 3e classe pour les jeunes gens, en 2e classe par chemin de fer et en 2e classe en mer, pour les jeunes filles).

Ces frais sont directement réglés par l'administration aux entreprises de transport ou exceptionnellement remboursés à l'intéressé qui aurait dû en faire l'avance.

b) Un viatique au départ, consistant en une somme d'argent de poche remise par les soins du territoire à l'intéressé pour couvrir ses menus frais, de sa résidence au port de débarquement;

c) Une indemnité forfaitaire de séjour au lieu de débarquement au taux fixé par l'arrêté annuel prévu à l'article 4 du décret du 22 mars 1952, mandatée par le service administratif de Paris, Marseille ou Bordeaux, selon les cas.

Le boursier a droit, en outre, à la gratuité du transport de ses bagages dont le poids maximum est fixé par arrêté ministériel.

Art. 12. — Dans le sens métropole-territoire, les dépenses de voyage comprennent:

a) Les frais de transport de l'intéressé et de ses bagages dans la limite du poids maximum fixé par l'arrêté ministériel susvisé de l'aéroport ou du port d'embarquement jusqu'à sa résidence dans le territoire;

b) Celles qui sont couvertes par l'allocation forfaitaire définie aux articles 19 et 20 du présent arrêté.

Art. 13. — Sauf dans le cas d'inaptitude, constatée par un médecin d'établissement universitaire ou scolaire, la voie aérienne sera employée chaque fois que le voyage par voie maritime, compte tenu des délais d'attente et de la résidence des intéressés, se révèlera plus onéreux pour les finances locales.

Art. 14. — En cas de changement du lieu des études dans la métropole, les boursiers auront droit au payement du transport en 3e classe si ce changement a été motivé par un avis médical ou une nécessité scolaire.

d) *Hospitalisation et frais médicaux.*

Art. 15. — L'hospitalisation des boursiers d'outre-mer donne lieu à la délivrance par le service administratif central de certificats de prise en charge des frais occasionnés par le séjour dans les établissements hospitaliers.

Sauf dans le cas d'urgence ou de force majeure, ces certificats doivent être demandés au service administratif central préalablement à l'hospitalisation.

Ils sont en principe délivrés pour les établissements agréés par la sécurité sociale et pratiquant les tarifs prévus par cet organisme.

Les frais d'hospitalisation des boursiers non assurés sociaux sont couverts par les budgets locaux.

Les frais d'hospitalisation des boursiers assurés sociaux sont couverts pour la part non prise en charge par la sécurité sociale par les budgets locaux.

Toute demande de remboursement de frais d'hospitalisation doit faire référence au certificat de prise en charge susvisé.

Art. 16. — Les frais médicaux des boursiers non hospitalisés sont remboursés dans les mêmes formes sur production de factures et de certificats médicaux délivrés par les médecins des établissements scolaires ou des services universitaires.

Art. 17. — En cas d'hospitalisation, le boursier perd le bénéfice de son allocation mensuelle un mois franc après la date de cette hospitalisation, sa bourse étant alors remplacée par une indemnité journalière, dite « argent de poche », uniforme pour toutes les catégories. Nonobstant son hospitalisation, il peut prétendre également à l'allocation annuelle de trousseau.

Art. 18. — A l'exclusion de l'allocation annuelle de trousseau, les frais d'hospitalisation et l'indemnité journalière continuent d'être payés dans les conditions fixées par l'article 15, si la suppression de la bourse intervient pendant la durée de l'hospitalisation.

e) *Rapatriement des boursiers.*

Art. 19. — Sauf décision contraire du ministre de la France d'outre-mer, tout allocataire dont la bourse est supprimée se trouve, de ce fait, dans la position d'instance de rapatriement.

A ce titre, il a droit à une allocation forfaitaire payable le premier jour du mois suivant l'envoi par la direction de l'enseignement et de la jeunesse de la lettre lui notifiant la suppression de sa bourse.

Art. 20. — Cette allocation qui est exclusive de toute autre indemnité est destinée à couvrir:

a) Les frais de séjour de l'ex-boursier jusqu'à son départ;

b) Les frais de voyage et de transport de ses bagages, de sa résidence dans la métropole jusqu'à l'aéroport et le port d'embarquement;

c) Ses frais de vaccination.

Le taux de cette allocation est fixé par arrêté annuel du ministre de la France d'outre-mer, étant précisé que l'allocation de séjour au port prévue par l'article 6, 2e paragraphe du décret du 22 mars 1952 est incluse dans la présente allocation forfaitaire.

Art. 21. — Après liquidation de l'allocation forfaitaire de départ prévue aux articles 19 et 20, l'ex-boursier est définitivement rayé des contrôles de la direction de l'enseignement et de la jeunesse et du service administratif central.

TITRE III

Des prêts d'honneur

Art. 22. — Le mandatement des prêts d'honneur est fait comme en matière de bourses, suivant les modalités prévues à l'article 7 ci-dessus, sur justification de la scolarité.

TITRE IV

Des aides scolaires

Art. 23. — Les aides scolaires ne sont assorties d'aucun accessoire en argent ou en nature. Elles sont mandatées comme en matière de bourses suivant les modalités prévues par l'article 7 ci-dessus, sauf indication contraire de la décision d'allocation, et sur justification de la scolarité.

Art. 24. — Le présent arrêté abroge et remplace en ce qui concerne les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer toutes dispositions antérieures sur le même objet et notamment celles de l'arrêté du 20 septembre 1951 et des deux arrêtés du 26 décembre 1951.

Art. 25. — Le directeur de l'enseignement et de la jeunesse et le chef du service administratif central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet au jour de sa publication au *Journal officiel* de la République française et qui sera en outre inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 9 septembre 1953.

FRANÇOIS SCHLEITER.

Taux annuel des bourses et des diverses allocations accordées aux étudiants ou élèves en cours d'études dans la métropole, les départements d'outre-mer ou l'Algérie.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu le décret n° 52-344 du 22 mars 1952 portant réglementation générale des bourses, prêts d'honneur, aides et secours scolaires accordés par les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer aux étudiants ou élèves en vue d'études dans la métropole, les départements d'outre-mer ou l'Algérie;

Vu l'arrêté du 9 septembre 1953 portant application dudit décret;

Vu l'arrêté du 10 octobre 1951 fixant le taux des bourses et de diverses allocations accordées aux boursiers d'outre-mer,

Arrête:

Art. 1er. — Le taux annuel des bourses prévu aux articles 4 et 5 du décret du 22 mars 1952 est fixé comme suit:

Catégorie A	223.500 F.
Catégorie B	237.000
Catégorie C	264.000
Catégorie D	292.000

Art. 2. — Les bourses sont mandatées conformément à l'article 7 de l'arrêté du 9 septembre 1953 et sur la base des taux indiqués au tableau ci-après:

1° D'octobre inclus à juin inclus:

10.500 F	Catégorie A.
12.000 F	Catégorie B.
15.000 F	Catégorie C.
21.000 F	Catégorie D.

2° Supplément en vue des vacances de Noël pour les catégories A, B et C seulement: 12.000 F.
3° Supplément en vue des vacances de Pâques pour les catégories A, B et C seulement: 11.000 F.
4° Mois de juillet, août et septembre, toutes catégories: trois mensualités de 21.000 F.
5° Supplément pour renouvellement et entretien de trousseau, achat de livres, fournitures scolaires, frais de scolarité: 40.000 F.
Ce supplément est accordé à tout boursier d'outre-mer résidant dans la métropole à la date de l'arrêté portant attribution ou renouvellement de la bourse.

Art. 3. — Le boursier de la catégorie D a droit pendant la période des grandes vacances à un supplément de 200 F par jour destiné au payement de sa chambre.
Tout boursier peut prétendre, en cas d'hospitalisation et à compter de la date de suspension de sa bourse, à une indemnité dite « argent de poche » de 100 F par jour.

Art. 4. — Tout nouveau boursier résidant dans le territoire à la date de l'arrêté qui lui attribue la bourse perçoit une indemnité de première mise d'équipement au taux uniforme de 60.000 F, quelle que soit sa catégorie, cette indemnité ne pouvant en aucun cas se cumuler avec l'allocation définie à l'article 2 (§ 5) du présent arrêté.

Art. 5. — Le taux de l'indemnité forfaitaire de séjour au lieu de débarquement prévu à l'article 14 (§ C) de l'arrêté du 9 septembre 1953 est de 3.000 F.

Art. 6. — La gratuité du transport des bagages du boursier est assurée pour 100 kg au maximum en vitesse unique, du lieu de débarquement à l'établissement d'affectation ou d'un établissement à un autre établissement si ce changement est intervenu pour les raisons indiquées à l'article 4 de l'arrêté du 9 septembre 1953.

Art. 7. — Dans le sens métropole-territoire d'outre-mer, les dépenses de voyage qui sont couvertes par l'administration comprennent les frais de transport de l'intéressé et de 100 kg de bagages au maximum de l'aéroport et du port d'embarquement jusqu'à sa résidence dans le territoire.
A ces frais s'ajoute l'allocation forfaitaire de départ définie à l'article 11 de l'arrêté du 9 septembre 1953 et correspondant à trois mensualités de bourse catégorie D, soit 21.000 × 3 = 63.000 F.

Art. 8. — Les dispositions du présent arrêté, qui abroge l'arrêté susvisé du 10 octobre 1951, prendront effet du 1er octobre 1953.

Art. 9. — Le directeur de l'enseignement et de la jeunesse et le chef du service administratif central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aux Journaux officiels des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 9 septembre 1953,

FRANÇOIS SCHLEITER.

Nombre d'ingénieurs adjoints à admettre au cycle d'enseignement d'agriculture tropicale annexé à l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale.

Par arrêté du 11 septembre 1953, le nombre des ingénieurs adjoints stagiaires des services de l'agriculture outre-mer à recruter en 1953 est fixé à deux. Ce recrutement étant ouvert par les candidatures sur titres, il ne sera pas fait appel au recrutement par la voie du concours prévu à l'article 9 A (§ 2) du décret du 6 avril 1946.
Le directeur de l'agriculture, de l'élevage et des forêts au ministère de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Administrateurs.

Par arrêté du 11 août 1953, M. Sanmarco (Louis), administrateur en chef, 2e échelon, de la France d'outre-mer, directeur général des services économiques de l'Afrique équatoriale française, est placé dans la position de mission dans la métropole, à compter du 5 juillet 1953 et pour une durée maximum de 1 mois, pour accompagner à Paris le haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française et l'assister dans les diverses conférences relatives au règlement de diverses questions économiques et financières intéressant la fédération.

Par arrêté du 11 août 1953, M. Revest (Jean), administrateur, 1er échelon, de la France d'outre-mer, en service à Madagascar, est placé dans la position de mission dans la métropole, à compter du 30 juillet 1953, et pour une durée maximum de 1 mois, pour accompagner le haut commissaire de la République française à Madagascar et dépendances.

Par arrêté du 11 août 1953, M. Bordier (Paul), administrateur, 2e échelon, de la France d'outre-mer, en service en Afrique équatoriale française, est placé dans la position de mission dans la métropole, pour compter du 5 juillet 1953, et pour une période maximum de 1 mois, afin d'accompagner à Paris le haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française et l'assister dans les diverses conférences relatives au règlement de différentes questions économiques et financières intéressant la fédération.

Géologues.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 10 septembre 1953, l'arrêté n° 387 en date du 29 juillet 1953 portant nomination de M. Trouve (Philippe) en qualité de géologue assistant de 4e classe stagiaire du cadre général des géologues de la France d'outre-mer a été et demeure rapporté.

Vétérinaires africains.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 15 septembre 1953, MM. Diavara Madiouma, N'Dao Bassirou et Sarro Kéou, élèves titulaires du diplôme de fin d'études de l'école africaine de médecine vétérinaire de Bamako, ont été nommés vétérinaires africains de 3e classe, pour compter du 11 août 1953.
Un rappel d'ancienneté pour services militaires d'un an est attribué à MM. Diavara Madiouma, N'Dao Bassirou et Sarro Kéou, vétérinaires africains de 3e classe.

Liste des candidats admis à l'école nationale de la France d'outre-mer (concours « A » de 1953).

Le ministre de la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés,
Vu le décret n° 50-1353 du 30 octobre 1950 portant réorganisation de l'école nationale de la France d'outre-mer;
Vu la délibération en date du 9 juillet 1953 du jury du concours « A » de l'école nationale de la France d'outre-mer,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont admis, par ordre de mérite, à l'école nationale de la France d'outre-mer au titre du concours « A » de l'année 1953, les candidats dont les noms suivent:

1	Pascal (Pierre).	19	Pellerin (Christian).
2	Gerard (Bernard).	20	Boutin (André).
3	Dementhon (Alain).	21	Parant (Philippe).
4	Bonfils (Michel).	21	Verin (Pierre).
5	Ordonnaud (Georges).	23	Rezeau (Michel).
6	Couturier (Pierre).	24	Lepape (André).
7	Cesaire (Raymond).	25	Roman (Pierre).
8	Bouchet (Jean-Claude).	26	Hastoy (Bernard).
9	Cervera (Claude).	27	Hure (François).
10	Laigroz (Pierre)	28	Gueziec (Henri).
11	Le Livec (Michel).	29	Charpentier (Gérard).
12	Vinet (Jean).	30	Thiney (Gilbert).
13	Melot (Christian).	31	David (Philippe).
14	Soufrnies (Henri).	32	Martin (Jean-Paul).
15	Crepin-Leblond (Jean).	33	Badets (Jacques).
16	Compoint (François).	33	Remond (Michel).
17	Cabou (Daniel).	35	Carlioz (Camille).
18	Perrin (Michel).	36	Herbecq.

Art. 2. — Le directeur de l'école nationale de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 septembre 1953.

Pour le ministre de la France d'outre-mer et par délégation:
Le directeur du cabinet,
J.-N. ADENOT.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
chargé des relations avec les Etats associés, et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RENÉ PLAS.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret du 17 septembre 1953 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 17 septembre 1953, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale; vu les lois des 23 juillet 1873, 28 janvier 1897, 26 juillet 1912, 13 juillet 1923, 20 février 1925, 5 juillet 1928, 31 décembre 1929, 3 juillet 1933, 17 juin 1938; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 14 août 1953 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Laroque (Pierre-Gustave-Isidore-Edouard), conseiller d'Etat, directeur général honoraire de la sécurité sociale; 28 ans 9 mois de services civils et militaires. Chevalier du 25 décembre 1945. Titres exceptionnels.

Décret du 17 septembre 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 17 septembre 1953, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale; vu les lois des 23 juillet 1873, 28 janvier 1897, 26 juillet 1912, 13 juillet 1923, 20 février 1925, 5 juillet 1928, 31 décembre 1929, 3 juillet 1933, 17 juin 1938; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 14 août 1953 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur:

Sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Durand (Gabriel-Jean-Emile), secrétaire général de l'Union des sociétés mutuelles de retraite des anciens combattants et victimes de la guerre; 40 ans de services militaires, professionnels et mutualistes. Chevalier du 17 avril 1939.

Famchon (Constantin-Jean), secrétaire général de la société mutuelle de retraite de la fédération des associations de fonctionnaires anciens combattants; 43 ans 6 mois de services civils, militaires et mutualistes. Chevalier du 24 janvier 1935.

Guey (Etienne-Ferdinand), agent général honoraire de la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône; 55 ans 6 mois de services militaires, professionnels et sociaux. Chevalier du 27 décembre 1923.

Josephson dit Lurville (Armand), président d'honneur et conseiller technique du syndicat national L'Union des artistes; 61 ans de services militaires, professionnels et sociaux. Chevalier du 6 avril 1930.

Lacquement (Edouard-Henri-Victor), contrôleur général honoraire de la sécurité sociale; 51 ans 11 mois de services civils et militaires. Chevalier du 25 décembre 1926.

Marty (Edmond Louis), trésorier de la société mutuelle de retraite L'Avenir du combattant; 52 ans de services militaires, professionnels et mutualistes. Chevalier du 13 mars 1933.

Sabatier (Antoine), caissier; 61 ans 6 mois de services militaires et professionnels. Chevalier du 16 juin 1920.

Le docteur Touchard (André-Marie), secrétaire général de l'union des sociétés mutualistes Association générale des médecins de France; 42 ans de services militaires, professionnels et mutualistes. Chevalier du 7 décembre 1940.

Sont nommés:

Au grade de chevalier.

MM.

Anzalric (Joseph), vice-président de l'orphelinat des coiffeurs; 33 ans de services professionnels et sociaux.

Bardeau (Jacquelin), contrôleur général de la sécurité sociale; 23 ans de services civils et militaires.

Beauvilain (Louis-Joseph), contremaître tulliste; 65 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Bionier (Louis-Guillaume), ingénieur; 36 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Bodenreider (Jean-Marie-Charles-Dominique), président directeur général d'usine textile; 57 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

Boillot (Louis), président de la société mutualiste interprofessionnelle de la région parisienne; 34 ans 6 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

Bournet (François), caissier comptable; 68 ans 6 mois de services militaires et professionnels.

Brochot (Henri), employé de commerce; 61 ans de services militaires et professionnels.

Buinoud (Alphonse-Clément), ancien professeur de lettres; 61 ans de services militaires, professionnels et sociaux

Mlle Camus (Augustine), surveillante d'établissement commercial; 69 ans d'activité professionnelle.

Cartier (Pierre-Ernest-Edmond), vice-président du conseil d'administration de l'union départementale mutualiste d'Ille-et-Vilaine; 40 ans de services militaires, professionnels et mutualistes.

Cherpin (Antoine-Marie-Joseph), contremaître d'établissement commercial; 63 ans 10 mois de services militaires et d'activité professionnelle.

Danicourt (Charles-Alexandre-Gaston), directeur de verrerie; 50 ans de services militaires et professionnels.

Debrot (Jean-Numa), président du comité de coordination des sociétés mutualistes du territoire de Belfort; 31 ans de services militaires, professionnels et mutualistes.

Dechavanne (Michel-Marie-Louis-Raoul), vice-président de la caisse régionale vieillesse de sécurité sociale de Lyon; 32 ans 10 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

Delbrayelle (Théophile-Pierre-Joseph), ancien chaudronnier en fer; 58 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Delers (Jean), ouvrier de filature; 65 ans d'activité professionnelle.

Doreau (Pierre-Marie-Charles-André), administrateur trésorier de la caisse primaire centrale de sécurité sociale de la région parisienne; 33 ans de services civils, militaires et sociaux.

Mlle Drouart (Ernestine-Josèphe-Marie), présidente d'honneur de l'union départementale des syndicats professionnels C. F. T. C.; 41 ans de services professionnels et mutualistes.

Ducomet (Daniel), président du conseil d'administration de la caisse régionale d'invalidité de la Gironde; 33 ans de services militaires, professionnels et mutualistes.

Duforest (Amand-Georges), négociant, transformateur de tissus; 39 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

Durupt (Louis-Armand-Honoré), président de section au conseil des prud'hommes de Dijon; 27 ans 6 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

Falaize (Henri-Jean-Jacques), administrateur de société immobilière; 45 ans 8 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

Ferrant (Alphonse-Henri), chef électricien; 53 ans 9 mois de services militaires et d'activité professionnelle.

Flajolet (Amand), employé de filature; 58 ans de services militaires, mutualistes et d'activité professionnelle.

Flamant (Alfred), contremaître chef de verrerie; 65 ans d'activité professionnelle.

Fontaine (Léon-Victor-Marius), secrétaire général du secteur Ouest de l'association générale des mutilés de guerre et anciens combattants; 44 ans 6 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

Frangeul (Louis-Henri-René), président de section au conseil des prud'hommes d'Angers; 47 ans de services militaires, professionnels et sociaux

Garban (Marcel-René-Marie), contrôleur principal des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre; 42 ans de services civils et militaires.

Georges (Claudius-Pierre), président d'honneur de l'union départementale de la mutualité savoyarde; 43 ans de services militaires, professionnels et mutualistes.

Gineste (Pierre), ajusteur; 63 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Guillard (Louis-Eugène), président de l'union nationale des présidents de sociétés de secours mutuels de France; 56 ans de services militaires, professionnels et mutualistes.

Hennique (Charles-Valentin), vice-président de la fédération parisienne d'assistance mutuelle des médaillés du travail; 38 ans de services militaires, professionnels et mutualistes.

Henry (Félix-Victor), principal clerc d'avoué; 66 ans de services militaires et professionnels.

Labet (Louis-Maurice), directeur d'établissement commercial; 49 ans 6 mois de services militaires et professionnels.

Lestavel (Fernand-Arthur-Alexandre), vice-président de l'union des sociétés mutualistes de l'arrondissement de Dunkerque; 39 ans de services professionnels et mutualistes.

Lotaut (Eustache), président de la fédération mutualiste de la Martinique; 43 ans de services mutualistes et d'activité professionnelle.

Louvancour (Georges-Edmond), ancien employé de banque; 60 ans de services militaires et professionnels.

Martenot (Théodore-Emile), vice-président de section au conseil des prud'hommes de Versailles; 39 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

Martignolles (André-Jean), trésorier général de l'union départementale des sociétés de secours mutuels de l'Aude; 31 ans 6 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

Mathon (Emmanuel-Epiphane-Philogone), serrurier ajusteur; 58 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Mauroy (Henry), mineur retraité; 54 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Millot (Alexandre), chef de service de banque; 46 ans de services militaires et professionnels.

Morel (Lucien-Louis-Alfred), technicien d'études d'aviation; 37 ans de services professionnels, mutualistes et sociaux.

Morle (François), chef de chai; 62 ans 7 mois de services militaires, mutualistes et d'activité professionnelle.

Mothes (Etienne-Edouard-Gaston, dit Paul), fondeur de métaux non ferreux; 51 ans de services militaires, sociaux et d'activité professionnelle.

Mulard (Philippe-Henri), vice-président de la Société de retraite mutuelle des anciens combattants du Calaisis; 62 ans 10 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

Murcier (Henri-Paul), chef de service social et de service juridique de fédération commerciale; 34 ans de services militaires et professionnels.

Passerat (Noël-Bernard), ancien voyageur de commerce; 70 ans d'activité professionnelle.

Perreau (Joseph-Robert), directeur adjoint à la direction régionale de la sécurité sociale de Dijon; 40 ans 9 mois de services civils et militaires.

Petitcolin (Charles-Henri), ancien fondé de pouvoirs d'établissement commercial; 66 ans de services professionnels et sociaux.

Picardat (Joseph), façonnier en bonneterie; 58 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Porchez (Georges-Jean-Baptiste), président de la fédération des sociétés mutualistes du département de la Somme; 56 ans 8 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

Prevost (Raymond), contremaître de papeterie; 54 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Reguis (Joseph-Louis), inspecteur d'assurances; 40 ans 8 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

Riffier (Gabriel-Charles), directeur technique de société d'impression; 62 ans 6 mois de services militaires et d'activité professionnelle.

Rigal (Gustave), directeur de laboratoire pharmaceutique; 48 ans de services professionnels.

Robert (Louis), fondé de pouvoirs d'établissement commercial; 57 ans de services militaires et professionnels.

Romion (Roger-Maxime), inspecteur divisionnaire du travail; 31 ans 6 mois de services civils et militaires.

Royer (Edmond), ingénieur, ancien chef de bureau d'études de société minière et métallurgique; 62 ans de services professionnels et sociaux.

Sac-Epée (Achille-Auguste), ancien contremaître de fonderie; 65 ans d'activité professionnelle.

Saint-Pé (Auguste-Raphaël), ancien employé de marbrerie; 64 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Mme Seguin, née Grisvard (Marie-Mathilde-Jérémie), comptable; 65 ans d'activité professionnelle.

Siboulet (Jean-François-Léon), président de l'Association des médaillés du travail du département de l'Indre; 40 ans de services professionnels et sociaux.

Simonnot (Emmanuel), président directeur général de société commerciale; 38 ans 6 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

Sohler (Henri-Virgile), président de la Société mutuelle de retraite des anciens combattants de l'Aisne; 41 ans 10 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

Sommaire (Adrien-Etienne-Anatole), ancien chef d'atelier de serrurerie; 67 ans de services militaires et d'activité professionnelle.

Tresse (Henri-Louis), ancien chef de service d'usine; 49 ans 6 mois de services militaires et d'activité professionnelle.

Mlle Troude (Félicie), contremaîtresse d'établissement de textile; 59 ans d'activité professionnelle.

Valentin (Lucien-Eugène), administrateur de la caisse primaire de sécurité sociale des Bouches-du-Rhône; 38 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

Wissen (Nicolas), ancien secrétaire de direction d'établissement commercial; 53 ans 10 mois de services militaires et professionnels.

Zanolli (Jean-Mathieu), inspecteur du travail et de la main-d'œuvre; 37 ans de services civils et militaires.

Modification du modèle d'imprimé S. 1205.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 48-1473 du 23 septembre 1948 étendant aux étudiants certaines dispositions de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles;

Vu le décret n° 48-2006 du 31 décembre 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 23 septembre 1948, et notamment son article 2 (§ 3);

Vu l'arrêté du 11 janvier 1949 relatif aux imprimés à mettre en service pour l'immatriculation des étudiants aux assurances sociales,

Arrête:

Art. 1er. — La déclaration d'étudiant modèle S. 1205 visée à l'article 1er de l'arrêté du 11 janvier 1949 doit être établie conformément au modèle S. 1205 annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 septembre 1953.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Commission supérieure des conventions collectives.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Sur le rapport du directeur du travail,

Vu l'article 31 w du livre 1er du code du travail relatif à la composition de la commission supérieure des conventions collectives;

Vu le décret n° 50-263 du 3 mars 1950, et notamment l'article 2 modifié par le décret n° 50-440 du 15 avril 1950, pris en application de l'article 31 w susvisé;

Vu l'arrêté du 25 avril 1950 portant nomination des membres de la commission supérieure des conventions collectives, modifié le 25 octobre 1951 en ce qui concerne la représentation de la confédération générale du travail force-ouvrière;

Vu la proposition présentée par l'organisation syndicale nationale précitée,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé membre suppléant de la commission supérieure des conventions collectives, en qualité de représentant des travailleurs des professions autres que l'agriculture:

M. Ventejol (Gabriel) (confédération générale du travail-force ouvrière), en remplacement de M. Bothereau (Robert).

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 septembre 1953.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Comité d'aménagement de la région parisienne.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 septembre 1953: page 8010, 1re colonne, 4e, 9e ligne, au lieu de: « M. Sentenac, directeur des services techniques à la préfecture de la Seine », lire: « M. Sentenac, directeur général des services techniques à la préfecture de la Seine ».

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 septembre 1953: page 7890, 2e colonne, 33e ligne, au lieu de: « M. le docteur Dainville de La Tournelle », lire: « M. le docteur François Dainville de La Tournelle (Edouard-Louis-Ernest) ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du mardi 6 octobre 1953.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre de commission.

2. — Vote du projet de loi (n° 6030) autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale du travail n° 101 concernant les congés payés dans l'agriculture, adoptée par la Conférence internationale du travail dans sa 35e session, tenue à Genève en juin 1952. (N° 6550. — M. Bossary-Monsservin, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Fixation éventuelle de la date de discussion d'interpellations sur la situation sociale.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du mardi 6 octobre 1953.

A dix-sept heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 14 septembre au 19 septembre 1953:

I. — Notes et études documentaires.

N° 1778. — Ententes et monopoles dans le monde: Benelux (II. — Belgique et Luxembourg. — 2e partie: L'attitude de l'Etat vis-à-vis des ententes)..... 170 F.
N° 1781. — Documents relatifs aux reformes du statut de Tanger mises en application le 1er août 1953. 50 F.
N° 1783. — Nouvelle constitution du royaume de Danemark (5 juin 1953)..... 25 F.
Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 4.000 francs; un an, 7.500 F.

II. — Chroniques étrangères.

N° 137. — Espagne ..... 50 F.
N° 138. — Italie ..... 50 F.
Abonnement à chacune des six chroniques étrangères: six mois, 275 F; un an, 500 F.

III. — Articles et documents.

N° 2733. — Etats-Unis (La politique des Etats-Unis en Asie. — Le programme des Républicains)..... 20 F.
N° 2737. — Afrique (Les intérêts russes en Afrique)..... 20 F.
N° 2738. — Europe orientale (Visite à la Roumanie, Etat satellite. — Enigmes en Hongrie)..... 20 F.
N° 2739. — Orient-Occident (Ombres sur l'Indonésie. — Le nouveau parlement libanais. — Les changements dans le monde arabe)..... 60 F.
Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 2.000 F; un an, 3.800 F.

IV. — Problèmes économiques.

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 298 du 15 septembre 1953 publie, notamment: La crise des changes en France de 1918 à 1952. — La politique de l'habitat et ses méthodes de financement en Suède.
Le numéro..... 35 F.
Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

V. — Chroniques d'outre-mer.

(Rédigées par le ministère de la France d'outre-mer et le secrétariat d'Etat aux relations avec les Etats associés.)

N° 7 (juillet-août) présente, notamment: Un pays méconnu: Les Nouvelles-Hébrides. — L'assistance internationale et les territoires d'outre-mer.
Le numéro..... 150 F.
Abonnement aux « Chroniques d'outre-mer »: un an, 1.500 F.

VI. — Revue du ministère de l'agriculture.

N° 95 d'août-septembre 1953 présente, notamment: Production industrielle et production agricole aux Etats-Unis. — Les missions agricoles de productivité.
Le numéro..... 150 F.
Abonnement à la « Revue du ministère de l'agriculture »: un an, 1.500 F.

VII. — Bulletin hebdomadaire de statistique.

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 281 du 19 septembre 1953 donne, notamment, en variétés statistiques: Royaume-Uni (1. Energie; 2. Transports; 3. Main-d'œuvre; 4. Industrie; 5. Salaires et prix; 6. Finances; 7. Commerce intérieur; 8. Commerce extérieur).
Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.
Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).
Versements et commandes au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la trente-troisième tranche de la loterie nationale 1953.

Le tirage de la trente-troisième tranche de la loterie nationale 1953 aura lieu le mercredi 23 septembre 1953, à vingt heures trente, en présence du public.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les chemins de fer belges, a fait part à l'administration supérieure de son intention de mettre en vigueur, le 18 septembre 1953, un tarif international pour le transport, à petite vitesse, de wagons de marchandises roulant sur rails, de Weelde—Baarle—Nassau frontière à Irun.
Ce tarif est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.
(*Paris, le* 17 *septembre* 1953.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de supprimer le renvoi (a) figurant actuellement au chapitre 13 du tarif n° 7 pour les combustibles minéraux expédiés des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais à destination de Rouen (toutes gares).
(*Paris, le* 17 *septembre* 1953.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de proroger jusqu'au 30 septembre 1954 les « Dispositions spéciales » du chapitre 3 (§ I) du tarif n° 22, concernant le transport des écumes de sucreries pour amendement. (*Paris, le* 17 *septembre* 1953.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à compléter, comme il est indiqué ci-après, le tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre.

. . . . . .

ANNEXE I

Liste des réseaux secondaires français adhérant au tarif, avec indication des transports en provenance ou à destination de chacun de ces réseaux, admis au bénéfice du tarif.

. . . . . .

RESEAUX SECONDAIRES adhérant au tarif pour les transports indiqués dans la colonne ci-contre.	TRANSPORTS admis au bénéfice du tarif.
Aisne (Régie départementale des transports de l'):	
Ligne de Marle à Montcornet...	Tarif n° 3, chapitre 51, § VIII. Tarif n° 7, chapitre 51, § XVII A.
Ligne de Coucy-le-Château à Blérancourt	Tarif n° 3, chapitre 51, § VIII. Tarif n° 7, chapitre 51, § XVII A.
Ligne de Mézières-sur-Oise à Vendeuil	Tarif n° 3, chapitre 51, § VIII. Tarif n° 7, chapitre 51, § XVII A.
Ligne de Mézières-sur-Oise à la Fère	Tarif n° 11, chapitre 51, § XV A.
Ligne de Ribémont à la Ferté-Chevresis	Tarif n° 3, chapitre 51, § VIII. Tarif n° 7, chapitre 51, § XVII A. Tarif n° 11, chapitre 51, § XV A.
Ligne de Saint-Quentin à Guise.	Tarif n° 3, chapitre 51, § VIII. Tarif n° 7, chapitre 51, § XVII A. Tarif n° 11, chapitre 51, § XV A.
Ligne de Saint-Quentin à Ham.	Tarif n° 3, chapitre 51, § VIII. Tarif n° 7, chapitre 51, § XVII.
Ligne de Soissons à Guignicourt.	Tarif n° 3, chapitre 51, § VIII. Tarif n° 7, chapitre 51, § XVII A.

. . . . . .

(*Paris, le* 17 *septembre* 1953.)

La Société nationale des chemins de fer français, en accord avec la Compagnie du chemin de fer d'Avricourt à Blâmont et à Cirey, a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de compléter, à partir du 1er novembre 1953, comme il est indiqué ci-après, le tarif n° 2 et le recueil T. A.

TARIF N° 2

CHAPITRE 51. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

DÉSIGNATION des chemins de fer secondaires participants.	DÉSIGNATION des marchandises.	RELATIONS de :	RELATIONS à :	CHAPITRES ou dispositions applicables.	SURTAXES spéciales, — N° de prix du recueil T. A.	TAXE de transbordement. — N° de prix du recueil T. A.	OBSERVATIONS
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
§ VI. — Compagnie du chemin de fer d'Avricourt à Blâmont et à Cirey (voie normale).	Blé (90); céréales non dénommées (91); farines simples non dénommées (94); issues de grains ou de graines (104); provendes et tourteaux (99).	Une gare de la Société nationale des chemins de fer français.	Une gare du chemin de fer d'Avricourt à Blâmont et à Cirey.	Chap. 1er.	N° 4056.		
		ou inversement, sous condition d'un parcours d'au moins 65 km ou payant pour cette distance.					
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

RECUEIL T. A.

Prix n° 4001 et au delà.

NUMÉRO de prix.	PRIX A PERCEVOIR
	2
.....	.....
4056	Chapitre 51 (§ VI), par tonne..... 50 F.

(*Paris, le 17 septembre 1953.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de compléter, à partir du 1er novembre 1953, le tarif n° 3, comme indiqué ci-après:

.....

CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français.

.....

§ ... **Châtaignes et marrons** (140), **fruits non dénommés** (139), **légumes non dénommés** (137), **pommes de terre** (138); en régime accéléré, d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français à Tours, Fondettes-Saint-Cyr et Cinq-Mars.

Prix des barèmes résultant de l'application des dispositions du 1° de l'article 49 des conditions générales d'application des tarifs marchandises aux barèmes minimum et maximum prévus au chapitre 1er (§ 1) du présent tarif.

Lorsque le tonnage des envois reçus annuellement par les destinataires ayant réalisé respectivement un tonnage de 200 tonnes, adhérant à un groupement agréé par la Société nationale des chemins de fer français dépassera 14.000 tonnes, il sera accordé à ce groupement, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées par application des prix ci-dessus, de ceux du chapitre 1er (§ II) du présent tarif et de ceux du chapitre 2 des tarifs généraux, à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, une réduction dont le taux sera égal au taux moyen résultant pour l'ensemble des tonnages reçus par ledit groupement et transportés aux conditions ci-dessus, les réductions suivantes:

5 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 8.000 et 12.500 tonnes;

10 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 12.500 et 16.500 tonnes;

15 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 16.500 et 18.500 tonnes;

17 p. 100 pour le tonnage en excédent de 18.500 tonnes.

sans que la réduction appliquée puisse être supérieure à 8 p. 100.

(*Paris, le 17 septembre 1953.*)

Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.

Conformément à l'article 14, 1° *b*, de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français d'accord avec le chemin de fer de Somain à Anzin et à la frontière belge informe le public que, sauf avis contraire, le barème fixé ci-dessous, compris dans la limite des barèmes à minimum et à maximum prévus au chapitre 2 du tarif n° 5 sera appliqué à partir du 7 octobre 1953, pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin un an après la date de mise en vigueur.

Sucres (191).

RELATION de	RELATION à	CONDITION de tonnage par wagon.	BARÈME applicable.
Denain-Mines (chemin de fer de Somain à Anzin et à la frontière belge)	Clermont-Ferrand.	20 tonnes.	259

(*Paris, le 22 septembre 1953.*)

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que la tarification d'application établie dans la limite des barèmes minimum et maximum prévus au chapitre 1er du tarif n° 19, dont la durée d'application vient à expiration le 7 octobre 1953, sera prorogée jusqu'au 7 avril 1954, comme indiqué ci-dessous:

Cahiers et registre (668).

Papier à écrire ou à imprimer non dénommé (663).

En provenance d'une fabrique desservie directement par la gare de Saint-Michel-sur-Charente à un dépôt appartenant à cette fabrique, desservi directement par la gare d'Ivry-sur-Seine.

Lorsque le tonnage des envois remis dans les conditions ci-dessus par un même expéditeur ayant souscrit à l'engagement de fidélité prévu au chapitre 3 (§ II) atteindra annuellement 2.700 tonnes, il sera fait application, par voie de détaxe, du barème ci-après:

Par wagon chargé de 15 tonnes: barème 73.

(*Paris, le 22 septembre 1953.*)

Conformément à l'article 14, 1° *b*, de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, le barème fixé ci-dessous, compris dans la limite des barèmes à minimum et à maximum prévus au chapitre 2 du tarif n° 5, sera appliqué à partir du 7 octobre 1953 pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin un an après la date de mise en vigueur.

Sucres (191).

RELATION de	RELATION à	CONDITION de tonnage par wagon.	BARÈME applicable.
La Rivière-Thibouville	Noisy-le-Sec	20 tonnes.	80

(*Paris, le 22 septembre 1953.*)

Conformément à l'article 11, 1° *b*, de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les chemins de fer secondaires intéressés, informe le public que, sauf avis contraire, les dispositions ci-dessous comprises dans la limite des barèmes à minimum et à maximum prévus au chapitre 3 (§ II) du tarif n° 3 seront appliquées à partir du 7 octobre 1953, pour une période, qui, sauf prorogation, prendra fin un an après la date de mise en vigueur.

TARIF N° 3

CHAPITRE 21

NUMÉRO d'ordre.	RÉGIONS participantes.	DÉSIGNATION des marchandises.	RELATIONS de	RELATIONS à	PAR WAGON chargé de :	BARÈMES applicables.	DISPOSITIONS prises dans le cadre du chapitre :
3	E., N., S.-E.	Pommes de terre (138) en régime ordinaire, adressées à une féculerie.	Une gare de la Société nationale des chemins de fer français située dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne ou de la Somme.	Crissey (garage).	20 tonnes.	Barème 270.	3, § II.

NOTA. — Les prix du présent chapitre 21-3 ne sont applicables que par voie de détaxe accordée au destinataire sous condition d'une réception minimum annuelle, dans les gares désignées, de 10.000 tonnes aux conditions du présent chapitre 21-3 ou du chapitre 52, § Ier.

CHAPITRE 52.

DÉSIGNATION des chemins de fer secondaires participants.	DÉSIGNATION des marchandises.	RELATIONS de :	RELATIONS à :	CHAPITRES ou dispositions applicables.	SURTAXES spéciales. — N° de prix du recueil T. A.	TAXES de transbordement. — N° de prix du recueil T. A.	OBSERVATIONS
§ I.							
Achiet à Bapaume et à Marcoing (chemin de fer de) (voie normale).	Pommes de terre (138) en régime ordinaire adressées à une féculerie.	Une gare du chemin de fer secondaire ci-contre.	Crissey (garage).	Chap. 21.3	N° 4116.		
Boisleux à Marquion et Marquion à Cambrai (chemin de fer de) (voie normale).	Idem.	Idem.	Idem.	Chap. 21.3	N° 4120.		
Crécy-sur-Serre à la Fère (Compagnie du chemin de fer de) : ligne de Dercy-Mortiers à Versigny (voie normale) :	Idem.	Idem.	Idem.	Chap. 21.3	N° 4097.		
Pont-de-la-Deûle à Pont-à-Marcq (chemin de fer de) (voie normale).	Idem.	Idem.	Idem.	Chap. 21.3	—		
Vélu-Fertincourt à Saint-Quentin (chemin de fer de) (voie normale).	Idem.	Idem.	Idem.	Chap. 21.3	N° 4113.		
Régie départementale des transports de l'Aisne (voie normale) : lignes de Marle à Montcornet ; Chauny à Coucy-le-Château ; Mézières-sur-Oise à Vendeuil ; Ribémont à la Ferté-Chevresis ; Saint-Quentin à Guise ; Saint-Quentin à Ham ; Soissons à Guignicourt.	Idem.	Idem.	Idem.	Chap. 21.3	N° 4106.		

Corrélativement, le recueil T. A. sera modifié comme suit :

NUMÉROS de prix.	PRIX A PERCEVOIR		NUMÉROS de prix.	PRIX A PERCEVOIR	
	3				
4097	Chapitres 51 (§ V) et 52 (§ I), par tonne.....	80 F.	4113	Chapitres 51 (§ XI) et 52 (§ I), par tonne..	41
.....	.....		.....	.....	
4106	Chapitres 51 (§ VIII) et 52 (§ I) :		4116	Chapitres 51 (§ I) et 52 (§ I) :	
	Pour les envois en provenance ou à destination de la ligne de Saint-Quentin à Ham, par tonne	41		Pour les envois effectuant un parcours de :	
				0 à 74 km, par tonne.....	50
	Pour les envois en provenance ou à destination des autres lignes, par tonne.....	76		75 à 149 km, par tonne.....	70
				Supérieur à 149 km, par tonne.....	100
.....	.....		.....	.....	
			4120	Chapitres 51 (§ II B) et 52 (§ I), par tonne.....	170

(Paris, le 22 septembre 1953.)

3° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Homologations.

12 *septembre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 13 août 1953 tendant à proroger jusqu'au 10 mars 1954 la durée de validité du paragraphe II à l'annexe III du tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre, paragraphe applicable aux transports d'objets de dimensions exceptionnelles chargés sur des wagons spéciaux et expédiés sur la relation Homburg (Saar)—Pont-à-Vendin. (*Journal officiel* du 18 août 1953.)

Homologation accordée à titre provisoire, étant entendu que les dispositions en cause prennent effet à partir du 11 août 1953.

16 *septembre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 20 août 1953 tendant à modifier au titre III (cartes donnant droit à la délivrance de billets au demi-tarif) du tarif spécial des abonnements, les dispositions concernant les voyageurs et représentants de commerce. (*Journal officiel* du 25 août 1953.)

16 *septembre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français et chemin de fer de Marquion à Cambrai.** — Proposition du 20 août 1953 tendant à modifier les dispositions prévues au chapitre 51 (§ XI) du tarif n° 5 pour le transport des betteraves pour sucreries et distilleries et des pulpes de betteraves. (*Journal officiel* du 25 août 1953.)

17 *septembre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 20 août 1953 tendant à étendre les dispositions du chapitre 51 (§ XXI) du tarif n° 7, communes à la Société nationale des chemins de fer français et aux chemins de fer de Velu-Bertincourt à Saint-Quentin (voie normale), aux combustibles désignés au chapitre 1er en provenance d'une houillère du Nord ou du Pas-de-Calais desservie directement par une gare de la Société nationale des chemins de fer français expédiés par cette houillère de la gare la desservant à une gare du chemin de fer secondaire désigné ci-dessus via Epehy ou Saint-Quentin. (*Journal officiel* du 25 août 1953.)

18 *septembre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer d'intérêt local de l'Est de Lyon.** — Proposition du 20 août 1953 tendant:

A inscrire la gare du Havre au chapitre 14 du tarif n° 14;

A créer, au chapitre 51 du tarif n° 14 (§ IV), littera B, des dispositions communes à la Société nationale des chemins de fer français et aux chemins de fer d'intérêt local de l'Est de Lyon prises dans le cadre du chapitre 14 dudit tarif pour le transport, par wagon de 15 tonnes, du zinc brut expédié de Viviez à Pont-de-Chéruy-Tigneux. (*Journal officiel* du 25 août 1953.)

18 *septembre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 8 septembre 1953 tendant à la création, au chapitre 103 (§ III) du tarif n° 3, de dispositions applicables aux pommes de terre de semence expédiées d'une gare de la Société nationale des chemins de fer français située dans les départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure ou du Morbihan, à une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un point frontière et exportées par ce point. (*Journal officiel* du 8 septembre 1953.)

29 *août* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 30 juillet 1953 tendant à créer, à l'annexe III au tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre, des dispositions spéciales applicables au transport d'acier ou de fer ouvré, non dénommé, de Püttlingen (Saar) à Beauvoir-sur-Niort, par wagon chargé de 12 tonnes. (*Journal officiel* du 11 juillet 1953.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en application à dater du 15 août 1953, donnée par décision du 14 août 1953. (*Journal officiel* du 18 août 1953.)

16 *septembre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 20 août 1953 tendant à supprimer les tarifications prévues aux tarifs n° 7, chapitre 51 (§ XI); tarif n° 22, chapitre 51 (§ XVII, A), communes à la Société nationale des chemins de fer français et à la Compagnie de chemins de fer départementaux. Réseau de Saône-et-Loire (ligne de Digoin à Etang, voie étroite). Le recueil T. A. sera corrélativement modifié. (*Journal officiel* du 25 août 1953.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur à dater du 16 septembre 1953, donnée par décision du 3 septembre 1953. (*Journal officiel* du 6 septembre 1953.)

16 *septembre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 11 août 1953 tendant à modifier les dispositions du chapitre 101 du tarif n° 14 en faveur des produits métallurgiques désignés exportés par un port de mer français à destination définitive d'un pays autre que l'Allemagne (république fédérale), la Belgique, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas. (*Journal officiel* du 11 août 1953.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après décision de veto du 12 août 1953 (*Journal officiel* du 18 août 1953), sous les réserves suivantes acceptées par la Société nationale des chemins de fer français:

1° Le tableau des barèmes prévus au littera B du tarif 14, chapitre 101, sera remplacé par le tableau suivant:

MARCHANDISES		BAREMES applicables. Par wagon chargé de: 10 tonnes	20 tonnes.
Acier ou fer laminé ou profilé non dénommé (414).	Jusqu'à 299 km....	166	174
	Au delà.....	238	266
Demi-produits métallurgiques (412).	Jusqu'à 299 km....	170	178
	Au delà.....	262	270
Rails (113).....	Jusqu'à 299 km....	166	174
	Au delà.....	238	266
Tôle d'acier ou de fer non ouvrée (115).	Jusqu'à 299 km....	166	174
	Au delà.....	238	266
Traverses métalliques pour voies ferrées (156).	Jusqu'à 49 km.....	166	174
	Au delà.....	238	266

2° Les dispositions figurant au *littera* B dudit chapitre seront applicables pour une période venant à expiration, sauf prorogation, le 1er octobre 1954.

B — Décisions mettant opposition à l'application des tarifs proposés, en attendant la décision définitive à intervenir (veto).

15 *septembre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 15 septembre 1953 tendant à étendre les dispositions prévues au chapitre 111, paragraphe 1, du tarif n° 10, en faveur des « cycles avec ou sans moteur » destinés à l'exportation, aux gares ci-après:

Vichy comme point expéditeur.

Feignies-frontière comme point de sortie de France. (*Journal officiel* du 15 septembre 1953.)

25 *août* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 30 juillet 1953 tendant à la création au chapitre 16 (§ I) du tarif n° 13, de dispositions applicables aux minerais de fer en vrac en provenance d'une mine de fer située dans le département des Pyrénées-Orientales, expédiés directement de la gare la desservant sur une gare quelconque des régions Est et Nord. (*Journal officiel* du 4 août 1953.)

C. — Décision portant rejet de proposition.

16 *septembre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 20 août 1953 tendant à la création au chapitre 11 (§ II) du tarif n° 14, de dispositions applicables aux colis destinés à être relaminés, expédiés de Thionville-Ebange à Saint-Ouen-les-Docks, et à la modification corrélative du recueil T. A. (*Journal officiel* du 25 août 1953.)

D — Décision prise sur des propositions présentées par la Société nationale des chemins de fer français concernant des prix d'application prévus conformément à l'article 14, 1° *b*, du cahier des charges.

16 *septembre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition présentée conformément aux dispositions de l'article 14, (1°, *b*) du cahier des charges, et concernant la prorogation jusqu'au 18 mars 1954, de la durée de validité des mesures d'application faisant l'objet du chapitre 3 (§ 16-2) du tarif n° 2 prises dans le cadre de la tarification à minimum et à maximum prévue au chapitre 1er dudit tarif en faveur du blé, des céréales non dénommées et des provendes et tourteaux expédiés d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français à Vernou-sur-Seine. (*Journal officiel du 15 septembre* 1953.)

Application autorisée des dispositions proposées à dater du 19 septembre 1953.

E. — Approbation de convention tarifaire.

13 *septembre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention tarifaire à passer avec la société anonyme des pneumatiques Dunlop, à Paris, pour le transport d'objets manufacturés en caoutchouc. (*Journal officiel* du 1er septembre 1953.)

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Troisième liste additive à la liste de classement de l'année 1951 des candidats aux emplois réservés.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 septembre 1953:

Page 8079, 2e colonne:

SERVICES EXTÉRIEURS

Commis.

D) 104 lire Dutois (Fernand); 128 lire Saudinois (Jean) au lieu de Sandings.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Commis.

C) 3 lire Lancelevée (Joanny) au lieu de Lancelevi.

Page 8080, 1re colonne:

MINISTÈRE DES FINANCES

Agent de constatation ou d'assiette des services extérieurs de la direction générale des impôts.

D) 30 lire Feulie (Gaston) au lieu de Peulie.

2e colonne:

Agent de recouvrement des services du Trésor.

D) 8 lire Bianconi (Joseph) au lieu de Dianconi.

Receveur buraliste de 1re classe.

C) 30 lire Vernerey (Constant) au lieu de Vermerey; 51 *bis* Vincent (Henri).

D) 9 lire Trouche (Marcel) au lieu de Troncha.

Page 8081, 1re colonne:

MINISTÈRE DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Commis masculin du service postal.

C) 1 lire Gagne (Charles) au lieu de Cagne.
D) 28 lire Rolland (Jean) au lieu de Rolnand.

Commis féminin du service postal.

E) 14 *bis* Prallet (Georgette).

Liste provisoire complémentaire de classement de l'année 1952 des candidats aux emplois réservés.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 septembre 1953:

Page 8082, 1re colonne:

ADMINISTRATIONS CENTRALES

Adjoint administratif. — Commis.

C) 50 Thomas (Michel) rayé de la liste.

SERVICES EXTÉRIEURS

Commis.

C) Après 156 Combes (Armand), lire 157 L'Hostis (René).

Page 8083, 1re colonne:

MINISTÈRE DES FINANCES

Agent de constatation ou d'assiette des services extérieurs de la direction générale des impôts.

D) 44 lire Lefebvre (Emile) au lieu de Lefebbre.

Agent de recouvrement des services du Trésor.

C) 59 lire Nottet (André) au lieu de Notet.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique de la Charité-sur-Loire (Nièvre).

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique de la Charité-sur-Loire (Nièvre).

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines, à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance du poste de directeur des hospices civils d'Agen (Lot-et-Garonne).

Est déclaré vacant le poste de directeur des hospices civils d'Agen (Lot-et-Garonne) (établissement de 3e catégorie).

Peuvent faire acte de candidature, les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande, sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, à M. le directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale de Lot-et-Garonne, place Armand-Fallières, à Agen.

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la santé du Rhône.

Un poste de rédacteur est actuellement vacant à la direction départementale de la santé du Rhône.

Les rédacteurs titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale du personnel et du budget, 2e bureau, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 21 sept. 1953.	
330 ..	Etats-Unis	1 $ USA	350 ..(1)	.... ..	.... ..	349 95	.... ..
325 40	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	325 80	.... ..
463 70	Côte Fse Somalis	100 F Djib	464 6727	.... ..	.... ..	464 ..	.... ..
8395 ..	Allemagne occ..	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8393 ..	8391 ..
701 ..	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	701 30	701 ..
5078 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5070 ..	5068 ..
981 65	Grande-Bretagne	1 liv. st	980 ..	972 05	987 25	981 30	981 ..
9247 ..	Pays-Bas	100 fl.	9219 82	9141 60	9270 80	9243 ..	9236 ..
6788 ..	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 30	6794 ..	6790 ..
8057 ..	Suisse	100 f. s.	8062 92	7944 ..	8064 ..	8061 ..	8060 ..
1004 ..	Egypte	1 liv. ég	1003 04	997 ..	1013 ..	1005 ..	.... ..
86 45	Italie	100 lire	86 022	85 60	86 45	86 45	.... ..
4020 ..	Mexique	100 pes	4007 97	4025 ..	4090 ..	4020 ..	.... ..
4880 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4860 ..	4940 ..	4900 ..	4900 ..
1218 50	Portugal	100 esc.	1217 30	1208 25	1226 50	1217 50	.... ..
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs	4861 11	4824 50	4897 50	.... ..	.... ..
117 60	Yougoslavie ...	100 din	116 666	115 70	117 60	.... ..	.... ..
	Autriche	100 sch	1346 18	1335 ..(2)		1338 ..(2)	

Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	200
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	020
Etats associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam	100 piastres	1000
Comptoirs français dans l'Inde	100 roupies I. F.	7200

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.
(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

L'AIR LIQUIDE

Société anonyme pour l'étude et l'exploitation des procédés Georges Claude.

AU CAPITAL DE 2.476.332.000 F

SIÈGE SOCIAL: 75, QUAI D'ORSAY, PARIS (7e)

R. C.: Seine n° 53868.

Obligations 4 1/2 0/0 émises en 1941.

La société L'Air liquide a procédé par voie de rachats en Bourse à l'amortissement de 170 obligations qui devait être effectué pour le 15 octobre 1953, conformément au tableau d'amortissement imprimé au verso des titres et publié au *Journal officiel* du 24 avril 1942.

Numéros des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées au 1er septembre 1953.

3.051 et 3.055 (43).

VILLE DE DIJON

Tirage des obligations de l'emprunt de 6.229.000 F 4,25 0/0 1931.

Il a été procédé le vendredi 4 septembre 1953, à quinze heures trente, en séance publique, à l'hôtel de ville, au tirage au sort des obligations à rembourser de l'emprunt de 6.229.000 F 4,25 0/0 1931.

Les numéros ci-après ont été extraits de la roue:

6	60	83	97	100	1.969	1.996	2.038	2.052	2.061
107	123	134	141	179	2.066	2.161	2.165	2.240	2.249
182	244	304	360	372	2.303	2.320	2.330	2.335	2.356
383	385	388	407	456	2.357	2.361	2.379	2.454	2.463
470	488	502	522	543	2.467	2.536	2.537	2.553	2.578
563	582	598	636	640	2.624	2.636	2.642	2.652	2.662
662	664	688	690	697	2.701	2.702	2.707	2.710	2.715
717	727	748	773	778	2.735	2.779	2.804	2.830	2.831
828	857	941	932	954	2.922	2.924	2.980	3.044	3.076
982	966	1.039	1.044	1.071	3.086	3.089	3.105	3.128	3.171
1.078	1.081	1.086	1.101	1.128	3.180	3.194	3.205	3.222	3.260
1.183	1.184	1.225	1.253	1.280	3.331	3.342	3.380	3.382	3.425
1.306	1.391	1.413	1.514	1.521	3.480	3.503	3.518	3.578	3.591
1.540	1.543	1.546	1.552	1.656	3.612	3.615	3.645	3.655	3.725
1.661	1.690	1.702	1.718	1.735	3.782	3.815	3.835	3.862	3.876
1.754	1.776	1.791	1.804	1.841	3.894				
1.872	1.882	1.918	1.943	1.951					

Obligations sorties aux tirages précédents et non encore remboursées.

197	200	283	291	328	2.450	2.451	2.461	2.472	2.549
380	397	403	443	448	2.613	2.622	2.629	2.634	2.657
471	490	648	673	712	2.663	2.678	2.681	2.703	2.749
774	775	777	780	784	2.752	2.759	2.832	2.834	2.835
804	845	848	894	945	2.851	2.852	2.865	2.891	2.893
963	987	1.006	1.051	1.171	2.896	2.915	2.921	2.983	3.005
1.180	1.209	1.215	1.222	1.254	3.038	3.043	3.048	3.051	3.052
1.427	1.432	1.434	1.663	1.712	3.090	3.119	3.126	3.212	3.214
1.865	1.902	1.903	1.913	1.917	3.239	3.330	3.355	3.358	3.391
1.983	2.026	2.058	2.070	2.073	3.395	3.533	3.534	3.614	3.620
2.075	2.091	2.172	2.190	2.228	3.631	3.692	3.709	3.735	3.756
2.368	2.421	2.431	2.437	2.447	3.797	3.800	3.805	3.809	

Les obligations sorties au tirage du 4 septembre 1953 seront remboursées à partir du jeudi 1er octobre 1953.

TREFILERIES et LAMINOIRS du HAVRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.500.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 28, RUE DE MADRID, PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 71159.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 1.345 obligations 5 0/0 1947 dont le sixième amortissement est prévu pour le 1er octobre 1953.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en août 1953.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 5 0/0 1947 sorties aux tirages précédents et non encore remboursées.

33.831 à 34.482 (année de remboursement: 1949).
55.574 à 56.627 (année de remboursement: 1948).

VERRERIES ET MANUFACTURE DE GLACES D'ANICHE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 230, BOULEVARD DIRION, A ANICHE (NORD)

Registre du commerce: Douai n° 415.

Obligations 4 0/0 1945.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 67 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er décembre 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

Année de remboursement: 1950.

1.516 à 1.519 — 1.539.

Les remboursements sont effectués:

A la banque L. Dupont et Cie, 26, avenue Franklin-D.-Roosevelt, à Paris;

Au Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, à Paris;

A la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris;

Au Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris;

A la banque Scalbert, 40, rue de Clichy, à Paris,

et à leurs succursales et agences.

CHAUSSURES CLERGET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 166 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: RUE PAUL-BERT, LA TOUR-DU-PIN (ISÈRE)

R. C.: Bourgoin n° 5298.

Obligations 5 1/2 0/0 1947 *de* 5.000 *F.*

Sixième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé, par rachats en Bourse, la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 90 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er octobre 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis aux tirages antérieurs ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1949 à 1952 ont été couverts par rachats en Bourse.

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Emprunt 4 0/0 1930.

Liste des 1.028 numéros d'obligations sorties au tirage du 25 août 1953 et remboursables à partir du 1er octobre 1953.

PREMIÈRE PORTION (594 numéros).

111	313	372	494	582	36.037	36.050	36.201	36.202	36.396
821	879	895	973	1.017	36.533	36.542	36.713	36.814	36.889
1.065	1.112	1.216	1.243	1.314	37.136	37.842	37.875	37.894	38.010
1.322	1.738	1.759	1.844	2.115	38.154	38.161	38.465	38.487	38.508
2.170	2.229	2.388	2.677	2.713	38.605	38.635	38.670	38.681	38.760
2.793	2.809	3.045	3.149	3.216	38.829	38.890	38.944	39.078	39.115
3.228	3.555	3.887	3.936	4.133	39.154	39.197	39.203	39.306	39.686
4.218	4.249	4.697	4.996	5.072	39.716	39.857	40.388	40.702	40.800
5.179	5.219	5.300	5.342	5.429	40.906	41.104	41.218	41.498	41.730
5.598	5.758	5.943	6.496	6.553	41.782	41.800	41.894	42.046	42.171
6.383	6.649	6.667	6.678	6.999	42.187	42.193	42.242	42.319	42.385
7.085	7.166	7.205	7.239	7.604	42.418	42.457	42.707	42.906	42.988
7.650	7.901	8.087	8.093	8.126	43.068	43.166	43.214	43.285	43.328
8.216	8.233	8.317	8.311	8.316	43.500	43.858	44.193	44.220	44.495
8.975	8.988	9.089	9.096	9.111	44.562	44.829	44.834	44.957	45.053
9.209	9.497	9.931	10.045	10.076	45.272	45.378	45.481	45.490	45.566
10.243	10.285	10.315	10.515	10.563	45.811	45.823	45.977	46.110	46.115
10.598	10.797	10.827	11.038	11.101	46.543	46.658	46.672	46.718	46.739
11.199	11.373	11.513	11.602	11.648	47.421	47.211	47.378	47.812	47.877
11.733	11.742	11.883	11.970	12.172	47.884	48.287	48.957	49.011	49.121
12.442	12.484	12.530	12.640	12.642	49.171	49.268	49.322	49.459	49.537
12.650	12.652	12.653	12.790	12.831	49.620	49.726	49.787	50.079	50.093
12.861	12.880	13.046	13.054	13.108	50.140	50.153	50.656	50.837	50.911
13.209	13.214	13.326	13.715	14.002	50.986	51.006	51.060	51.332	51.345
14.178	14.179	14.270	14.275	14.290	51.366	51.480	51.614	51.916	51.935
14.303	14.449	14.566	14.637	14.699	52.197	52.639	52.658	52.680	52.830
14.728	14.800	14.860	14.885	15.053	52.932	53.010	53.022	53.035	53.073
15.081	15.228	15.288	15.302	15.606	53.079	53.103	53.168	53.498	53.528
15.675	15.903	15.953	16.069	16.114	53.671	53.710	53.792	53.841	54.483
16.115	16.295	16.398	16.546	16.690	54.391	54.605	54.727	54.832	54.834
16.692	16.793	16.808	16.822	16.930	54.881	54.951	55.067	55.116	55.262
17.035	17.056	17.159	17.840	17.818	55.819	55.916	56.056	56.094	56.107
17.936	17.963	17.987	18.168	18.322	56.307	56.312	56.372	56.719	56.759
18.395	18.554	18.711	18.976	18.978	56.794	56.980	56.989	57.108	57.413
19.069	19.119	19.113	19.183	19.220	57.528	57.644	57.789	57.899	57.930
19.284	19.466	19.608	19.679	19.699	57.987	58.241	58.298	58.308	58.431
19.888	20.189	20.485	20.501	20.715	58.512	58.536	59.407	59.685	59.771
20.797	21.080	21.208	21.306	21.669	59.795	60.038	60.131	60.328	60.409
21.864	21.872	22.003	22.135	22.277	60.432	60.437	60.540	60.616	60.987
22.501	22.537	22.761	22.763	22.896	61.010	61.054	61.075	61.368	61.447
23.122	23.123	23.144	23.280	23.304	61.469	61.542	61.562	61.572	61.720
23.458	23.563	23.992	24.016	24.484	61.989	62.089	62.161	62.397	62.481
24.512	24.570	24.584	24.614	24.680	62.637	62.713	62.893	63.242	63.432
24.796	24.866	25.064	25.253	25.599	63.479	63.663	63.846	64.040	64.184
25.743	25.806	25.823	26.318	26.325	64.321	64.426	64.436	64.535	64.682
26.342	26.349	26.361	26.441	26.662	64.697	64.901	64.918	65.052	65.078
26.821	26.823	27.032	27.069	27.183	65.099	65.110	65.283	65.468	65.792
27.289	27.354	27.652	27.753	27.834	65.800	65.849	66.433	66.738	66.807
27.919	28.173	28.417	28.631	28.818	66.894	67.061	67.111	67.429	67.694
28.903	29.163	29.197	29.292	29.549	67.758	67.849	68.029	68.136	68.310
29.716	29.795	29.856	29.953	30.247	68.367	68.512	68.686	68.816	68.991
30.289	30.441	30.500	30.660	30.898	69.311	69.511	69.738	69.820	69.832
30.899	31.211	31.379	31.523	31.692	69.990	70.216	70.577	70.717	70.763
31.666	31.942	31.953	32.071	32.118	70.999	71.056	71.297	71.356	71.703
32.198	32.205	32.276	33.080	33.182	71.718	72.022	72.203	72.320	72.358
33.293	33.436	33.537	33.756	33.800	72.505	72.516	72.561	72.791	72.836
33.952	34.133	34.183	34.184	34.188	72.850	73.419	73.613	73.615	73.690
34.214	34.468	34.550	34.638	34.679	73.789	73.823	73.852	74.039	74.100
34.697	34.827	35.087	35.113	35.181	74.127	74.277	74.319	74.343	
35.408	35.502	35.525	35.622	35.633					

DEUXIÈME PORTION (434 numéros).

74.603	74.814	74.819	74.834	87.050	87.081	87.293	87.343
74.870	74.926	74.937	75.278	87.437	87.534	87.545	87.718
75.540	75.730	75.981	76.083	87.719	87.828	87.857	87.990
76.596	76.687	76.711	76.753	88.091	88.645	88.656	88.754
76.853	76.883	76.895	76.991	88.815	88.859	89.144	89.215
77.109	77.248	77.361	77.520	89.360	89.466	89.610	89.650
77.536	77.911	78.013	78.296	89.698	90.003	90.015	90.237
78.308	78.310	78.359	78.502	90.256	90.432	90.549	90.591
78.507	78.865	78.904	78.906	90.618	90.670	90.671	90.874
79.151	79.171	79.512	79.558	90.973	91.031	91.075	91.491
79.676	79.811	79.902	79.934	91.821	92.039	92.080	92.096
80.173	80.223	80.313	80.375	92.335	92.470	92.484	92.547
80.409	80.463	80.623	80.782	92.603	92.668	92.753	92.814
80.823	80.875	80.880	81.077	93.212	93.532	93.586	93.696
81.100	81.196	81.268	81.386	93.774	93.978	93.996	94.048
81.590	81.808	81.895	81.918	94.205	94.236	94.317	94.512
82.116	82.385	82.429	82.433	94.793	94.983	94.986	95.117
82.563	82.759	82.880	82.896	95.306	95.527	95.974	96.161
83.073	83.149	83.165	83.166	96.281	96.343	96.418	96.554
83.286	83.306	83.366	83.384	96.637	96.687	96.719	96.831
83.481	83.605	83.762	83.902	96.847	96.964	97.077	97.082
83.993	83.995	84.009	84.064	97.085	97.163	97.188	97.270
84.065	84.130	84.256	84.383	97.299	97.335	97.373	97.642
84.389	84.467	84.608	84.880	97.736	97.846	97.883	97.987
85.019	85.258	85.341	85.414	98.212	98.219	98.508	98.664
85.462	85.469	85.555	85.878	98.675	98.678	98.996	99.106
85.900	85.933	85.989	86.016	99.166	99.185	99.205	99.428
86.067	86.086	86.102	86.318	99.453	99.515	99.845	99.892
86.322	86.517	86.520	86.807	99.896	99.905	100.159	100.162
100.400	100.417	100.550	100.658	114.916	115.146	115.332	115.334
100.694	100.724	101.047	101.092	115.389	115.612	115.621	115.776
101.341	101.354	101.538	101.723	115.872	116.166	116.200	116.203
101.744	101.851	101.852	101.890	116.387	116.397	116.651	116.828
102.073	102.437	102.455	102.701	116 861	116.918	117.024	117.075
102.707	102.945	103.109	103.321	117.087	117.374	117.509	117.805
103.611	103.617	103.677	103.873	117.987	118.287	118.325	118.372
103.944	104.040	104.089	104.105	118.401	118.572	118.676	118.777
104.224	104.330	104.367	104.575	118.998	119.154	119.255	119.259
104.729	104.895	104.998	105.077	119.290	119.318	119.508	119.598
105.219	105.589	106.079	106.160	119.757	119.774	119.805	119.853
106.418	106.470	106.555	106.570	119.909	119.973	120.083	120.333
106.572	106.752	106.860	106.971	120.346	120.363	120.414	120.497
107.415	107.686	107.875	108.016	120.504	120.518	120.535	120.565
108.070	108.176	108.264	108.343	120.745	120.939	121.049	121.146
108.508	108.600	108.682	108.711	121.352	121.731	121.939	121.998
108.903	109.093	109.093	109.183	122.086	122.314	122.533	122.547
109.353	109.426	109.466	109.611	122.843	122.878	122.939	123.184
109.716	109.780	110.528	110.881	123.272	123.296	123.564	123.625
110.891	111.422	111.486	111.612	124.049	124.061	124.433	124.499
111.673	111.675	111.900	111.937	124.511	124.575	124.840	125.414
112.111	112.522	112.558	112.617	125.193	125.501	125.725	126.165
112.851	112.868	113.251	113.392	126.424	126.426	126.531	126.550
113.482	113.502	113.750	113.844	126.559	126.640	126.795	127.388
113.866	114.187	114.221	114.262	127.415	127.510		
114.308	114.403	114.689	114.898				

La liste des numéros d'obligations amorties à des précédents tirages et restant à rembourser a été insérée au *Journal officiel* du 28 février 1953, pages 2039 et suivantes.

L'AQUITAINE

Société anonyme d'alimentation et d'approvisionnement du Sud-Ouest.

AU CAPITAL DE 36 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: BEGLES-BORDEAUX, 52, QUAI DU PRÉSIDENT-WILSON

Registre du commerce: Bordeaux 487 B.

Obligations 4 1/4 0/0 1943.

Dixième amortissement (remboursement au 15 septembre 1953).

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société anonyme L'Aquitaine a racheté, en Bourse, 139 obligations couvrant l'amortissement prévu pour le 15 septembre 1953.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Titres amortis aux précédents tirages et non encore remboursés.

15 86 92 221 586 1.178 1.201 1.672 1.900 2.337 2.912

SOCIETE ANONYME MOTTE-BOSSUT

ANCIENNE DÉNOMINATION: **Etablissements Motte-Bossut fils.**

AU CAPITAL DE 360 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 58, BOULEVARD GÉNÉRAL-LECLERC, ROUBAIX

R. C.: Roubaix n° 2274.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1945.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé, par voie de rachat en Bourse, au huitième amortissement de 40 obligations de l'emprunt ci-dessus, prévu pour le 15 octobre 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort cette année.

Les remboursements antérieurs ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

Société des Anciens Etablissements Joseph Paris

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 180.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: ROUTE DE ROCHE-MAURICE, NANTES-CHANTENAY

Registre du commerce: Nantes 879 B.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1945.

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Société anonyme des anciens établissements Joseph Paris a procédé au rachat en Bourse des 80 obligations 4 0/0 1945 formant la totalité des obligations à rembourser au 1er novembre 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années précédentes ont été également couverts par rachats en Bourse.

L'Appareillage Electro-Industriel Petrier, Tissot et Rayband

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 225 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 210, AVENUE FÉLIX-FAURE, LYON
R. C.: Lyon B 456.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 6.000 obligations 4 1/4 0/0 1946 de 2.000 F, la Société de l'appareillage électro-industriel Petrier, Tissot et Rayband a racheté en Bourse 265 obligations correspondant à l'annuité prévue au tableau d'amortissement de l'emprunt pour le 1er octobre 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour ledit amortissement.

Les obligations amorties antérieurement ont toutes été remboursées.

Société Nord-Africaine des Ciments Lafarge

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 450 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 88, RUE MICHELET, ALGER
R. C.: Alger n° 4656.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 579 obligations 5 1/4 0/0 1947-1948.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué pour l'amortissement du 1er novembre 1953.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

TIRAGE DU 24 AOUT 1953

Obligations foncières communales de 5.000 F 3 0/0 1949.

L'obligation n° 232.977 sera remboursée par **1.500.000** F.
Les obligations n°s 46.723, 52.923 seront remboursées par **500.000** F.
Les obligations n°s 151.350, 265.493 seront remboursées par **200.000** F.
Les obligations n°s 121.612, 170.812, 194.112, 210.112, 235.812, 269.112, 269.512, 284.212 seront remboursées par **50.000** F.

Les 20 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **25.000** F:

9.673	13.573	40.873	63.573	161.873	169.173	175.473	184.973
67.273	82.873	84.373	92.273	185.173	199.573	209.873	246.873
110.473	116.573	120.073	130.573				

Les 160 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **10.000** F:

9.616	9.617	9.649	9.659	120.016	120.017	120.049	120.059
9.661	9.668	9.674	9.688	120.061	120.068	120.074	120.088
13.516	13.517	13.549	13.559	130.516	130.517	130.549	130.559
13.561	13.568	13.574	13.588	130.561	130.568	130.574	130.588
40.816	40.817	40.849	40.859	164.816	164.817	164.849	164.859
40.861	40.868	40.874	40.888	164.861	164.868	164.874	164.888
63.516	63.517	63.549	63.559	169.116	169.117	169.149	169.159
63.561	63.568	63.574	63.588	169.161	169.168	169.174	169.188
67.216	67.217	67.249	67.259	175.416	175.417	175.449	175.459
67.261	67.268	67.274	67.288	175.461	175.468	175.474	175.488
82.816	82.817	82.849	82.859	184.916	184.917	184.949	184.959
82.861	82.868	82.874	82.888	184.961	184.968	184.974	184.988
84.316	84.317	84.349	84.359	185.116	185.117	185.149	185.159
84.361	84.368	84.374	84.388	185.161	185.168	185.174	185.188
92.216	92.217	92.249	92.259	199.516	199.517	199.549	199.559
92.261	92.268	92.274	92.288	199.561	199.568	199.574	199.588
110.416	110.417	110.449	110.459	209.816	209.817	209.849	209.859
110.461	110.468	110.474	110.488	209.861	209.868	209.874	209.888
116.516	116.517	116.549	116.559	246.816	246.817	246.849	246.859
116.561	116.568	116.574	116.588	246.861	246.868	246.874	246.888

NOTA. — Les coupures de 1.000 F ont droit au cinquième du lot, les coupures de 500 F au dixième du lot, les coupures de 250 F au vingtième du lot.

4.607 obligations sont appelées au remboursement au pair, savoir: à l'exception des 193 obligations ci-dessus remboursables par un lot, les numéros des 48 séries suivantes:

NOTA. — Chaque série de 100 titres est représentée par son premier numéro, exemple: 3.601 pour 3.601 à 3.700.
(Les séries marquées d'un astérisque sont celles qui contiennent un ou plusieurs numéros remboursables par un lot.)

3.601	*9.601	*13.501	27.201	126.101	*130.501	*151.301	*164.801
35.601	*40.801	45.501	*46.701	*169.101	*170.801	*175.401	*184.901
*52.901	62.301	*63.501	64.001	*185.101	191.101	*194.101	*199.501
65.001	*67.201	*82.801	*84.301	*209.801	*210.101	*232.901	*235.801
87.801	*92.201	103.901	104.501	241.501	*246.801	*265.401	*269.101
*110.401	*116.501	*120.001	*121.601	*269.501	270.401	*284.201	292.401

Le remboursement par des lots ou au pair sera effectué à partir du 1er novembre 1953.

Liste récapitulative des séries de cent obligations sorties aux tirages antérieurs et dans lesquelles il reste des numéros à rembourser.

NOTA. — Chaque série est indiquée par le premier numéro. Exemple: 3.501 pour 3.501 à 3.600.

3.501	53.801	136.201	179.201	214.801	259.601
3.701	71.701	139.101	181.001	217.201	261.401
8.501	78.301	140.801	186.201	218.201	263.001
11.101	78.701	145.201	186.501	219.501	263.501
13.401	83.301	145.401	186.901	221.201	265.301
19.001	89.501	148.401	189.301	224.301	266.801
19.901	89.901	150.201	190.001	226.601	271.801
24.901	95.201	151.501	192.001	229.401	272.901
26.201	96.301	152.001	192.301	241.501	273.201
26.401	99.201	154.001	194.001	241.701	274.301
27.401	101.401	154.901	195.701	231.901	274.801
28.201	101.601	155.801	195.901	233.301	276.601
35.801	103.501	159.801	197.401	237.901	278.001
37.001	105.601	160.001	200.301	242.801	279.601
37.901	107.401	161.201	203.201	246.401	280.201
45.001	107.701	162.401	205.201	247.901	280.901
45.901	110.001	164.601	205.301	248.101	281.501
47.401	111.301	167.001	206.501	249.701	287.701
49.501	117.201	173.601	211.201	252.801	288.601
49.701	124.001	173.201	212.001	252.901	290.801
50.201	125.701	173.401	212.101	254.301	291.401
50.801	127.601	173.601	212.601	255.501	292.601
51.601	129.401	176.001	213.601	256.201	293.201
51.901	132.801	178.801	214.001	259.301	

Société d'Alimentation et d'Approvisionnement Les Comptoirs Modernes

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 280 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 162, BOULEVARD JEAN-JACQUES-ROUSSEAU, LE MANS (SARTHE)
R. C.: le Mans n° 10230.

Obligations 6 0/0 1948 de 5.000 F.

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er octobre 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis au tirage de l'année 1949 ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1950, 1951 et 1952 ont été couverts par rachats en Bourse.

GIVET-IZIEUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.625.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 5 ET 7, AVENUE PERCIER, A PARIS
Registre du commerce: Seine n° 36B352 B.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en 12 ans de 50.000 obligations 6 1/2 0/0 de 10.000 F, remboursables à 10.500 F, émises en juillet 1953.

ANNÉES	NOMBRE DE TITRES en circulation.	NOMBRE DE TITRES à amortir.
1954	50.000	2.931
1955	47.069	3.112
1956	43.957	3.305
1957	40.652	3.510
1958	37.142	3.727
1959	33.415	3.958
1960	29.457	4.203
1961	25.254	4.463
1962	20.791	4.739
1963	16.052	5.033
1964	11.019	5.344
1965	5.675	5.675
Total		50.000

Un numéro sera tiré au sort. Les obligations à amortir seront appelées au remboursement à partir de ce numéro, suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des obligations amorties ou rachetées antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre d'obligations dont l'amortissement est à effectuer. Pour l'application de ces dispositions, le numéro un sera considéré comme succédant au dernier numéro.

BILANS

SOUS-COMPTOIR des ENTREPRENEURS

Situation au 31 juillet 1953.

ACTIF

Immeubles	373.329.237	
Amortissements	36.238.616	
		337.090.621
Matériel et mobilier		44.774.986
Crédit foncier, compte capital		102.187.500
Accrédités		91.896.686.923
Débiteurs divers		167.853.333
Portefeuille des effets		1.190.786.000
Effets échus et non renouvelés		661.934.282
Portefeuille titres		3.568.600
Espèces en caisse, banques et chèques postaux		128.200.794
Comptes d'ordre		133.533.767.377
Résultats		»
		228.075.850.416

PASSIF

Capital social	200.000.000
Prime d'émission	83.662.500
Réserves et provisions	175.171.484
Effets des accrédités	90.672.608.497
Crédit foncier, billets échus	651.639.682
Créditeurs divers	2.758.997.876
Comptes d'ordre	133.533.767.377
Résultats	»
	228.075.850.416

Paris, le 17 septembre 1953.

Le président directeur général du Sous-Comptoir des entrepreneurs.
Signé: J. APPERT.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Cochon (Henri), né le 4 janvier 1930 à Sallaumines (Pas-de-Calais), demeurant 22, rue Porte-du-Ciel, à Savannakhet (Laos), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Morand.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

22 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **L'Etoile du Plasker.** But: éducation physique, sports, gymnastique. Siège social: square de Gaulle, Locminé.

22 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Vitry-le-François. **Amicale Saint-Germain.** But: organiser des fêtes, celles de quartier, éventuellement de bienfaisance, des sports, un jeu de boules à destination principalement des vieux, et le sport accompagnant toutes fêtes de quartier, un arbre de Noël pour les enfants, des repas pour les vieux et aides de toutes sortes aux nécessiteux. Siège social: la Coupole, boulevard François-Ier, à Vitry-le-François.

24 août 1953. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **La Diane de Meylan.** But: destruction des nuisibles et protection du gibier. Siège social: mairie de Meylan.

26 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Confolens. **Société communale de chasse du Lindois La Bécasse.** But: répression du braconnage, destruction des nuisibles. Siège social: mairie du Lindois.

26 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Club cynophile Saint-Hubert merviliois.** But: développer les qualités, les aptitudes des races de chiens de défense, vulgariser leur emploi, organiser des concours. Siège social: café du Progrès, route d'Estaires, Merville.

27 août 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement intersyndical des fournisseurs de matériels d'équipement pour l'industrie du pétrole.** But: contribuer à toutes études et recherches susceptibles d'intéresser la fabrication des matériels destinés à l'industrie du pétrole et assurer la plus large diffusion possible à la publicité collective faite par ses membres, notamment par la création d'un annuaire commun. Siège social: 10, avenue Hoche, Paris.

28 août 1953. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Association communale des chasseurs et propriétaires de Gouzon.** But: défense des intérêts agricoles et cynégétiques de ses membrs, amélioration de la chasse, protection des récoltes, repeuplement en gibier, destruction des animaux nuisibles et suppression du braconnage. Siège social: mairie de Gouzon.

28 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Association des déportés du travail de la Manche.** But: défense des intérêts des déportés du travail de la Manche. Siège social: hôtel de ville de Saint-Lô.

29 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Association de chasse de Laigny.** But: réglementation, répression du braconnage, destruction des nuisibles et protection du gibier. Siège social: mairie de Laigny.

31 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Amicale des sapeurs-pompiers d'Andance.** But: faciliter la bonne marche du corps local et subvenir aux frais nécessités par le perfectionnement de ses membres. Siège social: mairie d'Andance.

31 août 1953. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Association d'éducation populaire de Beaumont-lès-Valence.** But: organisation de cercles d'études, de saines distractions. Siège social: cure de Beaumont-lès-Valence.

1er septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Sartène. **Boule d'argent sartenaise.** But: développer parmi les jeunes l'éducation physique et le sport dans tous les milieux, y compris les milieux ouvriers et ruraux. Siège social: café Cyrnos, Sartène.

4 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **La Pétanque cheddoise.** But: développer et propager le sport boules, dit Pétanque. Siège social: café Pernot, Chedde.

5 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Institut général des forces psychosiques.** But: cercle d'études spirites, application aux sciences morales, œuvre de bienfaisance. Siège social: 6, rue du Plat-Fossé, Nœux-les-Mines.

MODIFICATIONS

15 mai 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale des sous-officiers de réserve de Chelles et ses environs.** Modification aux statuts et dans le comité de direction. Siège social: chez le président, M. Doussineau (Marcel), 49, rue Adolphe-Besson, Chelles.

31 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de police. **L'Union française des ingénieurs professionnels « I. P. F. »** transfère son siège social du 90, rue d'Amsterdam, au 6, rue Cimarosa, Paris.

1er août 1953. Déclaration à la préfecture de police. La **Société nationale des ingénieurs professionnels de France et de l'Union française** transfère son siège social du 90, rue d'Amsterdam, au 6, rue Cimarosa, Paris.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

2 septembre 1953. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 14 septembre 1953.) **Comité européen des associations de fabricants de peintures et d'encres d'imprimerie.** But: étudier toutes questions relatives aux industries des peintures et encres d'imprimerie. Siège social: 42, avenue Marceau, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.